



ÉDITION 2010



# GUADELOUPE

• Guadeloupe



---

**INSTITUT D'EMISSION  
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

---

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL  
| 164, rue de Rivoli 75001 PARIS



# Guadeloupe

---

Rapport annuel  
**2009**

---

*Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.*

*L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.*

# Sommaire

---

	Pages
Avant-propos	7
Synthèse	8
La Guadeloupe en bref	10
<b>CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES</b>	<b>13</b>
<b>Section 1 – La géographie et le climat</b>	<b>14</b>
1. Aperçu géographique	14
2. Climat	14
<b>Section 2 – Les repères historiques</b>	<b>15</b>
1. Les origines et la découverte	15
2. La période coloniale	15
3. La période contemporaine	16
<b>Section 3 – Le cadre institutionnel</b>	<b>17</b>
1. Dans le paysage administratif français	17
2. Dans le paysage communautaire	19
<b>CHAPITRE II – PANORAMA DE L’ECONOMIE GUADELOUPEENNE</b>	<b>20</b>
<b>Section 1 – La population</b>	<b>21</b>
1. La structure démographique	21
2. Les indicateurs démographiques	22
<b>Section 2 – Les principaux indicateurs économiques</b>	<b>24</b>
1. Les comptes économiques	24
1.1 Le PIB	24
1.2 L'équilibre emplois ressources	26
1.3 La valeur ajoutée par branche	28
2. L'emploi et le chômage	29
2.1 La population active	29
2.2 L'emploi	30
2.3 Le chômage	31
2.4 Les diverses formes d'emplois aidés	31

3. Les revenus et salaires	34
3.1 Les revenus	34
3.2 Les salaires	38
4. Les prix	39
5. Le commerce extérieur	42
5.1 Les importations de biens	42
5.2 Les exportations de biens	44
5.3 La balance commerciale	46
5.4 Les relations régionales	46

### **Section 3 – Les politiques et finances publiques** 48

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	48
1.1 Le contrat de projet Etat-Région	48
1.2 Les aides européennes	49
2. Le système fiscal	51
2.1 Des mesures structurelles d'allègements fiscaux	51
2.2 Une fiscalité locale spécifique	53
2.3 Des mesures incitatives relevant de politiques spécifiques	54
3. Les finances publiques locales	57
3.1 Les comptes de l'Etat dans la collectivité	57
3.2 Les transferts en provenance de métropole	58
3.3 Les finances publiques locales	58

## **CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITE** 65

### **Section 1 – Aperçu général** 66

### **Section 2 – L'agriculture** 68

1. Présentation du secteur	68
2. La banane	70
3. Les autres productions végétales	72
4. L'élevage	73
5. La pêche et l'aquaculture	75

### **Section 3 – L'industrie et l'artisanat** 79

1. Le secteur industriel	79
2. L'artisanat	81
3. La filière canne-sucre	82
4. Le rhum	86

### **Section 4 – L'environnement, l'énergie et l'eau** 88

1. L'environnement	88
2. L'énergie	92
3. L'eau	96

<b>Section 5 – Le bâtiment et les travaux publics</b>	99
1. Présentation du secteur	99
2. Le BTP en 2009	100
3. L’habitat à la Guadeloupe	101
<b>Section 6 – La distribution</b>	106
1. La structuration du secteur	106
2. Evolution de la grande distribution	108
<b>Section 7 – Le tourisme</b>	109
1. Structure et présentation du secteur	110
2. Le tourisme de séjour	112
3. Le tourisme de croisière et de plaisance	114
4. Les loisirs	116
5. Le développement et la promotion du secteur	116
<b>Section 8 – Les transports</b>	118
1. Structure et présentation du secteur	118
2. Les activités portuaires	119
3. Les activités aéroportuaires	123
4. Les transports terrestres	125
<b>Section 9 – Les services marchands</b>	128
<b>Section 10 – Les services non marchands</b>	132
1. L’éducation	132
2. La santé	134
<b>CHAPITRE IV – L’EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE</b>	139
<b>Section 1 – La structure du système bancaire et financier</b>	141
1. Les évènements majeurs de l’année	141
1.1 Les principaux événements locaux	141
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local	142
2. L’organisation bancaire du système bancaire	145
2.1 La typologie des établissements de crédit	145
2.2 La liste des établissements de crédit	146
2.3 Les éléments sur la concentration et la répartition du marché	146
2.4 La ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d’établissement	148
2.5 Les ressources humaines	150
3. La densité du système bancaire	151
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	151
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	153

4. Les moyens de paiement	155
4.1 Les cartes bancaires en circulation	155
4.2 Le volume de transactions de retrait et de paiement par carte bancaire	156
4.3 Les chèques	156
5. L'activité de fonds de garantie	157
<b>Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire</b>	<b>159</b>
1. Les taux d'intérêt	159
1.1 Les taux directeurs	159
1.2 Les taux créditeurs	160
1.3 Les taux débiteurs	161
1.4 Les taux d'usure	163
2. Le bilan agrégé des banques locales	164
3. Les performances financières des banques locales	166
3.1 La formation du produit net bancaire	166
3.2 Les soldes intermédiaires de gestion	168
3.3 Les indicateurs de rentabilité et de productivité	169
<b>Section 3 – L'évolution de la situation monétaire</b>	<b>170</b>
1. Les avoirs financiers de la clientèle	170
1.1 L'ensemble des actifs financiers	170
1.2 Les dépôts à vue	172
1.3 Les placements liquides ou à court terme	173
1.4 L'épargne à long terme	174
2. Les concours de la clientèle non financière	176
2.1 L'ensemble des concours	176
2.2 Les concours consentis par les établissements de crédit locaux	180
3. La circulation fiduciaire	184
3.1 Les billets euros	184
3.2 Les pièces euros	187
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	188
4.1 Tendances générales	188
4.2 Analyse par secteur	189
Perspectives	191
Annexes	193
1. Statistiques économiques	194
2. Statistiques monétaires et financières	199
3. Chronologie des principaux événements de l'année 2009	204
4. Liste des publications de l'IEDOM	207

## Avant-propos

---

L'année 2009 restera marquée pour la Guadeloupe par une crise sociale d'une ampleur historique, qui a surpris les observateurs et dont les retombées de tous ordres auront rythmé l'ensemble d'un exercice caractérisé par une profonde récession économique. Rattrapée par la crise économique et financière internationale qui l'épargnait encore en 2008, la Guadeloupe a, plus qu'ailleurs, laissé exprimer à cette occasion une multitude de revendications et d'interrogations relatives notamment à ses choix de société.

La crise constitue un signal d'alarme qui ne peut laisser indifférent aucun des acteurs économiques. Des milliers de guadeloupéens ont perdu leur emploi durant cette dernière année. La cohésion sociale est mise à rude épreuve à un moment où les finances publiques sont tendues. Tous les secteurs de l'économie sont frappés. Les attentes sont multiples.

La crise a notamment fait prendre conscience avec brutalité des fragilités de l'économie de l'île après des années d'une croissance rapide.

Au moment où chacun appelle de ses vœux une sortie de crise qui tarde à se concrétiser localement, il devient important de souligner que l'ordre économique mondial est en constante évolution. La croissance des pays émergents est déjà repartie avec une fermeté qui impressionne et fait douter le vieux continent.

Plus que jamais la Guadeloupe est à l'heure de choix concernant son avenir et doit viser une croissance innovante et durable, plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte, plus compétitive, favorisant un fort taux d'emploi et une plus grande cohésion sociale.



Le Directeur, C. APANON

## Synthèse

**A** la suite de la crise financière survenue aux États-Unis à l'été 2007, accompagnée de la crise économique qui s'est propagée à l'ensemble des géographies au deuxième semestre de l'année 2008, un redémarrage de l'activité mondiale a été observé et s'est consolidé au cours de l'année 2009. L'amélioration du climat des affaires constatée dans les pays avancés au second semestre 2009 s'explique en grande partie par l'amélioration des conditions financières et par les plans de relance mis en œuvre. Le rebond de la demande des pays émergents a permis au commerce mondial de redémarrer après deux trimestres de chute. L'inflation s'est inscrite dans une tendance baissière sous l'effet conjugué d'une moindre demande, de la hausse du chômage et de la baisse du prix de l'énergie.

Malgré l'amélioration du contexte international, l'économie guadeloupéenne, qui avait montré des premiers signes d'essoufflement fin 2008, est entrée en récession en 2009. Le conflit social de février-mars a pesé sur une demande interne déjà mal orientée : la consommation et, plus encore, l'investissement pénalisé par l'absence de perspectives de reprise à court terme se sont fortement contractés. Les échanges commerciaux se sont repliés à leur niveau du début des années 2000 et l'ensemble des secteurs a subi un recul de leur activité.

L'indicateur du climat des affaires<sup>1</sup> a ainsi atteint son plus bas niveau historique à la fin du premier trimestre 2009. Malgré une légère remontée au quatrième trimestre, sous l'effet d'anticipations moins négatives, il est encore bien en dessous de sa moyenne de longue période.

Cette détérioration de l'activité a eu de graves conséquences en matière d'**emploi**. En un an, le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 11,8 % : ils étaient 52 010 fin décembre 2009, un niveau jamais atteint au cours de la décennie. Les jeunes et les seniors sont les plus touchés : le chômage concerne désormais 60 % des jeunes actifs et les demandeurs de plus de 50 ans sont 25,3 % plus nombreux qu'un an auparavant. La moindre dégradation observée aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres n'aura pas suffi à inverser la tendance mais constitue un signal encourageant.

Affaibli par la dégradation du marché de l'emploi et ses conséquences sur la solvabilité des ménages, **la consommation des ménages**, principal moteur d'une croissance traditionnellement tirée par la demande, s'est nettement repliée, en dépit d'un recul important de l'inflation (après +0,8 % en 2008). Les importations de biens de consommation courante (-7,3 %) et de produits agroalimentaires (-12,5 %) témoignent de cette tendance, qui semble toutefois s'inverser en fin d'année sous l'effet des diverses mesures de soutien adoptées. Les ventes de véhicules de tourisme (+44,4 % au 4<sup>ème</sup> trimestre) ont ainsi bénéficié, comme en métropole, d'achats en anticipation de la baisse annoncée de la prime à la casse.

Le repli de **l'investissement**, qui s'atténue en fin d'année, affecte l'ensemble des secteurs : les entreprises, durablement atteintes par le ralentissement d'activité lié au conflit social ont différé voire annulé leurs projets d'investissements. Les importations de biens d'équipements ont ainsi reculé de 14,7 % et les achats de véhicules utilitaires neufs de 5,7 %. Le nombre total d'attestations de conformité électrique concernant les locaux commerciaux et

---

1 Calculé à partir de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM

industriels a chuté encore plus nettement (-26,7 %). L'investissement des ménages a également marqué le pas : le nombre d'attestations de conformité pour les logements neufs s'est inscrit en baisse par rapport à 2008 (-9,5 %), l'encours des crédits à l'habitat des ménages restant bien orienté mais en ralentissement (+5 % en 2009 après +9,8 % en 2008).

**Les échanges commerciaux**, victimes du ralentissement économique, se sont fortement contractés et ont atteint un niveau historiquement bas sur la dernière décennie : les importations et les exportations ont diminué de concert, de 23,7 % et 14,2 % sur l'année.

**L'activité touristique**, fragilisée par la crise internationale et le conflit social intervenu au cœur de la haute saison, s'est nettement repliée en 2009 : près de 10 000 séjours à destination des Antilles ont ainsi été annulés au 1er trimestre et plusieurs structures hôtelières ont fermé pendant la grève et durant les quelques mois qui ont suivis. Dans l'hôtellerie, le nombre de nuitées est en recul de 30 % par rapport à 2008 et le taux d'occupation moyen des chambres enregistre une baisse de près de 7 points. La saison des croisières a également été très perturbée avec 90 000 passagers contre 185 000 attendus au premier semestre.

Déjà ralentie en 2008, l'activité dans **le secteur du bâtiment et des travaux publics**, pénalisée par la paralysie de l'économie, a connu un coup d'arrêt dès le premier trimestre 2009. Les statistiques relatives à la consommation de ciment et à la production de logements s'inscrivent ainsi en net repli (-12,8 % et -11,7 % par rapport à 2008). L'attentisme des investisseurs a affecté le marché immobilier et retardé de nombreux projets. De plus, les retards pris dans le démarrage de certains grands chantiers et les difficultés des collectivités locales n'ont pas permis de relancer une activité historiquement très dépendante de la commande publique.

L'industrie **agroalimentaire** affiche des résultats contrastés : la campagne sucrière a été décevante (-12,4 % de sucre par rapport à 2008), en raison de l'enchaînement des conflits sociaux retardant le démarrage de la campagne et de la forte pluviométrie en période de récolte. En revanche, les exportations de bananes ont retrouvé dès le troisième trimestre 2009 des niveaux satisfaisants et terminent en progression sensible de près de 21 % par rapport à 2008.

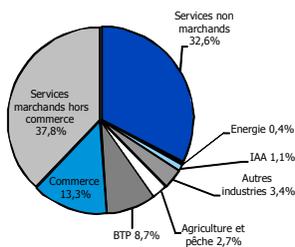
Dans ce contexte déprimé, **le système bancaire** affiche une activité de crédit en net ralentissement. En fin d'année, le taux de croissance de l'encours sain était de +0,7 % contre +8,7 % en moyenne annuelle entre 2005 et 2008. Cette perte de vitesse concerne tant les crédits d'investissement aux entreprises (-4,5 %) que les crédits à la consommation (-1,9 %). Seul le crédit immobilier affiche une évolution annuelle positive (+5 %).

Les établissements de crédit de la place bancaire locale sont plus affectés par la dégradation de l'activité économique que ceux non installés localement ; **leur encours** s'inscrit en effet en baisse pour la première fois depuis 2002 (-1,4 % sur un an, soit -59 millions d'euros). Outre l'assèchement persistant de la demande de crédit dans le département, le renforcement de la vigilance et une politique de risques mesurée sont les principaux facteurs d'explication de cette évolution. La sinistralité est restée contenue : le taux de créances douteuses brutes est demeuré stable en 2009, à 10,9 %.

La faible croissance des **avoirs financiers** observée en Guadeloupe dès 2008 s'est maintenue en 2009 (+4,4 %) : elle est portée par le dynamisme de l'épargne à long terme (+8,7 %), dopée par la reprise des marchés financiers, mais aussi par les dépôts à vue (+6,2 %), ce qui confirme l'attentisme des acteurs économiques.

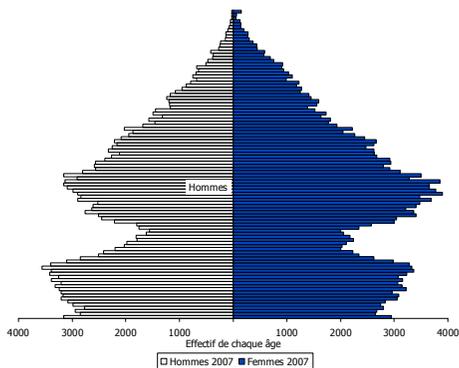
# La Guadeloupe en bref

## Répartition de la valeur ajoutée de la Guadeloupe en 2008



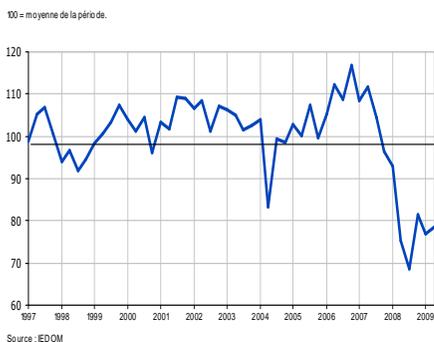
Source : CEROM

## Structure de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2007

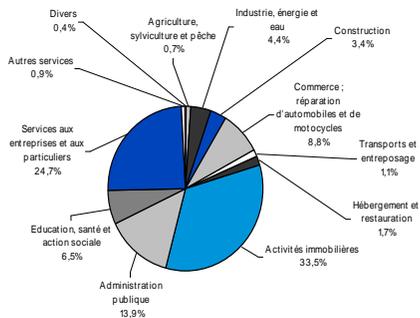


Source : INSEE

## Indicateur du climat des affaires



## Risques sectoriels de la Guadeloupe au 31 décembre 2009 (en %)



Source : Service central des risques - Banque de France

## Les chiffres clés de la Guadeloupe

	2000	2009	Métropole 2009
<b>Population</b>			
Population totale au 1er janvier (en milliers)	388 045	404 000	62 469 432
Taux de croissance de la population de 1999 à 2009	0,5 %	0,5 %	6,8 %
Taux de natalité (‰) (en 2008)	17,1	14,3	12,7
Taux de réussite au Bac	73,5 %	83,6 %	86,2 %
Nombre d'élèves du secondaire pour 1000 hab	117 (2003)	133	85
Espérance de vie hommes	74,6	76,2 (2007)	77,8
Espérance de vie femmes	81,6	83,3 (2007)	84,5
Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants (2008)	73	83	112
<b>Environnement</b>			
Superficie totale en km <sup>2</sup>	1 632	1628	545 965
Surface agricole utile (% surface totale)	24,5 %	20,5 %	53,0 %
<b>Economie</b>			
Pib à prix courant (en milliards d'euros) (2008)	5,59	8,1	1 950,10
Taux de croissance du PIB en volume (2008/2007)	4,9 %	1,1% (2008)	0,4% (2008)
PIB / habitant en 2008 (euros)	13 097	17 882	30 413
Consommation électrique (kw/hab/an)	2 856	3 661 (2008)	7 573 (2007)
Evolution moyenne des prix	0,1 %	0,2 %	0,1 %
Taux de chômage	nd	23,5 %	9,5 %*
<b>Indicateurs sectoriels</b>			
Consommation de ciment (dont IND) (tonnes)	280 157	231 966	-
Immatriculation des véhicules de tourisme	13 497	14 084	-
Nombre de passagers à l'aéroport-hors transit (en milliers)	1 975	1840	-
Taux d'occupation des hôtels	68,4 %	50 %	-
<b>Indicateurs monétaires et financiers au 31/12</b>			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 854	2 664	1 623**
Nombre d'habitants par guichet automatique	2 070	1 394	1 233**
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,2	2,78	3,5 ***
<i>dont comptes à vue</i>	0,68	0,95	1,1 ***
<i>dont compte d'épargne</i>	1,52	1,83	2,4 ***
Monnaie en circulation (en valeur, M€)	-	726,1	79 059
<i>Emissions nettes cumulées de billets</i>	-	704,8	76 500
<i>Emissions nettes cumulées de pièces</i>	-	21,3	2 559
Dépôts bancaires des EC locaux (encours en M€)	3 484	6 225	1 314 315
<i>Ménages</i>	2 645	4 530	979 495
<i>Entreprises</i>	586	1 329	222 837
<i>Autres agents</i>	254	367	111 983
Crédits bancaires sains des EC (encours en M€)	3 470	6 698	2 017 583
<i>Ménages</i>	1 497	2 497	945 501
<i>Entreprises</i>	1 584	3 321	752 924
<i>Autres agents</i>	390	220	319 158
Taux de créances douteuses brutes (EC locaux)	20,2 %	10,9 %	3,1 %

\* y compris DOM

\*\* au 31/12/2008 pour la France entière

\*\*\* au 31/12/2006





## CHAPITRE I

# Les caractéristiques structurelles

# Section 1

## La géographie et le climat

---

### 1. Aperçu géographique

---

La Guadeloupe est une région monodépartementale de 1 628 km<sup>2</sup> située dans la zone Caraïbe à quelques 7 000 km de la France métropolitaine, 140 km de la Martinique et 2 000 km des Etats-Unis d'Amérique.

L'archipel de la Guadeloupe comprend deux îles principales, séparées par un étroit bras de mer : Grande-Terre (590 km<sup>2</sup>), où se situe l'agglomération de Pointe-à-Pitre, le centre économique du département, et la Basse-Terre (848 km<sup>2</sup>), où se trouve la ville de Basse-Terre, chef lieu administratif du département. L'archipel compte également 3 dépendances :

- l'archipel des Saintes, 14 km<sup>2</sup>, au sud de la Basse-Terre, composé des îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas ;
- la Désirade, 22 km<sup>2</sup>, à l'est de la Grande-Terre ;
- Marie-Galante, 158 km<sup>2</sup>, au sud de la Grande-Terre ;

Les « îles du Nord », Saint-Martin et Saint-Barthélemy, situées à près de 200 km au nord de la Guadeloupe, sont devenues Collectivités d'outre-mer le 15 juillet 2007. La Basse-Terre et les Saintes sont issues de formations d'une chaîne volcanique récente qui culmine à la Soufrière (1 467 mètres), alors que les autres îles de l'archipel sont d'origine corallienne. En raison de ses caractéristiques géologiques, l'archipel de la Guadeloupe est classé en zone de forte sismicité (zone III) du zonage sismique de la France. Il est soumis à un aléa fort résultant de la subduction de la plaque nord-américaine sous la plaque Caraïbe qui progresse annuellement de 2 centimètres environ, associé à une sismicité locale intra-plaque Caraïbe. Le dernier séisme important de la Caraïbe est celui survenu le 12 janvier 2010 à Haïti. Bien que d'une magnitude de 7 à 7,3 sur l'échelle de Richter, il n'aura pas été ressenti en Guadeloupe en raison de l'éloignement de son épicentre (10 km de profondeur à 15 km de la capitale de Haïti, Port au Prince) mais aura causé d'importants dégâts matériels et humains. Ce séisme, qui fait suite au séisme intra-plaque du 29 novembre 2007 en Guadeloupe d'une magnitude de 7,3, a rappelé brutalement l'exposition aux risques sismiques dans la zone Caraïbe.

### 2. Climat

---

La Guadeloupe bénéficie d'un climat de type tropical tempéré par les alizés orientés vers l'Est par l'anticyclone des Açores. Il y a deux saisons dont les transitions sont plus ou moins marquées :

- une saison sèche, appelée Carême de décembre à mai, durant laquelle les averses sont peu fréquentes, les températures agréables (25°C en moyenne) et les alizés généralement bien établis ; cette saison correspond à la haute saison touristique.
- une saison plus humide appelée « hivernage » de juillet à octobre, accompagnée de périodes de pluies fréquentes et intenses et de températures moyennes supérieures à 26°C, au cours de laquelle surviennent des dépressions tropicales et des phénomènes cycloniques.

## Section 2

# Repères historiques

---

### 1. Les origines et la découverte

---

Les traces des premiers habitants présents en Guadeloupe, originaires d'Amérique du Sud, remontent à 3 500 av. J.C. Après une vague de migration du peuple huécoïde, en provenance des Andes précolombiennes autour de 700 av. J.C., les Indiens Arawaks, peuple pacifique vivant de l'agriculture, de la chasse et de la pêche, arrivent à leur tour sur l'île. Ils utilisent l'argile pour faire des poteries et graver les roches, comme en témoignent les vestiges du parc des Roches Gravées à Trois-Rivières. Autour du IX<sup>e</sup> siècle, les Indiens Caraïbes ou Kalinas prennent possession de l'île. Ce peuple, originaire de la région amazonienne, la baptise du nom de Karukera, qui signifie « l'île aux belles eaux ».

Après s'être rendus à Marie-Galante, l'amiral Christophe Colomb et sa flotte débarquent le 4 novembre 1493 à Sainte-Marie sur la Basse-Terre. Il nomme l'île « Guadeloupe », en hommage au monastère de Santa-Maria-de-Guadalupe au sud de l'Espagne. Au XVI<sup>ème</sup> siècle, les Espagnols firent quelques tentatives pour conquérir la Guadeloupe et furent repoussés par les Caraïbes.

### 2. La période coloniale

---

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, sous le patronage du cardinal de Richelieu, des marchands français fondent la Compagnie des Iles d'Amérique qui organise la colonisation. Mandatés par la compagnie, Charles Liénard de l'Olive et Jean Duplessis d'Ossoville sont les premiers français à débarquer sur l'île. En juin 1635, ils prennent possession de l'île, la plupart des Indiens Caraïbes sont décimés alors que les survivants immigrent à la Dominique. Charles Houël, gouverneur de la Guadeloupe de 1643 à 1664, fonde la ville de Basse-Terre, devient propriétaire de l'île qu'il rachète à la compagnie et reçoit de Louis XIV le titre de marquis de Guadeloupe.

Vers 1644 se dessine la vocation économique de la Guadeloupe avec la culture de la canne à sucre qui exige une importante main d'œuvre. Cette dernière sera issue du commerce triangulaire entre l'Europe, l'Afrique et le continent américain, fournissant aux planteurs des esclaves originaires d'Afrique. En 1656, on estime à 3 000 le nombre d'esclaves travaillant dans les champs de canne à sucre en Guadeloupe. En 1664, la Guadeloupe passe sous la tutelle de la Compagnie des Indes occidentales puis est rattachée au domaine royal en 1674 en tant que colonie du Royaume.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est marqué par les rivalités franco-britanniques pour la conquête des îles caribéennes. De 1693 à 1703, les Anglais occupent la Basse-Terre et Marie-Galante. Ils amènent en Guadeloupe plus de 18 000 esclaves supplémentaires. L'île est reprise par les Français en 1703 puis est à nouveau anglaise entre 1759 et 1763, date de la signature du traité de Paris qui met fin à la guerre. La Guadeloupe redevient administrativement française de 1763 à 1794. Elle est dotée d'une assemblée coloniale acquise aux intérêts des planteurs en 1787, provoquant ainsi une forte croissance du nombre d'esclaves dans les années qui suivent (90 000 esclaves).

En avril 1794, profitant des troubles provoqués par la Révolution française, les Britanniques reprennent possession de l'île pour une courte durée, vaincus par Victor Hugues, commissaire de la Convention, qui proclame l'abolition de l'esclavage en application de la Convention du 4 février 1794. Un régime de terreur s'installe et les planteurs ne se soumettant pas aux lois de la Convention sont traduits devant un tribunal révolutionnaire, poussant ainsi une partie des colons d'origine aristocratique à émigrer vers la Martinique, toujours anglaise à l'époque. A la fin de la Terreur, Napoléon Bonaparte dirige la France. En 1802, Louis Delgrès, colonel de l'armée française, affecté à la protection de la Guadeloupe, résiste avec Joseph Ignace aux troupes du général Richepance, envoyées par Bonaparte pour rétablir l'esclavage. Le 23 mai 1802, Delgrès et 300 compagnons se suicident à l'explosif à Matouba. Rétabli en 1802, ce n'est qu'en avril-mai 1848 que l'esclavage sera définitivement aboli, au terme de la lutte pour la liberté et les droits de l'homme aux Antilles menée par Victor Schoelcher.

Entre 1854 et 1885, l'économie étant toujours fondée sur la culture de la canne à sucre, plus de 45 000 indiens provenant des comptoirs de l'Inde viennent travailler en Guadeloupe et en Martinique. Nombreux sont ceux qui restent sur place à la fin de leur contrat quinquennal. Alors que l'entrée dans la III<sup>e</sup> République en 1870 apporte un réel progrès sur le plan des droits humains, le niveau de vie de la population ne connut une amélioration significative que vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

De 1870 à 1914, la crise sucrière affecte fortement la Guadeloupe, les propriétés se concentrent au profit des usines appartenant aux industriels métropolitains. L'économie sucrière poursuit son développement, alors que l'exportation de la banane et du rhum commence à concurrencer la canne à sucre avant la première Guerre Mondiale.

### 3. La période contemporaine

---

Le 19 mars 1946, l'Assemblée nationale institutionnalise la Guadeloupe en tant que département français d'outre-mer (DOM). Ce nouveau statut apporte une certaine richesse économique, mais la situation sociale ne s'améliore que très progressivement.

Au cours des décennies soixante-dix et quatre-vingt, la Guadeloupe est affectée par deux catastrophes naturelles : en 1976, le réveil du volcan de la Soufrière et, en 1989, le passage du cyclone Hugo qui dévasta l'archipel dans la nuit du 16 septembre.

L'adoption de la loi du 31 décembre 1982<sup>1</sup> érige la région en collectivité territoriale et fait de la Guadeloupe l'une des 26 régions françaises.

En mars 2003, la loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République rénove le cadre constitutionnel de l'outre-mer en instaurant la possibilité d'évolutions statutaires ou institutionnelles des collectivités ultra-marines. Le 7 décembre 2003, une consultation de la population est organisée en Guadeloupe continentale sur la création d'une collectivité unique se substituant au département et à la région dans le cadre de l'article 73 de la Constitution. Le « non » l'emporte à 72,98 % des suffrages exprimés avec un taux de participation de 50,34 %.

Enfin, la loi du 21 février 2007, portant sur les dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer, crée les deux nouvelles collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

---

<sup>1</sup> Loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion.

## Section 3

# Cadre institutionnel

---

Le cadre institutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République<sup>1</sup>. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les D.O.M. sont devenus des D.R.O.M. (Départements et régions d'outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les T.O.M. ont laissé la place à une catégorie hybride de C.O.M. (Collectivités d'outre-mer) régie par l'article 74 de la constitution<sup>2</sup>.

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable en Guadeloupe, qui relève des départements et régions d'outre-mer, au même titre que la Guyane, la Martinique et la Réunion.

## 1. Dans le paysage administratif français

---

### 1.1 UN DEPARTEMENT ET UNE REGION

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont des départements français. Par la loi du 31 décembre 1982, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont également des régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitaines, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales où la région détermine l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient en outre des avis d'une institution spécifique : le Comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement. La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination Départements et Régions d'Outre-mer.

Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l'Etat depuis le 1er janvier 2005<sup>3</sup>. Dès lors, les collectivités territoriales interviennent dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Seule la formation professionnelle a été entièrement transférée aux régions. A l'exception des communes, les collectivités disposent d'un domaine dans lequel elles tiennent un rôle de coordinateur : le département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, et la région est coordinatrice du développement économique.

---

<sup>1</sup> L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

<sup>2</sup> Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenue un « *pays d'outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

<sup>3</sup> Suite à la loi du 13 août 2004.

## 1.2 UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE

La constitution prévoit désormais pour les Départements et Régions d'Outre-mer (DROM), la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au département et à la région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités. Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les D.F.A. (Départements Français d'Amérique) d'un congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibère sur des propositions relatives à l'évolution institutionnelle, et à de nouveaux transferts de compétences.

L'instauration d'une collectivité unique a été proposée par voie de référendum le 7 décembre 2003<sup>1</sup> aux électeurs de Guadeloupe et de Martinique qui l'ont refusée (respectivement à 72,98 % et à 50,48 %). Une nouvelle consultation populaire sur l'évolution institutionnelle a été organisée les 10 et 24 janvier 2010 en Martinique et en Guyane, à la suite desquelles les électeurs se sont prononcés en faveur d'une collectivité unique après avoir rejeté l'idée d'une autonomie accrue le 10 janvier (respectivement 68,30 % et 57,58 %). La Guadeloupe et la Réunion pourront se prononcer sur leur évolution statutaire en 2011, à la demande des exécutifs régionaux.

## 1.3 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative. Néanmoins des adaptations aux lois et règlements qui prévalent en métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait à un quasi-mimétisme institutionnel avec les collectivités métropolitaines.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite des cinquante pas géométriques ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; l'Etat est propriétaire (domaine privé de l'Etat) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière.
- la fiscalité<sup>2</sup> : les taux de T.V.A. sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et la T.V.A. n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %) ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe par contre un impôt supplémentaire : l'octroi de mer dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis vingt ans par les différents gouvernements, afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. De plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en faveur de l'emploi, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.
- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

---

<sup>1</sup> A l'occasion de ce référendum, les électeurs des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création d'une collectivité unique se substituant à ces deux communes, au département et à la région de la Guadeloupe.

<sup>2</sup> Cf Chapitre 2, section 3, § Le système fiscal.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de la Réunion, peuvent être habilités par la loi à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des matières dites régaliennes). Traditionnellement, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le parlement et le gouvernement.

## 1.4 DES COMPETENCES ACCRUES EN MATIERE DE COOPERATION REGIONALE

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'outre-mer<sup>1</sup> dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

## 2. Dans le paysage communautaire

---

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques<sup>2</sup> (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire. A l'instar du droit français, certaines adaptations au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques ». Ainsi, l'UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements.

Dans ce cadre, les départements et régions d'outre-mer bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées<sup>3</sup> de l'Union. Les DROM disposent ainsi au titre de cet objectif d'une enveloppe de 2 696 millions € à laquelle s'ajoutent 482 millions € de fonds RUP<sup>4</sup>, soit un total de 3 178 millions € sur la période 2007-2013 (contre 2 885 millions € pour la période 2000-2006).

Si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses qui peuvent être pénalisantes pour le dynamisme économique ou pour l'intégration régionale).

---

<sup>1</sup> Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

<sup>2</sup> Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L'ultra-périphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Etude CEROM, mars 2008.

<sup>3</sup> Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.

<sup>4</sup> En complément des fonds structurels, l'UE alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.



## CHAPITRE II

# Panorama de l'économie guadeloupéenne

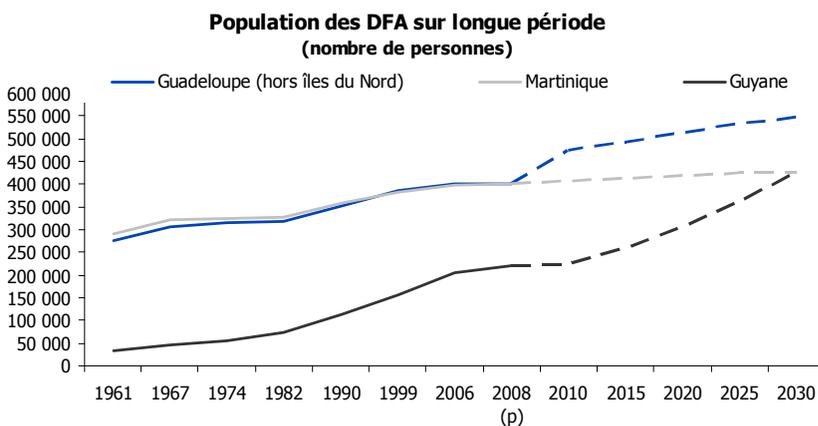
# Section 1

## La population

### 1. La structure démographique

Le dernier bilan démographique révisé au 1<sup>er</sup> janvier 2010 par l'INSEE<sup>1</sup> estime la population guadeloupéenne (hors Iles du Nord) à 404 000 habitants en 2009, soit environ 1 500 personnes de plus qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008<sup>2</sup> (+0,4 %). Depuis 1999, la Guadeloupe a gagné environ 18 000 habitants. Son rythme de croissance démographique s'établit à 0,5 % par an comme à la Martinique, mais ce taux apparaît faible comparativement à celui de la métropole (+0,7 %) et des autres départements d'outre-mer (+1,5 % à la Réunion, +3,9 % en Guyane).

La Guadeloupe demeure, après la Réunion, le département d'outre-mer le plus peuplé, et devrait compter un demi-million d'habitants à l'horizon 2030. Le département se distingue par la jeunesse de sa population. Les moins de 20 ans représentent 31 % de la population (contre 25 % en métropole), et l'âge moyen est estimé à 35 ans (contre près de 40 ans dans l'hexagone). La répartition de la population par sexe reste relativement équilibrée, les femmes demeurant néanmoins majoritaires (53 %).



Source : INSEE

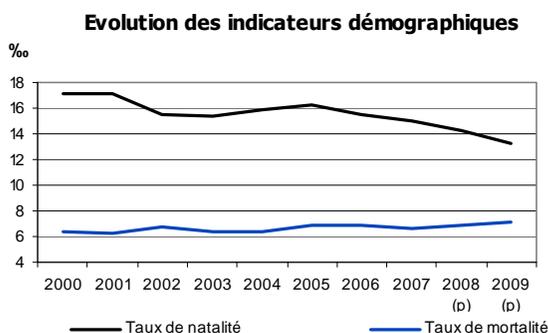
La population pour 2008 est une estimation (p). Projection en pointillée selon scénario central 2005

<sup>1</sup> Depuis janvier 2004, l'INSEE réalise le recensement de la population par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les 5 ans, à raison d'un cinquième de ces communes chaque année. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, une enquête est réalisée chaque année auprès d'un échantillon de 8 % des logements. Depuis 2009, ces résultats sont mis à jour tous les ans.

<sup>2</sup> Les estimations de population de 2008 ont été revues à la baisse pour tenir compte des résultats plus récents du recensement.

# 1. La structure démographique

Selon les chiffres publiés par l'INSEE<sup>1</sup>, la croissance démographique entre 1999 et 2007 est expliquée essentiellement par l'accroissement naturel (+30 400 personnes), soit un nombre de naissances supérieur à celui des décès. En revanche, le taux d'accroissement naturel perd 2,2 points sur la période, du fait d'un tassement de la natalité, et de la progression de la mortalité de 0,1 point. La Guadeloupe est au 11<sup>ème</sup> rang des régions françaises pour le taux d'accroissement de la population mais elle est en 3<sup>ème</sup> position si on ne considère que son solde naturel.



Source : INSEE (estimation population au 1er janvier)

## Poursuite de la baisse du nombre de naissance

En 2009, les Guadeloupéens ont donné naissance à 5 377 enfants, soit près de 400 de moins par rapport à 2008 (-6,6 % sur un an), le plus bas niveau depuis 10 ans. En dépit d'une baisse continue depuis 1965, le taux de natalité en Guadeloupe demeure vigoureux. Il s'établit en 2009 à 14,3 naissances pour mille habitants (15 ‰ en 2007) contre 12,9 naissances pour mille habitants en France métropolitaine. Ceci est lié à la jeunesse de la population guadeloupéenne et à la fécondité plus élevée : l'indice conjoncturel de fécondité est de 2,3 enfants par femme (3,2 en 1977 et 5,8 en 1964) contre 1,7 enfant par femme en France métropolitaine.

Près des trois quart des naissances se produisent hors mariages, une proportion en hausse régulière. En France métropolitaine, ces naissances comptent pour 52 % de l'ensemble et sont majoritaires seulement depuis 2006.

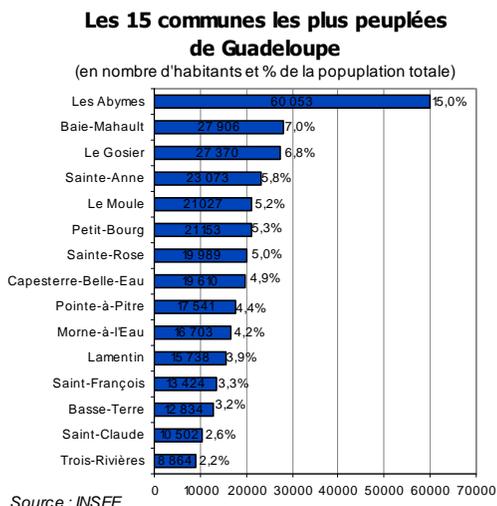
## .... et un nombre de décès en hausse

En 2009, 2 874 Guadeloupéens sont décédés. Le nombre de décès augmente pour la deuxième année consécutive (+3,2 % après +4,9 %). L'espérance de vie à la naissance progresse. Elle est d'environ 76,2 ans en 2007 pour les hommes et 83,3 ans pour les femmes, soit à un niveau légèrement inférieur à la métropole (respectivement 77,4 et 84,2 ans).

<sup>1</sup> Premiers résultats, N°37 janvier 2009- Enquête de recensement de la population.

Par zone géographique, près de la moitié des communes de Guadeloupe a enregistré entre 1999 et 2006 une progression du nombre d'habitants (de +0,3 % à +1,7 %).

Les Abymes est la commune qui concentre le plus d'habitants (60 053), mais qui en perd le plus (3 400) au cours de la période sous revue. Elle est suivie de Pointe-à-Pitre qui perd 3 000 habitants. Avec 6 594 habitants au km<sup>2</sup>, Pointe-à-Pitre demeure de loin la ville la plus dense d'outre-mer mais poursuit son déclin démographique. Elle atteint 17 541 habitants en 2006. La rénovation urbaine, en cours dans la commune, a accentué le phénomène.



Enfin, la Guadeloupe enregistre une augmentation du nombre de ménages (+15 %), à un rythme significativement supérieur à la croissance de la population (+6 %) sur la période 1999-2005. Cette évolution résulte du phénomène dit de « décohabitation » lié notamment à un départ plus précoce du foyer parental, se traduisant par une réduction du nombre de personnes par ménage (2,9 en 1999 à 2,6 en 2005)<sup>1</sup>. La population antillo-guyanaise est caractérisée par le nombre élevé de personnes non mariées. Plus de la moitié des personnes âgées de 15 ans et plus sont en effet célibataires, contre une sur trois en France, et seulement un adulte sur trois est marié (contre un sur deux en France). Depuis l'entrée en vigueur du pacte civil de solidarité (PACS), le nombre de PACS conclu en Guadeloupe augmente régulièrement<sup>2</sup>.

Le solde migratoire apparent<sup>3</sup> reste déficitaire, expliquant ainsi une progression de la population deux fois moins importante que celle des années 90. L'émigration de la population guadeloupéenne vers la métropole, motivée par les difficultés économiques et sociales du département, excéderait le flux d'immigration. Cependant, cette différence tendrait à s'atténuer depuis l'année 2000.

Selon les estimations de l'INSEE, établies au 1<sup>er</sup> janvier 2005, la population immigrée<sup>4</sup> est particulièrement faible en Guadeloupe. Elle représente environ 4 %<sup>5</sup> de la population totale contre 7,4 % en métropole ; cette proportion est treize fois plus élevée à Saint-Martin (34 % de la population totale saint-martinoise : 13 000 immigrés). Entre 1999 et 2005, la part de la population immigrée aurait progressé d'un point. L'immigration provient essentiellement du bassin caribéen, et principalement d'Haïti qui représente près de la moitié des immigrés en 2005 (contre 38 % en 1999). Le poids des immigrés originaires de la Dominique s'est affaibli passant de 25 % en 1999 à 20 % en 2005.

<sup>1</sup> La part des ménages de 1 ou 2 personnes est ainsi passée de 48 % des foyers en 1999 à 54 % en 2005.

<sup>2</sup> D'après les dernières statistiques disponibles, on dénombrait 116 PACS pour 1 727 mariages en 2005.

<sup>3</sup> Estimé indirectement par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel.

<sup>4</sup> Est immigrée une personne née étrangère à l'étranger et qui réside en France. Source : « Atlas des populations immigrées en Guadeloupe », INSEE 2005

<sup>5</sup> Non compris Saint-Martin

## Section 2

# Les principaux indicateurs économiques

L'économie guadeloupéenne a bénéficié ces quinze dernières années d'une croissance soutenue : entre 1993 et 2008, son PIB a doublé, et son tissu économique s'est profondément transformé.

Toutefois, cette dynamique de croissance s'essouffle depuis le milieu des années 2000 : l'écart à la croissance française diminue, et le PIB par habitant en euros constants stagne par rapport à la métropole depuis 2006.

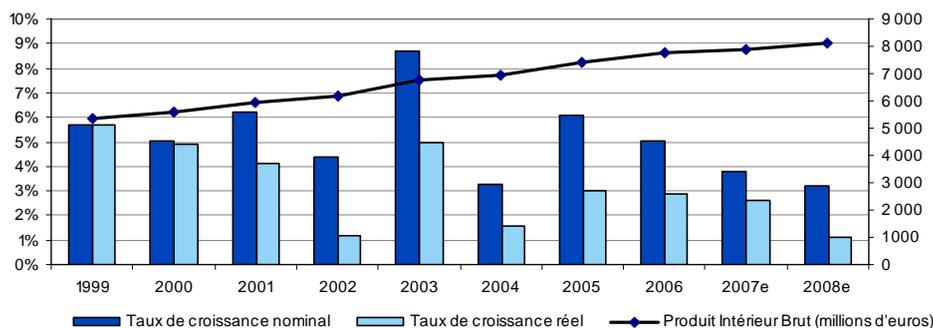
### 1. Les comptes économiques

Les départements d'outre-mer disposent d'un système d'information économique complet, grâce notamment à l'élaboration des comptes économiques régionaux détaillés. Toutefois, les comptes économiques définitifs des DOM ne sont publiés qu'en valeur et avec un décalage de trois années. Afin de réduire ce délai, un partenariat entre l'AFD, l'IEDOM et l'INSEE permet depuis 2003 de publier une estimation provisoire des principaux agrégats économiques pour l'année précédente N-1.

#### 1.1 LE PIB

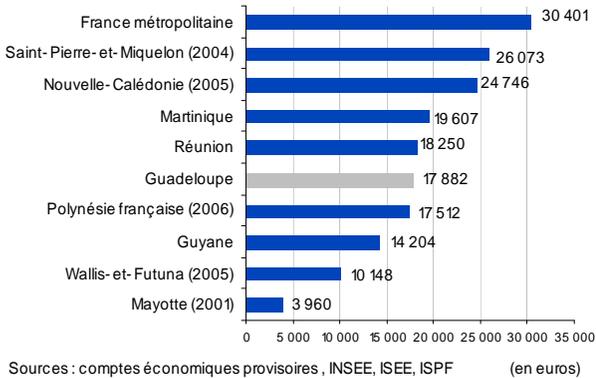
En 2008, le PIB de la Guadeloupe est estimé à 8,1 milliards d'euros en valeur. Il progresse de 1,1 % en monnaie constante : cette estimation confirme le retour à une croissance plus modérée pour l'économie guadeloupéenne dont le taux de croissance annuel moyen en volume sur la décennie s'élève à 3,1 %.

PIB et taux de croissance de la Guadeloupe



Source : Insee et estimations CEROM

### PIB par habitant - France / Outre-mer en 2008



Le PIB par habitant du département s'élève en 2008 à 17 882 €, contre 30 401 € pour la France métropolitaine. Il progresse de 0,5 % sur un an, compte tenu d'une croissance démographique estimée à 0,6 %.

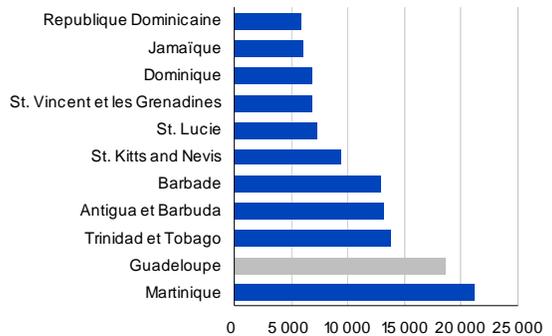
La comparaison du PIB par habitant de l'ensemble des collectivités d'outre-mer révèle la place médiane de la Guadeloupe, qui se situe nettement devant la Guyane (14 204 €/hab.), mais derrière La Réunion (18 250 €/hab.) et la Martinique (19 607 €/hab.).

En 2008, le PIB par habitant en Guadeloupe reste inférieur de 41 % à celui de la métropole : cet écart s'est réduit de 6 points sur la période 1993-2008. Le PIB régional par actif occupé s'élève à 62 300 €, soit +2,3 % sur un an.

Dans la région Caraïbe, la Guadeloupe figure avec la Martinique parmi les économies les plus riches, avec un PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat<sup>1</sup> 1,3 fois plus élevé que celui de Trinidad et Tobago, et 3,2 fois plus important que celui de la République Dominicaine.

### PIB par habitant - Zone Caraïbes en 2008

en parité de pouvoir d'achat



Source : Estimations FMI et CEROM

L'IDH<sup>2</sup> de la Guadeloupe atteint 0,915 en 2007, soit le niveau le plus élevé de la zone après la Martinique (0,935), devant la Barbade (0,903). Elle appartient ainsi à la catégorie des régions à « développement humain très élevé » (IDH>0,9). Cinq autres pays<sup>3</sup> de la zone ont un développement humain élevé (supérieur à 0,8).

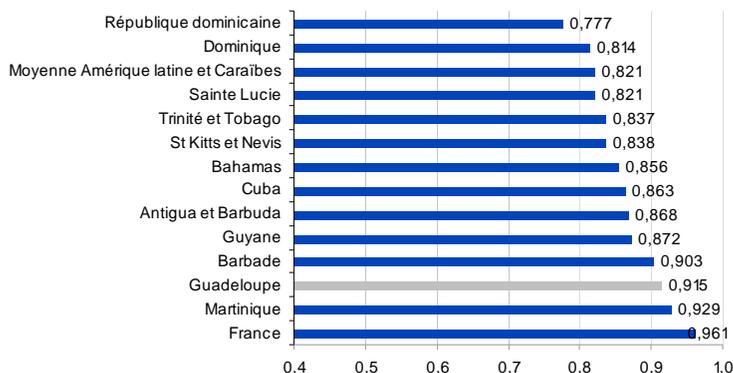
Haiti demeure le pays avec le niveau de développement le plus faible de la région, son IDH se situant au 149ème rang mondial.

<sup>1</sup> Exprimé en parités de pouvoir d'achat et dans une même monnaie, de façon à rendre compte au mieux du pouvoir d'achat relatif entre les pays.

<sup>2</sup> L'indicateur de développement humain (IDH) est privilégié pour les comparaisons internationales du bien-être des populations, car il intègre, outre le PIB par habitant, des éléments qualitatifs qui contribuent aussi fortement à la qualité de vie : la santé (appréhendée par l'espérance de vie à la naissance) et l'éducation (taux d'alphabétisation et taux brut de scolarisation). Il est calculé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

<sup>3</sup> Antigua et Barbuda (0,868), Saint-Kitts et Nevis (0,838), Trinidad et Tobago (0,837), Sainte-Lucie (0,821), La Dominique (0,814).

## Les IDH dans l'espace Caraïbe en 2007



Source : PNUD, estimations

## 1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

L'économie guadeloupéenne, comme les autres économies domiennes, se caractérise par une croissance fortement tirée par la consommation finale, qui absorbe 104 % du PIB en 2008 et explique les deux tiers de son accroissement sur la période 1993-2008. C'est le premier moteur de la croissance, y compris sur la période récente. La consommation finale des ménages et des administrations représente respectivement 66 % et 38 % du PIB, contre 23 % pour l'investissement et 6 % pour les exportations.

### L'équilibre emplois-ressources

en millions d'euros	1993	part	2006	2008e	part	Var 08/07 en valeur	Var 08/07 en volume
<b>Ressources</b>							
PIB	3 992	100%	7 758	8 127	100%	3,2%	1,1%
Importations (biens et services)	1 458	37%	2 425	2 736	34%	6,2%	3,6%
<b>Emplois</b>							
Consommation finale des ménages	2 696	68%	5 168	5 395	66%	3,0%	0,8%
Consommation finale des administrations	1 376	34%	2 943	3 066	38%	4,5%	2,6%
Formation brute de capital fixe	1 034	26%	1 674	1 863	23%	4,1%	2,3%
Exportations (dont dépenses touristiques)	333	8%	521	498	6%	-6,1%	-8,1%

Source : INSEE

\*Comptes semi-définitifs pour 2006 et provisoires pour 2007

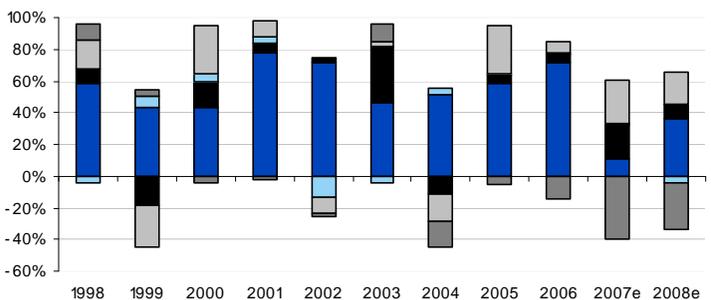
La consommation des administrations publiques est la composante de la demande la plus dynamique sur la période 1993-2008 : elle progresse de +5,5 % en variation annuelle moyenne, suivie par la consommation des ménages (+4,7 %), l'investissement (+4,1 %) et les exportations (+3 %).

Depuis 2005, on observe cependant un tassement de la croissance de la consommation finale des administrations (+4,1 % en variation annuelle moyenne), alors que celle des ménages tend à s'accélérer (+5 % par an). L'investissement progresse à un rythme équivalent à sa tendance de moyen terme (+4,1 % par an).

En lien avec le dynamisme de la consommation des ménages, les importations en valeur ont augmenté en moyenne de 4,5 % par an depuis 1993, contribuant au creusement du déficit commercial.

En 2008, la faible croissance de l'économie (+1,1 %) est imputable à la diminution de la demande intérieure. Du côté de l'investissement, principal moteur de la croissance régionale en 2007, la Formation brute de capital fixe (FBCF)<sup>1</sup> s'affiche en net retrait (+2,3 % en volume contre +4,3 %). Le taux d'investissement global (FBCF/PIB) reste plus élevé qu'en métropole, mais diminue sensiblement : il passe de plus de 26 % en début de période à environ 23 %. La consommation des ménages, dont le pouvoir d'achat a été affaibli par la hausse des prix (de 2,2 % contre 1,3 % en 2007), ne progresse que de +0,8 % en volume.

### Contributions à l'évolution du PIB de la Guadeloupe



■ Consommation finale ■ FBCF ■ Exportations ■ Importations ■ Variation de stocks

Source : INSEE et estimations CEROM

Le solde du commerce extérieur contribue défavorablement à la croissance. En 2008, la balance commerciale s'est détériorée sous l'effet d'une vive croissance des importations (+ 3,6 % en volume) et d'un repli de 12,4 % des exportations (hors dépenses touristiques). Le déficit commercial (hors tourisme) se creuse mécaniquement de 183 millions €, à 2,5 milliards €, et le taux de couverture des échanges chute à 7,3 %, contre 8,6 % en 2007. Le degré de dépendance extérieur<sup>2</sup> est de 33,7 % ; à l'inverse, les exportations de biens et services, inférieures à 500 millions €, ne dépassent pas 6,1 % du PIB.

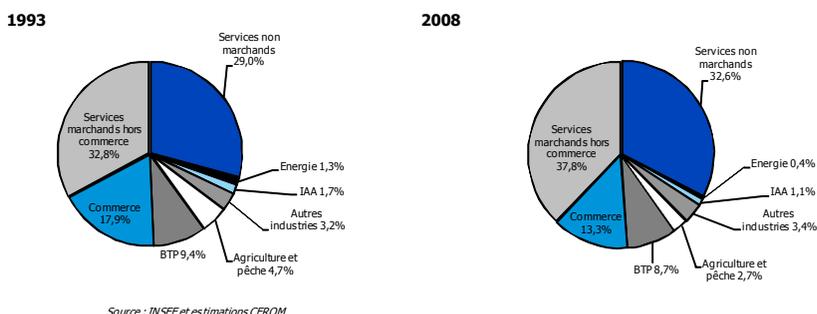
<sup>1</sup> La formation brute de capital fixe est la différence entre les acquisitions et les cessions d'actifs fixes (corporels ou incorporels) réalisées par les producteurs résidents.

<sup>2</sup> Le taux de dépendance extérieur est le rapport entre les importations et le PIB.

### 1.3 LA VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHE

L'économie guadeloupéenne connaît depuis le début des années 90 une profonde transformation structurelle. Sa modernisation est principalement le fait de l'émergence d'un secteur privé dynamique, majoritairement de services, et du développement de services administrés, supplantant les secteurs traditionnels de l'agriculture, du bâtiment et du petit commerce.

Comme au niveau national, les services marchands (commerce, service aux particuliers, service aux entreprises, activités immobilières et financières, hôtellerie et transports) constituent la principale branche de l'économie guadeloupéenne. Ils participent à hauteur de 51,1 % à la production de richesse dans le département (contre 50,6 % en 1993). Les services administrés contribuent pour leur part à hauteur de 32,6 % à la valeur ajoutée totale contre 29 % en 1993. Cette évolution est imputable au développement des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale qui concentrent les deux tiers de la valeur ajoutée des services non-marchands.



La tertiarisation des activités a également impacté le degré d'industrialisation de l'économie guadeloupéenne. Le poids du secteur secondaire dans la valeur ajoutée est passé de 15,6 % en 1993 à 13,6 % en 2008. Cette tendance est à nuancer en fonction du sous-secteur considéré. Alors que la croissance de la valeur ajoutée du BTP, de l'industrie des biens intermédiaires et de l'industrie des biens d'équipement qui représentent respectivement 64 %, 12,5 % et 6 % de la valeur ajoutée du secteur secondaire a été soutenue sur la période de 1993 à 2008, celle des secteurs de l'eau, de l'électricité et de l'élevage a été orientée à la baisse.

Le développement du secteur tertiaire privé et public, s'est traduit par une baisse de la part du secteur primaire dans la valeur ajoutée. La filière agricole et la pêche compte en effet pour respectivement 2,1 % et 0,6 % de celle-ci en 2008, contre 3,9 % et 1 % en 1993.

En 2008<sup>1</sup>, l'ensemble des secteurs d'activité connaît une décélération. Le secteur du BTP se replie (+2,2 % contre +4 % en 2007), en raison du ralentissement de la commande publique et des incertitudes sur l'évolution des dispositifs de défiscalisation. L'activité des services rendus aux entreprises s'essouffle (+0,6 %) et les services aux particuliers, victimes de la faible demande des ménages, se replient de 2,6 %. En moyenne, les services marchands progressent toutefois de 0,4 %, soutenus par les activités commerciales, dont la valeur ajoutée augmente de 2 %. Les activités industrielles résistent (+0,5 %), grâce à l'industrie des biens intermédiaires (+3,3 %), mais le secteur agricole enregistre un recul de 1,8 %.

<sup>1</sup> Source : CEROM, Estimations 2008

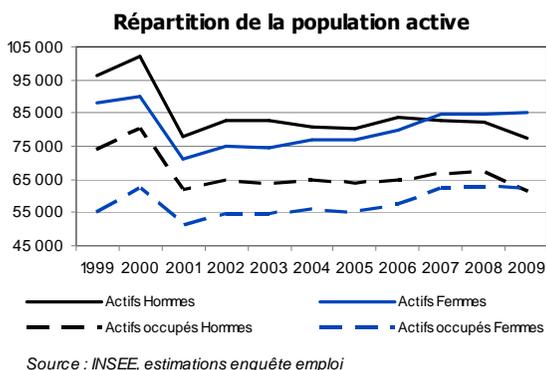
## 2. L'emploi et le chômage

En 2009, le marché du travail se détériore fortement dès le 1<sup>er</sup> trimestre, en raison du blocage de l'activité économique. Le nombre de demandeurs d'emploi de toutes catégories (A,B,C,D,E) inscrits à Pôle emploi dépasse les 60 000 demandeurs pour la première fois en Guadeloupe depuis dix ans. Les jeunes et les seniors sont, plus encore qu'en 2008, particulièrement touchés. Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) relatif au second trimestre 2009 est de 23,5 %, en hausse de 1,8 point sur un an.

### 2.1 LA POPULATION ACTIVE<sup>1</sup>

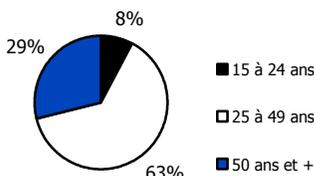
Sur la période 2001-2009, la population active a progressé au rythme annuel moyen de 1,7 %, soutenue par l'augmentation du nombre d'actifs occupés (+2,1 % par an).

Entre 2008 et 2009, la tendance s'est inversée : sur un an, le nombre d'actifs a baissé de 4 820, pour s'établir à 162 479 personnes.



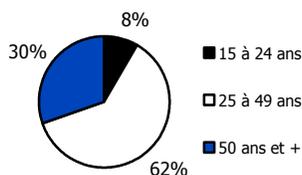
L'emploi a nettement diminué, passant de 128 200 à 124 300 personnes en emploi. Le taux d'emploi des 15-64 ans, déjà faible, recule de 2 points. Sur l'ensemble de la population en âge de travailler, 46,9 % des personnes sont en emploi ou au chômage<sup>2</sup> (contre 64,8 % en métropole en 2008<sup>3</sup>). En d'autres termes, sur 100 personnes de 15 à 64 ans, la Guadeloupe compte 18 personnes ayant un emploi de moins que la France métropolitaine.

**Taux d'emploi des hommes**



*Source : INSEE  
Estimations Enquête emploi 2008*

**Taux d'emploi des femmes**



<sup>1</sup> La population active regroupe les chômeurs et la population active occupée, composée des salariés et des non salariés. Le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge de travailler (15 ans ou plus). Le taux d'emploi est le rapport de la population ayant un emploi à la population totale correspondante ou en âge de travailler.

<sup>2</sup> Le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) recensé par l'INSEE a augmenté de 3,6 % en juin 2009. Le taux de chômage (au sens du BIT) s'établit ainsi à 23,5 %, en hausse de 1,8 point sur un an.

<sup>3</sup> Le Conseil européen a adopté en mars 2000 la stratégie « de Lisbonne », visant à renforcer l'emploi dans l'Union européenne : son objectif affiché était de porter le taux d'emploi à un niveau aussi proche que possible de 70 % d'ici 2010.

## 2.2 L'EMPLOI

En 2009, 5 570 nouveaux établissements<sup>1</sup> ont été créés en Guadeloupe (+13,4 % sur un an), dont la moitié dans le secteur des services qui demeure le premier gisement de créations devant le commerce. D'un poids moins significatif (9 %), l'industrie enregistre la plus forte dynamique de création (+45 % par rapport à 2008), en particulier dans l'agroalimentaire. Sur 9 entreprises créées, 10 sont des unités unipersonnelles.

La mutation structurelle du marché du travail se poursuit avec la baisse continue de l'emploi salarié dans le secteur agricole et la tertiarisation de l'économie. La part des secteurs primaire et secondaire dans l'emploi salarié conserve un poids relatif de 2 et 14 %<sup>2</sup>. La population non salariée (entrepreneurs individuels, chefs d'entreprises, professions libérales) représente pour sa part environ 15 % dans l'emploi total.

Le secteur tertiaire regroupe 84 % de la population salariée en 2008. Entre 2001 et 2008, l'emploi salarié dans ce secteur a progressé de 7,6 %, en raison principalement de la branche santé et commerce et dans une moindre mesure des services aux entreprises. En revanche, l'éducation et l'administration ont enregistré une baisse du nombre de salariés sur la période (respectivement -9,8 % et -1,1 %).

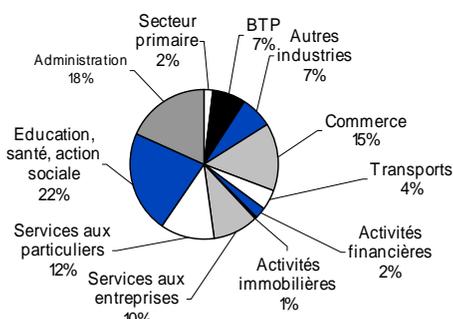
Le secteur secondaire a relevé la plus forte augmentation (22,7 % sur 7 ans), due à la croissance du nombre de salariés du secteur de la construction sur la période (+44 %), qui reste l'un des principaux moteurs de l'économie guadeloupéenne.

Enfin, l'emploi du secteur primaire a suivi l'évolution en déclin des filières agricoles, avec une réduction de 19,4 % du nombre de salariés depuis 2001.

L'étude de la typologie de l'emploi réalisée par l'INSEE<sup>3</sup> en 2007 met en exergue la prépondérance des contrats à durée indéterminée (CDI) en Guadeloupe (2 actifs sur 3 en 2007), les contrats à durée limitée (CDL) étant pour leur part plus rares (10 %). Les CDL représentent en revanche près d'un emploi sur 4 pour les jeunes de moins de 30 ans.

Le travail à temps partiel occupe une place importante avec 15 % des actifs occupés (contre 17,2 % en métropole). Il concerne le plus souvent les femmes et les jeunes (respectivement 22 et 24 %). Ce mode de travail est cependant subi par un actif en emploi sur dix.

**Répartition de l'emploi salarié**



Source : INSEE, estimations emploi 2008

<sup>1</sup> Hors Iles du Nord.

<sup>2</sup> Voir l'annexe Statistiques économiques.

<sup>3</sup> Résultats de l'enquête emploi en 2007.

### Le travail informel en Guadeloupe<sup>1</sup>

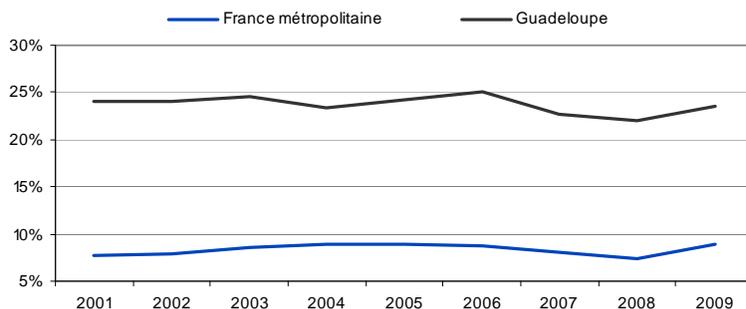
Selon les estimations de l'INSEE, près de 11 500 personnes auraient recours au travail informel en Guadeloupe, soit un emploi sur onze. Parmi les DFA, le département occuperait le plus grand nombre de travailleurs informels (9 %), contre 6 % en Martinique et 8 % en Guyane (estimations 2005). Plus de la moitié des personnes exerçant une activité informelle occupent également un emploi, et une personne sur 3 serait au chômage. Il concerne le plus souvent des jeunes hommes peu qualifiés,

rencontrant des difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Près de 60 % des travailleurs non déclarés exercent leur activité dans les secteurs nécessitant beaucoup de main d'œuvre comme dans le bâtiment, la restauration, le commerce de détail, les services aux particuliers (la couture, le ménage ou la garde d'enfants). 62 % des travailleurs informels n'auraient pas de diplôme. En revanche, les bacheliers sont quasiment aussi nombreux que dans la population active occupée (9 %).

## 2.3 LE CHOMAGE

Le chômage en Guadeloupe et plus généralement aux Antilles-Guyane est de 2 et 3 fois plus élevé qu'en métropole. Les minima sociaux constituent par ailleurs la ressource financière d'environ 15 % de la population (contre 3 % en métropole).

### Taux de chômage au sens du BIT



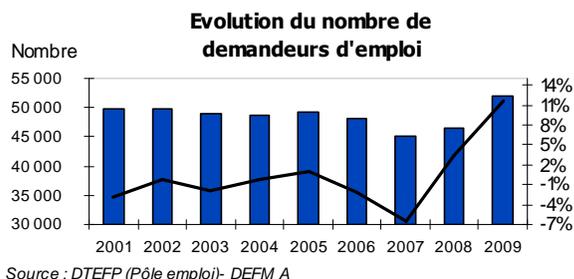
Source: INSEE - Enquête Emploi

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) relatif au second trimestre 2009 s'élève à 23,5 %, en hausse de 1,8 point sur un an. A cette date, les jeunes actifs de moins de 30 ans, les plus touchés, sont 46,7 % à être au chômage, alors qu'ils étaient 39,5 % en 2008.

L'exclusion durable du marché du travail est fréquente : près de 30 000 chômeurs le sont depuis plus d'un an, soit 1 000 de plus qu'en 2008. Plus de la moitié des chômeurs de Guadeloupe (54 %) le sont depuis plus de trois ans.

<sup>1</sup> Source : « L'emploi informel en Guadeloupe en 2007 », INSEE, Premiers résultats n°33, septembre 2008.

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A inscrits à Pôle Emploi accuse en décembre 2009 une hausse inédite de 11,6 % sur un an (soit + 5 345 demandeurs de plus inscrits au Pôle emploi). Cette augmentation concerne davantage les hommes (+16,5 %) que les femmes (+8,6 %), ces dernières représentant 59,2 % des demandeurs d'emploi.



La dégradation du marché du travail impacte particulièrement les séniors (+25,3 %). Les jeunes demeurent également fortement exposés au chômage (+16,3 % pour les moins de 25 ans)<sup>1</sup>. La résorption du chômage de longue durée demeure problématique dans le département, près de la moitié des chômeurs ayant une ancienneté d'inscription d'au moins un an (contre moins d'un chômeur sur quatre dans l'hexagone).

Pour l'ensemble des catégories (DEFM A,B,C,D,E), le nombre de 60 733 demandeurs inscrits est atteint pour la première fois depuis dix ans.

En termes d'offres d'emploi recueillies, le Pôle emploi enregistre un fort repli (- 21 %, contre +2,5 % en 2008 et +6,3 %/an en moyenne depuis 2002), avec au total 12 859 offres recensées en 2009. Les principaux contrats, tant « aidés » que « normaux » diminuent sensiblement. Les propositions de contrats en alternance sont en hausse de 15,6 %, mais ne représentent qu'environ 1 % des offres (145 contrats offerts en 2009).

## 2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDES

La situation de l'emploi dépend également de l'existence des dispositifs nationaux et spécifiques aux DOM d'aide à l'emploi<sup>2</sup>. Les DOM recourent beaucoup plus fréquemment aux contrats aidés que les départements en France métropolitaine. Ils mobilisent plus souvent les contrats du secteur non marchand et déploient des efforts plus importants en direction des jeunes.

Après une relative stabilité en 2008, le nombre de contrats aidés signés en Guadeloupe recule de 1 967 offres en 2009 (6 867 contrats contre 8 834 en 2008). Près des 72 % des embauches liées à ces dispositifs concernent le secteur non marchand (contre 28 % dans le secteur marchand).

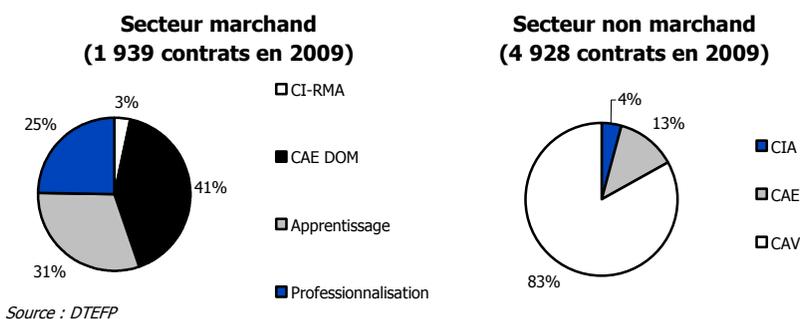
Ainsi, dans le secteur non marchand, le nombre de contrats conclus régresse de 17 % sur un an. Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE : -4 %) reste majoritaire, avec cinq contrats sur six signés. Les contrats d'avenir (CAV) chutent encore de 46 % en 2009, après 25 % de baisse en 2008. Le contrat d'insertion par l'activité (CIA) recule de 60 % et retrouve son niveau de 2007.

<sup>1</sup> Selon l'enquête emploi de l'INSEE, le taux de chômage des jeunes actifs de moins de 30 ans atteindrait 39,1 % et 54,1 % pour les non diplômés en juin 2008 (contre 14,7 % pour les personnes diplômées de niveau Bac+2, et 8,1 % pour les Bac+5).

<sup>2</sup> Les principaux contrats d'aides à l'emploi au niveau national et dans les DOM ont été décrits dans le rapport annuel IEDOM sur l'activité en 2007.

Le secteur marchand enregistre aussi une baisse du nombre de contrats conclus en 2009 (-38 %). Au total, 1 939 contrats ont été conclus. Tous les types de contrats s'inscrivent en repli. Le contrat d'apprentissage perd sa place de dispositif le plus répandu au profit du CAE DOM.

Les résultats des autres mesures de lutte contre le chômage, visant la création d'entreprises, la mobilité des jeunes ou encourageant le retour à l'emploi de personnes en difficultés, sont contrastés. Les mesures de politique de l'emploi comme l'ACCRE (Aide au chômeur créateur ou reprenneur d'entreprises) ou le CIVIS (Contrat d'insertion dans la vie sociale) enregistrent de mauvais résultats en 2009<sup>1</sup>. En revanche, les dispositifs du Projet initiative jeune (PIJ) enregistrent un essor de 53 %, avec 1 111 dossiers acceptés. Le nouveau dispositif NACRE (Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise) mis en place en 2009 a concerné 145 personnes sur l'année.



#### Autres dispositifs d'aide

Mesures	2008	2009	Var 09/08 En %
ACCRE (Aide aux chômeur créateur ou reprenneur d'entreprise)	955	923	-3
NACRE (Nouvel accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise) ou reprenneur d'entreprise)	-	287	-
PIJ (Projet initiative jeune)- Création d'entreprise	195	96	-51
PIJ - Aide à la mobilité	726	1111	53
CIVIS	2139	2001	-6
Allocation de retour à l'activité	160	70	-56

Source : DTEFP, Mission locale, ASP, CGSS

<sup>1</sup> Plus de la moitié des créations d'entreprises est le fait d'un chômeur ou de demandeurs d'emploi.

## 3. Les revenus et salaires

### 3.1 LES REVENUS

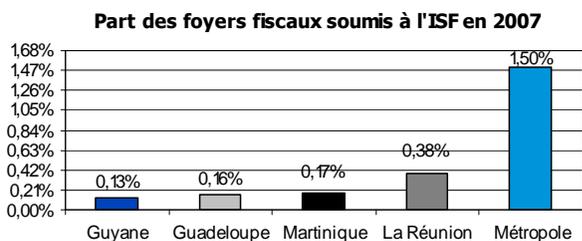
#### 3.1.1 Les différentes catégories de revenus

La structure des revenus fiscaux en Guadeloupe, proche de celles des autres DOM, diffère sensiblement de celle de la métropole.

#### Des disparités de revenus importantes

En 2007, plus de la moitié des foyers fiscaux guadeloupéens déclare un revenu annuel inférieur à 9 400 euros contre seulement un quart en France métropolitaine. De fortes disparités existent : les foyers fiscaux qui déclarent des revenus annuels supérieurs à 48 750 €, qui ne représentent que 4,7 % des foyers fiscaux de l'île, concentrent 8,7 % de l'ensemble des revenus déclarés.

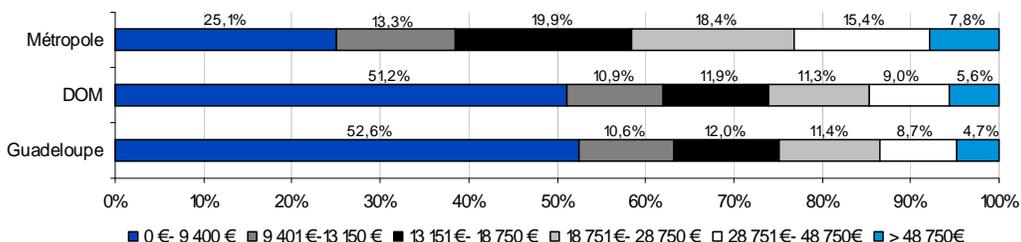
En haut de l'échelle des revenus, 389 foyers fiscaux étaient soumis à l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en Guadeloupe, soit 0,16 % du nombre de foyers fiscaux enregistrés dans le département. A la même date, 2 918 foyers étaient soumis à l'ISF dans les DOM (0,3 % des foyers fiscaux) et 524 948 pour la métropole (1,5 % des foyers fiscaux).



Source : Direction générale des impôts

Le nombre de foyers fiscaux a augmenté de 1,9 % sur un an pour atteindre 236 686 : ils déclarent un revenu fiscal moyen de 14 232 euros. La forte proportion de foyers à bas revenus dans la population, conjuguée à la réfaction de 30 % de l'impôt à payer accordée aux contribuables du département, engendre une étroitesse notable de la base fiscale. Plus de 72,5 % des foyers fiscaux guadeloupéens sont ainsi non imposables, contre 44,6 % dans l'hexagone.

#### Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence en 2007



Source : Direction générale des Impôts

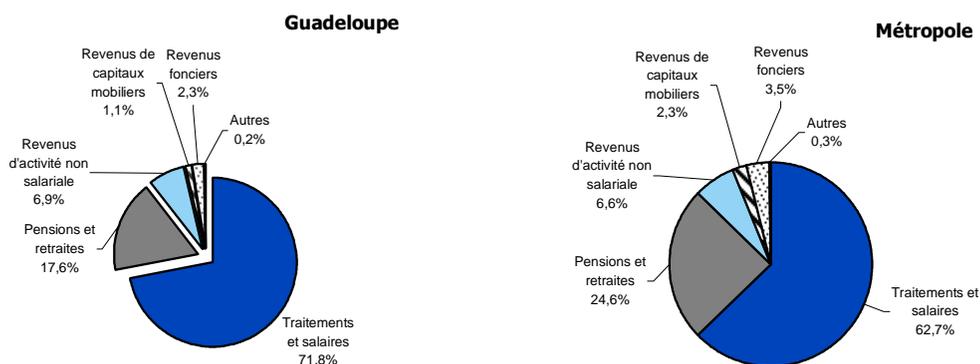
## Prépondérance des revenus d'activité

La part des traitements et salaires est plus importante en Guadeloupe (72 % dans le département et également dans les DOM contre 63 % en Métropole). Cette prépondérance des revenus d'activité salariaux est liée à la jeunesse de la population. Seuls 18 % des foyers fiscaux guadeloupéens perçoivent des pensions et retraites, contre 25 % en France métropolitaine. Le niveau des revenus de capitaux mobiliers est deux fois plus élevé que celui de la métropole.

En Guadeloupe, le montant des revenus déclarés en 2007 s'est élevé à 3,9 milliards d'€, en progression de 2,8 % sur un an. Cette évolution est imputable à l'augmentation des traitements et salaires (+2,1 %) et à celle des pensions et retraites (+7,1 %) qui représentent respectivement 71,8 % et 17,6 % des revenus déclarés. La bonne tenue des bénéficiaires industriels et commerciaux et des bénéficiaires agricoles a conforté cette tendance.

En comparaison, les revenus déclarés pour la Guadeloupe sont en dessous du niveau de la Martinique (4,2 milliards d'€) et sont environ deux fois moins élevés que ceux de la Réunion (7,4 milliards d'€). Les revenus déclarés pour l'ensemble des DOM atteignent 17 milliards d'€ (+5,3 % sur un an), soit 1,9 % des 898 milliards d'€ déclarés en métropole (+4,1 %).

### Répartition des revenus 2007 par catégories



Source : Direction Générale des impôts

### 3.1.2 Le revenu minimum d'insertion

#### Le Revenu minimum d'insertion (RMI)

Institué par la loi n°88-1088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988, le revenu minimum d'insertion (RMI) est attribué aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France. Il donne droit à une allocation de ressources dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge<sup>1</sup>.

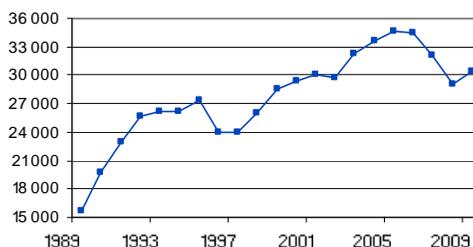
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'alignement avec la métropole de l'allocation de revenu minimum d'insertion, dont le principe avait été fixé par la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, est effectif.

Par ailleurs, le décret n° 2004-230 du 16 mars 2004 relatif à l'application de certaines dispositions de la loi n°2003-1200 du 18 décembre 2003 rend effective la décentralisation du RMI. La gestion ainsi que le financement du RMI et du RSO (Revenu de solidarité) sont du ressort du Conseil général et les versements sont effectués par la Caisse d'allocations familiales (CAF).

En 2009, l'évolution du nombre d'allocataires de RMI enregistre un renversement de tendance après la baisse amorcée en 2006, reflétant la dégradation du marché de l'emploi sur la période écoulée.

Fin 2009, le nombre de bénéficiaires du RMI s'élevait à 30 331 allocataires contre 29 068 fin 2008. Cette progression de 4,3 % sur un an intervient après une baisse significative de 9,3 % en 2008, liée à la hausse du nombre de contrats d'accompagnement (CAE) signés par les bénéficiaires du RMI. Depuis la mise en place du dispositif en 1989, le nombre de Rmistes a doublé. Il concentre désormais 18,7 % de la population active guadeloupéenne, une proportion quasi équivalente à celle observée à la Martinique.

Nombre d'allocataires du RMI à la Guadeloupe

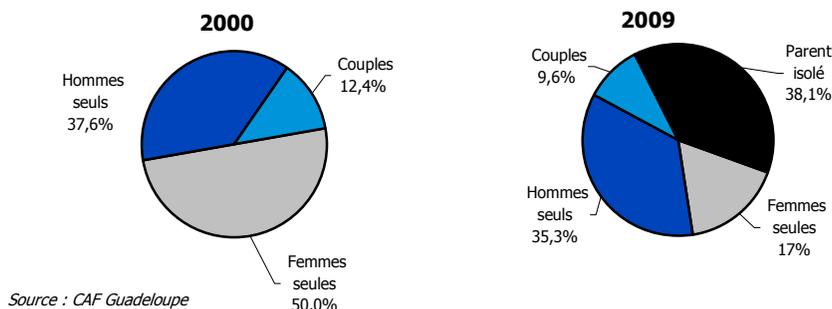


Source : CAF Guadeloupe

Les familles monoparentales, avec ou sans personne à charge, représentent près de neuf bénéficiaires sur dix en 2009 (+0,7 % sur un an). Les femmes seules allocataires du RMI sont environ deux fois moins nombreuses que les hommes (17,0 % contre 35,3 % pour les hommes). Dix ans auparavant, elles étaient beaucoup plus concernées (50 %). Plus de la moitié des allocataires du RMI sont âgés de plus de 40 ans (57,1 %). La proportion des jeunes de moins de 25 ans est évaluée à seulement 1,7 %.

<sup>1</sup> Le RMI est également accordé aux personnes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge.

## Situation des allocataires du RMI



### Effectifs du RMI et versements CAF

	2005	2006	2007	2008	2009	Var. 09/08 En %
Bénéficiaires du RMI (résultats consolidés)	34 693	34 410	32 052	29 068	30 331	4,3
Nombre de personnes couvertes*	72 052	70 684	72 385	57 940	nd	nd
Sommes versées par la CAF (millions €)	157,9	161,9	159,5	158,1	nd	nd
Montant moyen mensuel du RMI (€)	390,0	396,6	399,0	462,1	nd	nd

Source : Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe

\*allocataire+conjoint+personne(s) à charge

### L'agence départementale d'insertion (ADI)

En Guadeloupe, le dispositif d'insertion est géré depuis 1995 par l'Agence départementale d'insertion (ADI) devenue établissement public local à caractère administratif en 1999. Elle dispose de 5 antennes, dont 2 sur les îles du Nord. L'ADI élabore et met en œuvre le Programme Départemental d'Insertion (PDI).

Elle travaille ainsi avec :

- le Pôle Emploi,
- la Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS),
- la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi, et de la Formation Professionnelle (DDTEFP),
- le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA),
- les associations luttant contre le chômage, l'exclusion et la précarité.

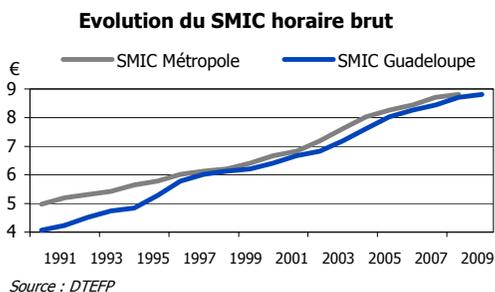
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, l'ADI s'est vue confier le pilotage de l'ensemble du dispositif pour le compte du Conseil Général, en assurant l'ensemble des attributions relatives au Revenu Minimum d'Insertion. Il comprend la gestion de l'allocation, de l'insertion et la mise en œuvre du contrat d'insertion RMI (CI-RMA) réservé au secteur marchand, et du contrat d'avenir, pour le secteur non marchand, tous deux créés par la Loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005.

Sur le plan pratique, dans le mois qui suit le paiement de la première allocation, l'ADI doit proposer au bénéficiaire du RMI un contrat d'insertion qui, selon sa situation de santé, sociale, professionnelle et financière, peut revêtir les formes suivantes : recherche d'un logement salubre, formation et intégration professionnelle, lutte contre l'illettrisme.

## 3.2 LES SALAIRES

### 3.2.1 L'évolution du SMIC

Depuis 1996, le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) en Guadeloupe est aligné sur celui de la métropole. En application du décret n° 2009-800 du 24 juin 2009, le montant du salaire minimum de croissance a été fixé à 8,82 € de l'heure à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Le montant du SMIC s'élève à 1 337,70 € pour 151,67 heures (35 heures par semaine), soit + 1,3 % sur un an.



D'après la loi du 3 décembre 2008, la revalorisation annuelle du SMIC intervient désormais le 1er janvier (et non plus le 1er juillet). Cette disposition est entrée en vigueur au 1er janvier 2010. Les autres modalités de revalorisation du SMIC sont restées inchangées.

### 3.2.2 Le RSTA : un complément de revenu

Suite au mouvement social contre la vie chère de début d'année, et afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés des départements et collectivités d'Outre-mer, le Gouvernement a créé une mesure spécifique : le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), dont le décret d'application a été publié au Journal Officiel du 29 mai 2009.

Prestation versée par l'Etat en vue de soutenir le pouvoir d'achat des salariés outre-mer, le RSTA apporte un complément de revenu forfaitaire de 100 euros aux salariés ayant un revenu mensuel inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel, soit 1 849,46 euros brut par mois (ce qui correspond à environ 1 450 € net). Pour l'ensemble des départements d'Outre-mer, l'Etat consacre une enveloppe de 233 millions d'euros au financement du RSTA. Selon le secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, plus de 220 000 personnes pourraient percevoir cette allocation, qui serait évaluée en année pleine à 280 millions d'euros.

En Guadeloupe, les premiers versements ont eu lieu à partir de juillet 2009. Selon les services de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) de Guadeloupe, plus de 12 000 salariés guadeloupéens auraient déjà bénéficié de cette prestation de l'Etat pour la première tranche de versement<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Une tranche de versement concerne les demandes de RSTA pour un trimestre.



Front de mer, Basse-Terre  
© Photo : E. MORIAME



Nouvelle capitainerie, Basse-Terre  
© Photo : C. APANON



Ilet du Gosier  
© Photo : A. GUINGAND



Ferme éolienne, Terre de bas  
© Photo : JM. PLANCHAT

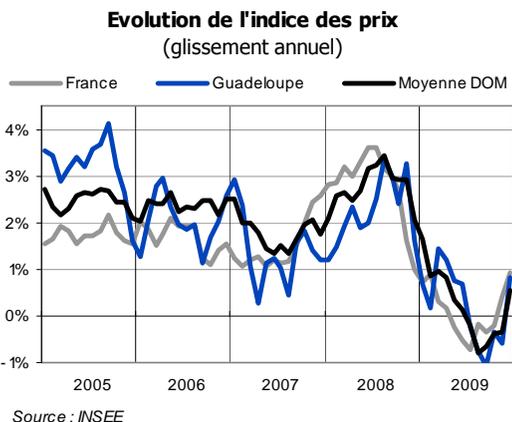
## 4. Les prix

L'année 2009 est marquée par une moindre croissance de l'indice des prix par rapport à 2008. En glissement annuel à fin décembre, l'indice des prix à la consommation augmente de 0,8 % (contre +1,6 % à fin décembre en 2008).

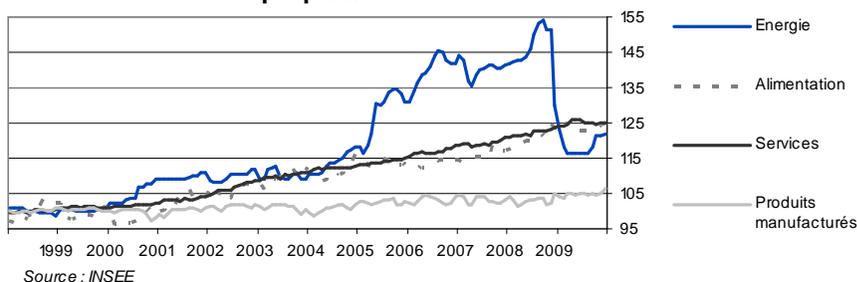
Trois périodes distinctes marquent cette évolution annuelle. En début d'année, les prix enregistrent une croissance moins élevée que les années précédentes, sous l'effet notamment de la baisse importante des prix des produits pétroliers<sup>1</sup>. Au second trimestre, l'indice des prix à la consommation s'inscrit en baisse, en particulier en raison de la diminution des prix dans la distribution consécutive à l'application des accords passés avec les distributeurs en mars 2009. Au second semestre, en lien avec la faiblesse de l'activité économique, l'indice des prix à la consommation enregistre une hausse modérée, nettement moins importante que les années précédentes.

Le rythme annuel de l'inflation est similaire à celui observé en France entière (+0,9 %) et dans les autres DFA (+0,7 % en Martinique et +0,8 % en Guyane).

Dans le détail, on observe une forte hausse du prix du tabac (+45,2 %), décidée par les pouvoirs publics en contrepartie de la hausse du RSTA<sup>2</sup>. A l'inverse, la baisse de l'énergie de 6,2 % en glissement annuel à fin décembre, entraînée par la diminution du prix du pétrole (-8,7 %) a conduit à une atténuation de la hausse des prix en 2009.



### Evolution de l'indice des prix hors tabac par poste



<sup>1</sup> Entre le 1<sup>er</sup> décembre 2008 et le 12 février 2009, il est observé quatre baisses successives des prix des carburants, représentant une baisse totale cumulée de 43 centimes pour l'essence sans plomb et de 40 centimes pour le gazole. Par ailleurs, lors des accords de mars 2009, la suspension immédiate dans la structure des prix des carburants de la taxe sur la collecte des huiles usagées a été mise en place (jusqu'à la prochaine révision).

<sup>2</sup> Revenu supplémentaire temporaire d'activité.

Les services, qui représentent environ 40 % des dépenses des ménages, ont augmenté de 0,9 % en 2009, après 2,5 % en 2008. L'évolution du prix des produits alimentaires, de 1,1 %, a été influencée par le net renchérissement des produits frais (+4 %).

### Indice des prix en fin d'année (base 100 Année 1998)

	Pondération 2009	2008	2009	Var 09/08 (en %)
<b>Indice général</b>	<b>10 000</b>	<b>119,4</b>	<b>120,4</b>	<b>0,8</b>
<b>Indice général hors tabac</b>	<b>9 900</b>	<b>118,5</b>	<b>119,0</b>	<b>0,4</b>
<b>Indice général hors énergie</b>	<b>9 049</b>	<b>118,4</b>	<b>120,3</b>	<b>1,6</b>
Alimentation hors tabac	2 149	123,5	124,8	1,1
Produits manufacturés	2 859	105,0	106,4	1,3
Services	<b>3 941</b>	<b>123,8</b>	<b>124,9</b>	<b>0,9</b>
<i>Transports et communications</i>	598	113,0	109,7	-2,9
<i>Loyers et services rattachés</i>	949	125,7	130,5	3,8
<i>Services de santé</i>	405	130,9	130,8	-0,1
Energie	951	129,8	121,7	-6,2
<i>Produits pétroliers</i>	730	139,9	127,7	-8,7
Tabac	100	254,4	369,3	45,2
<b>Indice France entière</b>		<b>118,9</b>	<b>120,0</b>	<b>0,9</b>
<b>Indices autres DOM</b>				
<i>Indice général - Martinique</i>		<i>121,2</i>	<i>122,0</i>	<i>0,7</i>
<i>Indice général - Guyane</i>		<i>121,5</i>	<i>122,5</i>	<i>0,8</i>
<i>Indice général - Réunion</i>		<i>122,7</i>	<i>123,0</i>	<i>0,2</i>

Source : INSEE Guadeloupe

### L'observatoire des prix

Inscrits à l'article 75 de la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) de 2000, les observatoires sur les prix et les revenus des DCOM ont été institués le 2 mai 2007. Ils ont pour mission d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus et de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leurs évolutions. La composition de ces observatoires, dont la présidence est dévolue au préfet, comprend l'ensemble des parties prenantes locales (représentants de l'Etat, d'élus locaux, de l'administration, mais aussi des organisations socioprofessionnelles, et des syndicats, chambres consulaires).

Les observatoires doivent se réunir au moins une fois par an et remettre un rapport annuel au ministre chargé de l'outre-mer, au ministre chargé de l'économie et des finances, et au ministre chargé de l'emploi. Cet exercice vise à proposer au gouvernement des recommandations pour la conduite de la politique économique et de cohésion sociale (article 2), dans un contexte d'évaluations généralisées des politiques publiques.

L'observatoire des prix de la Guadeloupe a été mis en place le 18 octobre 2007. Plusieurs réunions, par groupes thématiques, se sont déroulées depuis sa création dont notamment une en janvier 2009 sur la question de la constitution des prix du carburant. Lors de cette réunion, il a également été proposé la mise en place d'un chariot-type. Ce dernier permet aux citoyens de mesurer l'évolution des prix sur un panel représentatif de produits mais aussi de faire jouer pleinement la concurrence entre enseignes.

Dès le 15 février 2009, un chariot-type regroupant 50 produits a été opérationnel. Les échantillonnages ont été effectués sur 4 hypermarchés, 3 supermarchés et 2 discounters. Des relevés ont été mis en place tout au long de 2009. Par ailleurs, un rapport sur les prix des produits pétroliers en Guadeloupe a également été présenté par le Conseil économique et social régional (CESR) en janvier 2009 dans le cadre de l'observatoire.

## Réglementation des prix

Compte tenu de situations sectorielles monopolistiques et de difficultés d'approvisionnement limitant la concurrence, les prix de certains biens et services sont réglementés en Guadeloupe et dans les autres DROM. Ce mécanisme repose essentiellement sur les décrets n°88-1046 et 88-1047 du 17 novembre 1988 ainsi que le décret n°2003-1241 du 23 décembre 2003.

Il concerne les produits pétroliers et le gaz domestique, le ciment, la farine et le riz, les livres, les médicaments, les maisons de retraite non conventionnées, les taxis, les communications téléphoniques, les cantines scolaires publiques, la pension et la demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement, les transports publics urbains de voyageurs, le remorquage dans les ports maritimes, les outillages dans les ports maritimes et fluviaux, la manutention portuaire et les consignataires de navires.

Concernant les produits pétroliers<sup>1</sup>, les prix plafonds sont révisés par le préfet sur proposition de la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF). Ces modifications sont établies en fonction :

- du coût de la matière première importée, calculé sur la base du cours du « brent daté », et du cours moyen du dollar,
- du coût des produits finis et semi-finis importés, calculé en fonction du cours franco à bord des produits pétroliers sur l'un des marchés de référence de la zone Amérique et du cours du dollar à la date du connaissance<sup>2</sup> maritime.

Par ailleurs, des taxes intérieures, décidées par le Conseil régional, s'appliquent également sur certains produits<sup>3</sup>. Suite au mouvement social de 2009, le protocole d'accord signé le 4 mars 2009 comprend :

- une baisse des prix des carburants
- une baisse du tarif des services bancaires
- une baisse du prix de l'eau
- une baisse des prix de produits de première nécessité : en accord avec les distributeurs, une liste de produits de première nécessité les plus vendus au sein de 100 familles de produits, par enseigne, repérables par les consommateurs ont été commercialisés à des prix proches de ceux de l'hexagone. A cela s'ajoute une liste de 50 produits usuels.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accord, une baisse de l'octroi de mer sur la liste de produits de première nécessité était prévue.

---

1 Gazole, super sans plomb, pétrole lampant et fioul domestique.

2 Déclaration contenant un état des marchandises chargées sur le navire.

3 Cf chapitre 3, section 3 - Les politiques et finances publiques.

## 5. Le commerce extérieur

---

A l'image des autres départements français d'outre-mer, la Guadeloupe se caractérise par la faiblesse de ses échanges extérieurs. Son taux d'ouverture, rapport entre la somme des importations et des exportations sur le PIB, se situe autour de 40 %, un niveau relativement proche de celui des pays voisins les moins intégrés au commerce international comme Haïti et Cuba, alors qu'il atteint en moyenne le double dans les petits états insulaires.

Ce phénomène est à mettre en rapport avec la faiblesse des exportations du département, liée aux contraintes structurelles qui pèsent sur la compétitivité des produits (faible valeur ajoutée des productions exportées, éloignement géographique des marchés export, coûts élevés des facteurs de production). Comme dans les autres départements d'Outre-mer, la baisse de compétitivité observée dans les filières traditionnelles (banane, filière canne-sucre-rhum) n'a pas été compensée par l'essor de nouvelles filières d'exportation. La balance commerciale est structurellement déficitaire : ce déséquilibre tient également à l'orientation du système productif vers la satisfaction du marché intérieur<sup>3</sup> et à la polarisation des relations commerciales avec la métropole.

L'augmentation du taux d'ouverture constitue un enjeu important pour la Guadeloupe dans le cadre de la mise en oeuvre des accords de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les pays ACP. Ces accords représentent pour la Guadeloupe l'opportunité d'une meilleure intégration dans le commerce régional.

### 5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

#### 5.1.1 La structure des importations

La progression des importations en valeur observée en 2008 (+6,7 %) ne s'est pas répétée en 2009. Les importations chutent en effet de 23,7 % pour s'établir à 1 799,5 millions €, un niveau proche du début des années 2000. Cette baisse historique s'explique en grande partie par le très fort repli enregistré au cours du premier trimestre, avec le blocage des principales activités économiques de l'île. A titre de comparaison, la grève des dockers en 2004 avait provoqué une baisse ponctuelle de 3,2 % des importations.

##### Importations en valeur (millions €)

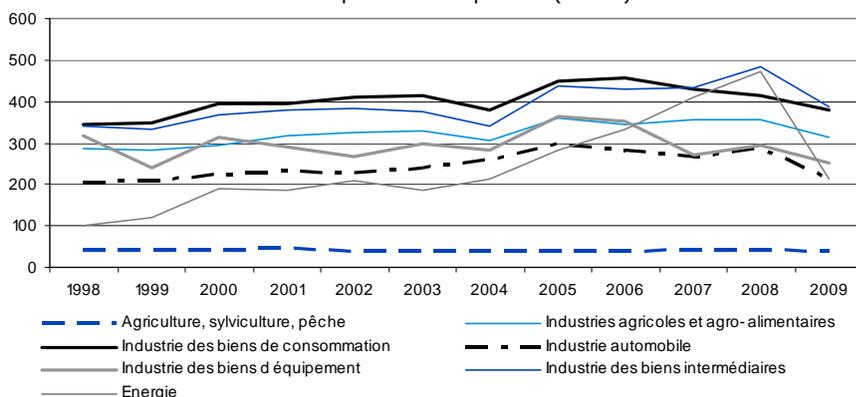
	2008	2009	Variation 09/08 En %
Agriculture, sylviculture, pêche	43,4	37,8	-12,9
Industries agricoles et agro-alimentaires	357,3	312,5	-12,5
Industrie des biens de consommation	414,8	380,4	-8,3
Industrie automobile	287,0	211,6	-26,2
Industrie des biens d'équipement	293,2	250,8	-14,5
Industrie des biens intermédiaires	484,1	388,3	-19,8
Energie	473,4	214,0	-54,8
Produits Divers	5,0	4,1	-18,3
<b>Total</b>	<b>2 358,2</b>	<b>1 799,5</b>	<b>-23,7</b>

Source : DNSCE

<sup>3</sup> Cf. « Guadeloupe : une économie en déficit ... d'image », CEROM, 2004

Tous les postes à l'exception des biens de consommation (-8,3 %) ont enregistré une baisse à deux chiffres des importations en valeur. Les évolutions les plus prononcées sont observées pour les postes énergie (-54,8 %) et industrie de l'automobile (-26,2 %). Les industries agroalimentaires, les biens intermédiaires, les biens d'équipement et les produits agricoles affichent pour leur part des baisses comprises entre -12,5 % et -19,8 %.

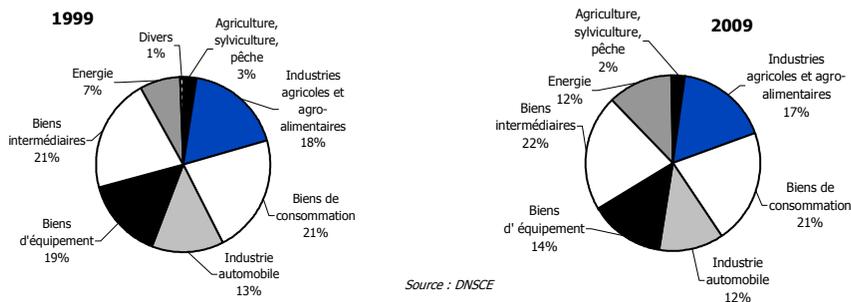
### Evolution des importations en valeur Ventilation par famille de produits (en M €)



Source : DNSCE

En l'espace d'un an, la structure des importations subit quelques modifications et apparaît très proche de celle de 1999. Le poids des produits énergétiques diminue significativement (12 % en 2009 après 20 % en 2008). D'autres postes voient leur position relative se renforcer : les biens de consommation (21 % : +4 points), les industries agroalimentaires (17 % : +2 points), les biens d'équipement (14 % : + 2 points) et les biens intermédiaires (22 % : +1 point).

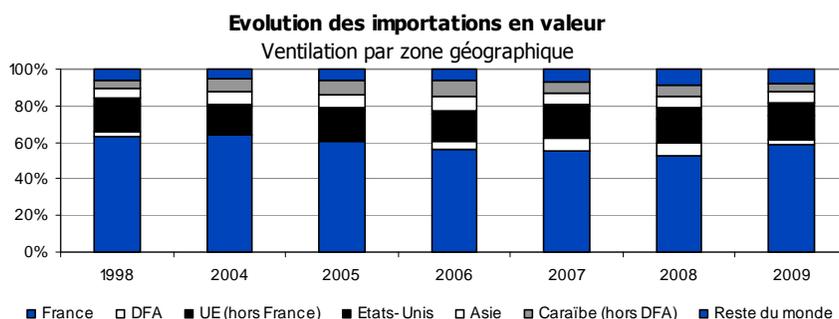
### Evolution de la ventilation des importations en valeur par famille de produit



Source : DNSCE

## 5.1.2 Les principaux fournisseurs

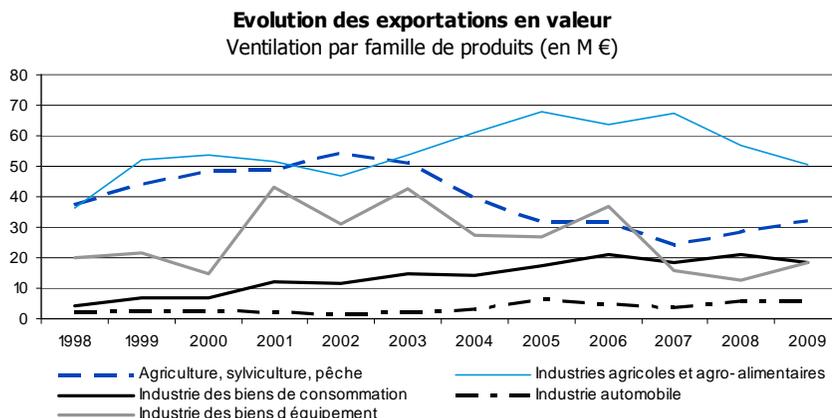
Plus de la moitié des importations proviennent de France métropolitaine (58,9 % contre 63,1 % une décennie auparavant). Les échanges avec les Etats-Unis se sont accrus, passant respectivement de 2,9 % à 7,5 % des importations entre 1998 et 2009, tandis que la part des échanges avec les Etats étrangers de la Caraïbe et des pays étrangers de l'Union Européenne a légèrement diminué par rapport à 1998, passant respectivement de 4,5 % et 15,4 % en 1998 à 3,7 % et 13,1 % du total en 2009. Les importations en provenance des DFA ont accusé un repli d'environ 70 %, soit une baisse de la facture des importations de plus de 120 millions €. Leur part s'établit désormais à 2,3 % des importations totales en 2009, en baisse de 4,6 points par rapport à 2008. L'Asie représente 6,2 % des importations guadeloupéennes en 2009.



## 5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

### 5.2.1 La structure des exportations

Les exportations guadeloupéennes ont reculé de 7,7 % pour s'établir à 149,2 millions €. L'industrie agroalimentaire, principal poste d'exportation, affiche un repli de 11,5 %, sous l'effet d'une chute des exportations de sucre (-18,1 %). On note en revanche un retour à la normale des exportations de banane, qui terminent l'année 2009 en progression sensible de près de 23 % par rapport à 2008, après avoir été particulièrement impactées en 2007 par le passage du cyclone Dean.



## Exportations en valeur (millions €)

	2008	2009	Variation 09/08 En %
Agriculture, sylviculture, pêche	28,4	31,9	12,5
- Banane	20,6	25,4	22,8
- Melon	6,9	5,7	-16,6
Industries agricoles et agro-alimentaires	56,9	50,4	-11,5
- Sucre	27,3	22,3	-18,1
- Rhum	17,3	17,3	0,1
Industrie des biens de consommation	23,2	18,6	-19,9
Industrie automobile	5,6	5,9	5,2
Industrie des biens d'équipement	12,7	18,2	42,7
Industrie des biens intermédiaires	27,4	19,0	-30,5
Energie	7,2	5,1	-29,3
Produits Divers	0,1	0,1	-19,9
<b>Total</b>	<b>161,5</b>	<b>149,2</b>	<b>-7,7</b>

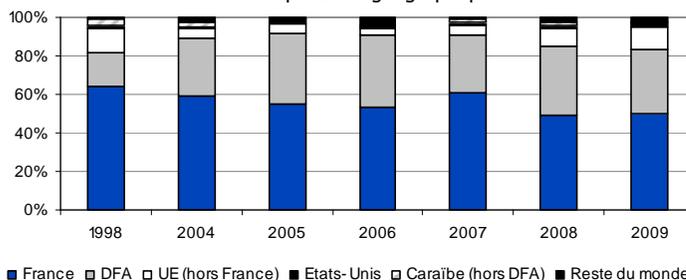
Source : DNSCE

## 5.2.2 Les principaux clients

La métropole, importateur de l'essentiel des productions du secteur primaire et de l'industrie agroalimentaire, demeure le principal client du département (48,9 %, contre 64,1 % dix ans auparavant). La Martinique, la Guyane, Saint-Martin et Saint-Barthélemy représentent 34,5 % des exportations guadeloupéennes en valeur. Ceci provient en partie des réexpéditions d'hydrocarbures, mais aussi de produits agroalimentaires et de biens d'équipement expédiés à la Martinique.

Les Etats étrangers de l'Union Européenne absorbent 9,3 % des exportations guadeloupéennes. Les deux principaux partenaires (le Portugal et la Pologne) importent de la Guadeloupe des produits agroalimentaires.

**Evolution des exportations en valeur**  
Ventilation par zone géographique



Source : DNSCE

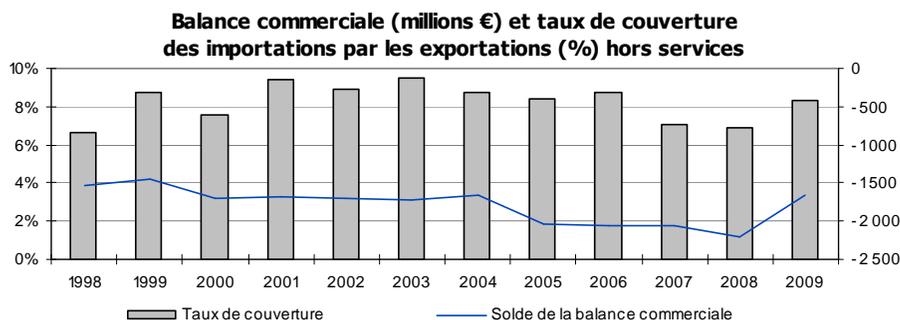
## 5.3 LA BALANCE COMMERCIALE

En 2009, le commerce extérieur de biens présente un solde moins dégradé qu'en 2008 (-1 650 millions € après -2 196 millions). Cette évolution a priori favorable s'explique par une double chute : celle des importations, effet du conflit social du début d'année et celle, un peu moins forte, des exportations due à la chute des ventes de sucre. Le taux de couverture des échanges s'établit à 8,3 % contre 6,9 % en 2008.

### Balance commerciale hors services

en millions €			Variation 09/08
	2008	2009	En %
Importations	2 358,2	1 799,5	-23,7
Exportations	161,5	149,2	-7,7
<b>Solde de la balance commerciale</b>	<b>-2 196,6</b>	<b>-1 650,3</b>	<b>-24,9</b>
<i>Taux de couverture</i>	<i>6,9%</i>	<i>8,3%</i>	21,0
Agriculture, sylviculture, pêche	-15,0	-5,9	-60,8
Industries agricoles et agro-alimentaires	-300,7	-262,1	-12,8
Industrie des biens de consommation	-393,9	-361,8	-8,1
Industrie automobile	-281,4	-205,8	-26,9
Industrie des biens d'équipement	-280,6	-232,6	-17,1
Energie	-466,2	-208,9	-55,2

Source : DNSCE



Source : DNSCE

## 5.4 LES RELATIONS REGIONALES

### 5.4.1 Les partenaires commerciaux de la Caraïbe

Les échanges commerciaux avec la région Caraïbe (y.c. Etats-Unis) ont atteint respectivement 13,6 % et 36,5 % du total des importations et exportations en valeur en 2009 après 19,2 % et 38,8 % en 2008. La part des échanges avec la région a diminué par rapport à 2008 et leur orientation géographique s'est modifiée.

Les importations de biens en provenance des pays de la Caraïbe (y compris DFA), se sont élevées à 244,6 millions € en 2009, en baisse de 46,2 % sur l'exercice. Pour la première fois en quatre ans la Martinique<sup>1</sup> n'est plus le principal fournisseur régional de la Guadeloupe (16,9 % des importations totales en 2009 contre 34,1 % en 2008), ses importations ayant diminué de 77 % (36 millions € en 2009). Plus de la moitié des produits importés proviennent des Etats-Unis (56 %) pour un montant total qui s'est maintenu (135 millions € en 2009 après 139 millions € en 2008).

En 2009, le montant des exportations régionales s'est élevé à 52,6 millions €, en recul de 18,4 % sur un an. La Martinique, avec laquelle 57 % des exportations en valeur sont réalisées, reste le premier client régional de la Guadeloupe, malgré un repli annuel de 23 %. Les exportations à destination des Etats étrangers de la Caraïbe restent minimes (moins de 10 % du total des exportations régionales).

## LES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE ET LES DROM

### Un bref rappel sur les APE

Les économies ultramarines françaises des Antilles-Guyane, de l'océan Indien et du Pacifique sont directement concernées par la réforme des accords commerciaux négociée entre l'Union européenne et les six régions des pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique).

L'accord de coopération commerciale signé à Cotonou en juin 2000, succédant aux Accords de Lomé de 1975, prévoyait la conclusion d'ici le 31 décembre 2007 d'Accords de partenariat économique (APE) entre l'Union Européenne et les six unions régionales composant les pays de la zone Afrique Caraïbes et Pacifique<sup>2</sup>. Ces accords visent à contractualiser l'engagement réciproque de chaque partie à supprimer leurs restrictions aux importations en provenance de l'autre partie. La clause de la préférence commerciale non réciproque au profit des pays ACP<sup>3</sup> qui existait jusqu'alors sera supprimée de façon progressive d'ici 2020 à des rythmes différents selon les types de produits<sup>4</sup>. A terme, se profile une libéralisation généralisée des échanges.

Après plusieurs années de négociations, et pour faire suite à la conclusion des discussions de Bridgetown en décembre 2007 à la Barbade, le Forum des Etats des Caraïbes (CARIFORUM) a signé l'APE avec la Communauté Européenne le 15 octobre 2008. Cet APE est dit *complet*, en ce sens qu'il implique les biens, les services et certaines questions liées au commerce et à la coopération pour le développement. Cet accord ouvre la voie à une nouvelle configuration des échanges commerciaux régionaux.

Suite à la notification auprès de l'OMC de l'APE UE-CARIFORUM, des discussions sont toujours en cours, notamment s'agissant de l'établissement de diverses institutions pour la mise en œuvre des APE, tant au niveau régional que national. Ces institutions doivent notamment permettre un renforcement du dialogue entre les pays de la Caraïbe et l'UE ainsi que la surveillance et l'évaluation des impacts sur le développement économique des états caribéens. En outre, la Commission européenne a effectué une mission en janvier 2009 à Haïti afin de faciliter l'accession de ce pays à l'APE UE-CARIFORUM.

<sup>1</sup> La Martinique, où se situe la raffinerie de la SARA, se présente comme le premier fournisseur de produits pétroliers de la Guadeloupe

<sup>2</sup> La négociation de ces accords s'effectuant de manière bilatérale entre l'UE et les six régions des pays ACP (Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, région Afrique du Sud, Afrique australe, Caraïbes et Pacifique).

<sup>3</sup> Cette clause permettait aux pays ACP d'une part, d'avoir un accès préférentiel aux marchés européens, et d'autre part, de maintenir des restrictions aux importations en provenance des pays de l'Union Européenne.

<sup>4</sup> Trois paniers de produits sont déterminés au sein de chaque accords : 1) ceux à libéralisation immédiate, 2) les produits à libéraliser sur une période de 10 ans, 3) les produits bénéficiant de protection douanière sans limite dans le temps. Un traitement spécifique est cependant accordé pour les Pays les moins avancés (PMA), qui ne sont pas tenus d'adopter le principe de réciprocité, et conservent leurs préférences.

## Section 3

# Les politiques et finances publiques

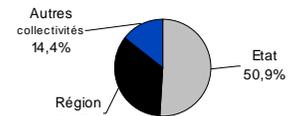
### 1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

La Guadeloupe bénéficie de concours financiers conséquents dans le cadre des instruments de programmation pluriannuelle que sont le Contrat de projets Etat-Région (CPER) et les Programmes opérationnels (PO) 2007-2013. L'archipel est également éligible au programme INTERREG IV visant à l'accroissement de la coopération transnationale dans la région Caraïbe.

#### 1.1 LE CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION

Le CPER 2007-2013 est un document national qui contractualise pour 7 ans les engagements de l'Etat et de la Région. Ainsi, en Guadeloupe, l'Etat et la Région financent la majeure partie du CPER 2007-2013, (respectivement 50,9 % et 34,7 % des crédits ouverts sur les 7 ans). D'autres partenaires peuvent s'y ajouter, comme le Département pour la Guadeloupe. L'objectif est de placer la Guadeloupe en situation de compétitivité au sein de l'Union européenne et dans son environnement régional en faisant porter l'effort sur les secteurs d'avenir tout en poursuivant sa nécessaire modernisation.

Répartition des contributions  
du CPER 2007-2013



Source : Préfecture

#### LES AXES D'INTERVENTION DU CPER

##### L'axe prioritaire « compétitivité et attractivité »

L'objectif général est de faire de la Guadeloupe une région ultra-périphérique européenne attractive et compétitive. Les enjeux sont triples : développer la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation, promouvoir la destination Guadeloupe et valoriser un tourisme de qualité, soutenir et développer une gestion durable de l'agriculture.

##### L'axe d'intervention 2 « environnement »

Etant donnée la grande fragilité du patrimoine naturel de l'archipel, plusieurs objectifs ont été déclinés : la mise à niveau des infrastructures de gestion des déchets, d'alimentation en eau potable, de traitement des sites pollués et des eaux résiduaires, la mise en œuvre du programme régional de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables et d'une gestion durable de la biodiversité des milieux naturels.

##### L'axe d'intervention 3 « cohésion sociale et territoriale »

Les axes d'intervention sont les suivants : promotion de l'emploi, du capital humain, de l'inclusion sociale, de la culture et du sport, l'accompagnement du développement urbain, la mise aux normes des infrastructures de santé publique et le développement des activités de transport allant dans le sens du désenclavement de certaines populations.

Enfin, le **volet territorial** est destiné à accompagner le développement des nouvelles collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ainsi qu'à construire une politique d'aménagement équilibrée et durable de ces territoires.

Sur la période 2007-2013, le montant total des crédits ouverts s'élevé à 332,7 millions €. En 2009, le montant des crédits ouverts s'est fortement accru par rapport à fin 2008. Pour 2009, 81,7 millions € ont été programmés, soit 24,6 % des crédits ouverts 2007-2013. A fin 2009 sur ces crédits ouverts sur la période 2007-2013, 21,9 % ont été engagés<sup>1</sup> et 7,9 % versés<sup>2</sup>.

<b>CPER 2007-2013</b>	<b>Crédits ouverts 2007-2013</b>	<b>Crédits ouverts au 31/12/2009</b>	<b>Crédits engagés au 31/12/2009</b>		<b>Crédits versés au 31/12/2009</b>	
<b>Axes d'intervention</b>						
millions d'euros			en % des crédits ouverts totaux		en % des crédits ouverts totaux	
1. Compétitivité et attractivité	110,5	43,0	42,6	38,6%	20,3	18,4%
2. Environnement	82,0	9,3	9,3	11,3%	0,56	0,68%
3. Cohésion sociale et territoriale	127,9	27,2	19,0	14,8%	4,9	3,8%
4. Volet territorial	12,3	2,2	2,2	17,6%	0,6	5,1%
<b>Total</b>	<b>332,7</b>	<b>81,7</b>	<b>73,0</b>	<b>21,9%</b>	<b>26,4</b>	<b>7,9%</b>

Source : Préfecture, logiciel PRESAGE

En 2009, les crédits ouverts concernent surtout l'axe compétitivité et attractivité (43 millions €) et, dans une moindre mesure, l'axe cohésion sociale et territoriale (27,2 millions €). Au 31 décembre 2009, les crédits ouverts et engagés dans ces deux seuls axes représentent respectivement en cumul 86 % de la somme des crédits ouverts à fin 2009 et 84 % du total des crédits engagés.

## 1.2 LES AIDES EUROPEENNES

En remplacement du DOCUP, les programmes opérationnels (PO) 2007-2013 s'inscrivent dans le cadre de la réforme de la politique régionale européenne et des règles de mise en œuvre des fonds structurels. Ils introduisent davantage de souplesse dans la programmation puisqu'ils sont désormais spécialisés par fonds dont l'autorité de gestion est l'Etat. Dès lors, les Etats membres sont plus autonomes en matière de gestion financière, l'intervention communautaire étant proportionnelle à l'importance des cofinancements européens.

Dans le cadre des PO 2007-2013, la Guadeloupe remplit les conditions d'éligibilité pour quatre fonds. Premièrement, elle est bénéficiaire du Fonds social pour l'emploi (FSE) et du Fonds de développement régional (FEDER). Son PIB par habitant étant inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, elle est éligible à l'objectif « convergence »<sup>3</sup> de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union Européenne<sup>4</sup> pour la période 2007-2013. Par ailleurs, du fait de sa structure économique, l'archipel bénéficie également des financements issus du Fonds européen pour la pêche (FEP) et du Fonds européen agricole de développement durable (FEADER).

<sup>1</sup> Au 31/12/2008, aucun montant n'avait été encore alloué aux contrats dits interrégionaux.

<sup>2</sup> Les crédits ouverts ou programmés sur 2007-2013 correspondent aux engagements de tous les partenaires du CPER sur 7 ans. Chaque année, un certain montant est programmé pour chaque axe en fonction de la stratégie et du calendrier d'intervention choisis. Des appels à projets sont lancés. Les projets retenus se voient allouer une certaine somme dont le versement n'est pas immédiat, ce qui explique l'absence de correspondance systématique entre crédits engagés et crédits versés pour l'année en cours.

<sup>3</sup> L'objectif « convergence » concerne pour la France les quatre régions d'outre-mer.

<sup>4</sup> Les trois objectifs de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union Européenne sont la convergence, la compétitivité et l'emploi ainsi que la coopération européenne.

## LES FONDS EUROPEENS DU PO

**Le Fonds de développement régional (FEDER)** comporte six axes : compétitivité et attractivité, environnement, cohésion sociale et territoriale, volet territorial (accompagnement spécifique du développement de Saint-Martin et Saint-Barthélemy), surcoûts de fonctionnement et surcoûts d'investissement.

**Le Fonds social européen (FSE)** comporte pour sa part quatre axes : l'amélioration et le développement de l'accès à l'emploi, la valorisation des ressources humaines ainsi que l'inclusion sociale et la lutte contre les discriminations. Le dernier axe regroupe ces trois thématiques pour le cas particulier de la collectivité de Saint-Martin.

**Le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER)**, anciennement FEOGA, a pour but de redynamiser l'agriculture autour des quatre axes que sont la compétitivité, l'environnement, la qualité de la vie et l'initiative communautaire LEADER, qui vise principalement à mettre en oeuvre les mesures du développement rural dans le cadre de stratégies intégrées bâties par les acteurs locaux.

**Le Fonds européen pour la pêche (FEP)**, anciennement IFOP, dédié dans son ensemble au développement des activités de la pêche, est composé de quatre axes, en soutien à la politique européenne de la pêche par l'adaptation de la flotte de pêche, le développement de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation.

Chaque fonds bénéficie d'une enveloppe dédiée à l'assistance technique.

PO 2007-2013	Crédits ouverts 2007-2013	Crédits engagés au 31/12/2009		Crédits versés au 31/12/2009	
millions d'euros			en % des crédits ouverts		en % des crédits ouverts
FEDER	542,7	126,4	23,3	17,6	3,2
FSE	185,2	48,0	25,9	0,2	0,1
FEADER	138,1	18,5	13,4	1,9	1,4
FEP	5,2	0,35	6,6	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>871,2</b>	<b>193,2</b>	<b>22,2</b>	<b>19,6</b>	<b>2,2</b>
INTERREG IV	63,8	25,5	0,0	0,0	0,0

Source : Préfecture Cellule Europe, Conseil régional

L'enveloppe globale des PO 2007-2013, qui ont été lancés officiellement le 1er avril 2008, s'élève à 871,2 millions € pour la Guadeloupe et les Iles du Nord<sup>1</sup>. A fin 2009, 193,2 millions € ont été engagés (soit 22,2 % des crédits ouverts totaux) et 19,6 millions € versés. Au total, 65 % et 25 % des crédits engagés l'ont été dans le cadre du FEDER et du FSE.

Le programme opérationnel INTERREG IV « Caraïbes » a été approuvé par la Commission européenne le 27 mars 2008. Financé à 75 % au titre du FEDER et à 25 % par les Régions de Guadeloupe, Martinique et Guyane, l'Etat et l'autofinancement privé, il dispose d'un budget de 63,8 millions €. Le premier appel à projet s'est tenu en mai 2009.

Le programme INTERREG IV vise l'extension de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre les Etats de la Caraïbe<sup>2</sup> et plus spécifiquement pour les régions d'outre-mer, à la meilleure intégration de celles-ci au sein de leur espace géographique

<sup>1</sup> Ce montant est calculé hors financement privé des projets, c'est-à-dire hors apports privés des maîtres d'ouvrage.

<sup>2</sup> La zone de coopération du programme couvre la quasi-totalité des pays ayant une façade avec la mer des Caraïbes.

en réduisant les barrières qui limitent les possibilités d'échanges avec les pays de leur environnement. Alors qu'aucun crédit n'avait été engagé en 2008, 25,5 millions € l'ont été fin 2009. Sur ces crédits engagés, un seul projet a, pour l'instant, reçu une certification correspondant à la réalisation du projet Kalina TV. Néanmoins, aucun crédit dans le cadre du programme INTERREG IV n'a encore été versé au 31 décembre 2009.

## 2. Le système fiscal

---

La fiscalité applicable dans les départements d'outre-mer se distingue de celle de la métropole sur plusieurs points : la fiscalité locale conserve une spécificité héritée de l'histoire particulière de ces régions ; des dispositifs communs de développement économique font l'objet d'adaptations spécifiques pour ces économies ; enfin, des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements<sup>1</sup>.

En termes de mesures fiscales, la loi pour le développement économique des outre-mer votée en mai 2009 a poursuivi un double objectif : créer dans les DOM des zones franches qui permettent une large exonération fiscale des entreprises dans le but d'accroître leur rentabilité et leurs capacités à l'exportation ; réformer un certain nombre de mécanismes existants dont l'efficacité n'était pas avérée lors des différentes évaluations réalisées.

### 2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX

Il existe deux types d'aménagements généraux du barème de l'impôt :

1. **Abattement de l'impôt sur le revenu** de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane<sup>2</sup>, qui se conjugue avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les contribuables domiciliés dans les DOM.

En 2008, le nombre de ménages bénéficiaires de cette mesure est estimé par les services fiscaux à environ 321 000 ménages, soit plus de la moitié du total des ménages domiens. Le coût de cette dépense fiscale représenterait en 2009, environ 270 millions €.

▪ **Abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés**<sup>3</sup> : les résultats (bénéficiaires ou déficitaires) des exploitations situées dans les DOM, et appartenant aux secteurs éligibles à l'aide fiscale à l'investissement, ne sont retenus que pour les 2/3 de leur montant.

L'instauration de **zones franches d'activité** par la LODEOM<sup>4</sup> est venue renforcer l'allègement des prélèvements fiscaux concernant les entreprises, en augmentant les

---

<sup>1</sup> Afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques. La notion de régions ultrapériphériques est précisée dans l'article 299§2 du traité de la Commission européenne au bénéfice de sept régions européennes périphériques au continent européen. Ce traité reconnaît un certain nombre de handicaps exogènes (éloignement, faible superficie, risques naturels élevés...) et endogènes (développement limité du capital humain, barrières à l'entrée, étroitesse des marchés intérieurs, manque d'insertion dans l'environnement régional...) au développement économique de ces territoires, qui justifient une intervention publique spécifique.

<sup>2</sup> Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

<sup>3</sup> Cette mesure dérogatoire est soumise à la réglementation européenne sur les aides d'Etat et son renouvellement a été autorisé jusque fin 2013.

<sup>4</sup> Titre II – Chap. I - Articles 4 à 14

abattements sur les bénéfiques imposables et en instaurant de nouveaux abattements sur les assiettes relevant de la taxe professionnelle, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles. Ces avantages sont majorés pour un nombre identifié de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires (cf. tableau ci-dessous). Le nombre d'entreprises éligibles est estimé entre 27 000 et 40 000 entreprises.

#### Le dispositif des zones franches globales d'activité dans les DOM

(Art. 4 à 7)	Sur l'ensemble du territoire	Les ZFGA bonifiées
<b>Les taux d'abattement</b>	50 % pour l'IS et la TFPB (Taxe foncière propriété bâtie) 80 % pour la TP (Taxe professionnelle) et la TFPNB (Taxe foncière propriété non bâtie)	80 % pour l'IS et la TFPB 100 % pour l'IS pour les îles du sud de la Guadeloupe 100 % pour TP
<b>Plafonds de réduction d'impôt</b>	200 k€ d'abattement pour le bénéfice imposable à l'IS 150 k€ pour la TP	300 k€ pour l'IS et la TP.
<b>Les impôts concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impôt sur les sociétés,</li> <li>- Taxe professionnelle,</li> <li>- Taxe foncière sur les propriétés bâties,</li> <li>- Taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles.</li> </ul>	
<b>Les entreprises éligibles</b>	Pour l'abattement sur leur bénéfice imposable : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes celles éligibles à la défiscalisation<sup>1</sup> (199 undecies B) + comptabilité, conseil aux entreprises, ingénierie ou études techniques aux entreprises</li> <li>- Effectif inférieur à 250 salariés et un chiffre d'affaires annuel &lt; 50 millions d'€</li> </ul>	
		6 secteurs prioritaires communs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• R&amp;D</li> <li>• TIC</li> <li>• Tourisme</li> <li>• Agro-nutrition</li> <li>• Environnement</li> <li>• Energie Renouvelable</li> </ul> Zones géographiques particulières : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Guyane ;</li> <li>• Les îles du Sud de la Guadeloupe (Saintes, Marie Galante, La Désirade) ;</li> <li>• Communes rurales de La Réunion<sup>2</sup> ;</li> <li>• Communes de Guadeloupe et Martinique fixées par décret et qui satisfont cumulativement aux trois critères suivants :               <ol style="list-style-type: none"> <li>i. Classées en zone de montagne</li> <li>ii. Densité de population de l'arrondissement inférieur à 270 hab./km<sup>2</sup></li> <li>iii. Population inférieure à 10 000 habitants en 2008</li> </ol> </li> </ul> Pour les Antilles et La Réunion : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Régime de transformation sous douane à partir de produits importés</li> <li>- Signature d'une convention portant sur un programme de recherche</li> </ul>
<b>Durée d'application</b>	2009-2015, puis exonération dégressive pour devenir nulle en 2019	

<sup>1</sup> La loi programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 ne mentionne plus les secteurs éligibles mais les secteurs exclus. Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne. Les secteurs exclus sont : le commerce, la restauration, le conseil et l'expertise, la recherche et développement, l'éducation, la santé et l'action sociale, la banque, la finance et l'assurance, les activités immobilières, la navigation de croisière, la location sans opérateur, la réparation automobile, les services aux entreprises, les activités de loisirs, sportives et culturelles, les activités associatives et les activités postales. Des exceptions à ces exclusions sont prévues.

<sup>2</sup> Communes définies par l'article 2 du décret 78-690 du 23 juin 1978 portant création d'une zone spéciale d'action rurale dans le département de La Réunion.

Les entreprises qui bénéficieront d'un abattement sur leurs bénéfices imposables seront dans l'obligation d'effectuer des dépenses de formation professionnelle pour leurs salariés, et de contribuer au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes mis en place en décembre 2008 par l'article 25 de la loi généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion. Ces deux obligations cumulatives doivent représenter ensemble au moins 5 % de la quote-part des bénéfices exonérés. S'agissant des abattements sur les taxes locales, une compensation par l'Etat de l'intégralité des pertes de recettes pour les collectivités territoriales et les regroupements de communes (EPCI) est prévue dans la loi.

Au total, on estime que la base d'imposition des sociétés sera seulement de 43 % dans une ZFA et de 14 % dans une ZFA bonifiée.

## 2.2 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun<sup>1</sup>, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements et régions d'outre-mer (DROM).

### 2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de celle applicable en Métropole (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le Conseil Régional. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier (FIR) géré par les collectivités régionales. S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des Conseils Généraux et son produit est affecté au budget du Département. Le montant de ce droit est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine.

### 2.2.2 L'octroi de mer et l'octroi de mer régional

L'octroi de mer est un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte à la consommation, collectée uniquement dans les 4 DROM et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre **deux objectifs distincts** :

- Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par les Conseils régionaux des DROM et notifiés auprès de la Commission européenne) compte tenu de la faiblesse du rendement de la fiscalité locale directe (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales). En outre, ces économies étant encore fortement dépendantes de l'extérieur (les produits en provenance de la Métropole sont considérés comme des biens importés), l'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer, en particulier pour les communes pour laquelle

---

<sup>1</sup> Comme en Métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par la loi.

l'octroi de mer constitue la première ressource fiscale. La répartition des recettes d'octroi de mer fait l'objet d'affectations particulières<sup>1</sup>.

*Part de l'octroi de mer dans les recettes fiscales en 2007 :*

	<b>des Communes</b>	<b>du Département</b>	<b>de la Région</b>
La Réunion	40 %	-	34 %
Guyane	44 %	19 %	45 %
Martinique	52 %	-	42 %
Guadeloupe	40 %	-	39 %

*Sources : Comptes administratifs 2007*

- Encourager l'activité industrielle productive locale

Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits bien déterminés (répertoriés aux annexes de la décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004, par leur code douanier, pour chacune des 4 régions).

Le Conseil de l'Union européenne a fixé à fin 2014 la validité de ce dispositif. Au-delà, si des incertitudes demeurent sur le nouveau régime de l'octroi de mer, il devrait s'orienter vers une uniformisation des taux entre les produits acheminés de l'extérieur et les produits locaux, de sorte à supprimer le traitement discriminant en matière fiscale des produits selon leur origine.

## 2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPECIFIQUES

### 2.3.1 Défiscalisation des investissements (investissements productifs et logement)

Pour favoriser les investissements en outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en Métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003 dans les départements et collectivités d'outre-mer. Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP (à hauteur de 50 % au minimum<sup>2</sup>) ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leur résultats imposables d'un pourcentage du montant total du coût de revient de l'investissement réalisé).

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la loi pour le développement économique des outre-mer<sup>3</sup>. Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit, dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment). En outre, s'agissant des incitations fiscales pour le financement de logements outre-mer, l'objectif visé était de corriger les effets pervers des

<sup>1</sup> Pour plus de précisions, lire la partie sur le système fiscal dans l'édition précédente du rapport annuel (édition 2009).

<sup>2</sup> Ce taux est majoré pour certains territoires ou certains secteurs sensibles.

<sup>3</sup> Loi n°2009-594 du 27 mai 2009.

dispositifs précédents en rendant éligibles aux dispositifs de défiscalisation les logements locatifs sociaux (LLS) aux conditions de ressources et de loyers règlementés.

S'agissant des investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi sont les suivantes :

- Deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
  - L'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel et non plus au seul propriétaire, afin d'aider ce secteur ;
  - Le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
  - Plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

S'agissant des investissements en logements, la LODEOM a introduit trois changements majeurs. Le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement en 2012 et 2013. Le second concerne la création d'un nouvel article (199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS) et PLS (prêt locatif social), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées. Le troisième a étendu le dispositif Scellier déjà applicable en Métropole, aux géographies d'outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables<sup>1</sup>.

Les derniers chiffres disponibles évaluent à environ 4 200 le nombre d'entreprises bénéficiant de réduction d'impôts sur les sociétés au titre de leurs investissements productifs réalisés dans les DCOM, à 38 350 le nombre de ménages bénéficiant de réduction d'impôt sur le revenu au titre de leurs investissements locatifs et de réhabilitation de logements situés dans les DCOM et à 13 370 le nombre de ménages bénéficiant d'une réduction d'impôt sur le revenu au titre d'investissements productifs réalisés dans les DCOM. Le coût de ces dépenses fiscales est estimé, en 2009, respectivement à 150, 300 et 800 millions €.

### **2.3.2. Diminution du coût du travail**

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises, de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles (obtenue sur agrément) et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales. Sur ce dernier point, la LODEOM maintient un dispositif différencié de celui applicable en Métropole (dispositif Fillon) et modifie le régime des exonérations de cotisations patronales introduite par la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003<sup>2</sup> pour les DOM et Saint-Martin (Saint-Pierre-et-Miquelon

---

<sup>1</sup> Il prévoit une réduction d'impôt à l'IR de 40 % pour la période 2009-2011 puis de 35 % pour la période 2012 à 2017 pour le financement de logements à usage locatif et pour une durée minimale de location de 9 ans, de type PLS et dont les conditions de ressources et de loyers sont précisés par décret (cf. article 39 de la LODEOM).

<sup>2</sup> Franchise de cotisations sur la partie des salaires allant selon les secteurs jusqu'à : 1,3 SMIC (entreprises de 10 salariés au plus quelque soit le secteur d'activité, et entreprises de 50 salariés au plus dans le secteur du BTP), 1,4 SMIC (secteurs exposés à la concurrence : industrie, pêche, TIC), 1,5 SMIC (tourisme et hôtellerie), au-delà, le montant d'allègement est constant et égal au montant des charges patronales au seuil de 1,3 à 1,5 SMIC.

continuera de bénéficier du précédent dispositif). Désormais, les entreprises éligibles au précédent dispositif ne seront plus différenciées selon les secteurs et bénéficieront d'une exonération de charges sociales patronales sur la partie des salaires allant jusqu'à un plafond unique à 1,4 SMIC. Au-delà, une exonération linéairement dégressive sera appliquée et s'annulera lorsque le salaire atteint 3,8 SMIC. Pour les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités, le plafond est porté à 1,6 SMIC et l'exonération devient nulle à 4,5 SMIC.

### 2.3.3. L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

#### *Les particularités de la TVA outre-mer*

Dans trois départements d'outre-mer (Guadeloupe Martinique et Réunion), la TVA fonctionne comme en Métropole mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 19,6 % en Métropole) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % en Métropole). En Guyane, un taux zéro est provisoirement appliqué. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA<sup>1</sup>. Ce régime dérogatoire aurait bénéficié en 2008 à environ 62 000 entreprises dominiennes et représente un coût moyen de 1,16 milliard d'euros sur la période 2008-2010, soit plus de 40 % des dépenses fiscales sur impôts d'Etat<sup>2</sup>.

En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la Métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

#### *La TVA non perçue récupérable*

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé *TVA non perçue récupérable* (TVA/NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal. La LODEOM a légalisé ce régime spécifique (il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction. Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret.

---

<sup>1</sup> L'article 295-1 CGI prévoit une exonération de TVA pour :

- les transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements ;
- les ventes et importations de riz dans le département de la Réunion ; les importations de riz et de pain dans les trois autres départements ;
- les importations de matières premières et produits dont la liste est fixée dans les articles 50 undecies-1 (activités hôtelières et touristiques) et duodecies-I (tous secteurs d'activités) de l'annexe IV du CGI (article 295-1-5°-a) ;
- les ventes et les livraisons à soi-même des produits de fabrication locale analogues à ceux dont l'importation dans les trois départements est exemptée (article 295-1-5°-b) ;
- les ventes de produits pétroliers (article 295-1-6°).

<sup>2</sup> Selon le Projet Annuel de Performances annexé au PLF 2010 pour l'outre-mer.

## 3. Les finances publiques locales

### 3.1 LES COMPTES DE L'ÉTAT DANS LA COLLECTIVITE

Les services de la Trésorerie générale centralisent l'ensemble des recettes publiques encaissées directement par les comptables du Trésor ou par les receveurs des administrations financières et assurent le règlement des dépenses après vérification des pièces justificatives, de l'imputation budgétaire et de la disponibilité des crédits.

Comptes de l'état dans la collectivité (en millions d'euros)					
Recettes locales		2008	2009	Dépenses locales	
		2008	2009	2008	2009
<b>I. Budget général</b>					
<b>Recettes fiscales</b>		<b>560,6</b>	<b>516,3</b>	<b>Dépenses de personnel</b>	<b>1135,6</b>
<i>dont</i>				(y.c. les pensions)	
Impôt sur le revenu		181,7	179,7	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>55,5</b>
Impôt sur les sociétés		64,3	50,4	<i>dont:</i>	<b>52,2</b>
TVA		237,9	198,6	Justice	15,7
Autres impôts d'Etat et impôt de solidarité sur la fortune		25,8	54,3	Intérieur et collectivités locales	9,2
Autres recettes fiscales		50,8	33,3	Equipement	7,8
<b>Recettes non fiscales</b>		<b>5,7</b>	<b>6,6</b>	Budget, comptes publics*	7,6
<b>Fonds de concours</b>		<b>2,3</b>	<b>2,1</b>	Education nationale	5,8
				<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>30,0</b>
				<i>dont:</i>	<b>14,4</b>
				Enseignement supérieur et recherche	13,7
<b>II. Comptes spéciaux</b>		<b>340,6</b>	<b>382,8</b>	Intérieur et collectivités locales	11,2
<i>dont</i>				Santé, jeunesse et sport	1,7
Comptes d'affectations spéciales		1,1	0,1	Education nationale	0,1
Comptes de concours financiers		336,8	379,0	<b>Dépenses d'intervention</b>	<b>180,6</b>
Comptes de commerce		2,7	3,7	<i>dont:</i>	<b>201,4</b>
				Intérieur et collectivités locales	96,7
				Education nationale	34,1
				Economie, finances, emploi	11,7
				Emploi, cohésion sociale et solidarité	10,3
				<b>Avance sur impôts locaux</b>	<b>331,2</b>
				<b>Restitutions et dégrèvements</b>	<b>237,6</b>
				<b>Dotations aux collectivités</b>	<b>560,3</b>
				(dont TIPP aux départements)	148,0
<b>Total des recettes</b>		<b>909,2</b>	<b>907,8</b>	<b>Total des dépenses</b>	<b>2616,0</b>
<b>Solde déficitaire</b>		<b>1706,8</b>	<b>1561,4</b>		<b>2469,2</b>

Source : Trésorerie Générale

Les dépenses totales de l'Etat dans le département s'élèvent à 2,47 milliards d'euros en 2009, soit -1,5 % sur un an. Les dépenses de personnel diminuent de 10%. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 52,2 millions € et enregistrent une baisse de 6 % par rapport à 2008. Les dépenses d'investissement diminuent également de 52 %. Les dépenses d'intervention augmentent (+12 %). Les dotations aux collectivités sont en hausse de 3 % et s'élèvent à 574,9 millions € en 2009. Les recettes totales s'établissent à 907,8 millions € en 2009 et enregistrent une légère baisse de -0,2 % par rapport à l'année précédente. La baisse des recettes fiscales (-8 %), due principalement à la baisse de la TVA (-17 %), y a fortement contribué.

## 3.2 LES TRANSFERTS EN PROVENANCE DE METROPOLE

Les concours financiers extérieurs de caractère public correspondent pour l'essentiel au montant des dépenses de l'Etat en Guadeloupe.

### Solde net des transferts en provenance de la métropole

	2008	2009
<b>Budget de l'Etat</b>		
Recettes	909,20	907,8
Dépenses	2616,00	2469,2
Recettes hors budget*	366,0	325,00
Dépenses hors budget**	560,3	ND
<b>Solde déficitaire de l'Etat</b>	1706,80	1561,40

Source : Trésorerie générale

\*Taxe sur les carburants, octroi de mer et fonds régional pour le développement de l'emploi reversé aux collectivités territoriales

\*\* Reversement aux collectivités territoriales

## 3.3 LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

### 3.3.2 Analyse des finances de la Région

#### Comptes de gestion 2008 du Conseil régional

L'année 2008 est marquée par un recul du solde financier de la Région. Le résultat net du Conseil régional s'élève à -40,2 millions €. Il est en retrait de 46,8% par rapport à 2007 subissant le double effet de la diminution des recettes réelles (-2 %) et de la hausse des dépenses réelles (+14 %). La capacité d'autofinancement s'est élevée à 97,8 millions € (-15,7 % par rapport à 2007) et n'est donc pas suffisante pour couvrir le besoin de financement de l'investissement lequel s'élève à 138 millions € ; ce dernier est en hausse de 26,1 %. Le fonds de roulement s'est, pour sa part, établi à 77,3 millions €, soit -35,2 % par rapport à 2007. Il ne couvre que 23,3 % des dépenses budgétaires totales (-17,8 points par rapport à 2007) et la capacité d'autofinancement 53,8 % des dépenses réelles d'investissement (-20,8 points).

Dans l'ensemble, ces indicateurs sont orientés à la baisse, notamment sous l'effet de la forte hausse des dépenses réelles d'investissement (+16,9%). Par ailleurs, la collectivité poursuit sa politique de désendettement : l'encours de la dette s'est inscrit en baisse de 13 % à 169,2 millions €.

L'effet conjugué de la baisse des **recettes réelles de fonctionnement et des recettes réelles d'investissement** entraîne une diminution des **recettes réelles totales** de 2 % par rapport à 2007. Le ralentissement de l'activité en 2008 a entraîné une baisse du poste « taxe professionnelle »<sup>1</sup> (-4,4 %) ainsi que du poste « FCTVA<sup>2</sup> » (-24,9 %).

<sup>1</sup> Le taux appliqué est resté stable à 2,5% par rapport à 2007. Il est, en 2008, en hausse en niveau de 0,25 point par rapport au taux moyen.

<sup>2</sup> Fond de compensation de la TVA

Au niveau des **recettes de fonctionnement**, la chute du produit «taxe professionnelle» est le principal facteur de la baisse des recettes fiscales. La hausse de la dotation générale de décentralisation (+215 %), qui s'élève en 2008 à 9,8 millions €, n'atténue que très peu la baisse des recettes fiscales (-1,4 % par rapport à 2007), eu égard au faible poids des dotations dans les recettes de fonctionnement (10 %).

<b>Compte de gestion de la Région</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Var 2008/2007 (en %)</b>	<b>Structure en 2008 (en %)</b>
Données en millions d'euros				
<b>Recettes réelles totales</b>	<b>298,2</b>	<b>292,0</b>	<b>-2</b>	<b>100</b>
<i>Recettes réelles de fonctionnement (1)</i>	<i>252,1</i>	<i>248,2</i>	<i>-1,5</i>	<i>85</i>
Recettes fiscales	190,9	188,2	-1,4	64,4
Fiscalité directe locale	19,3	18,1	-6	6,2
dont taxe professionnelle	9,6	9,2	-4,4	3,1
Fiscalité indirecte	171,6	170,1	-0,9	58,3
Dotations et subventions reçues	17,4	24,3	39,7	8
dont dotation générale de décentralisation	3,1	9,8	215	4
dont dotation globale de fonctionnement	14,3	14,6	1,7	5
Attributions de péréquation et de compensation	0,4	0,5	29,7	0,2
<i>Recettes réelles d'investissement</i>	<i>46,1</i>	<i>43,8</i>	<i>-4,9</i>	<i>15</i>
Dotations et subventions	44,1	41,9	-4,9	14,3
dont FCTVA	7,5	5,6	-24,9	2
Emprunts	0,0	0,0	0	0
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>291,6</b>	<b>332,2</b>	<b>14</b>	<b>100</b>
<i>Dépenses réelles de fonctionnement (2)</i>	<i>136,0</i>	<i>150,4</i>	<i>10,6</i>	<i>45,3</i>
dont achats et charges externes	<i>22,4</i>	<i>30,5</i>	<i>36,2</i>	<i>9,2</i>
dont frais de personnel	<i>26,7</i>	<i>31,7</i>	<i>18,7</i>	<i>9,5</i>
dont intérêts de la dette	<i>12,4</i>	<i>8,7</i>	<i>-29,3</i>	<i>2,6</i>
<i>Dépenses réelles d'investissement</i>	<i>155,5</i>	<i>181,9</i>	<i>16,9</i>	<i>54,7</i>
Subventions versées et contingents versés	<i>57,4</i>	<i>50,2</i>	<i>-12,5</i>	<i>15,1</i>
Remboursement de dette (3)	<i>26,0</i>	<i>24,8</i>	<i>-4,5</i>	<i>7,5</i>
Dépenses d'équipement directes	<i>69,3</i>	<i>101,9</i>	<i>47</i>	<i>30,7</i>
Epargne nette (1-2-3)	90,1	73,0	-18,9	22
Dette en capital au 1er janvier	194,0	169,2	-13,0	51,0

Source : Ministère de l'économie et des finances

Au niveau des **recettes d'investissement**, la baisse du FCTVA (-24,9 % par rapport à 2007) est le facteur principal de la baisse des dotations et subventions reçues (-4,9 % par rapport à 2007). Vu le fort poids des dotations dans les recettes d'investissement, cela explique en grande partie la baisse des recettes réelles d'investissement (-4,9 %).

Les **dépenses réelles totales augmentent** sous la hausse conjointe des dépenses de fonctionnement (+10,6 % avec un poids de 45,3 % dans les dépenses totales) et d'investissement (+16,9 % et 54,7 %). La première est tirée par la hausse des achats et charges externes (+36,2%) et les frais de personnels (+18,7 %). La seconde est tirée par la **hausse des dépenses d'équipement directes** (+47 %).

Au niveau de l'**endettement**, la dette en capital a certes baissé ainsi que les intérêts de la dette (respectivement -13 % et -29,3 %). Mais le niveau des remboursements s'inscrit en baisse par rapport à 2007 (-4,5 %) et s'élève à 24,8 millions €. Par ailleurs, la dette, en montant, de la Guadeloupe reste élevée. En 2008, elle est de 84,577 millions € en Guyane et complètement résorbée en Martinique.

### *Budget primitif 2009 du Conseil régional*

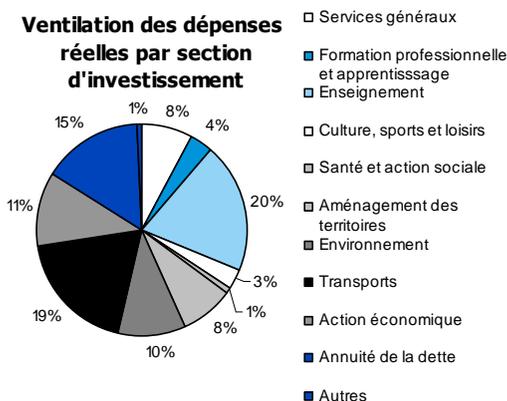
Les dépenses totales du budget primitif 2009 du Conseil régional s'élèvent à 416,59 millions €<sup>1</sup> dont 156,15 millions € en investissements et 260,44 millions € en fonctionnement.

La répartition des dépenses de fonctionnement<sup>2</sup> du budget primitif 2009 par la fonction est la suivante : les services généraux (48,6 millions €), la formation professionnelle (31,16 millions €), l'enseignement (25,5 millions €), l'action économique (13 millions €), les opérations financières (10 millions €), les transports (9,93 millions €), la culture, les sports et loisirs (5 millions €), l'environnement (4,12 millions €), l'aménagement des territoires (1,26 millions €), la santé et l'action sociale (0,44 millions €).

La ventilation des dépenses par section d'investissement met en exergue les secteurs pour lesquels une remise à niveau voire une modernisation et une extension des équipements (transports, enseignement,..) sont nécessaires.

Les dépenses consacrées à l'enseignement sont les plus importantes. Elles représentent 20 % des dépenses totales dans la section investissement et s'élèvent à 30,83 millions €. L'investissement pour les lycées publics est conséquent. Il s'élève à 21,07 millions € et représente 88 % des dépenses d'investissement dans l'enseignement. La construction du lycée de Port Louis (9,5 millions €) et des réparations importantes dans les lycées ont entraîné des financements conséquents. Par ailleurs, le montant des investissements dans l'enseignement supérieur est de 8,79 millions € tiré par les travaux de réhabilitation du Camp Jacob (8 millions €).

**Ventilation des dépenses réelles par section d'investissement**



Les dépenses dans le domaine des transports arrivent en deuxième place. Elles représentent 19 % des dépenses totales dans la section investissement et s'élèvent à 29,62 millions €. 88 % des dépenses dans les transports relèvent d'investissements orientés vers la voirie régionale. Les investissements pour améliorer les infrastructures portuaires et aéroportuaires s'élèvent à 0,37 millions € (soit 1,2 %).

<sup>1</sup> 303,76 millions € en dépenses réelles

<sup>2</sup> Hors transferts entre les sections (21,28 millions €), virement section investissement (90 millions €), frais de fonctionnement des élus (0,045 millions €)

Les dépenses visant l'action économique représentent 11 % des dépenses totales dans la section investissement et s'élevaient à 17,46 M€. Sur ces dépenses, 26,7 % vont vers le tourisme et le thermalisme notamment à travers un projet de modernisation de l'industrie hôtelière (1 M€) et l'aménagement, le développement de l'offre touristique (0,4 M€). Les investissements dans l'agriculture, la pêche, l'agro-industrie représentent 41 % des montants d'investissement alloués à la section « action économique ». Les soutiens, via les subventions d'équipement versées, aux filières telles que la canne, la banane, la pêche et l'aquaculture, représentent une part substantielle des dépenses d'investissement dans la section. Par ailleurs, 1,5 M€ ont été versés pour des travaux pour la construction de l'abattoir de Galean. Enfin, les investissements en faveur de l'industrie, l'artisanat, le commerce et les autres services s'élevaient à 3,1 M€, soit 17,75 % des dépenses d'investissement dans la section.

L'environnement représente 10 % des dépenses d'investissement totales. Les dépenses dans cette section s'élevaient à 15,99 M€. Enfin, l'aménagement des territoires ainsi que les services généraux représentent chacun 8 % des dépenses d'investissement totales.

Le contexte économique globalement plus difficile face à la crise et aux difficultés sociales en fin d'année 2008 explique la forte hausse des dépenses en niveau pour 2009 par rapport à l'année précédente. Ce fait est marquant pour le budget supplémentaire quasiment intégré au plan de relance.

Les dépenses du budget supplémentaire proposées en mesures nouvelles observent la répartition suivante : 83,89 M€ en investissement et 27,68 M€ en fonctionnement. Sur ces dépenses, 12,37 M€ sont dédiés à l'action de la collectivité en matière d'enseignement et de formation professionnelle (restructuration des C.R.F.P de Petit-Bourg et de Saint Claude, équipement des centres de formation, finalisation de la construction du lycée de Port-Louis,..), 3,19 M€ à la démocratisation de la culture et du sport (Mémorial ACTe, amélioration des équipements sportifs..), 1,05 M€ à l'amélioration des conditions d'accès aux soins, 7,67 M€ à la poursuite des efforts en matière de politique de la ville et de l'amélioration de l'habitat (rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre et des Abymes,..), 9,67 M€ à l'axe environnemental ( aides aux systèmes de récupération d'eau de pluie, maîtrise de l'énergie, protection des berges et du littoral,...), 40,33 M€ aux travaux structurants de la voirie régionale, 8,95 M€ au soutien des différents secteurs économiques affectés par la crise.

### **3.3.3 Analyse des finances du Département**

#### *Comptes de gestion 2008 du Conseil général*

L'année 2008 est marquée par une amélioration du solde financier du compte de gestion du département. En effet, les recettes réelles augmentent par rapport à 2007 (+12,3 %) ainsi que, mais dans une moindre mesure, les dépenses réelles (+2,9 %). Le résultat net, qui s'élève à 59,9 M€, est en forte hausse par rapport à 2007 (il s'élevait à 2,9 M€). La capacité d'autofinancement et le fond de roulement augmentent aussi, respectivement de +76 % et +84,3 %. Le fond de roulement couvre 21 % des dépenses budgétaires totales, soit une hausse de 9,3 points. De même, la capacité d'autofinancement représente 99,2 % des dépenses réelles d'investissement et s'inscrit en hausse par rapport à 2007. L'épargne nette s'est inscrite en hausse de 94,6 %.

Tous ces indicateurs semblent montrer un assainissement des finances du département. Néanmoins, il est observé une baisse des dépenses réelles d'investissement et une forte contribution des aides externes à l'amélioration de l'équilibre financier, notamment à travers les attributions de péréquation et de compensation et le FCTVA<sup>1</sup>. Par ailleurs, l'encours de la dette s'est inscrit en hausse de 2,6 % à 123,6 M€.

Les **recettes réelles totales** sont en hausse (+12,3 % par rapport à 2007) sous l'effet de la hausse des recettes de fonctionnement et d'investissement.

La hausse des attributions de péréquation et de compensation (+66,9 %) a notamment participé à l'augmentation des **recettes réelles de fonctionnement**. Tous les autres postes tels que les recettes fiscales<sup>2</sup>, les dotations s'inscrivent en légère baisse par rapport à 2007 (respectivement -1,8 % et -2,7 %). Dans la section investissement, la hausse des **recettes réelles d'investissement** est principalement due à celle des dotations (notamment le FCTVA<sup>3</sup> augmente de manière importante en 2008). Les recettes liées aux emprunts chutent en 2008 (-48,1 %) mais influent, dans une moindre mesure, sur le niveau des recettes d'investissement.

<b>Comptes de gestion du Département</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Var 2008/2007 (en %)</b>	<b>Structure en 2008 (en %)</b>
Données en millions d'euros				
<b>Recettes réelles totales</b>	<b>609,3</b>	<b>684,0</b>	<b>12,3</b>	<b>100</b>
<i>Recettes réelles de fonctionnement (1)</i>	<i>558,8</i>	<i>623,3</i>	11,5	91,1
Recettes fiscales	347,5	341,1	-1,8	49,9
Fiscalité directe locale	116,5	113,7	-2,5	16,6
Fiscalité indirecte	231,4	227,5	-1,7	33,3
Dotations et subventions reçues	145,1	141,1	-2,7	38,1
dont dotation globale de fonctionnement	137,4	134,9	-1,8	19,7
Attributions de péréquation et de compensation	8,6	14,3	66,9	2,1
<i>Recettes réelles d'investissement</i>	<i>50,5</i>	<i>60,7</i>	20,2	8,9
Dotations	21,8	44,0	101,8	6,4
dont FCTVA	1,0	16,0	1575	2,3
Emprunts	27,0	14,0	-48,1	2
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>606,4</b>	<b>624,1</b>	<b>2,9</b>	<b>100</b>
<i>Dépenses réelles de fonctionnement (2)</i>	<i>501,8</i>	<i>522,9</i>	4,2	83,8
dont frais de personnel	78,1	82,7	5,9	13,3
dont subvention et contingents	383,6	376,0	-2	60,3
dont intérêts de la dette	5,5	4,2	-23,8	0,7
<i>Dépenses réelles d'investissement</i>	<i>104,6</i>	<i>101,1</i>	-3,3	16,2
Subventions d'équipement versées	14,5	17,4	20,4	2,8
Remboursement de dette (3)	11,0	10,9	-1,3	1,7
Dépenses d'équipement directes	77,5	71,5	-7,8	11,5
<b>Epargne nette (1-2-3)</b>	<b>46,0</b>	<b>89,4</b>	<b>94,6</b>	<b>14,3</b>
<b>Dette en capital au 1er janvier</b>	<b>120,5</b>	<b>123,6</b>	<b>2,6</b>	<b>19,8</b>

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

<sup>1</sup> Un report de 2007 explique la forte progression enregistrée par le FCTVA en 2008 (+1575 %).

<sup>2</sup> Les produits de la taxe professionnelle et du foncier bâti et non bâti sont tous orientés à la baisse par rapport à 2007. A titre d'exemple, le produit de la taxe professionnelle s'élève à 35,39 M€ contre 37,14 M€ en 2007, soit -4,7 %.

<sup>3</sup> Fond de compensation de la TVA

Les **dépenses réelles totales** sont en hausse par rapport à 2007 (+2,9 %) et s'élevaient à 624,1M€. La hausse des **dépenses réelles de fonctionnement** (+4,2 %) tirée par l'augmentation des frais de personnel (+5,9 %) y a contribué. Les **dépenses réelles d'investissement** ont baissé sous l'effet, principalement, des dépenses d'équipement directes (-7,8 %), l'élasticité des dépenses réelles d'investissement à ces dernières étant élevée.

Il n'est pas observé d'amélioration sensible **au niveau de l'endettement**. En dépit d'une baisse des intérêts de la dette de 23,8 %, les remboursements de dette sont de 10,9M€ en 2008 et s'inscrivent en baisse de -1,3 %. La dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier s'élève à 123,6M€ et enregistre +2,6 % par rapport à 2007.

### 3.3.4 Analyse des finances des communes<sup>1</sup>

Les finances communales de Guadeloupe présentent globalement une situation moins préoccupante qu'en 2008, 8 communes demeurant sous contrôle de la Chambre régionale des comptes<sup>2</sup> (CRC) en 2009. Fin 2009, 5 communes bénéficiaient du dispositif COCARDE (Contrats d'objectif communal d'aide à la restructuration et au développement) initié par la Préfecture avec le concours de la Trésorerie générale et de l'Agence française du développement et destiné à apporter une aide à la restructuration des finances des collectivités connaissant une situation financière dégradée.

L'année 2008 est marquée par un solde financier positif qui s'élève à 27,74M€. Néanmoins, l'excédent généré est moindre qu'en 2007. Les recettes réelles ont connu une baisse d'une amplitude supérieure (-6,9 %) à celle des dépenses réelles (-5,2 %). Depuis 2005, l'écart entre recettes et dépenses tend à diminuer. La capacité d'autofinancement enregistre une diminution de 18 % et s'élève à 24,32M€. En 2008, elle couvre 15 % des dépenses réelles d'investissement, soit une baisse de deux points par rapport à l'année précédente. Le besoin de financement s'élève à 3,42M€, soit une baisse de 75 % sur un an. La hausse de la fiscalité directe, des dotations ainsi que du FCTVA conjuguée avec la baisse des frais de personnel et des dépenses d'investissements ont permis de maintenir les finances publiques communales excédentaires. Néanmoins, le niveau de remboursement de la dette est en baisse (-12 %).

Les **recettes réelles** (-6,9 %) se réduisent sous l'effet conjugué de la baisse des recettes de fonctionnement et d'investissement.

Les **recettes de fonctionnement** (qui s'élevaient à 517,45M€) diminuent sous l'effet de la baisse des recettes fiscales indirectes (-10,4 %) tirée par l'octroi de mer (-1,5 %). Ce dernier n'avait pourtant cessé d'augmenter les années précédentes. La hausse de toutes les recettes liées à la fiscalité directe (+12,6 %) ainsi que de la dotation globale de fonctionnement (+0,9 %) n'atténuent que très peu cette baisse. En progression constante depuis 2005, les **recettes d'investissement** diminuent en 2008 tirées par la chute des recettes liées aux emprunts (-41,9 %). A l'inverse, mais dans une moindre mesure, les

---

<sup>1</sup> L'analyse des finances publiques est établie à partir des comptes de gestion 2007 de l'ensemble des communes de Guadeloupe, excepté Saint Barthélemy, et ne prend pas en compte les opérations des établissements publics de coopération intercommunal (EPCI).

<sup>2</sup> Une commune est sous contrôle de la CRC dès lors que son déficit est supérieur à 10 % de ses dépenses réelles de fonctionnement pour les communes de moins de 10 000 habitants. Le seuil est ramené à 5 % pour les communes de plus de 10 000 habitants.

dotations sont en hausse (+16,5%). Par ailleurs, le FCTVA augmente fortement (+77,5 %) mais n'a que peu d'impact sur les recettes d'investissement.

<b>Comptes de gestion des communes</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Var 2008/2007</b>	<b>Structure en 2008</b>
Données en millions d'euros					
<b>Recettes réelles totales*</b>	<b>685,5</b>	<b>732,8</b>	<b>682,2</b>	<b>-6,9</b>	<b>100,0</b>
<i>Recettes de fonctionnement (1)</i>	<i>529,8</i>	<i>542,9</i>	<i>517,4</i>	<i>-4,7</i>	<i>75,9</i>
Recettes fiscales	364,4	366,3	487,2	33,0	71,4
Fiscalité directe locale	141,5	146,4	nd	nd	nd
dont taxe professionnelle* net	45,9	47,6	54,3	14,1	8,0
dont taxe d'habitation* net	31,0	31,5	37,8	19,8	5,5
dont taxes foncières bâties*	57,4	59,5	68,9	15,8	10,1
dont taxes foncières non bâties*	3,6	3,7	3,9	4,7	0,6
Fiscalité indirecte	222,9	219,9	197,1	-10,4	28,9
dont octroi de mer*	143,3	148,2	146,0	-1,5	21,4
Dotations globales de fonctionnement	111,0	115,7	116,7	0,9	17,1
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>155,8</i>	<i>189,9</i>	<i>164,7</i>	<i>-13,3</i>	<i>24,1</i>
Dotations	50,2	55,5	64,7	16,5	9,5
FCTVA	9,8	12,9	22,9	77,5	3,4
Emprunts*	41,0	52,4	30,4	-41,9	4,5
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>618,0</b>	<b>690,0</b>	<b>654,4</b>	<b>-5,2</b>	<b>100,0</b>
<i>Dépenses de fonctionnement (2)</i>	<i>484,4</i>	<i>513,3</i>	<i>493,1</i>	<i>-3,9</i>	<i>75,4</i>
dont frais de personnel	265,4	281,1	268,5	-4,5	<b>41,0</b>
dont intérêts de la dette	10,6	9,7	9,6	-0,9	<b>1,5</b>
<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>133,6</i>	<i>176,3</i>	<i>161,3</i>	<i>-8,5</i>	<b>24,6</b>
Subventions versées et contingents versés	86,8	94,9	92,2	-2,8	<b>14,1</b>
Remboursement de dette (3)	24,1	21,1	18,6	-12,0	<b>2,8</b>
Dépenses d'équipement brut	<b>101,4</b>	<b>145,5</b>	<b>136,5</b>	<b>-6,2</b>	<b>20,9</b>
Epargne nette (1-2-3)	21,3	8,5	6,8	-20,4	1,0
<b>Dettes en capital au 1er janvier</b>	<b>205,0</b>	<b>230,0</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>

\* Montants calculés hors gestion active de la dette

Source: Trésorerie générale

Les **dépenses réelles** (-5,2 %) diminuent impactées par la réduction des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

La diminution des frais de personnels (-4,5 %) et, dans une moindre mesure, des intérêts de la dette expliquent en partie la baisse des **dépenses de fonctionnement** (-3,9 %). Ces dernières étaient en hausse en 2007. Les **dépenses d'investissement** (-8,5 %) se contractent suite à la réduction du volume des investissements programmés, impulsée par la baisse des dépenses d'équipement brut de -6,2 %.

Les autres postes tels que subventions et contingents et remboursements de la dette se contractent également, respectivement (-2,8 % et -12 %).



## CHAPITRE III

### Les secteurs d'activité

# Section 1

## Aperçu général

---

Le dynamisme de l'économie guadeloupéenne est largement méconnu : entre 1993 et 2008, la croissance s'est établie en moyenne annuelle à 3,1 % en volume. Le PIB a doublé, et le PIB par habitant a progressé de 78 % sur la période. Ces résultats sont meilleurs que ceux de toutes les régions métropolitaines françaises, et sont conformes aux bonnes performances d'ensemble des pays de la Caraïbe.

Cette dynamique économique est confirmée par un rythme élevé de création d'entreprises et par une croissance de l'emploi salarié supérieure à 2 % par an en moyenne.

En 2009, le tissu économique guadeloupéen (hors îles du Nord) s'est ainsi enrichi de 5 570 nouveaux établissements, soit 13,4 % de mieux qu'en 2008. La moitié d'entre elles ont été créées dans les services qui demeurent le premier gisement de créations devant le commerce.

Conséquence de cette dynamique, l'économie guadeloupéenne connaît depuis le début des années 90 une profonde transformation structurelle. Sa modernisation est principalement le fait de l'émergence d'un secteur privé dynamique, majoritairement de services, et du développement de services administrés, supplantant les secteurs traditionnels de l'agriculture, du bâtiment et du petit commerce.

La structure de l'économie guadeloupéenne est caractérisée par l'importance du secteur tertiaire qui totalise 84 % de la valeur ajoutée et des emplois salariés en 2008.

Comme au niveau national, les services marchands (commerce, service aux particuliers, service aux entreprises, activités immobilières et financières, hôtellerie et transports) constituent la principale branche de l'économie guadeloupéenne. Ils participent en 2008 à hauteur de 51,1 % à la production de richesse dans le département (contre 50,6 % en 1993) et captent près de 44 % de l'ensemble des emplois salariés.

Les services administrés contribuent pour leur part à hauteur de 32,6 % à la valeur ajoutée totale contre 29 % en 1993. Cette évolution est imputable au développement des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale qui concentrent les deux tiers de la valeur ajoutée non-marchande.

Le bâtiment et les travaux publics constituent la troisième activité motrice de l'archipel, regroupant 10 % des emplois salariés et 8,7 % de la valeur ajoutée totale, devant l'agriculture (2 % et 2,7 %) et les autres industries (6,9 % et 3,4 %).

### *Evolutions sectorielles récentes*

En dépit de son poids relativement faible en termes d'emplois et de valeur ajoutée, le secteur primaire, contributeur historique au développement économique de la Guadeloupe, joue un rôle important en matière d'aménagement du territoire et de réduction de la dépendance de l'archipel en produits alimentaires. Au-delà de la restructuration des filières exportatrices

traditionnelles (canne, banane) qui s'inscrit dans le contexte des accords de partenariat économique, les enjeux du département résident dans la continuation des politiques de diversification agricole (melon, ananas) et la réorientation progressive de son agriculture vers des productions destinées au marché local.

L'industrie agroalimentaire affiche des résultats contrastés : la campagne sucrière a été décevante (-12,4 % de production de sucre par rapport à 2008), en raison de l'enchaînement des conflits sociaux retardant le démarrage de la campagne et de la forte pluviométrie en période de récolte. En revanche, les exportations de bananes ont retrouvé dès le troisième trimestre 2009 des niveaux satisfaisants et terminent en progression sensible de près de 21 % par rapport à 2008.

L'activité touristique, fragilisée par la crise internationale et le conflit social intervenu au cœur de la haute saison, s'est nettement repliée en 2009 : près de 10 000 séjours à destination des Antilles ont été annulés au 1er trimestre. Dans l'hôtellerie, le nombre de nuitées est en recul de 30 % par rapport à 2008 et le taux d'occupation moyen des chambres enregistre une baisse de près de 7 points. La saison des croisières a également été très perturbée avec 90 000 passagers contre 185 000 attendus au premier semestre.

L'année 2009 a été marquée par des évolutions notables en matière de politiques environnementales. Adoptée le 3 août 2009, la loi n°2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement a pour ambition de définir un nouveau modèle de développement respectueux de l'environnement, tout en assurant une croissance durable sans compromettre les besoins des générations futures. L'enjeu est conséquent pour l'Outre-mer, et singulièrement la Guadeloupe, qui dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel mais cumule des retards structurels importants.

Vecteur essentiel de la croissance économique au cours des dernières années, le secteur du bâtiment et des travaux publics, dont l'activité cyclique est fortement liée à la commande publique, a connu un coup d'arrêt dès le premier trimestre 2009, pénalisé par la paralysie de l'économie. L'attentisme des investisseurs a affecté le marché immobilier, et retardé de nombreux projets.

Le commerce a pâti du blocage et de la fermeture des centres commerciaux en début d'année. En avril, l'annonce du retrait du groupe SISB<sup>1</sup>, implanté aux Antilles-Guyane depuis l'année 2000, témoigne des difficultés rencontrées par le secteur depuis plusieurs exercices.

Enfin, le secteur des services non marchands est marqué depuis 2006 par une tendance continue à la baisse du nombre d'emplois salariés, sous l'effet de la diminution des effectifs dans l'éducation. Dans le même temps, le taux de réussite au baccalauréat ainsi que la part de la population tous niveaux de diplôme confondus s'inscrivent en nette progression depuis 10 ans, illustrant ainsi un certain rattrapage par rapport à la métropole. De même, concernant le secteur de la santé, en dépit de la faible densité médicale et de taux d'équipement sanitaire, social et médico-social inférieurs à ceux de métropole dans certains secteurs, une forte réduction des inégalités a été observée depuis le début de la décennie. Afin de pallier à la vétusté des infrastructures, une partie conséquente du parc hospitalier est en cours de rénovation dans le cadre du plan hôpital 2012.

---

<sup>1</sup> Holding filiale du groupe belge Louis Delhaize, détentrice des enseignes Cora, Match, Ecomax et Leader Price.

## Section 2

# L'agriculture

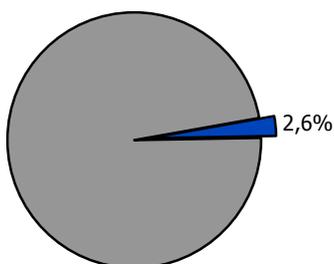
### 1. Présentation du secteur

En 2008, le secteur primaire représentait moins de 3 % de la création de richesse de l'économie guadeloupéenne, avec une valeur ajoutée estimée à 201 millions d'euros. Moins du quart de cette valeur ajoutée provient des cultures traditionnelles de cannes à sucre et de bananes. Dans un tissu économique désormais largement tertiarisé, le poids du secteur primaire décline lentement : il était encore de 4,1 % en 2000. Par ailleurs, seuls 2 % des salariés guadeloupéens travaillent dans ce secteur, largement dominé par des exploitations familiales, et qui recourt largement à l'emploi saisonnier.

#### Poids du secteur dans ...

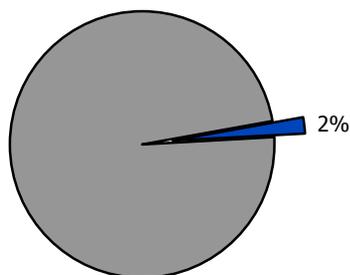
##### ... la création de richesses (2008)

(source : INSEE)



##### ... les effectifs salariés (2008)

(source : ASSEDIC)



#### Faible croissance de la production agricole en 2008

La production agricole totale était évaluée en 2008 à 267,9 millions € contre 265,4 millions € en 2007. Le taux de croissance de la production agricole en valeur, de 0,9 % sur un an, a baissé au cours de l'année 2008. Il était de 5 % en 2007 et de 10 % en 2006.

En 2008, la production animale augmente à l'inverse de la production végétale. Cette dernière représente 79 % de la production agricole totale (contre 82,1 % en 2007) et la production animale 21 % (19,7 % en 2007). La baisse de la production de la canne à sucre (-13 %) est un des facteurs majeurs de la diminution de la production végétale (-3,1 %). La production animale totale s'inscrit à l'inverse en hausse de 19,3 %, tirée par les produits des animaux (+108,1 %) et les autres animaux (hors bétail). Leurs contributions à la production agricole totale restent pour autant faibles (32 % de la production animale totale et 6 % de la production agricole totale), comparées à celle du bétail.

**La production agricole en Guadeloupe ( en millions d'euro et en %)**

Millions €

	2000		2007		2008*		%Var 08/07
	Valeur	% Part	Valeur	% Part	Valeur	% Part	
<b>Légumes</b>	<b>51,71</b>	<b>18,1</b>	<b>50,08</b>	<b>18,9</b>	<b>58,55</b>	<b>21,9</b>	17,0
<b>Fruits</b>	<b>87,44</b>	<b>30,6</b>	<b>76,74</b>	<b>28,9</b>	<b>71,87</b>	<b>27</b>	-6,3
. Bananes d'exportation	68,98	24,1	47,21	17,8	49,17	18	4,2
. Autres fruits	18,46	6,5	29,53	11,1	22,7	8	-23,1
<b>Plantes industrielles</b>	<b>45,12</b>	<b>15,8</b>	<b>55,99</b>	<b>21,1</b>	<b>49</b>	<b>18</b>	-12,5
. Canne à sucre	43,69	15,3	53,85	20,3	46,87	17	-13
. Autres	1,43	0,5	2,14	0,8	2,13	1	-0,5
<b>Divers (fleurs, plantes...)</b>	<b>36,18</b>	<b>12,7</b>	<b>32,34</b>	<b>12,2</b>	<b>29,44</b>	<b>11</b>	-9
<b>Total production végétale</b>	<b>220,45</b>	<b>77,1</b>	<b>218,02</b>	<b>82,1</b>	<b>211,3</b>	<b>79</b>	-3,1
Bétail	37,85	13,2	36,36	13,7	38,42	14	5,7
Autres animaux	17,59	6,2	6,75	2,8	9,2	3	36,3
Produits des animaux	10,04	3,5	4,30	1,4	8,95	3	108,1
<b>Total production animale</b>	<b>65,48</b>	<b>22,9</b>	<b>47,41</b>	<b>17,9</b>	<b>56,57</b>	<b>21</b>	<b>19,3</b>
<b>Production agricole totale</b>	<b>285,93</b>	<b>100,0</b>	<b>265,43</b>	<b>100,0</b>	<b>267,87</b>	<b>100</b>	<b>0,9</b>

\* Chiffres semi définitifs

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

## Un lent recul des contours du secteur

Entre 1989 et 2007, la surface agricole utile (SAU) des exploitations s'est contractée de près d'un quart, pour s'établir à 34 739 hectares (20,5 % de la superficie totale de la Guadeloupe contre 27,4 % en 1989). Cette situation résulte principalement du déclin de la filière banane dont la surface mise en culture a diminué de 69,2 % sur la période. En 2009, selon les producteurs, la surface consacrée à la culture de la banane s'inscrit en hausse de 10 %.

De manière générale, depuis 2000, le nombre d'exploitations s'est fortement réduit avec la disparition en moyenne annuelle de 475 unités. En 2007, la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) a recensé 8 762 exploitations agricoles dans le département, dont 1 811 gérées par des professionnels. En contrepartie, les exploitations en activité ont, pour la plupart, rationalisé leurs pratiques culturales et modernisé leurs techniques de production. Dans ce contexte, la taille moyenne des exploitations de l'archipel a sensiblement augmenté mais reste toutefois modeste, 80 % des exploitations présentant une SAU inférieure à 5 ha.

Entre 2000 et 2007, la population active agricole est passée de 36 000 à 22 500 personnes, soit un repli de 62,5 %<sup>1</sup> et une baisse annuelle moyenne de 5,3 %. Les membres de la famille représentent 57 % des salariés tandis que les salariés permanents et les salariés saisonniers constituent respectivement 9 % et 34 % de cette population. Le secteur est également marqué par un vieillissement de la population des exploitants (51 ans d'âge moyen), cette situation étant liée aux difficultés d'accès au foncier rencontrées par les jeunes agriculteurs et au départ à la retraite tardif des agriculteurs en activité. En 2008, le nombre de chômeurs indemnisés en fin d'année dans le secteur agricole est en nette diminution. On dénombre 1 309 allocataires, contre 2 030 en 2007. En parallèle, le nombre de contrats de travail signés a augmenté sensiblement.

<sup>1</sup> Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

## Mise en place d'un plan d'urgence en 2009

En octobre 2009, face aux difficultés économiques du secteur agricole au niveau national, un plan d'urgence a été mis en place. Ce dernier comprend deux volets : des mesures bancaires et des mesures d'allègement de charges. L'enveloppe de crédits injectés au titre des premières s'élève à un milliard d'euros et a pour objectif de répondre aux difficultés financières à court terme des entreprises agricoles, en facilitant leur accès à des liquidités, en consolidant ou restructurant leur endettement à un coût réduit. Les mesures d'allègement de charges portent sur les charges d'intérêt des prêts en cours. Par ailleurs, une mission de médiation a été ouverte à tout exploitant agricole qui rencontre avec sa banque des difficultés pour résoudre ses problèmes de financement ou de trésorerie.

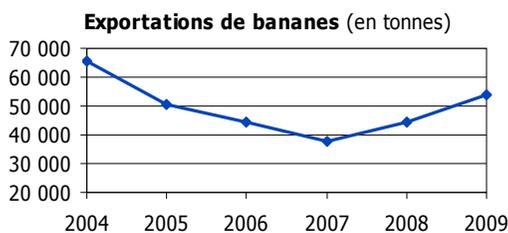
## 2. La banane

### 2.1. BILAN DE L'ANNEE 2009 ET PERSPECTIVES

#### 2.1.1 Bilan de l'année 2009

En 2009, la production de bananes s'élève à 55 676 tonnes. Les volumes destinés à l'export s'élève à 52 476 tonnes<sup>1</sup> et ceux écoulés sur le marché local à 3 200 tonnes. Malgré la crise sociale en début d'année, la production (tout comme les exportations) de bananes s'est maintenue et s'inscrit en hausse de 20 % par rapport à 2008. Cette amélioration a touché l'ensemble des Antilles françaises. En 2009, la production globale y est de 190 000 tonnes, soit +29 % par rapport à 2008. Cette hausse s'explique surtout par un phénomène de rattrapage suite au passage du cyclone Dean en août 2007 qui avait entraîné la destruction d'une partie de la production de bananes en Basse-Terre. Grâce au soutien des collectivités locales, de l'Etat et de l'Union européenne (intrants, subventions, préfinancement, aide POSEI,...), un important programme de replantation a débuté en 2008 et s'est poursuivi en 2009. De plus, 288 salariés avaient suivi une formation. La filière banane a bénéficié de 30,99 millions € d'aides POSEI en 2009 (30,86 millions € en 2008).

Ce soutien s'est traduit par une hausse du nombre d'emplois en 2009. Selon les professionnels, le nombre de salariés de la filière, resté stable en 2008, s'élevait à environ 1 300 emplois directs. En 2009, la profession a recruté environ 300 salariés<sup>2</sup> supplémentaires. Selon les producteurs, le nombre de producteurs actifs a par contre légèrement baissé : il est en 2009 de 209 (213 en 2008), l'accès à la profession de nouveaux producteurs étant difficile.



Source : DDCCRF

<sup>1</sup> Source : DAF

<sup>2</sup> Estimations de la SICA Les Producteurs de Guadeloupe

En 2009, les quantités exportées ont augmenté de 20,9 % en volume par rapport à 2008 (comme le tonnage destiné au marché local). Les prix de vente moyens sont en baisse en 2009. Ils s'élevaient à 550 €/T alors qu'ils étaient de 559 €/T en 2007 et de 554 €/T en 2008.

La filière a réalisé un chiffre d'affaires de 29,64 M€ en 2009. Les surfaces cultivées ont augmenté de plus de 152ha, soit +10 % ainsi que le rendement moyen (+7 %). Un producteur sur deux produit moins de 100 tonnes : ensemble, ils totalisent un peu moins de 10 % du tonnage global d'une production très concentrée.

La poursuite du programme de replantations et de la démarche banane durable sont les faits marquants de l'année 2009. Par ailleurs, les efforts de recherche et développement se sont accentués.

Les producteurs travaillent à l'amélioration de la qualité de la production, ce qui a permis, grâce à plusieurs campagnes de communication, de renforcer la notoriété de la banane antillaise. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, un plan « banane durable » a été mis en place en 2008 par les professionnels dans l'objectif de réduire l'usage de produits phytosanitaires. C'est à cet effet qu'a été créé en 2009 l'Institut Technique de la Banane (ITBAN), dont la mission première est de promouvoir et de coordonner les recherches et les expérimentations pour développer, améliorer et valoriser la Banane de Guadeloupe et de Martinique. Cet institut devrait être élargi aux filières végétales des deux îles. Il est observé une généralisation des pratiques respectueuses de l'environnement et des consommateurs. En 2009, le pourcentage de la production certifiée GLOBALGAP<sup>1</sup> et Agriculture Raisonnée s'élève respectivement à 68,3 % et 42 % (contre 58 % et 42 % en 2008). Un premier bilan d'étapes du plan banane durable a été réalisé en 2009 par les acteurs du plan. Les résultats semblent positifs. L'utilisation des pesticides s'est réduite sans compromettre le niveau de la production. D'autres techniques, moins néfastes pour l'environnement, ont été mises en place. Des vitro-plants<sup>2</sup> sont utilisés pour les replantations : ils représentent 95 % des replantations en Guadeloupe et 90 % en Martinique en 2009. Des systèmes de rotation des cultures ont également été instaurés.

L'objectif, en termes de recherche et développement, est d'améliorer la résistance de la banane antillaise et de la démarquer des autres origines. En 2009, l'axe de recherche est la sélection d'une variété de banane résistante aux maladies, et notamment aux cercosporioses jaune mais surtout noire. Cette dernière qui a récemment été détectée à Sainte-Lucie représente une menace pour la production bananière de Guadeloupe et de Martinique.

Par ailleurs, des efforts ont été faits pour valoriser le bananier dans l'alimentation animale. Au dernier trimestre 2009, des réunions se sont tenues entre la SICA Les Producteurs de Guadeloupe, les Grands Moulins des Antilles et l'INRA. Les deux premiers souhaitent étudier l'opportunité de développer une production de farine de banane destinée à l'alimentation animale. L'intérêt de cette démarche est double : valoriser les écarts de triage des bananes afin d'améliorer les revenus des producteurs et utiliser et valoriser des matières premières locales pour la fabrication d'aliments du bétail afin de diminuer les importations.

---

<sup>1</sup> GLOBALGAP est un organisme du secteur privé qui définit des référentiels sur la base du volontariat pour la certification des produits agricoles au niveau mondial.

<sup>2</sup> Plants sains indemnes de tous parasites et maladies

## 2.1.2 Perspectives pour le secteur de la banane en Guadeloupe

Les prévisions des professionnels, avant l'éruption du volcan de Montserrat, faisaient état d'une hausse de la production en 2010 à 66 195 tonnes et du recrutement de 300 ouvriers agricoles. Sur le plan des cours, les prix moyen de vente devraient baisser sur le marché européen suite à la baisse du droit de douane dont s'acquittent les pays de la zone dollar. En effet, l'accord de Genève signé le 14 décembre 2009 prévoit une première réduction des droits de douane de 176 €/T à 148 €/T dès 2010 avec un atterrissage à 114 €/T en 2017. A cela s'ajoute un renforcement de la compétitivité des pays ACP producteurs de banane ayant signé des APE avec l'Union Européenne, qui peuvent dorénavant exporter sans droits de douane et sans quota.

Outre des coûts de production plus élevés, les producteurs communautaires doivent s'adapter aux nouvelles normes environnementales nationales et européennes (plan éco-phyto 2018 dans le cadre du Grenelle de l'environnement, affichage environnemental multicritères sur les produits alimentaires début 2011,...). L'Union des Producteurs de Bananes de Guadeloupe et Martinique (UGPBAN) anticipe ces nouvelles exigences et a annoncé pour 2010 la réalisation d'une analyse de cycle de vie (ACV) de la production.

## 3. Les autres productions végétales

L'ensemble des cultures vivrières, maraîchères et florales (hors banane et canne à sucre) couvre une superficie de 4 410 hectares<sup>5</sup>, soit environ deux fois la superficie allouée à la culture de la banane. Les deux principales zones de production maraîchère sont le sud-est de la Grande-Terre (54 % de la SAU), et le sud de la Basse-Terre (36 %) en raison des conditions climatiques favorables à ces cultures.

En 2008, les productions végétales représentent 127 286 tonnes. Elles s'inscrivent en hausse de 7 % par rapport à 2007. La progression de la production de bananes (+14 %) et, dans une moindre mesure, des racines, bulbes, tubercules (+20,7 %) ont contribué à l'augmentation du niveau des productions végétales. En 2009, une interprofession végétale « l'IGUAFLHOR » a été créée. Son but est de mieux coordonner les efforts de développement, de conquérir des parts de marché et de diversifier la production.

### Productions végétales récoltées

	2006	2007	2008	2009	Poids	tonnes %Var. 08/07
Fruits	69 235	63 370	69 877	nd	54,9	10,3
<i>Bananes</i>	55 340	45 290	51 762	55676	40,7	14,3
<i>Melons</i>	8 213	8 200	7 949	nd	6,2	-3,1
Légumes frais	43 946	44 740	44 457	nd	34,9	-0,6
Racines, bulbes, tubercules	11 384	10 372	12 517	nd	9,8	20,7
Plantes aromatiques et industrielles*	431	435	435	nd	0,3	0,0
<b>Total</b>	<b>124 996</b>	<b>118 917</b>	<b>127 286</b>	<b>nd</b>	<b>100%</b>	<b>7,0%</b>
Cultures florales (milliers d'unités)	25 410	25 411	25 241	nd	nd	-0,7%

Sources : Direction de l'Agriculture et de la Forêt - Statistiques agricoles annuelles, LPG, BOYER SA, Soldiv, les coopératives de l'Est, les maraîchers du levant

nd : non disponible

\* Hors canne à sucre

<sup>5</sup> Chiffres DAF – Enquête structure des exploitations agricoles en 2007

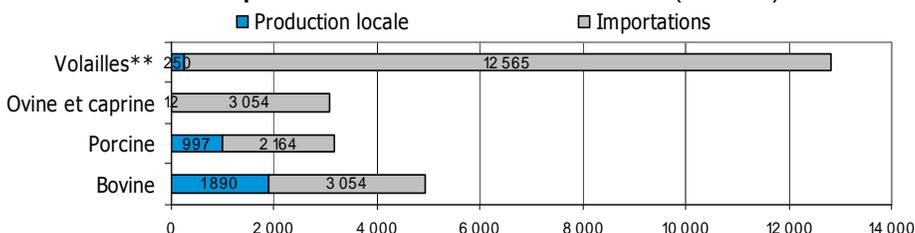
La culture du melon, qui se pratique à la Guadeloupe depuis plus d'une dizaine d'années, s'est particulièrement développée depuis 2001. La majeure partie de la production est exportée vers la métropole à contre-saison tandis que le solde est écoulé sur le marché local. Cette filière est cependant tributaire des contraintes (i) d'irrigation, qui demeure limitée faute de retenue d'eau dans la région Nord-Grande-Terre où est localisée l'essentiel de cette culture, (ii) de disponibilité du foncier, la monoculture du melon nécessitant une rotation des terres au maximum tous les cinq ans pour prévenir les problèmes phytosanitaires (iii) et du fret qui constitue le principal frein au développement compte tenu des faibles capacités de transport des compagnies aériennes.

En 2009, le marché local a été plus rémunérateur pour les producteurs antillais qu'en 2008, et la concurrence à l'exportation du melon marocain a été moins vive, en raison de l'entrée tardive de celui-ci sur le marché métropolitain. Les difficultés économiques des producteurs se sont en partie résorbées, suite à l'affaiblissement de la concurrence interne due à la sortie d'un opérateur en 2009. Les perspectives pour 2010 sont mauvaises étant donné les effets néfastes des cendres de l'éruption de la soufrière de Montserrat sur la production, la vague de froid en début d'année (pesant sur la demande en métropole) et face à l'évolution du coût du fret aérien. Par ailleurs, le manque de foncier empêche la mise en place d'une rotation culturale de type canne-melon. Néanmoins, la valorisation de la qualité du melon devrait s'accroître, suite à la validation en 2009 de la candidature de la Guadeloupe au label IGP (Indication géographique protégée).

## 4. L'élevage

Avec une production estimée en valeur à 56,57 millions € en 2008, soit une hausse de 19 % par rapport à 2007, l'élevage génère 21,1 % des recettes de la production agricole finale de la Guadeloupe. Cette activité ne satisfait que 13,1 % des besoins locaux de consommation de viande, évalués à 23 985 tonnes. Cependant, les résultats de la filière, en hausse régulière, se révèlent encourageants. Les abattages contrôlés de viande se sont établis à 2 892 tonnes en 2009 contre 2 995 en 2008, soit une baisse de 4 % sur l'exercice.

**Part de la production locale\* dans la consommation (en tonnes)**



\* Hors abattages clandestins;

\*\* Production locale 2009 non disponible à la date de rédaction de ce rapport. Hypothèse d'une stabilité de la production à 250 t. par rapport à 2008

Source: DAF et DNSCE

## Une production à caractère artisanal

En amont de la filière, le développement de l'élevage est pénalisé par le caractère artisanal des exploitations. L'élevage est fréquemment pratiqué en activité d'appoint. Faute de connaissance technique adéquate ou d'assise financière pour financer le cycle d'exploitation, en particulier pour l'achat d'aliments de bétails pendant les périodes de sécheresse, il en résulte des taux de fécondité particulièrement faibles et des rendements sensiblement inférieurs aux performances observées dans la profession (de l'ordre de 20 % à 30 % par rapport à la moyenne métropolitaine pour les porcins par exemple).

Le même constat peut être réalisé en aval de la filière avec la pratique encore très répandue de l'abattage clandestin. Les dernières évaluations font état d'environ 900 à 1 000 tonnes de viande bovine, 500 tonnes de viande porcine et 200 tonnes de viandes ovine et caprine abattues clandestinement, soit 30 % de la production locale. La production clandestine est en grande partie autoconsommée dans le cadre familial ou distribuée auprès du voisinage mais peu également être écoulée par certains bouchers alimentant ainsi un réseau parallèle de commercialisation illégale en Guadeloupe.

## Des efforts en matière de structuration

L'absence de traçabilité, mais également les risques sanitaires liés au caractère artisanal de la filière empêchent tout accès de la viande locale au marché de la grande distribution ou de la restauration collective, qui se conforment aux normes européennes. Conscients de ces contraintes, les professionnels du secteur, avec l'aide des pouvoirs publics, ont entamé depuis 2000 une organisation des filières avec la création d'une interprofession, l'IGUAVIE et la mise en œuvre de programmes de relance des activités.

En complément des actions de lutte contre l'abattage clandestin menées par les services vétérinaires, l'acquisition de matériels spécifiques, notamment pour les ateliers de découpe, devrait contribuer à améliorer la qualité et la sécurité des filières d'élevage et permettre à terme de satisfaire une part plus importante de la consommation locale.



La capacité d'abattage du département (hors îles du nord) s'est maintenue en 2009 à 5 000 tonnes. L'abattoir de Gourbeyre est en cours de construction depuis septembre 2009. L'atelier de découpe du Moule est opérationnel et a été agréé par la Direction des services vétérinaires le 29 juillet 2008. Celui de Marie-Galante, dont la construction est maintenant achevée, devrait pouvoir entrer en production au courant de l'année 2010.

L'augmentation du nombre d'animaux faisant l'objet d'un abattage contrôlé est encourageant et témoigne de l'efficacité des actions destinées à lutter contre l'abattage clandestin et à professionnaliser la filière. Malgré cette amélioration, 40 % des bovins sont encore non identifiés en Guadeloupe. Par ailleurs, le conflit social au début de l'année 2009 a augmenté le recours à l'abattage clandestin en début d'année, compte tenu de l'indisponibilité des abattoirs sur la période concernée.

## 5. La pêche et l'aquaculture

---

### 5.1 LA PECHE

Le secteur de la pêche est régi au niveau européen par la Politique commune des pêches (PCP) créée en 1983. Elle vise, par la réforme de 2002, à garantir le développement durable des activités de pêche sur les plans environnemental, économique et social. Son processus de décision s'appuie sur des avis scientifiques et sur ceux des parties prenantes. Le secteur doit cependant faire face à un certain nombre de faiblesses structurelles (filrière peu organisée, réseau de commercialisation limité, production réalisée par de petites embarcations), et certains handicaps, rendant difficile la déclinaison du PCP ; absence de suivi statistique, insuffisance de l'assistance technique ; faiblesse des capacités de financement pour investir ; manque de compétitivité face à la concurrence de la pêche informelle et des produits d'importation à bas coûts de revient ; saisonnalité de l'activité, dépendante des conditions climatiques, notamment des phénomènes cycloniques.

Afin de moderniser le secteur, une enveloppe de 4 M€<sup>1</sup> sur deux ans a été attribuée à la Guadeloupe dans la cadre du Plan pour une pêche durable et responsable (Plan Barnier) adopté courant 2007, qui s'ajoute aux crédits du Contrat de projet Etat-Région (CPER) et du Fonds européen pour la pêche (FEP).

L'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) a initié en avril 2007 un projet pilote de Système d'information halieutique en Guadeloupe (SIHG), dont l'objectif est de fournir les éléments nécessaires à l'élaboration des politiques publiques dans ses aspects de gestion durable des ressources et de leur exploitation à l'échelle régionale et l'internationale.

A terme, cet observatoire de la pêche produira des synthèses sur l'évolution des ressources, sur le niveau des captures et les conditions d'exploitation de la flotte, ainsi que sur les perspectives socio-économiques du secteur. Les travaux réalisés en 2007 et 2008 par le SIHG permettent de suivre l'activité de l'ensemble des navires de la flotte de Guadeloupe et de déterminer les caractéristiques du secteur. La direction régionale des affaires maritimes (DRAM) estime à ce stade la production annuelle guadeloupéenne à environ 10 000 tonnes, ce qui satisferait 60 % de la consommation locale en produits de la mer estimée environ à 16 000 tonnes en 2008.

#### 5.1.1 L'activité de la filière<sup>2</sup>

En 2008, la profession compte environ 1 677 marins<sup>3</sup>, et près de 878 navires. La composante informelle de cette activité est significative : aux équipages déclarés s'ajoutent les pêcheurs occasionnels et ceux pour lesquels cette activité est secondaire. La population

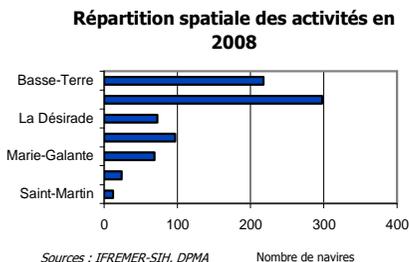
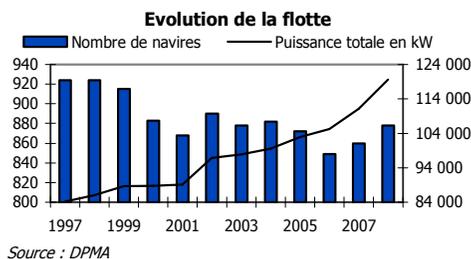
---

<sup>1</sup> 34 % seraient alloués aux entreprises de pêche et à la modernisation de la flottille, et 24 % serviraient à l'amélioration des équipements des ports de pêche, le reste étant employé à l'aménagement des pêcheries, la valorisation de la production et du marché et la structuration de la filière.

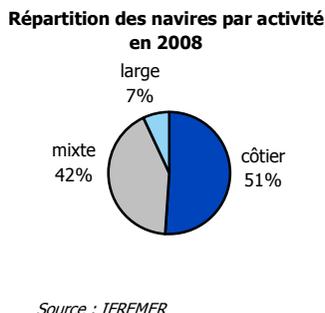
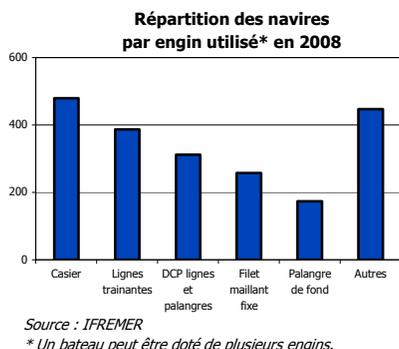
<sup>2</sup> Pour plus d'information sur l'organisation de la filière, voir le rapport annuel de l'IEDOM 2007, Chapitre 2, section 1.

<sup>3</sup> Equivalent temps plein-IFREMER-février 2010

officielle des marins-pêcheurs est marquée par un certain vieillissement, l'âge moyen des propriétaires (équivalent à la moyenne nationale) est de 45 ans.



La flotte de pêche est composée presque exclusivement de navires de moins de 12 mètres non pontés, équipés de hors bords, qui réalisent des sorties à la journée. Les unités pontées effectuent en général des marées de plusieurs jours, en particulier dans les Iles du Nord.



Au cours de la dernière décennie, le développement de la pêche des grands pélagiques s'est traduit par l'évolution de la structure de la flotte avec des unités de jauge et à puissances motrices accrues. Le nombre de navires s'est réduit de 6 % sur 10 ans (-60 unités) alors que parallèlement la puissance totale de la flotte a progressé de plus de 30 % sur la période. Près de la moitié de la flotte opère uniquement en zone côtière, 7 % des navires pratiquent la pêche au large et 41 % ont une activité mixte.

La plupart des navires sont polyvalents en termes de techniques de pêche. Les principaux engins utilisés sur le plateau sont les casiers (59 % des navires), les filets (38 %), lignes et palangres (20 %). La pêche plus au large des grands pélagiques (dorade coryphène, thons, marlins, ...) utilise les techniques de ligne de traîne en particulier autour des dispositifs de concentration de poissons (DCP).

A fin 2008, douze DCP collectifs avaient été installés sous la côte sous le vent de la Basse-Terre entre les Saintes et Pointe Noire. Ce projet, d'un montant total de 417 000 €, mené par l'Association des marins pêcheurs du Sud Basse-Terre (APSBT), avait pour objectif d'améliorer les conditions de viabilité et d'attractivité de cette activité de pêche en fiabilisant les dispositifs et en réduisant les coûts de production. Une réduction de l'effort de pêche sur le

plateau insulaire était également attendue<sup>1</sup>. Ces nouveaux matériels ont bien résisté au passage du cyclone Omar en octobre 2008. De décembre 2008 à juin 2009, 42 nouveaux DCP ont été installés. Ils sont gérés par l'association des pêcheurs du sud Basse-Terre et le Comité régional des pêches.

### 5.1.2 Les dispositifs de soutien du secteur

Le secteur de la pêche a continué à bénéficier en 2008 des fonds IFOP<sup>2</sup> prévus dans le DOCUP 2000-2006 auquel a succédé le FEP (Fonds européen pour la pêche)<sup>3</sup> pour la période 2007-2013, ce dernier étant doté de 5,2 millions € (contre 4,3 millions € sur la période 2000-2006). En 2009, les crédits engagés représentent 6,3 % des montants ouverts contre 0,4 % en 2008. Le nombre de dossiers traités a fortement augmenté : un seul en 2008 à 36 en 2009. Ces fonds ont été utilisés pour financer la remotorisation et la remise aux normes des navires.

#### Programmes opérationnels : programmation 2007-2013

Mesures	Dotation	Dont FEP	Poids des mesures
Axe 1 : Mesures en faveur de l'adaptation de la flotte de pêche communautaire, aquaculture, pêche dans les eaux	1,9	1,4	27,4%
Axe 2 : Pêche dans les eaux intérieures, transformation et commercialisation	0,9	0,7	13,6%
Axe 3 : Actions collectives	3,9	3,0	56,4%
Axe 4 : Assistance technique	0,2	0,1	2,7%
<b>Total</b>	<b>7,0</b>	<b>5,2</b>	<b>100%</b>

Source : Préfecture - Cellule Europe

## 5.2 L'AQUACULTURE

La production aquacole dans le département concerne essentiellement l'élevage de la crevette d'eau douce (ouassous). Cette activité ne couvre plus que marginalement les besoins du département (environ 10 tonnes contre une cinquantaine dans les années 80), produites par une dizaine de fermes d'élevage (15,3 hectares de bassins) dont le rendement moyen de 0,8 tonne par hectare est inférieur de près de moitié aux performances admises.

L'année 2009 est marquée par une baisse sensible de la production aquacole en Guadeloupe, soit -57,7 % en glissement annuel. Cela s'explique par la conjonction de trois facteurs :

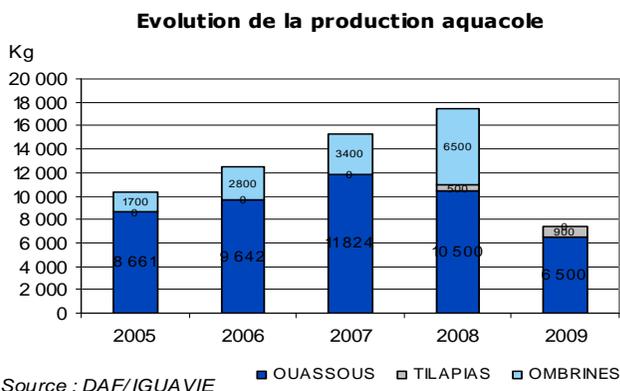
- le cyclone OMAR en octobre 2008 et la disparition du stock d'ombrines en mer qui en a suivi,
- la crise sociale entraînant l'arrêt des ventes au premier trimestre 2009,
- l'abaissement de la LMR (Limite Maximale des Résidus) chlordécone au second semestre 2008 qui a provoqué l'arrêt de la production sur quatre fermes d'ouassous.

<sup>1</sup> Les DCP artisanaux sont généralement la propriété d'un pêcheur, même s'il est toléré qu'en son absence d'autres pêcheurs puissent l'exploiter. Le nombre de DCP artisanaux tendant à croître fortement et tandis que la ressource halieutique s'épuise par surexploitation du plateau corallien, le développement de DCP collectifs, plus solides (5 ans au lieu d'un de durée d'exploitation) et plus efficaces, est ainsi apparue comme la solution optimisant la gestion de la ressource et la rentabilité de l'exploitation.

<sup>2</sup> IFOP : Instrument financier d'orientation de la pêche.

<sup>3</sup> Cet instrument de programmation pour la pêche est un programme opérationnel national, dont une partie de la gestion est déléguée au préfet de Région.

Une diversification vers l'aquaculture marine est engagée pour la production de lours caraïbes. Des expérimentations et des tests de mise en marché ont débuté en 2008 et se sont poursuivis en 2009 pour le lancement éventuel de la production de tilapias rouge.



Parallèlement, les professionnels du secteur, en partenariat avec l'IGUAVIE<sup>1</sup>, travaillent depuis 2007 à la mise en place de viviers dans les grandes surfaces afin de stimuler la consommation locale. Les éleveurs du secteur s'orienteraient en outre vers la formation des jeunes aquaculteurs, en développant un pôle de compétence dans la Caraïbe.

Par ailleurs, les professionnels multiplient les expérimentations visant à permettre aux producteurs touchés par la chlordécone de maintenir leur activité par des aménagements techniques ou des modifications de protocoles. En 2010, il est prévu la création de nouvelles structures et la mise en place d'un projet pilote en mer dont le but est de sécuriser les structures d'élevage et le cheptel en cas de cyclone, l'amélioration des capacités de production d'alevins en éclosion et l'intégration au POSEI élevage.

<sup>1</sup> L'IGUAVIE est l'Interprofession Guadeloupéenne de la Viande et de L'élevage créé en 2004 par les professionnels guadeloupéens de l'élevage.

# Section 3

## L'industrie et l'artisanat

### 1. Le secteur industriel

#### 1.1 LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

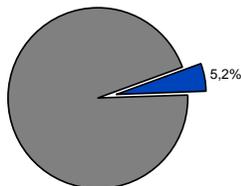
Le secteur industriel représente près de 5,2 % de la valeur ajoutée totale en 2008<sup>1</sup> et regroupe 7,7 % des entreprises locales. Il a partiellement dû son développement aux lois de défiscalisation successives, qui prévoyaient des dispositifs spécifiques aux investissements productifs. Les entreprises du tissu industriel de Guadeloupe sont, dans leurs structures juridiques actuelles, de création relativement récente, même dans les branches traditionnelles telles que le sucre et le rhum. Leur capital est généralement détenu par des investisseurs locaux. Comme en métropole, son poids relatif dans l'économie a tendance à diminuer, en raison de la tertiarisation croissante du tissu économique.

En 2008, les activités industrielles ont résisté aux premiers signes de crise<sup>2</sup> : leur valeur ajoutée a crû de +0,5 %, grâce à l'industrie des biens intermédiaires (+3,3 %) et à celle des biens d'équipement (+2,8 %).

#### Poids du secteur dans ...

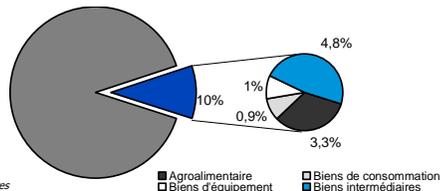
##### ... la création de richesses (2008)

(source : INSEE)



##### ... les effectifs salariés (2008\*)

(source : ASSEDIC)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'INSEE estimait à 3 320 le nombre d'entreprises industrielles, hors îles du Nord<sup>3</sup>. Dans l'année, 411 nouveaux établissements ont été créés. Le secteur se caractérise par une majorité d'entreprises de petite taille avec plus de la moitié des industries n'employant aucun salarié<sup>4</sup>. L'emploi industriel représentait 10 % de l'emploi salarié total en 2008.

<sup>1</sup> et <sup>2</sup> Source : CEROM, Comptes économiques rapides 2008.

<sup>3</sup> Un certain nombre d'entreprises disposent d'un siège social dans les Iles du nord afin de bénéficier de leurs avantages fiscaux. Le calcul hors Iles du nord minore ainsi quelque peu l'état des lieux de la réalité du département.

<sup>4</sup> Hors entreprises unipersonnelles, ou à effectif non renseigné, qui représentent 70 % des industries.

## Nombre de créations d'établissements

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Industries agricoles et alimentaires	66	71	80	81	186	112
Industrie des biens de consommation	117	96	78	77	93	24
Industrie des biens d'équipement	57	41	34	58	57	86
Industries des biens intermédiaires	54	57	62	72	87	63
Energie	7	27	8	15	32	126
<b>Total</b>	<b>301</b>	<b>292</b>	<b>262</b>	<b>303</b>	<b>455</b>	<b>411</b>
Poids des créations de l'industrie dans l'ensemble	7,3	7	6,3	6,9	9,3	7,38
Part des créations sans salarié dans l'industrie			0,71	0,77	0,8	0,77

Source : INSEE, SIRENE

Quatre branches concentrent la majorité des entreprises : l'agroalimentaire (25,5 %), les autres industries manufacturières - réparation et installation de machines (19 %), le bois et papier (18 %) et la métallurgie et transformation de métaux (9 %). La place prépondérante de l'industrie agroalimentaire résulte notamment du poids historique de la filière canne-sucre-rhum, conjuguée à la relative faiblesse de l'industrie manufacturière. Les autres branches regroupent un peu plus d'un tiers des entreprises industrielles.

## Nombre d'établissements dans l'industrie par taille et activité au 1er janvier 2009\*

Activité économique de l'entreprise	Aucun salarié**	1 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 salariés et plus	Total**
Industries agricoles et alimentaires	634	117	49	29	16	845
Industries de biens et de consommation	197	13	2	0	1	213
Industrie des biens d'équipement	640	121	30	15	6	812
Industries des biens intermédiaires***	922	124	31	49	30	1 156
Energie	210	40	6	15	23	294
<b>Total</b>	<b>2 603</b>	<b>375</b>	<b>112</b>	<b>93</b>	<b>53</b>	<b>3 320</b>

\* Hors îles du Nord

\*\* dont établissements à effectif non déclaré

\*\*\* dont Industries d'extractions

Source : INSEE, Sirene

Selon les résultats de la dernière enquête annuelle sectorielle disponible de l'INSEE<sup>1</sup>, l'industrie des biens intermédiaires concentrait 38 % des entreprises du secteur en 2006 et 33,7 % des salariés. Elle constituait la première branche d'activité industrielle, contribuant pour 43,6 % à la production totale de richesse du secteur.

## Indicateurs de l'industrie en 2006

	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés	Valeur ajoutée		Rémunérations brutes des salariés		Investissements	
			En millions d'euros		En milliers d'euros		Investissements par salarié	
Industries agricoles et alimentaires	38	1 188	51	35,3	21	17,7		
Industries des biens de consommation	36	625	30	17,9	2,2	3,5		
Industries des biens d'équipements	61	1 085	43	27,6	2,8	2,6		
Industries des biens intermédiaires	84	1 476	96	39,1	11,6	7,9		
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>4 374</b>	<b>220</b>	<b>120</b>	<b>37,6</b>	<b>8,6</b>		

Source : INSEE, Enquête annuelle 2006

L'industrie agroalimentaire crée pour sa part 23,2 % de la richesse du secteur malgré un nombre d'entreprises plus restreint (17 %) et concentre 27 % des salariés en 2006. L'industrie des biens d'équipements, avec 27,8 % des entreprises du secteur industriel, ne produit que 19,5 % de la valeur ajoutée de l'industrie. L'industrie des biens de consommation a un poids plus limité dans l'économie locale, ne contribuant qu'à hauteur de 13,6 % à la création de

<sup>1</sup> L'enquête réalisée par l'INSEE s'adresse aux entreprises ayant un siège social aux Antilles-Guyane, employant au moins 10 salariés ou réalisant plus de 800 000 euros de chiffre d'affaires. Les données comprennent les îles du Nord.

richesse de l'industrie, et concentrant moins de 15 % des emplois salariés de l'industrie. La taille moyenne de ces entreprises industrielles est de 20 salariés.

Le taux de rentabilité, approché par le ratio de valeur ajoutée par emploi, varie de 4 % dans l'agro-alimentaire, à 5 % dans l'industrie des biens de consommation, pour une rentabilité moyenne de 5 %.

## 1.2 LES PRINCIPALES ZONES INDUSTRIELLES

La Guadeloupe compte une dizaine de zones industrielles réparties sur tout le territoire et s'étalant sur une surface totale de 463,8 hectares. Le site de Jarry (estimé à 325 hectares)<sup>1</sup> sur la commune de Baie-Mahault, s'est imposé comme la principale zone d'activité industrielle de la Guadeloupe. Dans un effort de rééquilibrage du territoire, la Guadeloupe développe son équipement commercial en favorisant la création de petites zones d'activités artisanales et commerciales telles que celle de Damencourt au Moule.

### Principales zones industrielles

Communes	Nom des zones	Surface
Abymes	Petit-Pérou	5 ha
	Dugazon de Bourgogne	7 ha
Baie-Mahault	Jarry	325 ha
Baillif	Baillif	15 ha
Basse-Terre	Calbassier	4 ha
Gourbeyre	Valkanaers/Grande savane	4,5 ha
Lamentin	Jaula	31,3 ha
Petit-Bourg	Arnouville	15 ha
	Colin/ Parc de la lézarde	18 ha
Sainte-Rose	Nolivier Antillopole	32 ha
Grand-Bourg de Marie-Galante	Grand Anse	7 ha

Source : Estimations DDE - octobre 2007

Atlas des principales zones d'activités économiques

## 2. L'artisanat

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, hors secteur informel, l'INSEE recense 9 082 entreprises artisanales. La répartition par branches professionnelles traduit la prépondérance du secteur du bâtiment (52 %), devant les services (23,4 %) et l'alimentation (6,6 %). Avec une densité de 226 entreprises pour 10 000 habitants, l'artisanat guadeloupéen est essentiellement localisé en zone urbaine. En effet, plus de la moitié des entreprises sont implantées dans l'agglomération des villes de Pointe-à-Pitre et Basse-Terre.

### Nombre d'entreprises artisanales par secteur et taille au 1er janvier 2008\*

	Aucun salarié**	1 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 salariés et plus	Total
Alimentation	372	147	50	23	4	596
Travail des métaux	324	102	24	21	6	477
Textile, cuir, habillement	178	15	1	0	0	194
Bois et ameublement	361	75	9	9	2	456
Autres fabrications	349	96	20	14	6	485
Bâtiment	3 745	810	95	84	18	4 752
Réparations, transports et autres services	1 550	455	83	26	8	2 122
<b>Total</b>	<b>6 879</b>	<b>1 700</b>	<b>282</b>	<b>177</b>	<b>44</b>	<b>9 082</b>

\* Hors Îles du Nord

\*\* dont établissements à effectif non déclaré

Source : INSEE, SIRENE

## 3. La filière canne-sucre

---

Faisant suite à une année 2008 caractérisée par des conditions climatiques peu favorables, la campagne cannière 2009, qui a démarré avec près d'un mois et demi de retard en raison des mouvements sociaux du début de l'année, enregistre des résultats médiocres. Bien que le volume des cannes manipulées soit en légère hausse par rapport à 2008, la production de sucre fléchit pour la deuxième année consécutive. La richesse saccharique moyenne de la campagne atteint son plus bas niveau enregistré depuis plus de 10 ans.

La filière s'appuie sur un système d'aides publiques avec notamment la fixation d'un quota de production de sucre pouvant être écoulé à un prix garanti sur le marché européen. Ce système permet d'assurer la pérennité de l'équilibre financier des acteurs dans un contexte de libéralisation progressive des échanges.

Depuis 2006, le dispositif de soutien à la filière a été réformé, et implique une baisse du prix d'intervention échelonnée sur quatre campagnes, avant la mise en place d'un prix fixe de référence à partir de 2010. Cette politique, qui s'accompagne de diverses aides d'adaptation à la réforme tant pour les usiniers que pour les planteurs, a pour but d'inciter la profession à la recherche d'innovation, à l'amélioration de sa productivité et à la diversification de ses débouchés.

### 3.1 PRESENTATION DE LA FILIERE

Suite aux restructurations intervenues dans les années 60, le poids du secteur de la canne à sucre s'est marginalisé au sein de l'économie guadeloupéenne, ne représentant plus que 0,4 % de la valeur ajoutée du département en 2008<sup>2</sup>. Néanmoins, tant par sa dimension historique qu'en termes d'aménagement du territoire, la canne à sucre joue toujours un rôle prépondérant en Guadeloupe : elle constitue l'une des principales cultures du département avec 33 % de la surface agricole utile du département en 2007. En outre, le sucre est le deuxième produit à l'exportation en 2009 avec 22,3 M€<sup>3</sup>, un résultat néanmoins en deçà de la moyenne de ces dix dernières années (30,22 M€).

Sur la quinzaine d'usines sucrières que comptait la filière avant les restructurations, seules celles de Gardel au Moule en Grande-Terre et de Grand'Anse à Grand-bourg de Marie-Galante sont restées en activité.

Dans ce contexte, la sole cannière s'est réduite des deux-tiers en 50 ans. Elle s'élève à 14 400 Ha en 2008 contre 14 500 hectares en 2007 (-0,7 %), engendrant un fléchissement de plus de 60 % des productions cannière et sucrière par rapport aux années 1960<sup>4</sup>. A partir de 1990, les efforts de productivité engagés par la profession pour améliorer les techniques

---

<sup>1</sup> La zone de Jarry contribuait en 2002 à 36 % de la production de valeur ajoutée totale de l'industrie (hors industrie automobile) et concentrait 31,5 % des effectifs salariés. Voir INSEE, Antiane Eco n°67- Février 2007

<sup>2</sup> En comparaison, l'ensemble des filières canne-sucre-rhum et banane représentait 16 % de la valeur ajoutée en 1966, et 0,7 % en 2007.

<sup>3</sup> Pour la première fois depuis 2003, les exportations de sucre en valeur sont devancées par les exportations de bananes en 2009.

<sup>4</sup> Entre 1960 et 1970, la production annuelle moyenne de sucre s'élevait à 155 338 tonnes. Quant au volume de cannes broyées en sucreries, il oscillait durant cette période autour de 1 600 000 tonnes par an.

culturelles et développer la mécanisation de la coupe (qui concerne désormais plus de 85 % de la canne récoltée) ont permis une augmentation du rendement départemental moyen qui est passé de 8,9 tonnes de sucre pour 100 tonnes de canne broyées dans les années 1990 à 9,6 tonnes par campagne en moyenne depuis 2000.

Parallèlement, le nombre de fournisseurs de canne à sucre aux usines sucrières de l'archipel a progressivement diminué. Il est passé de près de 6 000 au début des années 1970 à 3 309 en 2009. L'organisation des planteurs est caractérisée par une très grande atomisation des exploitations, les deux tiers comptant moins de deux hectares. Depuis 2005, l'ensemble de la profession est organisée autour de l'IGUACANNE, l'association interprofessionnelle pour la canne, le sucre et le rhum, qui joue le rôle d'interlocuteur principal de la profession auprès des pouvoirs publics.

### 3.2 LE SYSTEME D'AIDES A LA FILIERE

Du fait de l'impact social du secteur de la canne, et du faible niveau structurel de rentabilité des sucreries, l'Europe et l'Etat, à travers l'Organisation communautaire du marché du sucre (OCM Sucre<sup>1</sup>), ont mis en place un dispositif d'aides à la production en faveur des planteurs et d'aides à l'exploitation pour les usines. Ce système de soutien du secteur, réformé en 2006 suite à la plainte déposée par les grands producteurs mondiaux<sup>2</sup> à l'encontre de ses modalités jugées protectionnistes, a pour but de préparer, à terme, à la libéralisation progressive du marché. Il est constitué d'un volet externe, qui concerne l'ensemble des pays communautaires, et d'un volet interne négocié entre l'Etat et l'interprofession dans chaque département producteur de sucre.

#### → *Volet externe pour l'ensemble des pays communautaires*

Le règlement n°318/2006 du Conseil de l'Union européenne du 20 février 2006 fixe jusqu'en 2010 pour l'ensemble des Etats-membres un quota annuel global de 17 440 537 tonnes de sucre (équivalent sucre blanc) pouvant être écoulé sur le marché européen au prix de référence, dont 480 245 tonnes pour les DOM. Plus spécifiquement, le quota est de 150 000 tonnes pour la Guadeloupe. Cette politique de quotas s'accompagne d'une baisse graduelle du prix de référence de la tonne de sucre brut sur 4 ans. Entre la campagne de commercialisation<sup>3</sup> 2006/2007 et celle de 2009/2010, le prix de référence a reculé de 32,5 %. Il s'élève à 335,2 € à partir de 2009/2010, contre 448,8 € lors de la campagne précédente. De nombreuses incertitudes demeurent quant à la fixation du prix à l'horizon 2014, début du prochain règlement sucrier.

#### → *Volet interne pour la Guadeloupe*

Signée le 15 février 2007, la convention bipartite Interprofession-Etat fixe les montants et les modalités d'attribution des aides publiques à la filière cannière et sucrière de Guadeloupe pour une durée de neuf campagnes.

---

<sup>1</sup> La production sucrière des pays de l'Union européenne relève depuis le 1er juillet 1968 de l'OCM (règlement 1009/67 du 18 décembre 1967).

<sup>2</sup> Brésil, Australie et Thaïlande notamment.

<sup>3</sup> Les campagnes de commercialisation se déroulent du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante.

Elle définit l'aide économique nationale aux producteurs<sup>1</sup> sous la forme d'une garantie de prix : pour une canne à 9 % de richesse standard, celle-ci s'élève à 23,81 € par tonne pour les 1 500 premières tonnes livrées, puis à 22,24 € par tonne pour les suivantes. Ces montants sont modulables en fonction de la richesse saccharine et des dates de livraison.

Des aides annuelles sont par ailleurs octroyées aux sociétés sucrières afin de supporter les frais d'écoulement du sucre vers l'Union européenne, de régler la taxe à la production (12 € la tonne de sucre sous quota) et de compenser le maintien du prix de rachat de la canne aux planteurs à 32,34 € dans le contexte de la diminution du prix de référence du sucre :

- 13,26 M€ en 2009 puis 13,97 M€ à partir de 2010 au titre de l'aide communautaire forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière versée par le POSEIDOM<sup>2</sup> ;
- 2,36 M€ à partir de 2010 au titre de l'aide forfaitaire de l'Etat dite d'adaptation à la réforme, en complément de l'aide POSEI ;
- 24 M€ pour l'ensemble des DOM à compter de 2010 au titre de l'aide de soutien logistique pour les sociétés exportant du sucre vers les ports européens de l'Union ;
- 3 M€ sur l'année 2009 au titre de l'aide nationale exceptionnelle à l'industrie sucrière guadeloupéenne afin de prendre en compte les fragilités financières structurelles du secteur.

Enfin, la mise en place d'un complément de revenu tant pour les planteurs que les usiniers relatif à la production d'énergie grâce à la bagasse est prévu pour la campagne 2010.

### 3.3 LE BILAN DE LA CAMPAGNE SUCRIERE 2009

En raison des mouvements sociaux du début d'année, la campagne cannière 2009 a démarré le 25 mars à Marie-Galante et le 15 avril en Guadeloupe continentale. Cet important retard<sup>3</sup> a eu pour conséquence de faire débiter la coupe des cannes au moment du pic habituel de richesse saccharine, si bien que l'essentiel de la récolte s'est déroulée pendant la période où la richesse est naturellement basse. Pour éviter un décalage récurrent des récoltes lors des prochaines campagnes, un quart de la sole cannière récoltable est restée sur pied. Ce phénomène, conjugué à des conditions climatiques peu favorables en avril et en mai et à la panne technique de l'usine de Marie-Galante en fin de récolte, explique les résultats très décevants de la campagne 2009 qui s'annonçait pourtant prometteuse<sup>4</sup>.

En 2009, la quantité de cannes manipulées par les sucreries s'est établie à 634 320 tonnes, soit +1,9 % par rapport à 2008, mais se situe bien en-dessous de la moyenne sur la dernière décennie (-7,8 %). La richesse saccharine moyenne de la campagne s'élève à 7,9, le résultat le plus bas atteint depuis plus de 10 ans. Pour l'usine de Gardel qui manipule plus de 83 % des cannes en Guadeloupe, celle-ci est même descendu au niveau historiquement faible de 7,59. L'usine a su néanmoins optimiser tout au long de la campagne ses capacités de broyage et d'extraction du sucre, réduisant ainsi les pertes induites par les conditions météorologiques particulièrement médiocres qui ont prévalu en Guadeloupe continentale.

---

<sup>1</sup> Cette aide est distribuée dans la limite d'un plafond budgétaire de 20,2 M€ par an (hors reports des années précédentes).

<sup>2</sup> Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité pour les départements d'outre-mer.

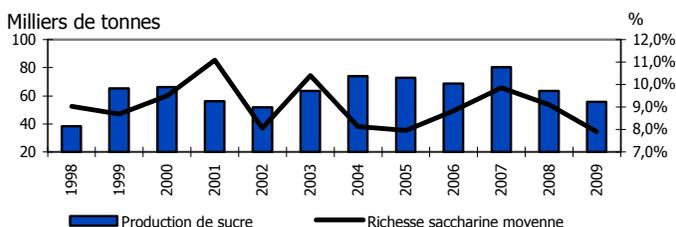
<sup>3</sup> A titre de comparaison, la campagne avait débuté en 2008 le 13 mars à l'usine de Marie-Galante et le 27 février à Gardel.

<sup>4</sup> Le 16 mars, les prévisions pour la récolte 2009 s'élevaient à 723 000 tonnes de cannes broyées, soit 13,9 % de plus que la production totale 2008.

### Résultats des campagnes sucrières

Campagnes	Cannes manipulées (milliers de tonnes)	Sucre produit (milliers de tonnes)	Richesse moyenne*	RDT**
1991	623,0	53,2	8,85	8,53
2000	674,8	66,2	9,51	9,80
2006	716,9	68,7	8,83	9,58
2007	732,5	80,2	9,86	10,95
2008	622,2	63,5	9,11	10,20
2009	634,3	55,6	7,90	8,77
<i>Moyenne [08-99]</i>	<i>688,3</i>	<i>66,2</i>	<i>9,17</i>	<i>9,71</i>

Source : Centre technique de la canne à sucre de la Guadeloupe (CTCS)



\* Moyenne des richesses saccharines pondérées par le tonnage de cannes broyées

\*\* RDT = rendement moyen industriel correspondant au tonnage total de sucre fabriqué pour 100 tonnes de cannes broyées

Source : Centre technique de la canne à sucre de la Guadeloupe (CTCS)

Au final, la production totale de sucre s'inscrit en net repli par rapport à la moyenne décennale (-16 %) à 55 602 tonnes.

Considérant les pertes subies par les planteurs, les professionnels de la filière, réunis en comité de liaison en août 2009, ont convenu de la mise en place de trois types d'aides au titre de la campagne 2009 :

- la première concerne les cannes brûlées avant le démarrage de la récolte 2009, qui seront indemnisées à hauteur de 2 400 € par hectare ;
- la deuxième se rapporte aux cannes restées sur pied à l'issue de la récolte qui seront soutenues à hauteur de 1 200 € par hectare ;
- enfin, la troisième prévoit une indemnisation à hauteur de 65 % de l'écart entre la richesse individuelle 2009 et la moyenne obtenue par bassin sur cinq ans.

## 4. Le rhum

Troisième produit à l'exportation du département (17,3 M€ en 2009) après le sucre et la banane, le rhum de Guadeloupe comprend le rhum agricole, fabriqué à partir de la distillation du jus de canne fermenté, et le rhum industriel ou de sucrerie obtenu à partir de la fermentation de la mélasse ou de sirops issus de la fabrication du sucre de canne.

L'activité du secteur est globalement tournée vers l'exportation (64 % de la production en 2009). Néanmoins, l'analyse des filières fait apparaître des stratégies de commercialisation distinctes en fonction du type de rhum considéré. D'une part, le rhum exporté est essentiellement industriel (76 %), considéré comme un produit intermédiaire destiné aux liquoristes et aux producteurs de punches majoritairement situés en métropole et en Europe. D'autre part, le rhum agricole constitue 95 % des volumes commercialisés sur le marché local.

La production de rhum (agricole, de sucrerie, et léger<sup>1</sup>) s'établit à 75 679 hectolitres d'alcool pur (HAP) en 2009, contre 63 337 HAP en moyenne annuelle depuis 2002. Elle s'inscrit en légère augmentation par rapport à 2008 (+0,5 %). Cette hausse de la production n'a pas été suivie par la demande qui enregistre un repli de 2,4 % sur un an, l'augmentation des volumes vendus sur le marché local (+2,6 %) n'ayant pas compensé la baisse des exportations (- 4,4 %).

### LA REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE

La commercialisation du rhum des DOM sur le marché métropolitain est réglementée par un système de contingents datant de 1922, destiné, à l'origine, à limiter l'importation de rhum dans l'hexagone. La loi de Finances rectificative n° 95-1347 du 30 décembre 1995 a modifié le régime contingentaire du rhum produit dans les DOM pour l'harmoniser avec la réglementation européenne et concilier ce système avec les réalités économiques et géographiques de la filière.

- **Le contingent économique** d'exportation du rhum, qui s'élevait pour les quatre DOM réunis à 90 000 HAP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996, a été révisé à la hausse pour atteindre 108 000 HAP, suite à la décision du Conseil de l'Union européenne le 9 octobre 2007. Définie par arrêté ministériel en juin 2008, la répartition de ce contingent additionnel entre les différents DOM s'est révélée favorable à la Guadeloupe qui a bénéficié d'une augmentation de 22,3 % de son quota global, à 37 898 HAP (contre 31 000 HAP précédemment) dont :

- 27 944 HAP en rhum de sucrerie (+ 8,9 %)
- 9 954 HAP en rhum agricole (+ 86,1 %)

Dans chaque DOM, le contingent d'exportation est réparti entre les différentes distilleries (9 en Guadeloupe pour le rhum agricole, 3 pour le rhum industriel). La répartition inter-DOM des contingents est susceptible d'être révisée tous les trois ans.

- **Les aménagements de la réglementation communautaire** : afin de demeurer compétitif face aux autres pays producteurs, le rhum contingenté ou soulté<sup>2</sup> des DOM supporte un droit d'accise à un taux minoré, lors de sa mise à la consommation en métropole, dans la limite d'un contingent fiscal de 108 000 HAP. Cette taxe à la consommation s'élève à 835 €/HAP, contre 1 471,75 € (depuis avril 2009) pour les autres produits ainsi que pour les exportations au delà du contingent fiscal (art. 403 du CGI). Le droit d'accise réduit pour le rhum a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2012 en vertu de la décision du Conseil de l'Union européenne (octobre 2007).

- **Le Certificat d'exportation préalable (CEP)** consiste à ré-imputer sur le contingent d'origine, une quantité égale de rhum contingenté reçue en métropole et réexportée vers l'étranger.

<sup>1</sup> Le rhum léger est fabriqué selon le même procédé que le rhum industriel (par distillation de la mélasse fermentée), mais contient moins de substances aromatiques. Depuis 2001, la production de rhum léger est marginale en Guadeloupe.

<sup>2</sup> La soulté est une surtaxe de 304,9 € appliquée aux quantités de rhum exportées en sus du contingent d'exportations de 108 000 HAP (ar.270 annexe II du Code Général des Impôts).

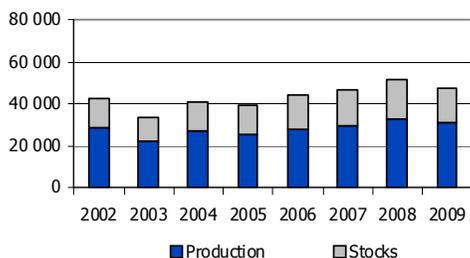
## 4.1. LE RHUM AGRICOLE

Les volumes commercialisés de rhum agricole en 2009 (30 542 hap) enregistrent une augmentation de 1,3 % par rapport à 2008. Cette légère hausse provient surtout du dynamisme du marché local (+1,9 % sur un an, 18 727 hap), qui reste le débouché principal de la filière, et, dans une moindre mesure, des réexportations vers l'Europe ou vers un pays tiers de rhum agricole expédié en métropole (+84 %, 252 hap). Dans le même temps, les exportations vers la métropole (contingent et hors contingent) stagnent à 11 185 hap (-0,9 % par rapport à 2008), après avoir augmenté de plus de 29 % en 2008 avec l'ouverture en 2007 du contingent additionnel octroyé à la Guadeloupe.

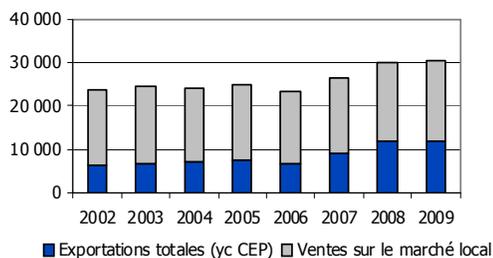
Après quatre années consécutives de hausse, la production de rhum agricole s'inscrit en repli de 5,5 % par rapport à 2008 pour atteindre 30 803 hap. Les industriels ont donc privilégié une stratégie de réduction des stocks (-13,7 %, 16 923 hap) pour répondre à cette légère élévation de la demande.

### Evolution du marché du rhum agricole

Offre (en hap)



Demande (en hap)



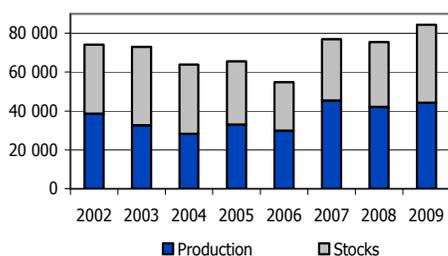
Source : Douanes

## 4.2 LE RHUM INDUSTRIEL

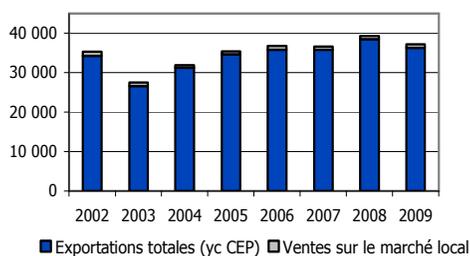
Contrairement au rhum agricole, les exportations de rhum industriel (36 233 hap) enregistrent une baisse en 2009 (-5,9 %), en lien avec le ralentissement de la demande en métropole qui constitue la quasi-totalité des débouchés de la filière. La production (44 291 hap) augmente néanmoins de 5,2 % sur l'année, ce qui se traduit par une élévation conséquente des stocks de rhum de sucrerie (+20 %, 39 917 hap).

### Evolution du marché du rhum industriel

Offre (en hap)



Demande (en hap)



Source : Douanes

## Section 4

# L'environnement, l'énergie et l'eau

---

Adoptée le 3 août 2009, la loi n°2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement<sup>1</sup> a pour ambition de définir un nouveau modèle de développement qui respecte l'environnement et se combine avec une meilleure gestion de la consommation des ressources disponibles, notamment l'eau et l'énergie, tout en assurant une croissance durable sans compromettre les besoins des générations futures. L'enjeu est conséquent pour l'Outre-mer, et singulièrement la Guadeloupe, qui dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel mais cumule des retards structurels importants.

## 1. L'environnement

---

La position archipélagique de l'archipel, son climat tropical humide et sa géologie ont créé les conditions de l'apparition et du maintien d'une diversité importante d'écosystèmes terrestres, marins et côtiers caractérisés par une biodiversité élevée et un fort taux d'endémisme parmi les espèces. Néanmoins, les forêts ont été soumises au fil des années à un défrichage intensif au profit du développement de l'agriculture et de l'expansion de l'urbanisation. La mangrove est victime de l'aménagement côtier, du rejet d'eaux domestiques non traitées, de remblaiement et de la pollution liée à l'abandon sauvage de déchets. Enfin, les récifs coralliens de l'archipel présentent les signes d'une lente altération en raison de phénomènes aussi bien naturels qu'anthropiques.

Dans le suivi des orientations de 2008, l'année 2009 a cependant été marquée par certaines avancées en matière de mise en œuvre de politiques environnementales, tant au niveau de la conservation de l'environnement que de la gestion des déchets.

### 1.1 LES OUTILS DE PROTECTION DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL

De par sa richesse écologique exceptionnelle, et la diversité de ses espaces naturels, la Guadeloupe bénéficie de nombreuses protections réglementaires de son patrimoine environnemental. Créé en 1989, le Parc National de Guadeloupe en est un exemple probant. En juin 2009, il a été modifié par décret afin d'adapter sa délimitation géographique et sa réglementation aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi du 14 avril 2006.

Au sein de ce nouveau cadre administratif, l'ancienne zone centrale devient le « cœur du parc » dont l'objectif est la conservation du patrimoine naturel via une forte protection des écosystèmes et une réglementation stricte des aménagements et des activités humaines. D'une superficie de 21 000 hectares, soit 10 % du territoire, le cœur du parc est multipolaire, composé de dix zones distinctes dont la partie principale couvre les deux tiers de la forêt tropicale de la Basse-Terre.

---

<sup>1</sup> Cette loi couvre de nombreux domaines (bâtiment, urbanisme, transport, énergie, biodiversité, eau, agriculture, prévention des risques et des déchets, gouvernance...).

La gestion des équilibres écologiques des espaces situés en périphérie du cœur du parc rend nécessaire la constitution d'une « aire d'adhésion » autour de celui-ci avec pour objectif la protection de la qualité biologique de ces espaces (en tenant compte des paramètres économiques et humains qui leur sont propres), et le renforcement même de la conservation du cœur. L'appartenance à cette zone repose sur la libre adhésion des communes faisant partie de l' « aire optimale d'adhésion » définie par décret<sup>1</sup>. Les communes désirant l'intégrer s'engagent alors à respecter une charte qui définit un certain nombre d'actions et de réglementations en faveur du développement durable. Le Parc national de Guadeloupe se compose enfin d'une aire maritime adjacente d'une superficie de 130 800 hectares qui englobe la réserve naturelle du Grand-Cul de Sac Marin où un projet de réintroduction d'un animal marin, le lamentein, est en cours.

L'archipel bénéficie de plus de deux labels de prestige international reconnaissant la valeur de ses espaces naturels : premièrement, la baie du Grand Cul-de-Sac Marin est inscrite depuis 1993 au titre de la convention relative à la conservation des zones humides d'importance internationale, dite convention RAMSAR. Une vaste partie du territoire est reconnue par l'UNESCO en tant que réserve de Biosphère depuis 1992<sup>2</sup>. En outre, une étude de faisabilité pour la création d'un office régional de la biodiversité a été lancée début 2010.

## 1.2 LA GESTION DES DECHETS

En janvier 2008, le nouveau Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) a été entériné par le Conseil général alors qu'un projet de plan régional d'élimination et de gestion des déchets dangereux (PREGEDD) a été soumis à consultation publique en mai 2009 et devrait être validé au cours du premier trimestre 2010 par le Conseil régional.

Ces plans, réalisés suivant le cadre réglementaire, définissent un ensemble d'objectifs et de projets pour assurer une réduction à la source de la production de déchets ainsi qu'une gestion satisfaisante de la collecte, du transfert, du tri et du traitement. La réalisation implique cependant que soient réunis un certain nombre de préalables : (i) une programmation coordonnée des actions, (ii) une organisation opérationnelle entre les acteurs garantissant le fonctionnement effectif des sites et des installations, (iii) une bonne gouvernance des structures de gestion relevant des communes et (iv) une structuration de la filière rendant compte de la réalité des coûts et des bénéfices pour asseoir une fiscalité adaptée.

---

<sup>1</sup> Cette aire couvre 21 communes, dont l'ensemble des communes de la Basse-Terre auxquelles s'ajoutent les communes des Abymes, de Morne-à-l'Eau, de Petit-Canal, de Port-Louis, et d'Anse-Bertrand, soit une superficie totale de 95 000 hectares.

<sup>2</sup> Les réserves de biosphère ont été conçues en 1974 pour œuvrer en faveur de la conciliation entre la conservation de la biodiversité, le développement économique et social ainsi que le maintien des valeurs culturelles. Elles font partie du programme « Man and Biosphère » (MAB) de l'UNESCO.

## **1.2.1 Bilan 2009 de la gestion des déchets ménagers<sup>1</sup>**

### **Gisement et production**

Selon les estimations révisées du PDEDMA, le gisement de déchets ménagers et assimilés s'élevait en Guadeloupe entre 510 000 et 610 000 tonnes en 2005. La production par habitant de déchets industriels banals (DIB) est estimée à 1 580 kg/an en moyenne en France alors qu'elle avoisinerait les 530 kg/an dans l'archipel. Néanmoins, la production annuelle d'ordures ménagères par habitant (355 kg/an) serait à un niveau comparable à celui observé en métropole. Alors que cette dernière tend à s'infléchir dans l'hexagone, une évolution inverse est attendue à moyen terme en Guadeloupe (420 kg/habitant d'ici 2010).

Le PDEDMA vise une réduction de la production de déchets avec pour objectif le retour au niveau de 2005 à l'horizon 2020, ce qui correspond à une baisse de 25 % du gisement théorique en 2020. En 2009, diverses actions ont été menées, dont la mise en place du compostage individuel aux Saintes et à la Désirade. De nombreuses opérations de sensibilisation ont également été organisées (semaine européenne de réduction des déchets, mise en place de « foyers témoins »...).

### **Collecte sélective, déchetteries et centres de tri**

Alors que quelques communes seulement pratiquaient le tri sélectif en 2008 en Guadeloupe, la situation s'est nettement améliorée en 2009 avec la mise en place effective de la collecte sélective dans sept communes du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SITCOM) de l'agglomération pointoise représentant près de 140 000 habitants. A l'horizon 2010, six autres communes du SITCOM devraient intégrer le système, ainsi que trois communes de la CCNBT (Communauté de communes du nord Basse-Terre). A terme, 71 % de la population aurait donc accès au tri sélectif, des prévisions dépassant largement l'objectif du PDEDMA de 50 % pour 2010. Néanmoins, dans la majorité des communes, la collecte est basée sur un dispositif par apport volontaire dont le caractère trop dispersé empêche d'assurer un tri efficace, compte tenu des fortes densités de population à couvrir.

Concernant les déchetteries, en dépit d'un objectif de construction sur le territoire de 14 unités additionnelles dès 2010, seules deux supplémentaires sont en fonctionnement en 2009, en plus des quatre unités existantes à Capesterre Belle eau, aux Abymes et au Moule. Aucune avancée n'a été faite en 2009 en matière de construction des quatre centres de tri supplémentaires préconisés dans le cadre du PDEDMA.

### **Résorption des décharges illégales et construction d'un centre de stockage des déchets ultimes<sup>2</sup>**

Le dispositif réglementaire français et international, lié à la convention de Bâle, prévoyait la suppression des décharges brutes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002 pour n'autoriser que les centres de stockage des déchets ultimes (CSDU). En 2008, des arrêtés préfectoraux ont acté la fermeture de neuf décharges brutes<sup>3</sup> non indispensables à la continuité du service public. Fin 2009, quatre décharges situées dans les îles du Sud et à Saint-Martin étaient maintenues en

---

<sup>1</sup> Source : DIREN et Région Guadeloupe

<sup>2</sup> Est ultime un déchet qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

<sup>3</sup> Dont le site saturé de Baillif.

exploitation et encadrées par des prescriptions conservatoires, alors que trois décharges dont celle de la Gabarre<sup>1</sup> aux Abymes étaient autorisées. Parmi celles-ci figure le premier centre de stockage des déchets ultimes de Guadeloupe à Sainte-Rose, en fonctionnement depuis août 2009. Aucun projet ou étude pour la création d'une autre installation n'était en cours en 2009.

## Traitement et valorisation des déchets

La Guadeloupe traite près de 25 000 tonnes de déchets dans une filière de valorisation matière ou énergétique. Ces résultats (moins de 5 % de la production totale) sont décevants par rapport aux objectifs du PDEDMA (30 % de recyclage des emballages ménagers en 2015 et 50 % en 2020), et très éloignés des objectifs communautaires (à juin 2008, 60 % des matériaux d'emballage pour la valorisation matière et énergie et entre 55 et 80 % pour le recyclage). Il existe seulement deux filières de valorisation des déchets non dangereux en Guadeloupe.

Concernant le **recyclage**, deux unités sont implantées dans l'archipel guadeloupéen : Ecodoc et la Caribéenne de recyclage. Elles disposent néanmoins de volumes d'intrants insuffisants pour assurer leur viabilité économique, compte tenu de leurs capacités de production. Trois autres unités mécano-biologiques de traitement des déchets sont prévues dans le cadre du PDEDMA. En 2009, une étude de faisabilité était en cours sur le site de Baillif et un projet a été annoncé pour le Nord Basse-Terre au CSDU de Sainte-Rose. Enfin, plusieurs avis favorables ont été donnés pour le projet de plateforme multifilière de l'agglomération pointoise.

S'agissant du **compostage**, ce dernier a été mis en place de manière individuelle notamment dans les communes des Abymes, des Saintes et de la Désirade. Deux plateformes de compostage exploitées par la société Verdé étaient en activité en 2009. Quatre autres unités sont prévues dans le cadre du plan départemental, mais aucun nouveau projet n'a vu le jour au cours de l'année. A noter cependant que le site du Moule a reçu l'autorisation d'augmenter sa capacité de traitement, et que le projet de plateforme multifilière de l'agglomération pointoise prévoit de traiter 4000 tonnes de déchets verts par an.

## Gouvernance et suivi

Les réflexions en matière de taille optimale des juridictions pour la gestion des déchets ont fait de l'intercommunalité le support incontournable de l'atteinte des objectifs des deux plans. En effet, la délégation de la gestion des déchets ménagers au niveau communal ne prend pas en compte l'existence d'économies d'échelle techniques ainsi que d'effets de débordements et d'encombrements liés à la production de ce bien public local.

A ce titre, le seul changement en la matière depuis quelques années concerne l'agrandissement du périmètre de la SITCOM de l'agglomération pointoise (14 communes en feront bientôt partie, contre 4 en 2005). En 2009, peu d'avancées ont été enregistrées tant au niveau de la mise en place d'une structure intercommunale unique que de l'observatoire des déchets<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> La décharge a fait l'objet d'études et de travaux de réhabilitation depuis 2005 permettant une limitation des impacts sanitaires et environnementaux de son fonctionnement. Ce travail a permis d'aboutir à la prise d'un arrêté préfectoral en octobre 2009 qui fixe la fin de l'exploitation de la décharge au plus tard au 31 décembre 2012. Pour rappel, le centre de la Gabarre représente un gisement de déchets estimé à 230 000 tonnes.

<sup>2</sup> Cet observatoire permettrait d'assurer un suivi régulier et précis de la mise en œuvre des deux plans et de l'évaluation de leurs effets.

## 1.2.2 Les déchets dangereux

Selon les premières estimations du PREGEDD, le gisement mobilisable total de déchets dangereux est estimé entre 41 500 tonnes et 44 600 tonnes dont près de 26 000 tonnes de véhicules hors d'usage (VHU) et de déchets électriques et électroniques (DEEE).

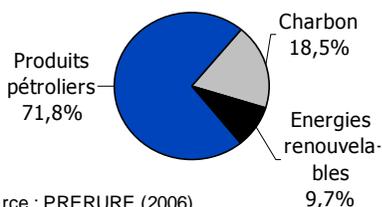
Les objectifs du PREGEDD portent notamment sur : le renforcement de la connaissance (via l'information du public sur les effets environnementaux et sanitaires des opérations de production et d'élimination des déchets dangereux) ; la promotion de la réduction de la production de déchets à la source ; le développement du tri et de la collecte via la création d'un réseau de déchetteries ; la fixation d'objectifs de taux de pré-collecte, la transparence des coûts de collecte et la mise en place de structures de valorisation et d'élimination des déchets dangereux adaptées.

Bien que le plan n'ait pas encore été formellement adopté, plusieurs filières de collecte et/ou de traitement étaient en place en 2009, notamment concernant les huiles (collecte de 60 % du gisement annuel hors EDF), les DEEE, les piles, les fluides frigorigènes, les pneus (traitement de 68 % du gisement total), les VHU (traitement de 77 % du gisement annuel), les lampes (collecte de 2,3 % du gisement total) et les médicaments. Des efforts conséquents restent néanmoins à accomplir pour structurer les filières et accroître leurs capacités de collecte et de traitement de façon pérenne.

## 2. L'énergie

Comme la plupart des autres régions ultramarines, la Guadeloupe, qui n'est pas connectée à un réseau électrique continental et qui ne dispose pas de ressources fossiles, doit produire sur place la totalité de l'énergie qu'elle consomme. L'archipel est donc handicapé par un fort taux de dépendance énergétique<sup>1</sup> vis-à-vis de l'extérieur (supérieur à 90 % contre 54,5 % en métropole en 2006). Plus de 90 % de l'énergie primaire<sup>2</sup> consommée est d'origine fossile, importée principalement d'Europe.

**Consommation d'énergie primaire par type d'énergie**



Source : PRERURE (2006)

Le secteur associé à la plus forte consommation d'énergie finale en Guadeloupe est celui des transports (55,8 % contre 50 % en Guyane et plus de 70 % en Martinique). Sa part dans la consommation totale diminue néanmoins de 2,9 points entre 2000 et 2006, au profit notamment du secteur de l'habitat dont la consommation énergétique a été la plus dynamique sur la période (+31%).

La loi d'orientation pour l'outre-mer n°2000-1207 du 13 décembre 2000 prévoit à l'article 50 l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre par chacune des régions d'outre-mer d'un Plan

<sup>1</sup> Le taux de dépendance énergétique se définit par le rapport entre les importations nettes d'énergie primaire et la consommation brute d'énergie primaire évaluées en tonnes équivalent pétrole (tep) sur un territoire donné.

<sup>2</sup> L'énergie primaire est l'énergie brute non transformée après extraction. On considère également comme énergie primaire l'énergie qui résulte de la première transformation (comme l'électricité éolienne ou hydraulique). L'énergie finale correspond à l'énergie livrée in fine au consommateur.

énergétique régional et pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie (PRERURE). Ce document, validé par le comité de pilotage le 24 janvier 2008 en Guadeloupe, détaille un programme d'actions pour l'établissement d'un système énergétique avec des impératifs de développement durable.

De plus, dans le cadre de la loi pour le développement économique de l'Outre-mer (LODEOM) adoptée le 27 mai 2009 et en application de l'article 73 de la Constitution, la Région est désormais habilitée à fixer des règles spécifiques en matière de maîtrise de la demande en énergie, de développement des énergies renouvelables ainsi que de réglementation thermique pour la construction de bâtiments.

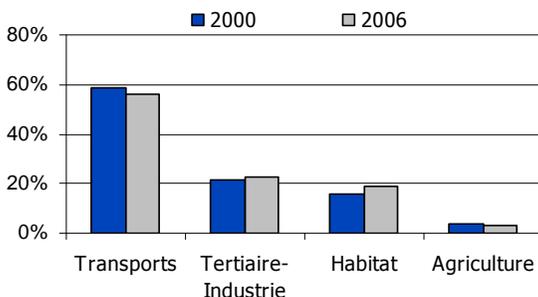
L'exercice de cette nouvelle compétence régionale, le développement de projets dans le cadre du pôle de compétitivité Synergile<sup>1</sup> et la mise en œuvre du PRERURE conjuguée à l'adoption, dès 2012, d'un plan Energie-Climat devrait contribuer à rapprocher l'archipel de l'autonomie énergétique avec pour objectif l'atteinte, à l'horizon 2020, d'un recours aux énergies renouvelables à hauteur de 50 % des besoins.

## 2.1 LES HYDROCARBURES

Comme dans les autres régions ultramarines, le marché des hydrocarbures en Guadeloupe présente certaines particularités (contraintes d'approvisionnement, étroitesse du marché de consommation, application des normes européennes dans un environnement spécifique).

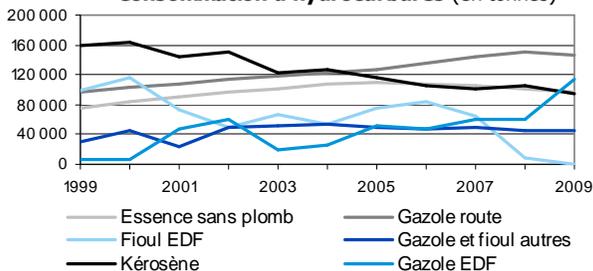
Les besoins en hydrocarbures sont assurés essentiellement par l'importation de produits raffinés en Martinique par la Société anonyme de raffinerie des Antilles (SARA) qui se trouve ainsi dans une situation de quasi-monopole pour l'approvisionnement de l'archipel. Le pétrole brut est importé aux prix du marché d'Europe du Nord et revendu après raffinage à des prix fixés par arrêté préfectoral.

**Ventilation sectorielle de la consommation finale d'énergie**



Source : PRERURE (2006)

**Consommation d'hydrocarbures (en tonnes)**



Source : SARA

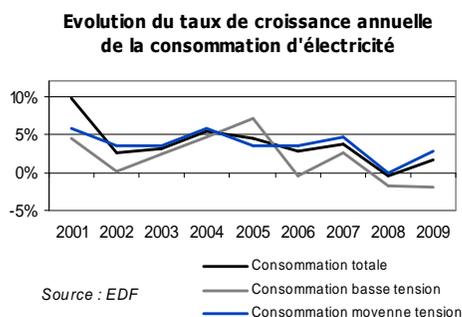
<sup>1</sup> Créé en 2007, ce pôle a pour mission de faciliter l'émergence de projets innovants en matière d'énergies renouvelables et alternatives ainsi que de constructions et de matériaux adaptés en milieu insulaire tropical. Trois projets ont déjà été labellisés. Le projet de VERGNET SA concerne le développement d'une éolienne d'une puissance d'1MW. Le projet SEPAC présenté par la société Hélios Energie propose un principe de stockage de l'électricité par air comprimé pour sécuriser l'apport énergétique des énergies renouvelables. Enfin, le projet FRANCO CELL concerne la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité renouvelable de toute dernière génération à partir d'une technologie de piles à combustible et sur l'emploi d'éthanol.

En 2009, la consommation d'hydrocarbures en provenance de la SARA (hors fioul EDF<sup>1</sup>) s'inscrit en forte augmentation par rapport à 2008 (+6,9 %), en raison de la hausse de la consommation de gazole EDF sur la période (+88,9 %). Les autres postes (essence sans plomb, gazole route, kérosène) tendent à diminuer en cumul sur un an (respectivement de -5,1 %, -1,9 % et -10 %).

## 2.2 L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

### 2.2.1 La consommation d'énergie

Entre 2000 et 2009, la consommation d'énergie électrique en Guadeloupe a augmenté de 37,7 %, passant de 1 225 GWh à 1 687 GWh. Le ralentissement du taux d'accroissement annuel observé depuis 2000, bien que moins important que dans les autres régions d'outre-mer ou qu'en France métropolitaine, devrait se poursuivre dans les années à venir, à des rythmes plus ou moins marqués selon les scénarios tendanciels envisagés par EDF. Après s'être inscrite en repli pour la première fois en 2008 (-0,5 % par rapport à 2007), la consommation totale d'électricité ressort à nouveau en hausse en 2009 (+1,6 %), un résultat en deçà du rythme annuel moyen de progression observé depuis 10 ans (3,6 %).



Selon le PRERURE, le secteur résidentiel représente près de 50 % des consommations d'électricité, suivi par le secteur des entreprises (39 %) et le secteur public (11 %). La place prépondérante du secteur résidentiel dans la consommation électrique totale s'est renforcée au cours des dernières années. D'une part, le nombre d'abonné s'est accru de manière continue entre 2000 et 2009 (+2,1 % de croissance annuelle moyenne), en lien avec la croissance démographique et le phénomène de décohabitation des ménages. D'autre part, la consommation par abonné a fortement augmenté entre 2000 et 2009 (+13,8 %), du fait notamment de l'accroissement du taux d'équipement des ménages en climatiseurs et en eau chaude sanitaire<sup>2</sup>. La consommation d'électricité dans le secteur des entreprises provient, quant à elle, à hauteur de 37 % de l'usage de la climatisation.

<sup>1</sup> Depuis 2007, la baisse observée de la consommation de fioul EDF s'explique par un recours graduel à d'autres sources d'approvisionnement que la SARA par EDF.

<sup>2</sup> Comptant pour respectivement 22 % et 24 % des consommations du secteur résidentiel en 2006 contre 5 % et 13 % des consommations en 1990.

## 2.2.2 La production d'énergie

La production nette d'électricité<sup>1</sup> est passée de 1 220 GWh en 2000 à 1 628 GWh en 2009, soit une augmentation de 33,5 % sur la période. La centrale EDF de Jarry Nord, les quatre turbines à combustion installées sur le site de Jarry Sud et la centrale à cycle combiné de Jarry ont produit 73,4 % de l'électricité en Guadeloupe en 2009, soit 6,7 points de plus que la moyenne observée sur les dix dernières années. Outre le développement et l'amélioration de ses propres unités de production, EDF s'est appuyée sur des partenaires privés pour répondre à l'augmentation de la demande. Depuis 1998, l'opérateur achète l'électricité produite par la compagnie thermique du Moule (CTM) fonctionnant en cogénération, qui compte en 2009 pour 17,4 % de la production totale.

Les énergies renouvelables, dont la part dans la production totale a progressivement augmenté au cours des dix dernières années en Guadeloupe, passant de 4,1 % en 1998 à 11,8 % en 2009, sont classés en deux grandes familles : les énergies intermittentes (éolien, mini-hydraulique, photovoltaïque) et les énergies stables.

**Les énergies intermittentes** sont caractérisées par une puissance produite fluctuante qui connaît des variations brutales. Elles sont susceptibles, par leurs fluctuations, de mettre en tension l'équilibre offre-demande du système électrique. Leur contribution est donc limitée à hauteur de 30 % de la production afin de préserver sa stabilité. Néanmoins, elles permettent de diminuer la part relative d'énergies fossiles nécessaires sur le réseau.

*L'énergie d'origine éolienne* s'est fortement développée depuis 10 ans et compte pour 3,2 % de la production d'électricité en 2009. L'augmentation de la puissance unitaire des éoliennes anti-cycloniques et l'amélioration de la qualité du courant injecté sur le réseau permettent d'envisager un gisement potentiel de 7 à 8 MW par an d'ici 2020, notamment au nord de la Grande-Terre. Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) prévoit d'ores et déjà des installations d'une puissance totale de 60 MW à l'horizon 2015.

*L'énergie hydroélectrique* est produite en majeure partie en Basse-Terre. Les perspectives de développement des mini-centrales se heurtent au fait qu'une grande partie du gisement est située sur le territoire du parc national, ainsi qu'au niveau élevé des coûts de raccordement et de défrichement. Le potentiel hydroélectrique lié à l'installation éventuelle de nouveaux ouvrages est de 33 MW.

Concernant *l'énergie photovoltaïque*, le marché des installations isolées est en nette diminution depuis 2002. Les installations raccordées au réseau connaissent à l'inverse un fort développement lié aux avantages fiscaux (crédits d'impôts, défiscalisation) et aux tarifs de rachat préférentiels de l'électricité produite, bien qu'elles ne contribuent qu'à hauteur de 0,4 %

	Puissance installée (MW)	Production nette d'électricité (GWh)		Part dans la production totale d'électricité	
		2000	2009	2000	2009
Photovoltaïque*	11,2	0,0	5,9	0,0%	0,4%
Hydraulique	8,7	10,1	21,1	0,8%	1,3%
Eolien	25,0	8,7	51,1	0,7%	3,2%
Géothermique	15,0	21,4	49,5	1,8%	3,1%
Bagasse - CTM	59,5	75,5	64,1	6,2%	4,0%
Charbon - CTM		339,8	220,0	27,9%	13,7%
Fossile - EDF	293,0	764,2	1194,4	62,7%	74,4%
<b>Total</b>	<b>412,4</b>	<b>1219,6</b>	<b>1606,2</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : EDF

\*raccordé en réseau

<sup>1</sup> L'énergie délivrée au réseau constitue la production nette, c'est-à-dire l'énergie produite aux bornes des alternateurs, déduction faite de la consommation des services auxiliaires et des pertes dans les transformateurs des centrales.

à la production totale d'électricité en 2009. Le solaire thermique, qui concerne en Guadeloupe 25 700 foyers équipés de chauffe-eau solaires, permet en outre une économie d'énergie estimée à 33 GWh pour 2008.

Les **énergies stables** apportent une puissance garantie au système électrique et, à ce titre, permettent d'offrir des alternatives pérennes à l'utilisation des moyens de production à base d'énergie fossile.

En 2009, la combustion de la *bagasse*, résidu fibreux obtenu après le broyage des cannes fourni par l'usine sucrière de Gardel pendant la campagne sucrière à la Centrale thermique du Moule, a contribué à hauteur de 3,9 % à la production d'énergie. Le potentiel de la valorisation de cette biomasse est conséquent, notamment à Marie-Galante où la mise en place d'une chaudière mixte bagasse-charbon d'une puissance potentielle de 39 GWh par an est toujours à l'étude.

La *géothermie* présente un taux de disponibilité très élevé (de 80 % à 90 %). Les sites de Bouillante 1 et 2 d'une puissance installée respectivement de 4,5 MW et de 10,5 MW ont produit en 2009 3,1 % de l'électricité du département. L'extension de Bouillante 1 et 2 est à l'étude. Bouillante 3 pourrait atteindre une puissance de 15 à 30 MW avec une mise en service prévue en 2015. Un projet de raccordement avec le système électrique de la Dominique est également à l'étude, compte tenu du potentiel en géothermie de cette île. Des forages exploratoires pourraient commencer dès 2010. Entre 20 et 40 MW pourraient être importés en Guadeloupe à l'horizon 2012-2013.

## 3. L'eau

---

La Directive Cadre Européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000 (DCE), transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004, a pour ambition d'établir un cadre unique et cohérent pour la politique et la gestion de l'eau dans les pays membres. Outil de mise en œuvre de la DCE en France, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), élaboré par le Comité de bassin de la Guadeloupe, fixe les grandes orientations d'une gestion équilibrée et globale des milieux aquatiques et de leur usage. La révision du précédent document lancée en 2008 a donné lieu à l'adoption d'un nouveau SDAGE par arrêté préfectoral le 30 novembre 2009 pour une période de 6 ans, de 2010 à 2015.

### 3.1 RESSOURCES ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE<sup>1</sup>

#### 3.1.1 Etat des lieux

L'archipel est caractérisé par un réseau hydrographique très diversifié issue de la disparité des reliefs, de l'irrégularité des précipitations et des variations climatiques saisonnières sur le territoire. La Guadeloupe présente ainsi une inadéquation spatiale et temporelle entre les besoins et les ressources mobilisables. L'essentiel des prises d'eau est effectué parmi les 50 cours d'eau à écoulement permanent de l'île volcanique de Basse-Terre (ainsi qu'au sein de

---

<sup>1</sup> Cf rapports annuels précédents de l'IEDOM pour une description détaillée du rôle de chaque acteur dans la gestion de la ressource.

ses deux masses d'eaux souterraines), alors que les usages et les besoins d'irrigation sont en majeure partie localisés sur la Grande-Terre.

Des investissements ont été réalisés ces dernières années pour le transfert et le stockage des eaux afin de pallier cette inégale répartition des besoins ainsi qu'au déficit chronique d'alimentation en eau pendant la saison sèche. En 2009, la Guadeloupe dispose de 84 réservoirs d'eau potable en exploitation d'une capacité de stockage de 95 900 m<sup>3</sup>, gérés par la Générale des eaux<sup>1</sup> qui assure la distribution en eau de 22 communes représentant 79,8 % de la population, et de 6 barrages<sup>2</sup> en service servant de retenues de substitution pour l'irrigation. Quatre autres barrages sont à l'étude ou en projet, notamment le barrage de Moreau à Goyave qui pourra retenir un volume d'eau estimée à 1 000 000 m<sup>3</sup>.

En 2008, 98 % des logements du territoire sont alimentés en eau potable par les collectivités territoriales. La distribution de l'eau connaît néanmoins d'importants dysfonctionnements, en lien avec l'existence de multiples maîtres d'ouvrages entre les points de prélèvements et les points de distribution, la vétusté des équipements, ainsi que la fraude sur le réseau. Ainsi, le taux de rendement technique moyen des réseaux de distribution et d'adduction d'eau en 2008 est de 53 %, mais masque de grandes disparités, s'élevant de 39 % à 69 % en fonction de la portion considérée.

### 3.1.2 Production et usage de la ressource

Selon le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux en cours de révision en 2008, les volumes annuels prélevés pour la production d'eau potable s'élèvent à 62 millions de m<sup>3</sup> et ceux prélevés pour l'irrigation à 15 millions de m<sup>3</sup>.

#### Rendement du réseau Guadeloupe (hors Iles du Nord)

	2005	2006	2007	2008	2009	var 08/09	Variation annuelle moyenne 2004- 2009
Nombre d'abonnés	131 240	134 916	139 000	141 972	145 093	2,2%	2,4%
Volume consommé (en millions de m <sup>3</sup> )	23,5	22,8	22,8	21,5	21,9	2,1%	-0,9%
Prix moyen du m <sup>3</sup>	1,88	2,11	2,19	2,27	2,27	0,0%	3,6%

Source : Générale des eaux Guadeloupe

Pour l'industrie, les volumes annuels consommés atteignent 3 millions de m<sup>3</sup>, principalement pour la production électrique (hors hydroélectricité), les industries agricoles et les carrières. Enfin, 40 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an sont déviés des cours d'eau de Basse-Terre par les installations hydroélectriques.

En 2009, la consommation globale d'eau potable a augmenté de 2,1 %, atteignant 21,9 millions de m<sup>3</sup>. Malgré la progression du nombre d'abonnés depuis plusieurs années (individualisation croissante des compteurs d'eau dans les lotissements), le volume d'eau consommé régresse de 0,9 % par an en moyenne depuis 2004, sous l'impact de l'augmentation

1 Groupe Veolia Environnement (fermier ou gérant de syndicat).

2 dont celui de Dumanoir sur la commune de Capesterre Belle-eau. Sa mise en eau est terminée depuis la fin du mois de janvier 2010 et permet le stockage de 630 000 m<sup>3</sup> d'eau pour un investissement total de 34 M€.

du prix de vente moyen du m<sup>3</sup> à l'usager (+3,6 % en variation annuelle moyenne depuis 2004)<sup>1</sup>.

En dépit de l'augmentation continue des prix, les recettes restent insuffisantes pour couvrir les dépenses. Ainsi, les taux de recouvrement des coûts par les factures des usagers atteignent 80 % pour l'eau potable et l'assainissement collectif, et 14 % pour l'irrigation. La différence est comblée en partie par les subventions de l'Union européenne, de l'État, de la Région, du Département et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA, depuis 2008). Celles-ci ne permettent pas cependant de compenser l'ensemble des pertes réalisées, ce qui se traduit par un non renouvellement chronique du capital fixe expliquant la vétusté des infrastructures.

### 3.2 LA COLLECTE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

En 2008, l'archipel est doté de 19 stations d'épuration communales des eaux usées<sup>2</sup>, d'une capacité totale de traitement de 160 000 équivalents-habitants pour une population raccordée de 200 000 à 250 000 équivalents-habitants. 40 % seulement de la population est raccordée au réseau d'assainissement collectif, dont 17,5 % avec un branchement non conforme.

A cette capacité de traitement s'ajoute celles des assainissements non-collectifs (au total, près de 600 micro-stations sont recensées sur l'archipel) d'une capacité estimée à 50 000 équivalents-habitants. Ces dernières installations sont souvent inadaptées à un traitement approprié des eaux usées), ne faisant ainsi qu'amplifier les pressions exercées sur le milieu naturel et les problèmes de santé publique.

Le traitement des eaux se présente comme un enjeu stratégique dans un département où le tourisme constitue l'un des axes de développement de l'économie. Or, selon le SDAGE, le territoire est marqué par un mauvais fonctionnement général des systèmes de collecte et de traitement. La mise en conformité des systèmes d'assainissement de nombreuses collectivités dans la suite de la Directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines ainsi que l'amélioration des performances des stations d'épuration et de l'assainissement non collectif comptent parmi les priorités du PO 2007-2013 et du nouveau SDAGE.

---

<sup>1</sup> Cette hausse du prix moyen masque cependant de grandes disparités d'une commune à l'autre.

<sup>2</sup> Contrairement aux micro-stations, les stations d'épuration communales des eaux usées ont une capacité nominale au moins égale à 2000 équivalents-habitants.

# Section 5

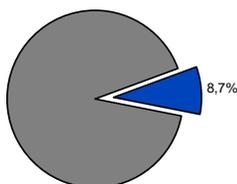
## Le bâtiment et les travaux publics

### 1. Présentation du secteur

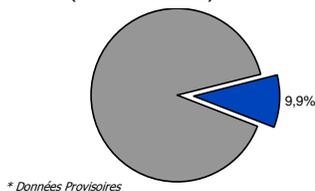
Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) contribue pour 8,7 %<sup>1</sup> à la formation de la valeur ajoutée brute en 2008 et emploie 10 % des salariés du département. L'activité est traditionnellement pourvoyeuse d'emplois directs et indirects car consommatrice de services d'accompagnement. Le secteur du BTP est caractérisé par une forte atomicité, moins de 3 %<sup>2</sup> des entreprises employant plus de 10 salariés, et par une propension non négligeable au travail informel. Selon l'INSEE, le BTP représente le second secteur pourvoyeur d'emplois informels<sup>3</sup> après les services aux particuliers : en 2007, environ 19 % de la population active informelle travaille dans le secteur de la construction contre 8 % de la population formelle.

#### Poids du secteur dans ...

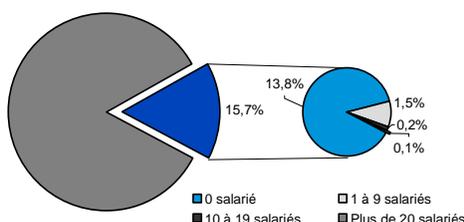
... la création de richesses (2008)  
(source : INSEE)



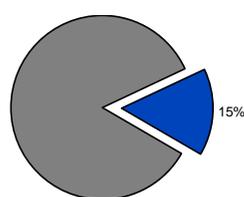
... les effectifs salariés (2008\*)  
(source : ASSEDIC)



... la démographie des entreprises (2009)  
(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2009)  
(source : INSEE)



Les données de création de richesses présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements mais non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

<sup>1</sup> Comptes économiques rapides - INSEE-Estimations provisoires 2008

<sup>2</sup> INSEE – Fichier sirène – 1<sup>er</sup> janvier 2008

<sup>3</sup> INSEE « L'emploi informel en Guadeloupe », Premiers résultats n°33, septembre 2008

L'activité du BTP se révèle dépendante de la commande publique :

- Entre 1999 et 2003, dans un contexte de dynamisme démographique et de développement économique soutenu, les dépenses concernant le secteur sont passées, pour les principaux maîtres d'ouvrage (Etat, Région, Département et CCI), de 209 millions d'euros en 1999 à 411 millions d'euros en 2003, soit une progression annuelle de 18 %. Parmi les projets initiés à cette période, figurent notamment le lycée hôtelier du Gosier, la déviation de Capesterre-Belle-Eau et le giratoire de Saint-Felix. Puis, les investissements publics ont régulièrement baissé jusqu'en 2006.

- En 2006 et 2007, la reprise de la commande publique, avec le bouclage du Document Unique de programmation (DOCUP 2000-2006) a redynamisé le secteur qui enregistre en 2007 une croissance de 4,0 %, après + 3,3 % en 2006. En revanche, le fléchissement des investissements publics en 2008, lié aux retards pris dans le démarrage de grands chantiers tels que celui de la rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre et les incertitudes sur l'évolution des dispositifs de défiscalisation a entraîné une contraction de + 2,2 % de la valeur ajoutée en 2008.

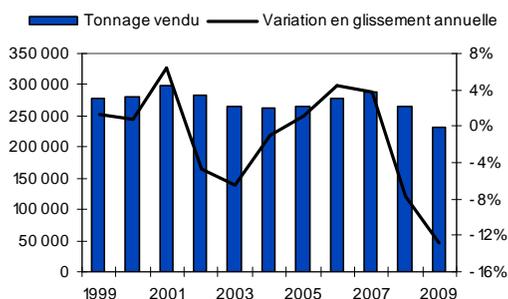
Le secteur de la construction a également bénéficié des dispositifs successifs de défiscalisation dans l'Outre-mer. Les lois Pons et Paul en 1986 et 2001, puis la loi Girardin en 2003 ont favorisé les investissements privés, notamment immobiliers, dans les DOM. Depuis mai 2009, la loi Scellier DOM-COM<sup>1</sup> est entrée en vigueur. Elle s'applique à l'achat d'immobilier dans les DOM-COM et ouvre des droits à la réduction d'impôt, à hauteur de 35 % à 40 % du prix de revient du logement, dans la limite de 300 000 €. Elle remplacera progressivement la loi Girardin. A noter que parallèlement, le décret n° 2009-424 du 17 avril 2009 rend obligatoire pour les constructions neuves, l'installation et l'utilisation de chauffe-eau solaire permettant de produire de l'eau chaude sanitaire pour une part égale au moins à 50 % des besoins.

## 2. Le BTP en 2009

Déjà en ralentissement en 2008, l'activité dans le secteur du BTP a été mal orientée en 2009, pénalisée par le contexte social qui a paralysé l'économie et retardé de nombreux projets dès le premier trimestre.

Le retard accumulé en début d'année n'a pas été rattrapé en cours d'exercice, la production ayant continué à se dégrader mais à un rythme un peu moins soutenu. Au total, pour l'année 2009, les statistiques relatives à la consommation de ciment et aux attestations du Consuel pour les logements et locaux neufs s'inscrivent en fort repli (-12,8 % et -11,9 % par rapport à 2008). Sur les dix années écoulées, la consommation de ciment atteint ainsi son plus bas niveau (231 966 tonnes).

**Consommation de ciment**



Source : Ciments Antillais, yc Iles du Nord

<sup>1</sup> Loi 2009-594 du 27 mai 2009

L'opinion négative des chefs d'entreprise interrogés par l'Iedom concernant l'évolution de leur activité corrobore cette tendance.

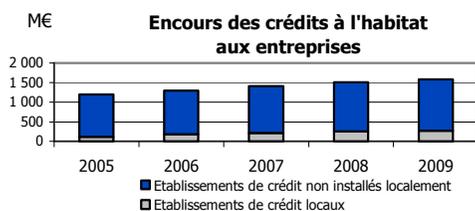
Afin de relancer l'activité du secteur, plusieurs mesures et projets de grandes envergures ont été rappelés dans le cadre du plan régional de relance de l'économie guadeloupéenne. Certains ont démarré (rénovation urbaine Abymes/Pointe-à-Pitre, travaux de confortement parasismique des établissements scolaires et du logement social, ect....) et se poursuivront dans les prochaines années.

#### Nombre d'attestations de conformité électrique délivrés par type de logement

	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	var 09/08 (En %)
Logements neufs	5 283	5 409	5 879	5 883	5 324	-9,5
Logements existants	215	231	183	151	120	-20,5
<b>Total logements</b>	<b>5 498</b>	<b>5 640</b>	<b>6 062</b>	<b>6 034</b>	<b>5 444</b>	<b>-9,8</b>
Locaux industriels et commerciaux	806	776	827	876	642	-26,7
<b>Total général</b>	<b>6 304</b>	<b>6 416</b>	<b>6 889</b>	<b>6 910</b>	<b>6 086</b>	<b>-11,9</b>

Source : CONSUEL

En 2009, le rythme de croissance du financement des investissements immobiliers a continué de ralentir, en lien avec la dégradation de la conjoncture économique, l'attentisme des agents sur les orientations fiscales de la loi programme (LODEOM) et la prudence affichée par la profession bancaire quant au financement de la promotion immobilière dans ce contexte.



Source: IEDOM

La croissance de l'encours des crédits à l'habitat accordés aux entreprises est ainsi passée de +6,8 % en 2008 à +5,0 % (1,58 milliard € à fin décembre 2009). Cette évolution est inférieure à la progression annuelle moyenne sur quatre ans (+7,2 %), traduisant l'attentisme caractérisant le secteur sur la période plus récente. S'agissant de l'encours des crédits à l'habitat des particuliers, celui-ci enregistre une augmentation de 5 % sur un an (+76 millions €). Compte tenu de la rareté de la demande en 2009, ce taux de croissance reste inférieur de moitié à l'évolution moyenne relevée au cours de l'exercice 2008, proches de +10 %.

## 3. L'habitat à la Guadeloupe

### 3.1 LE PARC DE LOGEMENTS

Lors de sa dernière enquête de recensement en 2006, l'INSEE dénombre 192 502 logements, soit une hausse de 17,1 % par rapport à 1999 (32 917 unités de plus en 7 ans). Les résidences principales constituent 80,1 % (165 000) de l'ensemble des logements contre près de 84 % en métropole, alors que les résidences secondaires et les logements occasionnels représentent 5,6 % du parc (9,3 % en métropole).

Le nombre de logements vacants est deux fois plus important qu'en Métropole, le taux de vacance s'établit en Guadeloupe à 14,4 % (21 966), contre 6,1 % en métropole.

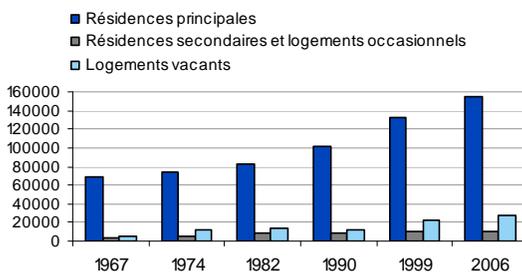
### Une amélioration de la qualité des logements entre 1999 et 2006

En Guadeloupe, les deux principaux types d'habitat recensés en 2006 sont les maisons individuelles et les appartements, où vivent respectivement 74,4 % et 22,3 % des guadeloupéens. Près de neuf logements sur dix sont des constructions en dur (contre huit sur dix en 1999), tandis que les habitations traditionnelles (cases, maisons en bois) se marginalisent et ne représentent plus que 10 % de l'habitat en 2006, contre 22,7 % en 1999.

Le nombre moyen de pièces dans les résidences principales est passé de 3,7 en 1999 à 3,8 en 2006, niveau proche de celui observé par l'INSEE en France métropolitaine, avec une moyenne de 4 pièces par habitation. Le nombre d'occupants par résidence est néanmoins plus élevé en Guadeloupe que dans l'Hexagone (2,6 en Guadeloupe contre 2,3 dans l'Hexagone).

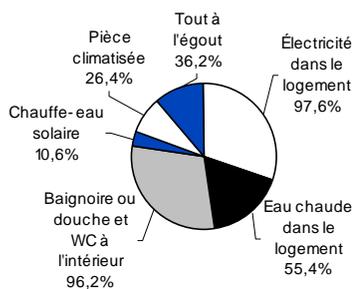
Les logements disposent de plus en plus des principaux équipements élémentaires. La quasi-totalité des foyers sont alimentés en électricité et pourvus des équipements sanitaires élémentaires (W-C, baignoire ou douche). De nouveaux équipements comme la climatisation et le chauffe-eau solaire se généralisent. Malgré ces avancées en matière de confort, il reste toutefois des progrès à faire dans le domaine de l'évacuation des eaux usées. Ainsi, seulement 37 % des logements ont le tout-à-l'égout.

### Evolution du nombre de logements par catégorie



Source : INSEE, RP

### Confort des résidences principales



Source : INSEE, RP2006

## 3.2 LA RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE

Le nombre de logements insalubres est estimé à près de 15 000 en Guadeloupe selon la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), dont plus de 10 600 sont en cours de traitement dans des opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) : 8 800 sont en phases opérationnelles et 1 800 en phases d'études. Les opérations de RHI ont pour but d'améliorer les conditions de vie des habitants, par une action sur les logements, tout en adaptant l'environnement proche selon les souhaits des habitants.

Complétant l'action de la cellule RHI, l'association Karukéra Logement, fondée en 1984, intervient dans le secteur privé. Assurant la maîtrise d'œuvre et l'assistance au maître d'ouvrage, elle a pour objet de résorber l'habitat insalubre, notamment par l'intermédiaire des

OPAH (Opérations programmées d'amélioration de l'habitat). Ces opérations s'étalent sur une période de trois ans et sont co-financées par l'Etat, l'ANAH (l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) et les communes.

Au 1er Mars 2010, 27 opérations de résorption de l'habitat insalubre étaient en cours sur 15 communes du département. Depuis la création de la cellule RHI, 38 % des besoins en logements ont pu être construits (3 362 logements livrés sur 8 800 actuellement prévu dans le programme). Un peu moins de la moitié de ces logements sont situés sur la seule zone de Boissard aux Abymes, constituant la plus importante zone de RHI de Guadeloupe. Au 1er mars 2010, plus de 76,5 Millions € ont été mandatés sur les différentes opérations (dont près de 18,5 Millions € sur Boissard).

### 3.3 LE LOGEMENT SOCIAL

Selon la DDE<sup>1</sup>, le parc locatif de la Guadeloupe compterait 28 677 logements sociaux en 2008, en progression de 25 % par rapport à 2001. Cette croissance devrait se poursuivre, puisqu'à la fin 2009, selon les données fournies par les différents opérateurs, le parc social serait estimé à 31 138 logements (+11 % par rapport à l'année précédente).

Les logements sociaux représentent 18 % des résidences principales et 52 % des logements loués en 2008. Près de quatre logements sociaux sur dix ont moins de 10 ans et un sur six a moins de 6 ans. Les constructions de ces dernières années bénéficient aux communes situées hors des agglomérations de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre, la disponibilité des terrains étant en effet plus importante et les prix moins élevés. Si, au cours des dernières années, le parc social s'est redéployé sur le territoire, il reste malgré tout encore très concentré sur quelques communes, en particulier, les Abymes et Sainte-Anne qui abritent la moitié du parc social, du fait d'un important stock de logements anciens.

Société	Parc locatif Hors logements étudiants et personnes âgées		Var 09/08 (En %)
	2008	2009	
	1er janvier	31 décembre	
Société immobilière de la Guadeloupe (SIG)	15029	17 309	15,2
SIKOA-Société Anonyme HLM (SA HLM)	6491	6491**	ns
Société d'économie mixte de Saint-Martin* (SEMSAMAR)	4384	4384**	ns
Société pointoise d'HLM (SP HLM)	1388	1 388	0
Société d'aménagement de la Guadeloupe (SEMAG)	1104	1 285	16,4
SAMIDEG	281	281**	ns
<b>Total</b>	<b>28 677</b>	<b>31 138</b>	8,6

\* Activité guadeloupe \*\* Données 2008 reconduites

ns : non significatif

Source : SEM, société d'HLM

La construction et la gestion des logements sociaux de la Guadeloupe sont assurées par 6 opérateurs (4 Sociétés d'économie mixte<sup>2</sup>, 2 sociétés d'HLM). Ils interviennent, notamment, dans la rénovation de certains quartiers et la résorption de l'habitat insalubre pour le compte des collectivités. En 2009, sur les 31 138 logements sociaux de la Guadeloupe, la SIG et la SEMSAMMAR gèrent environ 70 % du parc locatif social.

<sup>1</sup> DDE « Cellule stat n°1, mars 2010 »

<sup>2</sup> En 2010, on ne compte plus que trois Sociétés d'Economie Mixte, la SAMIDEG ayant été intégrée à la SEMSAMAR.

Les opérateurs de logement social se trouvent actuellement confrontés à un problème majeur d'équilibre financier des opérations dont les paramètres sont de trois ordres :

- i) le renchérissement du foncier, lié au développement des opérations immobilières en défiscalisation et à une disponibilité limitée de terrains aménagés, grevée notamment par des pratiques d'indivision ;
- ii) les contraintes d'exploitation liées à l'utilisation des dotations de l'Etat (PLUS, PLATS<sup>1</sup> et LBU), qui n'a pas réévalué les coûts de construction.
- iii) Le durcissement des lois environnementales (eau, déchets, ...) qui a entraîné des surcoûts de production. En 2010, notamment, selon les opérateurs, la nouvelle réglementation qui rend obligatoire l'installation de chauffe-eau solaire pour les constructions neuves, va conduire à un surcoût de production qui ne pourra pas être répercuté sur les loyers de sortie, fixés administrativement depuis avril 2009.

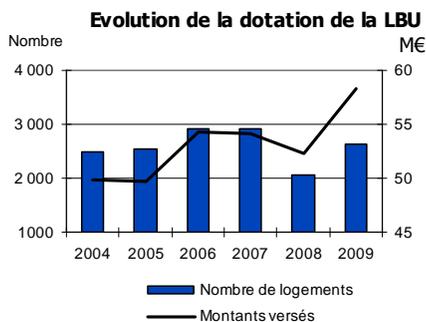
### LA LIGNE BUDGETAIRE UNIQUE

L'aide de l'Etat est globalisée dans une Ligne budgétaire unique (LBU) destinée à financer les primes aux particuliers, les logements HLM (locatifs ou en accession à la propriété) et les améliorations de l'habitat. Les Logements évolutifs sociaux (LES) constituent une catégorie d'habitat propre aux départements d'outre-mer.

La Région et le Département se portent également garants, aux cotés des communes et de la Caisse des dépôts et consignations, des emprunts accordés à la construction de logements sociaux.

En 2009, la dotation de la LBU s'est sensiblement améliorée dans le cadre du plan de relance. Elle s'inscrit en hausse de 12 %, atteignant 58,3 M€ (contre 52,2 M€ en 2008), pour la réalisation de 2 640 logements, soit près de 590 logements en plus sur un an).

Les autorisations d'engagement consommées (y compris plan de relance) s'élèvent à 65,5 M€, pour la réalisation de 2 945 logements.



Jusqu'au 31 juillet 2009, les taux des prêts de l'Etat pour le logement social et très social ont été fixés à respectivement 2,35 % et 1,55 %. Après la baisse du taux du livret A à partir du 1er août 2009, ils ont été respectivement fixés à 1,85 % et 1,05 %. L'encours de ces prêts, servis depuis 1986 par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) notamment sur la ressource du livret A, s'élève à 1 396,9 millions € au 31 décembre 2009 (+5,9 % sur un an) et a concerné un nombre plus élevé de logements (988).

### Financements accordés par la Caisse des Dépôts et Consignations

**2005 2006 2007 2008 2009 var 09/08**

Nombre de logements	1 052	1 240	1 217	894	988	10,5%
Prêts émis (M€)	53,5	71,9	68,6	55,4	73,3	32,4%
Prêts versés (M€)	59,8	44,6	67,1	59,8	60,8	1,6%

Source : Caisse des Dépôts et Consignations

<sup>1</sup> Le logement social bénéficie d'un prêt locatif à usage social (PLUS) et d'un prêt aidé pour le logement très social (PLATS), souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignation (CDC).

### Rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre

Le projet de rénovation de Pointe-à-Pitre, d'un montant de 403 millions €, accordés via une convention partenariale ANRU, signée le 17 février 2006, complétée d'un avenant sur le périmètre de Lauricisque en février 2009, doit s'étaler sur 15 ans. L'intervention sur les quartiers de la « RUPAP » prévoit la démolition de 52 000 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre nette (SHON), répartis sur les quartiers du Centre-ville, Lauricisque, Henry IV et Chanzy, la construction de 101 500 m<sup>2</sup> de SHON de logements et de 19 300 m<sup>2</sup> de SHON d'activités, de commerces et de bureaux répartis sur 34 hectares.

- *Périmètre stade*

La première tranche de cette opération a été entamée en 2007 avec la destruction du stade de Bergevin. Les travaux de voiries et réseaux divers (VRD) sur le foncier de l'ancien stade attribués en juillet 2009 ont de suite démarré. Les marchés de fondations spéciales et de construction des îlots 2 et 4 comprenant 126 logements sociaux, obtenus au cours du même mois, ont démarré au dernier trimestre 2009. La livraison est prévue fin 2011.

- *Périmètre centre-ville*

Les premiers chantiers de construction en centre-ville ont été entamés entre mars et octobre 2008, pour un total de 95 logements sociaux. L'objectif est de construire 300 logements en centre-ville avec la participation de la SIG, de la SEMSAMAR et de la SEMAG. A fin mai 2009, 139 logements sont déjà identifiés, dont 95 actuellement en chantier pour un investissement de 12 millions €. Ils devraient être livrés en mai 2010. Ces projets font toutefois face à la difficulté d'accès au foncier. Par conséquent, la ville de Pointe-à-Pitre envisage le lancement d'une déclaration d'utilité publique sur une sélection de ruines et d'immeubles bas afin de proposer des opportunités supplémentaires aux bailleurs sociaux.

- *Périmètre RUPAP*

Les marchés de fondation spéciales et construction sur les îlots 5 et 6 (60 logements intermédiaires, 72 logements sociaux + surfaces d'activité) sont en cours d'attribution. Leur livraison est prévue en 2012. Les études liées à la réalisation des constructions (environ 130 logements sociaux) sur le foncier libre de la RUPAP) sont en cours pour une livraison prévue en début 2012.

### Rénovation urbaine des Abymes

Le projet de 373 millions € aux Abymes, centré sur les périmètres de Grand-Camp et Raizet, a fait l'objet d'une convention ANRU le 3 juillet 2009. Le groupement SIG/SEMAG a été retenu comme aménageur du projet. La Charte de gestion des déchets des Travaux Publics a été signée le 26 octobre 2009 et devra être prise en compte dans le cahier des marchés.

En termes de travaux, deux opérations de construction de logements sociaux étaient en cours en 2009 :

- l'opération de 200 LLS défiscalisés de Dugazon réalisée par la SIG, en cours de livraison (21,8 M€) avec la fin des travaux d'aménagement du foncier (6,8 M€)
- l'opération de 70 LLS à Pointe d'Or (5,8 M€) réalisée par la SIG, avec les travaux d'aménagement du foncier (2,2 M€)

En 2010, les opérations en cours de lancement étaient les suivantes :

- la démolition de la résidence Les Plaines (Tranche 1 et 2)
- la construction de 45 LLS à Farouil (SIKOA)
- la réhabilitation des résidences Vieux Bourg Distillerie et Cannelles (SIKOA)
- la résidentialisation des Cannelles (SIKOA)
- la résidentialisation de Papyrus I et II (SIG)

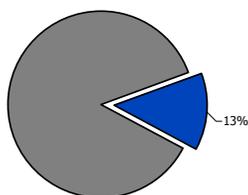
# Section 6

## La distribution

### 1. La structuration du secteur<sup>1</sup>

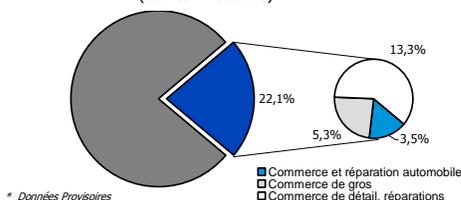
En 2008, le commerce représente 13 % de la richesse créée, 22,1 % de l'emploi salarié (18 757 salariés) et 27,2 % des entreprises du tissu économique guadeloupéen. En 2009, en dépit des contrecoups du mouvement social de début d'année, 1 303 nouvelles entreprises ont été créées dans ce secteur, marqué par la prédominance des établissements n'employant aucun salarié (22,2 % des entreprises commerciales).

... la création de richesses (2008).  
(source : INSEE)

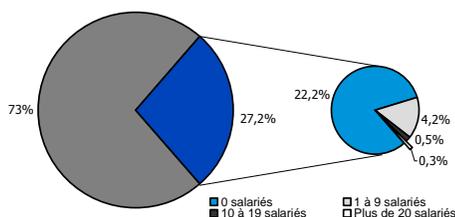


Poids du secteur dans ...

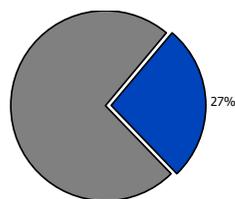
... les effectifs salariés (2008\*).  
(source : ASSEDIC)



... la démographie des entreprises (2009)  
(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2009).  
(source : INSEE)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

Avec le blocage et la fermeture de centres commerciaux en début d'année, les sources d'approvisionnement de détail ont reposé sur les commerces de proximité et la vente directe entre le producteur local et le consommateur. En avril, l'annonce du retrait de la SISB<sup>2</sup>, implantée aux Antilles-Guyane depuis l'année 2000, témoigne des difficultés rencontrées par le secteur. Quatre hypermarchés Cora, quinze supermarchés Match, cinquante-sept Ecomax, un Leader Price, une plateforme de distribution et onze dépôts, desservant la totalité des

<sup>1</sup> Sur l'endettement bancaire du secteur, voir le Chapitre 4, section 3 sur les grandes tendances du financement des secteurs d'activité.

<sup>2</sup> Holding filiale du groupe belge Louis Delhaize, détentrice des enseignes Cora, Match, Ecomax et Leader Price.

magasins du groupe en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, ont été mis en vente.

En Guadeloupe, les supermarchés Match et Ecomax sont repris respectivement par les groupes Système U<sup>1</sup> et HO HIO HEN (enseigne Casino). La reprise des deux supermarchés du groupe Cora, de Basse-Terre et du Gosier semble plus problématique.

#### Nombre d'établissements commerciaux par secteur d'activité au 1er janvier 2009\*

Secteur d'activité	Total
Commerce et réparation automobiles	1 162
Commerce de gros	2 508
Commerce de détail	7 052
<b>Total</b>	<b>10 722</b>

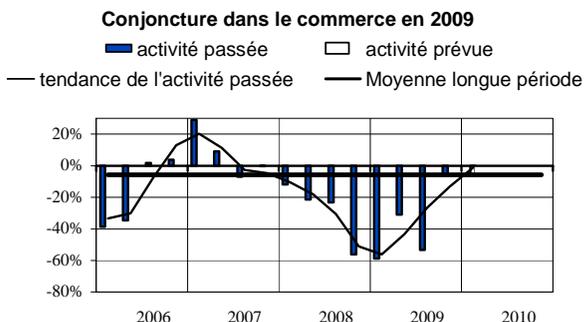
\* hors îles du Nord

Source : INSEE, SIRENE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le commerce de détail regroupe près de deux entreprises commerciales sur trois. Le commerce de gros représente un quart des établissements commerciaux. Le commerce et la réparation automobiles ont contribué à hauteur de 19 % à la valeur ajoutée du secteur, une part importante au regard de son poids dans les effectifs salariés (3,5 %) et au nombre d'établissements concernés (10,8 %).

Le commerce automobile a été mal orienté en 2009 : les immatriculations de véhicules de tourisme neufs, tout comme celles de véhicules utilitaires se replient, respectivement de 1,5 % et 15,7 % sur un an. En fin d'année, les ventes de véhicules de tourisme (+60 % en glissement annuel à fin décembre) ont néanmoins bénéficié, comme en métropole, d'achats par anticipation générés par la baisse annoncée de la prime à la casse.

Les chefs d'entreprise sont restés inquiets face à la dégradation de la conjoncture économique internationale. Ils ont dû faire face à une baisse de leur chiffre d'affaires et de leur trésorerie. Certains acteurs du secteur ont dû négocier l'échelonnement de leurs dettes auprès de leurs fournisseurs. Et, malgré la souplesse dont bénéficient les petites structures, elles se sont heurtées à d'importantes difficultés de trésorerie induites ou aggravées par plusieurs semaines d'inactivité.



Source : IEDOM

<sup>1</sup> La reprise de Match s'est effectuée à travers une société constituée sous l'enseigne Système U par le directeur des ventes, une assistante de direction du groupe Cora et un ancien collaborateur du distributeur martiniquais Madimarché.

Dans ce contexte morose, seuls les dirigeants relevant des services aux entreprises, interrogés lors de l'enquête trimestrielle de l'IEDOM, ont affiché un solde d'opinion favorable sur l'appréciation de leur activité au troisième trimestre. Fin décembre 2009, un arrêt de la dégradation du courant d'affaires a pu être observé. Cette nette amélioration est due à un effet saisonnier.

## 2. Evolution de la grande distribution

---

Ces dernières années, le développement du paysage commercial guadeloupéen s'est traduit par l'apparition de nouvelles formes de distribution et une accélération de l'équipement commercial.

Le secteur de la distribution a été marqué par l'essor des centres commerciaux et galeries commerciales<sup>1</sup>, où de nombreuses boutiques et petites surfaces de vente de moins de 300 m<sup>2</sup> se sont installées. Les centres commerciaux se sont logiquement développés en fonction de la répartition géographique de la population et de son pouvoir d'achat. Cette stratégie a conduit à une prédominance du pôle centre de la Guadeloupe (Pointe à Pitre, Baie-Mahault, Gosier, Les Abymes).

Les grandes surfaces alimentaires se sont réparties autour des principales zones de peuplement et d'activité que sont la grande agglomération Pointoise et Basse-Terre. D'autres types de commerce alimentaire, tels que le hard discount, ont développé une stratégie de proximité, en se fondant sur des critères de pouvoir d'achat des ménages. En 2008, la grande distribution représentait près de la moitié des surfaces recensées (supérieures à 300 m<sup>2</sup>), soit 46,5 %, dont les 4/5<sup>ème</sup> sont principalement situés en Grande Terre. La densité en terme de supermarchés s'est accrue de près de 16 % sur l'exercice (99,6 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants en 2008 contre 86,2 m<sup>2</sup> en 2007 et 79,2 m<sup>2</sup> en 2006<sup>2</sup>). C'est également le cas des hypermarchés en Guadeloupe, moins présents qu'en Martinique ou dans l'Hexagone (58,7 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants contre près de 84 m<sup>2</sup> et 143 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants en Martinique et dans l'hexagone).

En 2009, seuls deux<sup>3</sup> dossiers ont été présentés (pour création de nouveaux commerces ou extension) à la Commission départementale d'aménagement commercial<sup>4</sup> (CDAC). Ces derniers ont obtenu un avis favorable par accord tacite<sup>5</sup> de la commission. Ces créations sont localisées sur la commune de Baie-Mahault et recouvrent une surface totale de 8 596 m<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Achèvement de l'extension du centre commercial de Destrelland (novembre 2006) et ouverture des Portes du Moule (2007).

<sup>2</sup> Elle demeure néanmoins inférieure à celle observée en métropole ou même en Martinique (respectivement 111,9 m<sup>2</sup> et 91,8 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitant en 2007).

<sup>3</sup> La SARL ELNA et la SCI de JABRUMAG.

<sup>4</sup> En août 2008, la Loi de modernisation de l'économie (LME) a modifié les dispositions en matière d'équipement commercial, devenues aménagement commercial (CDAC), ainsi que le seuil déclenchant la nécessité du passage en CDAC, relevé à hauteur de 1 000m<sup>2</sup>. Ainsi, la CDAC est la nouvelle configuration de la CDEC (Commission départementale d'équipement commercial).

<sup>5</sup> Après l'accord de la CDAC, le délai moyen avant le démarrage des travaux est de trois à cinq ans.

## Section 7

# Le tourisme

Après, les résultats encourageants enregistrés lors de la saison 2006-2007 à la suite de l'organisation de la route du Rhum, la plupart des activités touristiques ont affiché en fin d'année 2008 un recul. Le mouvement social de février et mars 2009 a accentué ce fléchissement : les indicateurs relatifs à l'année 2009 sont médiocres et la saison touristique 2008-2009 apparaît bien en deçà des résultats attendus ces trois dernières années.

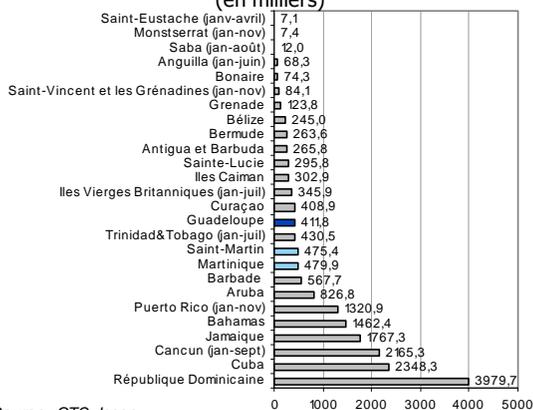
Selon la Direction régionale du tourisme (DRT), ce mouvement social a eu comme effet immédiat de ternir l'image de la destination. Au cours de la période, près de 10 000 séjours à destination des Antilles ont du être annulés. Dans le secteur de l'hôtellerie, les taux d'occupation se sont dégradés.

Tout au long de l'année, l'opinion des chefs d'entreprise du secteur interrogés dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'Iedom s'est révélée négative. Pour la plupart des établissements hôteliers, le chiffre d'affaires a chuté d'environ 25 %, tandis que des structures ont fermé provisoirement, pendant les événements, et durant les mois qui ont suivis. Malgré un léger redressement en fin d'année, lié aux actions de promotion visant à restaurer la confiance vis-à-vis des tours opérateurs et des agences de voyage, les professionnels de la filière s'attendent à une saison 2009-2010<sup>1</sup> en deçà des résultats attendus.

Sur le plan de son positionnement dans l'espace caribéen, la Guadeloupe est classée en 2008 au 12<sup>ème</sup> rang des destinations touristiques, selon les estimations de la Caribbean Tourism Organization (CTO). Elle totalise 2,5 % du nombre total des touristes de la Caraïbe, derrière la Martinique, Saint-Martin et Trinidad & Tobago.

Comparativement, les deux premières destinations touristiques caribéennes, la République Dominicaine et Cuba, en concentrent 35,3 % avec 6,3 millions de visiteurs en 2008.

**Nombre de touristes dans la Caraïbe**  
(en milliers)



Source : CTO, Insee

<sup>1</sup> La haute saison touristique s'étend d'octobre à mai.

# 1. Structure et présentation du secteur

En 2008, l'hôtellerie et la restauration contribue à 3,4 % de la valeur ajoutée du département. Le secteur emploie 8,5 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC, soit 6 950 salariés, essentiellement sur la Grande-Terre et le Nord Basse-Terre. En 2009, le secteur du tourisme rassemble 7,9 % du total des établissements locaux, au sein desquels on trouve une majorité d'entreprises sans salarié (75 %).

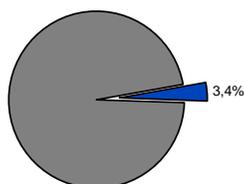
Le tourisme guadeloupéen a traversé une crise profonde depuis le début des années 2000 qui s'est manifestée par une diminution de la fréquentation touristique à l'aéroport avec un maximum atteint en 2000 (2 117 232 passagers), puis un recul continu jusqu'en 2005 et enfin une reprise amorcée de 2006 à 2008, interrompue par la crise actuelle.

En 2005, le poids du secteur touristique dans l'économie guadeloupéenne était estimé<sup>1</sup> à 5 % du PIB et 7 % du PIB marchand.

## Poids du secteur dans ...

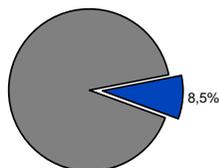
### ... la création de richesses (2008)

(source : INSEE)



### ... les effectifs salariés (\*2008)

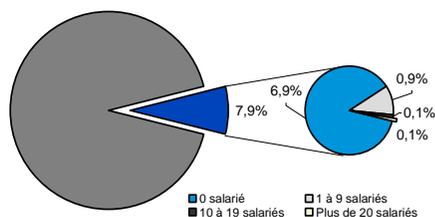
(source : ASSEDIC)



\* Données Provisoires

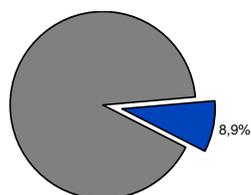
### ... la démographie des entreprises (2009)

(source : INSEE)



### .. les créations d'entreprises (2009)

(source : INSEE)



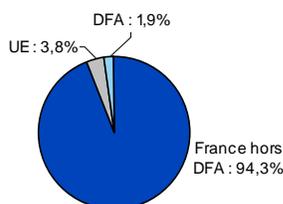
Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

<sup>1</sup> Premiers résultats n°9 – Mars 2007 « Le tourisme en Guadeloupe : Impact du tourisme sur l'activité et l'emploi », Claude Joeger, Vincent Hecquet.

D'après l'enquête « flux touristiques » menée par l'INSEE<sup>1</sup>, la Guadeloupe a accueilli en 2008, 433 400 touristes dont 411 800 touristes de séjour, le solde étant constitué de croisiéristes. Avec 2 % de plus qu'en 2007, la fréquentation globale de l'île progresse légèrement. Elle représente 76 % de l'ensemble des voyageurs sur les liaisons aériennes entre la France métropolitaine et la Guadeloupe.

Du fait de son statut de département d'Outre-mer français et de la polarisation de sa desserte aérienne, la Guadeloupe attire principalement une clientèle résidant en métropole. En 2008, ces derniers représentent 94 % des visiteurs et leur nombre progresse légèrement en un an (+7000 personnes). Les ressortissants européens ne représentent pour leur part que 3,8 % des touristes de séjour, en recul de 0,6 point par rapport à 2007 au profit d'une présence plus marquée des touristes domiciliés en dehors de l'Union européenne (2 %). Comme en 2006 et 2007, près de la moitié des touristes (47 %) viennent pour la première fois en Guadeloupe. Par ailleurs, 32 % ont utilisé internet pour réserver leur voyage, un nombre en progression par rapport à 2007 (29 %) et 2006 (25 %).

#### Répartition des touristes de séjour par lieu de résidence



Source : INSEE – Enquête Flux Touristiques (EFT) 2008

L'hôtel est privilégié par 43 % des visiteurs. Ces derniers, avec une durée moyenne de 8 nuitées par séjour, représentent 27 % des nuitées totales comptabilisées par l'INSEE. A l'inverse, la famille ou les amis accueillent 27 % des visiteurs mais totalisent 38 % des nuitées. Les gîtes et les locations abritent respectivement 13 et 14 % des voyageurs.

La grande majorité des voyageurs s'étant rendus à la Guadeloupe en 2008 sont des actifs (environ 75 %), le solde étant constitué de retraités (16 %) et d'étudiants (près de 4 %). Hors billets d'avions, la dépense moyenne par personne et par séjour s'élève à 638 euros, en légère progression par rapport à 2007 (614 euros) néanmoins la dépense moyenne par jour a diminué passant de 57 à 52 euros. La dépense des touristes est davantage consacrée aux services de restauration qui représentent 28 % de leurs dépenses en 2008 (contre 21 % en 2007). Le second poste de dépense est consacré à l'hébergement (20 %). Enfin, les déplacements collectifs et individuels ainsi que les loisirs représentent un total de 31 %.

#### L'enquête aux frontières

L'enquête aux frontières, ne concerne que les voyageurs au départ de l'Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes à destination de la métropole. Les vols à destination de la Caraïbe, de l'Amérique du Sud et de l'Amérique du Nord, qui concentraient 8,1 % des passagers en 2009 ainsi que les vols domestiques ou à destination des autres Départements Français d'Amérique (31,6 % des passagers), sont exclus du périmètre de cette enquête.

<sup>1</sup> INSEE « Premiers résultats n°52, octobre 2009 »

## 2. Le tourisme de séjour

### 2.1 L'HOTELERIE

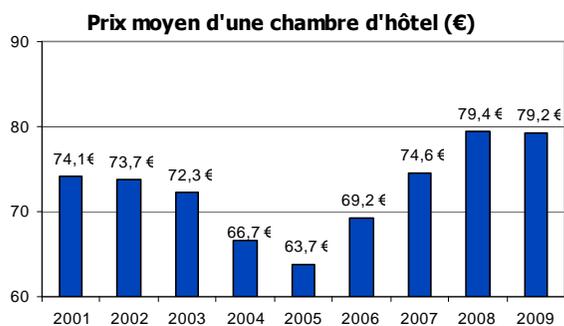
L'offre hôtelière constitue la principale composante de la capacité d'accueil du département<sup>1</sup> ; suivent ensuite les gîtes et la location de meublés. Cependant, au cours des dernières années, le développement de la commercialisation et de la publicité via Internet a favorisé la création de nombreux gîtes informels, dits « marrons », dont la capacité d'accueil n'est pas bien évaluée. La Direction régionale du tourisme (DRT) et le Comité du tourisme des îles de Guadeloupe (CTIG), qui se sont engagés dans un processus de recensement de ces hébergements, estiment néanmoins à plus d'un millier le nombre de gîtes et de locations saisonnières à régulariser. L'existence d'une telle concurrence, loin d'être marginale pour le secteur formel, rend ainsi difficile le suivi de l'activité, limitée à l'hôtellerie classée par le biais de l'enquête de fréquentation réalisée par l'INSEE.

#### 2.1.1 L'offre hôtelière

La capacité hôtelière du département s'est développée à partir des années 60-70 avec l'aménagement de la Riviera sud, qui s'est traduit par la création de 2 000 chambres sur les communes de Gosier, Sainte-Anne et Saint-François. Ce développement s'est poursuivi au cours des décennies 80 et 90, aidé en cela par les dispositifs de défiscalisation.

Depuis l'année 2000, date du retournement de la conjoncture dans le secteur du tourisme, la Guadeloupe a enregistré la fermeture de nombreuses unités. Entre 2000 et 2006, près de 12 % du parc hôtelier guadeloupéen a disparu avec la fermeture de 16 établissements (680 chambres). L'offre de chambre a continué de se réduire au cours des deux années qui ont suivies (-12 % en 2007 et -8 % en 2008), représentant au final un déficit total de plus de 1 000 chambres. La crise sociale du début d'année 2009 a eu des conséquences importantes sur l'hôtellerie. Trois grands établissements hôteliers ont fermé provisoirement en utilisant la possibilité du recours au chômage partiel : le Manganao, le Club Méditerranée et Pierres et vacances, soit un total de 1 100 chambres.

En 2009, selon l'enquête menée par le CHGT auprès de ses membres<sup>2</sup>, les prix pratiqués dans l'hôtellerie se sont maintenus. En effet, de nombreux établissements de grande envergure ayant fermé durant cette période le report de la clientèle a bénéficié aux hôtels en activité qui ont ainsi pu garder des taux de remplissage comparables aux trois dernières années.



Source : HTG (hôtels adhérents au GHTG seulement)

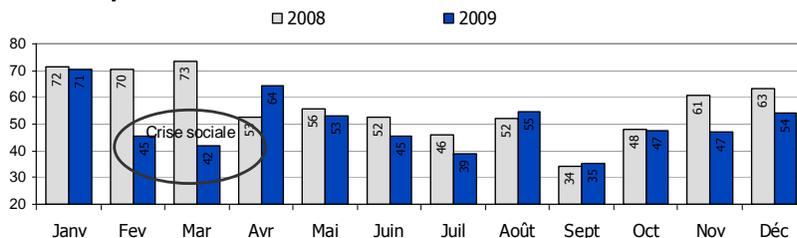
<sup>1</sup> Selon l'enquête flux touristiques, 45 % des touristes auraient séjourné à l'hôtel en 2007.

<sup>2</sup> Hôtels adhérent au GHTG. Ils représentent environ 2000 chambres, dont 1500 répondants à l'enquête du GHTG.

## 2.1.2 La fréquentation hôtelière

D'après l'enquête de fréquentation hôtelière (EFH) de l'INSEE, l'activité des hôtels de la Guadeloupe s'est de nouveau contractée en 2009, avec une chute du nombre total de nuitées de 30,4 % (après -25,7 % en 2008) et une baisse significative du taux de remplissage des hôtels de 7 points. Ce mauvais résultat est dû principalement à l'effondrement de la fréquentation touristique au cours des mois de février-mars. Le reste de l'année a vu les taux d'occupation revenir proche de la normale, notamment sur la période de Juillet-Août, grâce à la clientèle locale.

Taux d'occupation des hôtels



Source : INSEE

Enquête fréquentation hôtelière

	2006	2007	2008	2009	var 09/08
Taux d'occupation	54	59	57	50	-7 pts
Nombre de nuitées (milliers)	1 694	1 635	1 214	845	-30,4%
Durée moyenne du séjour (jour)	3,9	3,3	3,4	3,5	3,7%

Source: EFH 2008 - INSEE

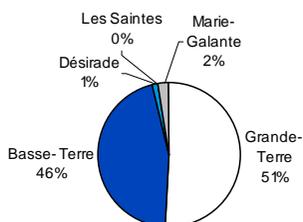
## 2.2 LES GITES

Les touristes qui choisissent l'hébergement en gîte rural recherchent le calme, la nature et un accueil personnalisé permettant de nouer plus facilement des contacts avec la population locale. Les gîtes, dont les prix sont généralement moins élevés qu'à l'hôtel, proposent une alternative aux offres habituelles d'hébergement et permettent à la clientèle de séjourner plus longtemps en Guadeloupe. Selon l'enquête aux frontières réalisée par l'INSEE, ce mode d'hébergement a concentré 13 % des nuitées en 2008 (contre 11 % en 2006).

La DRT et le CTIG évaluent à plus d'un millier le nombre de gîtes ruraux dans le département. Seule l'association des « Gîtes de France », qui compte 273 adhérents à la Guadeloupe, établit des statistiques<sup>1</sup>. En 2009, le nombre de gîtes de France en activité dans le département est resté stable sur un an, tandis que le nombre de chambres offertes s'élevait à 986 (après 981 en 2008).

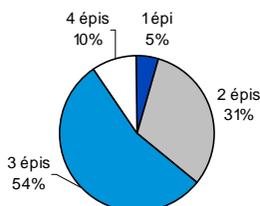
<sup>1</sup> Les gîtes labellisés « Gîtes de France » sont référencés dans la centrale de réservation de l'association. Cependant, seules les locations effectuées dans les gîtes répertoriés (au nombre de 178) à partir de cette centrale font l'objet d'un suivi statistique.

### Répartition géographique des gîtes de France



Source: Gîtes de France

### Ventilisation des gîtes de France par catégorie



Source: Gîtes de

A fin 2009, l'offre de gîtes se trouvait plus particulièrement concentrée sur le sud Grande-Terre, qui regroupe 51 % des gîtes classés Gîtes de France. La Basse-Terre concentre près de 46 % des gîtes de France, localisés surtout au nord. Les structures de 2 et 3 épis représentent respectivement 31 % et 54 % des établissements classés gîtes de France.

## 3. Le tourisme de croisière et de plaisance

### 3.1 LE TOURISME DE CROISIÈRE

La Guadeloupe reçoit deux types d'escales : la croisière basée s'effectuant au départ de Pointe-à-Pitre et la croisière de transit, qui concerne les paquebots faisant escale à la journée dans le département.

La crise sociale de 2009 a également impacté l'activité de croisière qui enregistre un déficit de passagers de 3,6 % après une embellie en 2008 (+26 % de croisiéristes). Cette baisse du trafic est plus marquée pour la croisière transit (-7,3 % ; -2 916 passagers) que pour la croisière basée (-1,7 % ; -1 259 passagers). Cette dernière a en effet été épargnée, la compagnie Costa ayant maintenu ses escales. Pour la saison 2009-2010, la croisière mise sur un regain d'activité, avec l'arrivée à la fin de l'année 2009 de trois nouveaux navires de croisières (Pacific Dream, Mein Schiff, Celebrity Millenium) de près de 2 000 passagers.

#### Evolution du nombre de croisiéristes

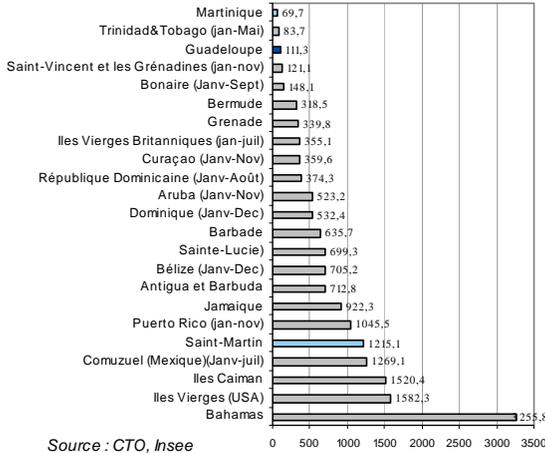
	2005	2006	2007	2008	2009	var 09/08
<b>Total</b>	<b>67 014</b>	<b>72 383</b>	<b>91 860</b>	<b>115 438</b>	<b>111 263</b>	<b>-3,6%</b>
croisière basée	52 265	59 684	74 426	75 537	74 278	-1,7%
croisière transit	14 749	12 699	17 434	39 901	36 985	-7,3%

Source : PAG

Au niveau Caraïbéen, l'activité de croisière a enregistré une légère hausse (+1 % par rapport à 2008).

Sur les cinq premières destinations touristiques qui concentrent 46 % des échanges de la zone, quatre s'inscrivent en repli : -10 % aux Iles Vierges, -2 % aux Iles Caïman, -21 % à Cozumuel (Mexique), -10 % à Saint-Martin. Seules les Bahamas affichent une progression de la fréquentation touristique de 14 %.

### Nombre de croisiéristes dans la Caraïbe (en milliers)



## 3.2 LE TOURISME DE PLAISANCE

Idéalement située au cœur de la Caraïbe, la Guadeloupe est une destination appréciée pour la pratique de la plaisance. L'archipel présente en effet une variété de sites naturels offrant de nombreuses possibilités de mouillage. L'île dispose par ailleurs de trois marinas<sup>1</sup> dont celle de Bas du Fort au Gosier dotée de plus de 1 000 places. L'archipel des Saintes, dont la baie de Terre de haut est considérée comme l'une des plus belles du monde, est également un atout majeur pour la Guadeloupe.

L'activité de navigation de plaisance s'est développée dans les années 90 grâce à la loi de défiscalisation, dite loi Pons (1986). L'arrivée à terme des effets de cette loi a cependant entraîné une crise de l'offre. Depuis la haute saison 2000, le nombre de bateaux en location n'a cessé de diminuer passant de près de 250 unités en 2000 à une quarantaine en novembre 2004.

Les mesures d'incitation fiscales pour la location de bateaux<sup>2</sup> inscrites dans la Loi Programme, dite loi Girardin, ont participé à la redynamisation du secteur avec une augmentation substantielle du parc de bateaux de plaisance.

Afin de relancer l'activité, pour laquelle l'archipel dispose d'un potentiel certain, les marinas se sont lancées dans des programmes de rénovation. Ainsi, la Marina Bas du Fort a été reprise le 1<sup>er</sup> janvier 2006 par la Compagnie Générale Portuaire (TAV CGP), détenue par le Groupe Loret et la SEMSAMAR, pour quinze ans, dans le cadre d'une délégation du service public. Les nouveaux gestionnaires ont ainsi lancé un programme de rénovation et d'agrandissement des infrastructures (l'année 2007 a vu la construction d'un nouveau ponton). La marina de Saint-François fait pour sa part l'objet d'un important programme de réaménagement engagé en 2006 par la commune. La marina a ainsi entamé en 2007 une

<sup>1</sup> Saint-François, Rivière-Sens sur la Basse-Terre et Bas du Fort au Gosier

<sup>2</sup> La loi prévoit notamment que ne peuvent être défiscalisés que les bateaux justifiant d'un minimum de 22 semaines de sorties par an.

complète restructuration dont le coût a été évalué à 3,9 millions €, financés à hauteur de 25 % par la Commune, de 41 % par la Région et de 34 % par l'Union européenne (crédits FEDER).

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2008, la gestion de la Marina de Saint-François a été confiée pour une période de douze ans à la société d'aménagement en charge de la restructuration de la marina : la SAMIDEG.

## 4. Les loisirs

---

Le département offre une diversité de paysages, de sites ou d'activités nautiques, sportives et culturelles qui rend possible la pratique de nombreux loisirs. La Guadeloupe bénéficie par ailleurs de la présence d'un Parc national créé en 1989, couvrant près de la totalité de la Basse-Terre. Il gère les principaux sites naturels tels que la Soufrière et les chutes du Carbet dont certains accès restent cependant fermés depuis le tremblement de terre de novembre 2004.

Le décret modifiant la délimitation et la réglementation du Parc national de la Guadeloupe a été publié au Journal Officiel le 3 juin 2009. Il remplace celui par lequel le Parc national avait été créé le 20 février 1989. Ce décret institue de nouvelles règles qui définissent non seulement de nouveaux territoires de protection, mais établissent également une nouvelle gouvernance dans la gestion de ces territoires et des relations avec les collectivités concernées.

Parmi les actions menées en 2009 par le Parc national de Guadeloupe figure notamment les travaux de réaménagement de l'aire de pique-nique de Corossol sur la route de la Traversée et la réparation de la passerelle de la Maison de la Forêt.

## 5. Le développement et la promotion du secteur

---

Le Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe (CTIG) a été créé par la Région le 12 décembre 2003, avec pour objectif le renforcement de la notoriété de la Guadeloupe à l'étranger. En 2009, le CTIG a assuré la promotion du tourisme guadeloupéen par sa présence dans de nombreux salons, tels que le salon de la plongée sous-marine, le salon nautique international ou encore le salon TOP RESA. L'année a également été marquée par une vaste campagne de communication, dans les Alpes du Nord, avec des actions de marketing directes auprès des professionnels de 150 stations de ski internationales. La campagne de communication s'est poursuivie autour du concept « d'archipel de caractères »<sup>1</sup>, par des campagnes d'affichages et par Internet auprès du grand public mais aussi des professionnels.

Un accent particulier doit être mis sur la captation de nouvelles clientèles européennes pour les années à venir, toutefois conditionnée par la mise en place d'une hypothétique liaison Antilles-Paris à partir de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle qui faciliterait l'accès à la destination Guadeloupe.

---

<sup>1</sup> En 2008, la campagne de communication était tournée autour du concept « d'archipel de découvertes »

Pour l'année 2009, les orientations budgétaires du CTIG se sont élevés à 6,395 millions € (y compris plan de relance), en hausse de 14 % par rapport à 2008. 4,097 millions € étaient alloués au marché français. Les marchés européen, américain et caribéen ont pour leur part fait l'objet d'investissements respectifs de 1,163 millions €, 0,365 million € et 0,070 million €, le solde étant destinés aux marchés local, de la croisière (150 000 €) et du nautisme (150 000 €).

Dans une conjoncture défavorable, la mobilisation de tous les professionnels du tourisme a visé à redonner confiance aux voyageurs et aux voyageurs afin de redynamiser la destination Guadeloupe dont l'image avait été troublée suite aux grèves de début d'année.

Sous l'égide du Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer, du secrétariat au tourisme, et en partenariat avec les Comités régionaux du tourisme de Martinique et de Guadeloupe, un plan de relance du tourisme Outre Mer a été mis en place.

Les principales compagnies aériennes (Air Caraïbe, Air France et Corsairfly) ont ainsi lancé des billets aller/retour à prix attractifs (environ 400 €), et de nombreux professionnels participant au plan de relance ont accordé des réductions jusqu'à -50 %.

L'engagement de l'Etat devait permettre de définir un meilleur positionnement marketing des destinations ultra-marines avec notamment :

- la diffusion d'une brochure de promotion touristique sur l'ensemble des destinations ultramarines ;
- la mise en place d'un site Internet de promotion de l'Outre-Mer et de réservation en ligne ;
- l'accompagnement d'offres promotionnelles proposées par les agents de voyage et les autres professionnels concernés, en particulier pour les voyages vers la Guadeloupe et la Martinique.

D'autres mesures dans le cadre du plan CO.RAIL et la médiation du crédit renforcée pour le secteur touristique viennent compléter l'ensemble des actions en faveur du secteur. Elles visent à apporter un soutien individualisé pour aider les TPE et les PME de façon à leur permettre de surmonter leurs difficultés de trésorerie.

# Section 8

## Les transports

### 1. Structure et présentation du secteur

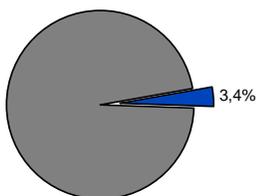
Selon les estimations de l'INSEE<sup>1</sup>, le secteur des transports en Guadeloupe a contribué à hauteur de 3,4 % à la formation de la valeur ajoutée totale en 2008, soit une baisse de 1,4 point en quinze ans.

En 2009, le secteur des transports compte près de 2 000 établissements. La répartition au sein du secteur est inégale : près de 80 % des entreprises évoluent dans les transports terrestres, 4 % dans le transport maritime, 2 % dans le transport aérien et 15 % proposent des services auxiliaires de transport. Les établissements de transports sont de petite taille : 71 % n'emploient aucun salarié et 19 % en comptent entre un et cinq.

#### Poids du secteur dans ...

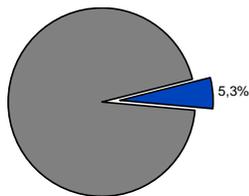
##### ... la création de richesses (2008)

(source : INSEE)



##### ... les effectifs salariés (2008\*)

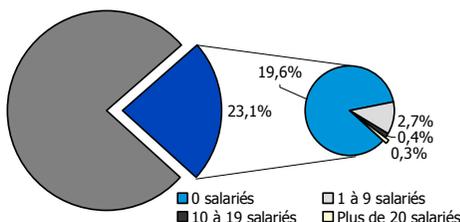
(source : ASSEDIC)



\* Données provisoires

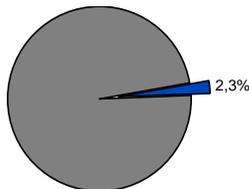
##### ... la démographie des entreprises (2009)

(source : INSEE)



##### ... les créations d'entreprises (2009)

(source : INSEE)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

<sup>1</sup> CEROM, Comptes économiques rapides.

Le secteur des transports emploie 4 503 personnes<sup>1</sup> en 2008, soit 5,3 % de l'effectif salarié total. Selon la dernière Enquête Annuelle d'Entreprises<sup>2</sup> (INSEE), les transports par eau et aérien concentraient la quasi-totalité de l'investissement et près des 2/3 du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation en 2006. Ils ont réalisé les meilleures performances du secteur en dégagant un résultat d'exploitation par salarié supérieur de 72 % à la moyenne des transports. Les transports terrestres pour leur part, n'ont généré que 2 % du résultat d'exploitation.

## 2. Les activités portuaires

---

### 2.1 LES PORTS DE GUADELOUPE

L'activité portuaire en Guadeloupe regroupe 6 marinas et une douzaine de ports polyvalents, de ports de pêche et d'apportements, le principal étant le Port autonome de Guadeloupe (PAG), créé en 1975 par l'Etat et régi par la loi de 1965 sur les ports autonomes. Il concentre l'essentiel de l'activité portuaire du département.

Le port de Jarry constitue le principal site d'activité du PAG. Il dispose de 17 postes à quai et apportements, dont 6 postes également répartis pour le vrac et les porte-conteneurs à fort tirant d'eau. L'ensemble représente un linéaire de 2 700 mètres auquel s'ajoutent 36 hectares de terre-pleins et de voiries portuaires. Les zones d'activités industrielles s'étendent sur deux sites, d'une superficie totale de près de 100 hectares et comprennent :

- le domaine industriel et commercial (DIC), qui accueille sur une superficie de 50 hectares les entreprises industrielles et commerciales de l'île en lien direct avec l'outil portuaire ;
- la zone de commerce international (ZCI), qui, sur une surface de 38 hectares, est dédiée aux échanges entre l'Europe et la zone Caraïbe. Elle rassemble une zone d'entrepôts francs, un parc industriel et le Complexe World Trade Center (CWTC), installation réalisée par la CCI de Pointe-à-Pitre qui abrite un parc d'expositions sur plus de 11 500 m<sup>2</sup>, un centre de services aux entreprises et la capitainerie du port.

Quatre autres ports dépendent de la circonscription du Port autonome de Guadeloupe :

- le port de Pointe-à-Pitre, qui, outre son activité de fret, accueille les passagers des vedettes assurant les liaisons inter-îles à la gare maritime de Bergevin et les croisiéristes aux abords du centre de Pointe-à-Pitre ;
- le port de Basse-Terre, qui, sur un linéaire de 350 mètres, peut accueillir des cargos, des navires rouliers et des paquebots de croisière de 10 mètres de tirant d'eau maximum. Il dispose également d'un poste consacré au trafic de passagers inter-îles ;
- l'apportement de Folle-Anse à Marie-Galante, équipé notamment d'un poste sucrier de 78 mètres (profondeur de 9 mètres) et de deux postes rouliers ;

---

<sup>1</sup> Source : ASSEDIC, données provisoires

<sup>2</sup> Les entreprises concernées par l'enquête sont celles qui emploient au moins 10 salariés ou qui réalisent un chiffre d'affaires de plus de 800 000 euros.

- le port de plaisance de Bas-du-Fort, disposant de 1 086 places, qui a été repris pour 15 ans, dans le cadre d'une délégation de service public, par la Compagnie Générale Portuaire (TAV/CGP), détenue par le groupe Loret et la SEMSAMAR.

## 2.2 L'ACTIVITE DU PORT AUTONOME DE GUADELOUPE

### 2.2.1 Le trafic de marchandises

#### Structure du secteur

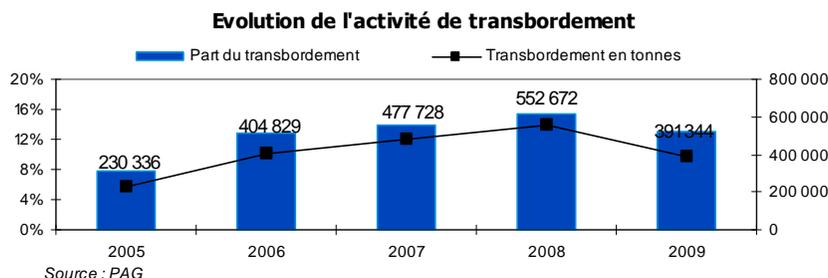
Le Port Autonome de Guadeloupe (PAG) accueille six armateurs pour le transport conteneurisé : la CMA-CGM ainsi que les sociétés Maersk, Marfret, Horn Line<sup>1</sup>, Ferry Mar et Holland Maas. Ferry Mar est la première compagnie de cabotage (navigation à proximité des côtes) pour les échanges au sein de la Caraïbe.

Le PAG accueille également une desserte semi-régulière pour les trafics spécialisés des pétroliers destinés à EDF et à la SARA, importateur principal d'hydrocarbures en Guadeloupe, des minéraliers pour l'entreprise Lafarge ciments Antilles et la centrale thermique du Moule (CTM), des céréaliers pour la société Grands moulins des Antilles (GMA), des barges pour les agrégats et la pouzzolane, ainsi que des transporteurs maritimes de véhicules. Le trafic de marchandises inter-îles est assuré par de plus petites sociétés.

#### Bilan 2009

Le trafic brut total de marchandises<sup>2</sup> s'est établi à 3 010 669 tonnes brutes<sup>3</sup> (- 16,0 % par rapport à l'année 2008), se situant en dessous des niveaux atteints au cours de ces trois dernières années. Cette évolution tient principalement à la faiblesse du trafic de marchandises hors transbordement<sup>4</sup> qui diminue de 13,5 % en 2009 (- 410 057 tonnes de marchandises).

Les activités de transbordement, en repli de 29,2 % (-61 328 tonnes de marchandises) pour la première fois depuis leur mise en place, participent également à ce mauvais résultat. En 2009, elles représentent 13 % de l'activité totale du PAG (391 344 tonnes brutes de marchandises), contre 15,4 % en 2008 et 13,9 % en 2007.



<sup>1</sup> Au mois de novembre 2009, Horn Line ne faisait plus partie du groupe des armateurs. Il a été remplacé par Feron.

<sup>2</sup> Cf annexe économique.

<sup>3</sup> Le tonnage brut de marchandises comprend la tare, c'est-à-dire la masse à vide de l'unité de transport de marchandises.

<sup>4</sup> Action de transférer un chargement d'un navire à un autre, éventuellement avec mise à quai intermédiaire, mais sans passage par le stock.

Le repli de l'activité du PAG hors transbordement, est imputable tant à la baisse des importations de marchandises (-12,8 % sur un an), qui représente 84,7 % (2,2 millions de tonnes) du trafic hors transbordement, qu'à celle des exportations de marchandises (-17,4 %). La quasi-totalité des types de marchandises est touchée, en particulier le vrac solide (-19,0 %) et les marchandises non conteneurisées (-30,3 %). A noter que la dernière baisse du trafic de marchandises importées (-8,4 %) remontait à 2004, année marquée par une grève des docks.

## 2.2.2 Le trafic de passagers

Trois sociétés se partagent le marché du transport maritime de passagers inter-îles en Guadeloupe : Express des îles, Compagnie maritime de la Caraïbe et Brudey Frères. D'autres sociétés, comme Comatrilé, Somade, Valferry, la Société maritime des îles du Sud et CTM-Deher, assurent des rotations dans l'archipel, vers la Désirade, Marie-Galante et/ou les Saintes.

### Nombre de passagers

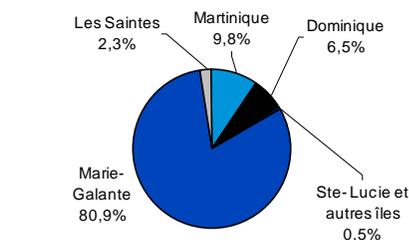
	2005	2006	2007	2008	2009	Var.09/08 En %
<b>Total passagers</b>	<b>762 027</b>	<b>755 862</b>	<b>819 254</b>	<b>842 305</b>	<b>807 097</b>	-4,2
Croisière	67 014	72 383	91 860	115 438	111 263	-3,6
Inter-archipel	567 007	561 968	604 669	608 394	578 506	-4,9
Inter-îles	127 605	121 102	122 395	118 229	117 228	-0,8
Cargos	401	399	330	244	100	-59,0

Source : PAG

Après deux années de relative embellie, le trafic maritime de passagers enregistré par le Port autonome de Guadeloupe se replie de 4,2 % en 2009, soit 35 208 passagers en moins par rapport à l'année précédente (+2,8 % en 2008 et +8,4 % en 2007). Toutes les composantes du trafic de passagers sont orientées à la baisse.

Le trafic inter-archipel qui concentre 71,7 % du trafic total enregistré une diminution de 4,9 %, soit un déficit de 29 888 passagers par rapport à 2008. Son poids ne cesse de reculer dans le flux de passagers : il était de 74,4 % en 2005. Au sein du trafic, la ligne maritime Pointe-à-Pitre/Les Saintes est la plus impactée et enregistre pour la troisième année consécutive une forte chute de son activité (-42,9 %). En phase avec la tendance générale, la desserte Marie-Galante, dominant largement le trafic inter-archipel, est en recul de 3,1 % en 2009 (-18 100 passagers) après +3,6 % en 2008.

### Répartition du trafic inter-îles et inter-archipel par destination



Source : PAG

Le trafic inter-îles se maintient (-0,8 %). Toutefois, on note deux mouvements inverses : la poursuite de la baisse du trafic avec la Martinique (-7,7 % en 2009, -10,8 % en 2008) qui représente près de 60 % du trafic inter-île, alors que le trafic à destination de la Dominique continue de se développer rapidement (+8,5 % en 2009 après +16 % en 2008).

Dans le secteur du tourisme, l'activité de croisière a subi de plein fouet les effets de la crise sociale du début d'année 2009 enregistrant une baisse du nombre de croisiéristes de 3,6 % après avoir obtenu, un an auparavant, de très bons résultats en matière de fréquentation (+23 % du nombre de croisiéristes).

### 2.2.3 Travaux réalisés en 2009 et perspectives

En prévision de la hausse du trafic conteneurisé et, surtout, des activités de transbordement à moyen terme, le PAG a initié il y a 4 ans une réflexion stratégique visant à offrir aux grands consortiums armatoriaux des conditions de productivité et de fiabilité optimales, dans une perspective de développement économique de l'économie guadeloupéenne. Le « Grand Projet de Port » s'oriente ainsi vers la construction d'un nouveau terminal dédié d'une longueur de quai de 700 mètres et d'une capacité de stockage de 45 hectares<sup>1</sup>, en vis-à-vis du terminal existant, pour un investissement total de 150 à 200 M€ pour les infrastructures<sup>2</sup> et de 100 à 120 M€ pour les superstructures et l'outillage<sup>3</sup>. Il pourra recevoir à terme des navires de 350 à 400 mètres de long et de 16 mètres de tirant d'eau maximum pour une mise en service en 2014. Le deuxième projet d'envergure du PAG prévoit pour 2016 la construction d'un terminal multi-vrac en prévision de l'augmentation du trafic de vrac solides.

En 2009, le PAG a réalisé 17 M€ d'investissements (dont le plan de relance sur un programme de 2,3 M€). Des investissements majeurs ont été réalisés pour l'entrepôt frigorifique (24 M€, avec une participation du FEDER à hauteur de 20 %), les locaux de Basse-Terre (2,3 M€ avec une participation du FEDER à hauteur de 42 % et la région 27 %), la rampe ro-ro<sup>4</sup> de Jarry (4,5 M€ avec une participation du FEDER à hauteur de 35 % et la région 30 %), la zone transporteurs et l'espace restauration sur Jarry (3,5 M€ avec une participation du FEDER de 35 %).

Les autres investissements ont visé :

- la réhabilitation des installations du port de Basse-Terre suites aux dégâts causés par le cyclone OMAR ;
- l'aménagement du carrefour de Bergevin et l'amélioration des flux circulatoires ;
- l'aménagement d'une plateforme pour le projet de la création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) à la pointe de Jarry.

Concernant la modernisation du terminal à conteneurs de Jarry, cette opération d'un coût global de 19 M€ a été retardée. Au total, 1,8 M€ de travaux ont été réalisés sur un prévisionnel initial de 11 M€. Le budget prévisionnel d'investissement 2010 du PAG s'élève à 15 M€ d'investissement avec surtout la poursuite d'opérations en cours (modernisation terminal Jarry, nouvelle entrée ZCI / troisième entrepôt) et le lancement de nouvelles opérations à

---

<sup>1</sup> Le terminal à conteneurs actuel est caractérisé par une longueur de quai de 585 m, une surface de stockage de 12 ha et un tirant d'eau admissible de 11 mètres.

<sup>2</sup> Approfondissement du chenal de navigation, quais, remblais d'assise du terre-plein.

<sup>3</sup> Portiques, matériel de parc, bâtiments, chaussées.

<sup>4</sup> La rampe ro-ro « roulant » est le nouveau quai qu'empruntent les véhicules afin de faire parvenir directement la marchandise à l'intérieur du bateau.

travers le démarrage de l'opération d'aménagement de Marie-Galante pour 1 M€ sur un total de 2,3 M€ et la réalisation de fosses d'ancrage en préparation de l'arrivée du quatrième portique de type *over panamax*<sup>1</sup> en septembre.

## 2. Les activités aéroportuaires

La Guadeloupe compte cinq aérodromes (Basse-Terre-Baillif, la Désirade, les Saintes, Marie-Galante et Saint-François) et un aéroport : Pôle Caraïbes.

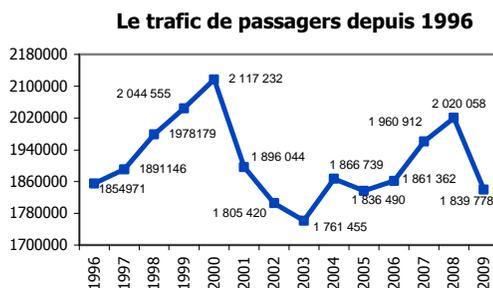
L'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes offre une capacité d'accueil de 4 millions de passagers par an. En 2009, il est classé dixième aéroport français et premier aéroport des départements et territoires d'outre-mer en terme de trafic de passagers, devant l'aéroport Aimé Césaire en Martinique et l'aéroport Roland Garros de la Réunion. Depuis sa mise en service en février 1996<sup>2</sup>, l'aéroport est géré par la Chambre de commerce et d'industrie de Pointe-à-Pitre.

### 2.1 LE TRAFIC DE PASSAGERS<sup>3</sup>

Après trois années de nette hausse, l'aéroport Pôle Caraïbes a affiché en 2009 un repli marqué du trafic sur vols commerciaux (-8,9 %), soit 1 839 778 passagers transportés contre 2 020 058 l'année précédente.

Le nombre de passagers recule au départ (-9,4 %) comme à l'arrivée (-9,7 %) alors que le mouvement de passagers en transit continue de progresser sur l'année (+2,0 %) après +13,2 % en 2008.

On relèvera par ailleurs que le nombre de mouvements d'avions commerciaux est en baisse de 14,5 % par rapport à 2008, enregistrant son niveau le plus bas sur la dernière décennie.



Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

Toutes les destinations sont concernées par la réduction du trafic. Les réseaux transatlantiques qui représentent l'axe principal de transport aérien de la Guadeloupe en terme de trafic passagers hors transit (60,4 % du trafic total en 2009), sont en recul de 9,8 % par rapport à l'année précédente (- 113 168 passagers). Les dernières diminutions remontaient à 2005 (-2,5 % ; -27 578 passagers) et 2003 (-12 % ; -138 287 passagers).

<sup>1</sup> Les navires classés comme Post-Panamax (ou Overpanamax, Postpanamax) ont une taille supérieure à la classe Panamax, c'est-à-dire aux dimensions maximum pour rentrer dans les écluses du canal de Panamá.

<sup>2</sup> La prorogation de la concession aéroportuaire à la CCI de Pointe-à-Pitre jusqu'en 2015 a été entérinée le 28 mars 2006.

<sup>3</sup> Suite à l'arrêté du 1er juillet 2008 relatif à la communication de données d'ordre statistique par les transporteurs aériens et les exploitants d'aérodrome, les données concernant la répartition du trafic aérien par compagnie ne sont plus disponibles depuis le mois de juillet 2008.

### Evolution du trafic passagers de l'aéroport sur vols commerciaux

Nombre	2005	2006	2007	2008	2009	Var 09/08 En %
Mouvements d'avions commerciaux	30 018	29 858	29 700	29 959	25 608	-14,5
Passagers sur vols commerciaux	1 836 490	1 861 362	1 960 912	2 020 058	1 839 778	-8,9
Arrivée	856 096	876 951	929 463	951 422	859 010	-9,7
Départ	865 880	878 629	934 656	959 027	868 968	-9,4
Transit	114 514	105 782	96 793	109 609	111 800	2,0

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

Les destinations Martinique et Guyane, deuxième réseau avec 21,9 % du trafic total, ressortent en baisse de 9,2 %, après six ans de hausses successives.

### Répartition du trafic passager par réseau (hors transit)

	2005	2006	2007	2008	2009	Part 2009	Var 09/08 En %
Métropole, Europe et divers	1 043 935	1 057 142	1 141 146	1 156 485	1 043 317	60,4	-9,8
Martinique-Guyane	371 438	387 564	403 964	417 100	378 617	21,9	-9,2
Domestique	175 822	179 536	181 865	178 123	166 817	9,7	-6,3
Caraïbes et Amérique du Sud	103 641	105 489	103 511	121 574	108 148	6,3	-11,0
Amérique du Nord	27 131	25 849	33 633	37 167	31 079	1,8	-16,4
<b>Total</b>	<b>1 721 967</b>	<b>1 755 580</b>	<b>1 864 119</b>	<b>1 910 449</b>	<b>1 727 978</b>	<b>100</b>	<b>-9,6</b>

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

Les plus forts reculs concernent les lignes Amérique du Nord (-16,4 %) et Caraïbes-Amérique du Sud (-11 %). Un an auparavant, elles avaient été les destinations les plus prisées avec une hausse du trafic de plus de 10 %.

Au sein de l'aéroport Pôle Caraïbe, quatre compagnies se partagent environ 96 % du marché. Air France (36,9 %) et Air Caraïbe (35,8 %) captent près de 73 % du trafic de passagers locaux tandis que Corsair et Air Antilles Express en détiennent respectivement 13,7 % et 9,9 %.

## 2.2 LE TRAFIC FRET

Le fret aérien concerne les denrées périssables et les bagages non accompagnés. En 2009, l'activité de fret a poursuivi sa détérioration (-9,8 % après -6,7 % en 2008), du fait d'une chute du volume des marchandises exportées de 15 % à 4 892 tonnes, en particulier celui des exportations de melons.

Le trafic postal, qui représente 18,4 % du trafic aérien de marchandises, est ressorti en baisse de 4,0 %, revenant à un niveau comparable à 2008 (2 806 tonnes), après trois années successives de croissance.

## Evolution du trafic de marchandises de l'aéroport

Tonnes	2005	2006	2007	2008	2009	Var 09/08 En %
Fret	14 520	14 534	14 784	13 799	12 442	-9,8
Arrivée	8 217	8 413	8 019	8 043	7 550	-6,1
Départ	6 303	6 121	6 765	5 756	4 892	-15,0
Poste	2 332	2 552	2 808	2 924	2 806	-4,0
Arrivée	1 895	2 126	2 354	2 384	2 314	-2,9
Départ	437	426	454	540	492	-8,9

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

## 2.3 TRAVAUX A L'AEROPORT ET PERSPECTIVES

Dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement et de développement de l'aéroport, mis à jour en 2005 à l'occasion de la prolongation de la convention de concession, la CCI de Pointe-à-Pitre a défini des axes d'accompagnement de la croissance du trafic pour la période 2007-2009 parmi lesquels :

- la mise en place de dispositions tarifaires incitatives, avec une réduction des redevances aéronautiques sur trois ans, afin de favoriser la création de nouvelles destinations ;
- la réalisation d'investissements dans le but d'augmenter la capacité de traitement des installations terminales. La mise en œuvre du plan opérationnel 2008-2013 a débuté avec le lancement en 2008 des phases d'études concernant l'augmentation de capacité des postes de stationnement, le hall d'enregistrement dédié aux vols charters et l'aérogare régionale (pour laquelle le projet architectural a été retenu).

La réalisation du plan d'investissement de 75 M€ prévu pour 2009 s'est poursuivi dans un contexte de crise économique et touristique. L'année a ainsi été marquée par l'inauguration du hall Charter/Croisière d'une superficie de 1 113 m<sup>2</sup> et par des travaux de remise à niveau des sanitaires. En 2010, l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes prévoit une progression du trafic de 3,5 %, compte tenu notamment de l'effet « Route du Rhum » à la fin du troisième trimestre 2010, de l'ouverture de la ligne Paris Saint-Martin/Port au Prince par la compagnie Air Caraïbes et de la mise en place d'un vol supplémentaire vers l'Italie pour la Compagnie Costa.

## 3. Les transports terrestres

### 3.1 ETAT DES LIEUX ET ORGANISATION DES TRANSPORTS ROUTIERS

La Guadeloupe dispose de 619 kilomètres de routes départementales et 416 kilomètres de routes nationales. La fréquentation routière est en forte augmentation sur l'ensemble du territoire depuis une vingtaine d'années. Ainsi, le nombre de véhicules franchissant le pont de la Gabarre quotidiennement est passé de 45 000 en 1992 à 90 000 en 2007 à 100 000 en 2009. Dans le même temps, le pont de l'Alliance, ouvert à la circulation depuis 1997, enregistre un trafic de plus de 45 000 véhicules par jour.

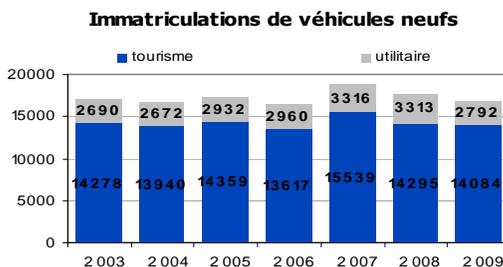
En vertu de la loi du 13 août 2004, l'Etat a transféré à la collectivité régionale la gestion des routes nationales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Parallèlement, le Conseil général assure l'entretien et l'exploitation des routes départementales depuis la première loi de décentralisation

de 1982. En novembre 2007, la Région et le Département ont opté pour une mutualisation des moyens et ont créé le syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation « Routes de Guadeloupe », l'unique établissement public de ce type en France. La Présidence de ce syndicat est attribuée en alternance au Président du Conseil régional ou du Conseil général, pour une durée de trois ans. « Routes de Guadeloupe » est chargé notamment de la gestion du domaine routier, des sinistres, ainsi que de l'entretien et de l'aménagement du réseau.

Un des axes d'études d'ingénierie développé en 2008/2009 réside dans la volonté de mettre en place des dispositifs permettant de désengorger certains itinéraires très fréquentés. Par exemple, des solutions sont actuellement recherchés afin d'éviter l'axe routier agglomération pointoise – Sainte Anne en passant par les Grands Fonds. Divers projets sont également en cours, en particulier la mise en place d'outils de connaissance et de gestion dynamique du domaine routier comme l'utilisation d'un réseau de capteurs permettant de déterminer la fréquentation des véhicules et la charge exercée sur certains tronçons.

### 3.2 LE PARC AUTOMOBILE

En 2009, 16 876 véhicules neufs ont été immatriculés dans le département, contre 17 608 en 2008, soit -4,2 % en un an. Dans le détail, les ventes de véhicules de tourisme neufs (14 084) se replient de 1,5 % sur un an (contre +10,7 % en Métropole) tandis que les ventes de véhicules utilitaires neufs (2 792 dont 2 688 camions) diminuent de 15,7 %.



Source : Fichier Central des Automobiles

Les marques étrangères continuent d'être les plus appréciées des consommateurs (59 % de part de marché) ainsi que les véhicules particuliers fonctionnant au gazole (61 % des ventes). Les dispositifs de soutien à la vente de véhicules automobiles (primes à la casse) ont eu un effet positif sur le secteur en fin d'année. En effet, au mois de décembre 2009, les immatriculations de véhicules particuliers neufs sont en forte hausse (+60 % en glissement annuel).

Enfin, l'actualité du secteur a été marquée en 2009 par la mise en place du nouveau système d'immatriculation des véhicules (S.I.V)<sup>1</sup>, qui doit permettre de simplifier la gestion des immatriculations, réduire les formalités pour les automobilistes et lutter contre les trafics de véhicules, grâce notamment à l'attribution d'un numéro permanent.

### 3.3 LES TRANSPORTS PUBLICS

La prépondérance de l'utilisation de la voiture individuelle conjuguée, au développement de l'activité économique, entraîne la multiplication des points d'engorgement dans l'archipel, et notamment dans l'agglomération pointoise où près des deux tiers de la population guadeloupéenne est amené à se déplacer quotidiennement. Cette situation a conduit les autorités à engager une réflexion sur la réorganisation des transports urbains, interurbains et scolaires, qui étaient peu adaptés aux attentes de la population.

<sup>1</sup> Le S.I.V a concerné dès le 15 avril 2009, les véhicules neufs et le 15 octobre les véhicules d'occasion

### 3.3.1 Le transport urbain

Conscient que le transport en commun était délaissé par la population guadeloupéenne, le Syndicat mixte des transports du Petit Cul de Sac Marin<sup>1</sup>, associé à l'Etat, la Région et au Département, a entamé en 2006 l'élaboration du Plan de déplacement urbain (PDU) de la conurbation centre de la Guadeloupe. Les premières actions de ce PDU, soumis à enquête publique entre juin et juillet 2009, seront mises en œuvre à partir de début 2010, avec notamment la mise en place d'un réseau de transport en commun en site propre (sur voies dédiées), pour lequel des études de préfaisabilité et d'impact ont été conduites, et la construction du quatrième franchissement du pont de la Gabarre (pour les bus, les piétons et les vélos) nécessitant un investissement de 80 à 100 M€.

#### LES PLANS DE DEPLACEMENT URBAIN

En France, les Plans de déplacement urbain ont été formalisés pour la première fois dans la loi d'orientation sur les transports intérieurs (LOTI) en 1982. Ils prennent un caractère obligatoire avec la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) en 1996. La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), votée en décembre 2000, renforce encore leur rôle.

Ces documents de programmation déterminent l'organisation du transport des personnes et des marchandises, de la circulation et du stationnement pour une durée de 5 à 10 ans et

doivent être révisés en cas de modification du périmètre des transports urbains.

Ils ont pour objectifs la complémentarité et l'amélioration de l'ensemble des déplacements, la diminution du trafic automobile et le développement des transports en commun.

La réalisation d'un PDU est une obligation légale pour les communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 100 000 habitants.

### 3.3.2 Le transport interurbain

Le plan de transport interurbain définit quatre types de lignes : i) les lignes locales, qui desservent l'intérieur des terres jusqu'aux bourgs ; ii) les lignes intervilles reliant les bourgs des communes ; iii) les lignes expresses avec peu d'arrêts et qui desservent les grands axes ; iv) les lignes périurbaines, dans les agglomérations de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre, desservant la périphérie et le centre.

Depuis la loi d'orientation des transports intérieurs de 1982, le Conseil général a la charge de l'organisation et du fonctionnement des services de transports publics routiers non urbains de personnes. La loi Sapin du 29 janvier 1993 impose en outre une mise en concurrence des entreprises de transport de passagers dans le cadre d'une délégation de service public (DSP). Afin de se conformer à la loi et d'améliorer la qualité du service et la lisibilité de l'offre de transport, le Conseil général a engagé la réorganisation du transport interurbain. La procédure de délégation de service public mise en œuvre par le Conseil général a permis l'attribution de l'ensemble des services à 11 entreprises délégataires de 11 lots de transport. Les conventions, signées le 30 mai 2007, formalisant ce dispositif, précisent que chaque entreprise doit fournir un parc de véhicules adéquat pour l'exécution du service public.

En 2009, le volet infrastructures de la réorganisation des transports interurbains s'est poursuivi avec le déploiement sur l'ensemble du territoire, d'abribus et de 800 mâts d'information qui matérialisent les arrêts de bus.

<sup>1</sup> Ce syndicat couvre les communes des Abymes, de Baie-Mahault, de Pointe-à-Pitre et de Gosier.

# Section 9

## Les services marchands

### 1. Quelques données structurelles

Les services marchands se déclinent en trois sous secteurs : les services aux entreprises, les services aux particuliers, les activités immobilières.

#### 1.1 UN SECTEUR DYNAMIQUE

Le secteur des services marchands est l'un des plus dynamiques de l'économie guadeloupéenne : il a profité de la recomposition d'un tissu économique qui, loin des clichés traditionnels, s'est largement tertiarié. En 2008, sa valeur ajoutée, en hausse de 2,2 % par rapport à 2007, atteint 2,3 milliards d'euros : elle représente plus d'un quart des richesses créées dans l'économie, contre un cinquième seulement quinze ans plus tôt.

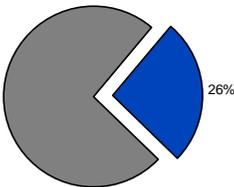
Cette évolution tient en premier lieu au dynamisme des services aux entreprises (hors postes et télécommunications) et des activités immobilières (respectivement 32 % et 39,9 % de la valeur ajoutée du secteur en 2008). La valeur ajoutée des services aux particuliers s'inscrit également en forte croissance sur la période mais voit son poids relatif diminuer de 20,4 points en 15 ans au profit des services aux entreprises. En 2008, l'emploi salarié du secteur des services marchands non financiers représente 26,2 % de l'économie guadeloupéenne.

#### Répartition de la valeur ajoutée par

##### Poids du secteur dans ...

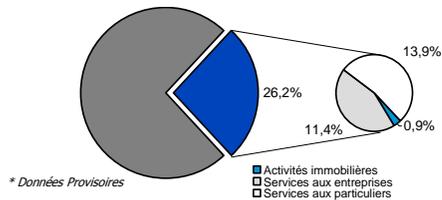
##### ... la création de richesses (2008)

(source : INSEE)



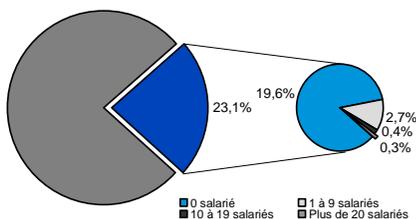
##### ... les effectifs salariés (2008\*)

(source : ASSEDIC)



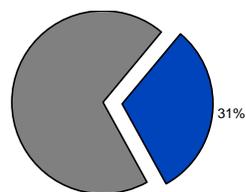
##### ... la démographie des entreprises (2009)

(source : INSEE)



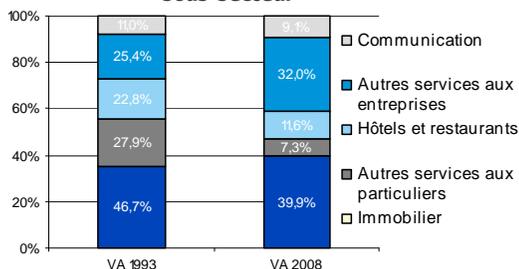
##### ... les créations d'entreprises (2009)

(source : INSEE)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

### Répartition de la valeur ajoutée par sous-secteur



Source : INSEE

Entre 2001 et 2008, la hausse de 9,6 % des emplois salariés du secteur est imputable à la forte croissance des emplois créés dans les services aux entreprises (+17,4 %, soit 43,7 % des emplois du secteur), notamment les services opérationnels<sup>1</sup> (+1 180 salariés) et les activités de conseil et d'assistance<sup>2</sup> (+802 salariés). Le secteur immobilier affiche, pour sa part, une hausse de 22 % de ses effectifs salariés, mais ne représente encore que 3,4 % des salariés du secteur en 2008.

Par rapport à 2007, l'effectif salarié total du secteur ressort en baisse de 3,3 %, du fait de la diminution des effectifs des entreprises de services aux particuliers, notamment celles liées aux services personnels et domestiques (-847 emplois) ainsi qu'au sein des entreprises de restauration et d'hôtellerie (-361 salariés). Par ailleurs, l'emploi dans le sous-secteur des services aux entreprises reste relativement stable (+0,7 %).

#### Nombre d'emplois salariés des services marchands non financiers (au 1<sup>er</sup> janvier)

	2001	2007	2008	variation 2008/2001	Variation 2008/2007	Part des sous- secteurs
	En milliers d'euros			En pourcentage		
Services aux entreprises	9 789	11 411	11 495	17,4	0,7	43,7
- Postes et télécommunications	2 612	2 816	2 672	2,3	-5,1	10,2
- Conseil et assistance	2 406	3 056	3 208	33,3	5,0	12,2
- Services opérationnels	4 001	5 124	5 181	29,5	1,1	19,7
- Recherche et développement	770	415	434	-43,6	4,6	1,6
Services aux particuliers	13 485	14 925	13 925	3,3	-6,7	52,9
- Hôtels et restaurants	6 960	7 308	6 947	-0,2	-4,9	26,4
- Activités récréatives, culturelles et sportives	1 952	1 975	2 183	11,8	10,5	8,3
- Services personnels et domestiques	4 573	5 642	4 795	4,9	-15,0	18,2
Activités immobilières	740	895	903	22,0	0,9	3,4
<b>Services marchands non financiers</b>	<b>24 014</b>	<b>27 231</b>	<b>26 323</b>	<b>9,6</b>	<b>-3,3</b>	<b>100,0</b>
<b>Total secteur tertiaire</b>	<b>93 427</b>	<b>101 735</b>	<b>100 489</b>	<b>7,6</b>	<b>-1,2</b>	
<b>Total population salariée</b>	<b>110 067</b>	<b>120 877</b>	<b>119 673</b>	<b>8,7</b>	<b>-1,0</b>	

Source : INSEE, Tableau économique régional

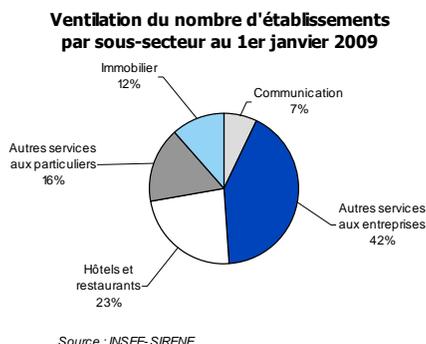
<sup>1</sup> Sélection et fourniture de personnel, activités de nettoyage, sécurité, assainissement, voirie et gestion des déchets etc...

<sup>2</sup> Activités informatiques, comptables, juridiques et de conseil de gestion, cabinets d'architecture et d'ingénierie, publicité...

## 1.2 NOMBRE D'ETABLISSEMENTS

Le nombre d'établissements recensés dans le secteur des services marchands au 1<sup>er</sup> janvier 2009 s'élève à 13 330, en progression de 13,4 % depuis 2000.

La branche des hôtels et restaurants a enregistré une baisse d'un tiers du nombre de ses établissements en 9 ans. En 2009, 541 nouveaux établissements ont été créés dans ce secteur qui représente près de 60 % du nombre total d'établissements dans les services aux particuliers. De nombreuses créations ont concerné le secteur des Postes et télécommunications (+705 établissements sur un an) qui ne représente encore que 7 % du nombre total d'établissements. Huit établissements sur dix n'emploient aucun salarié.



## 1.3 LES SERVICES DE COMMUNICATIONS

La téléphonie mobile a rencontré un vif succès aux Antilles depuis le milieu des années 1990. Le marché de la téléphonie mobile se caractérise en Guadeloupe et dans les DOM en général par des tarifs globalement inférieurs à ceux de la métropole en 2009 tout en présentant un taux de pénétration également supérieur (106,2 % contre 95,8 % pour la métropole).

Trois opérateurs se partagent le marché guadeloupéen de la téléphonie mobile : Orange Caraïbe, Digicel, et Outremer Telecom. Depuis 2001, l'avènement des premiers opérateurs alternatifs a conduit à une diminution de 50 % de la part de marché de l'opérateur historique Orange Caraïbes. La couverture du territoire est quasiment totale concernant la technologie 2G. Quant à l'attribution de la licence 3G, elle est conditionnée par l'autorité de la régulation (ARCEP) à une couverture minimum de la population (30 % à la fin des cinq ans).

Trois licences d'exploitation du réseau haut débit mobile de troisième génération ont été attribuées par l'ARCEP à Orange Caraïbe, Outremer Telecom et Guadeloupe Téléphone Mobile en 2008. Les premières offres commerciales ont été lancées en octobre 2008 chez l'opérateur Orange Caraïbe, en retard par rapport à la métropole où la « 3G » était disponible dès 2002. L'essor de la 3G s'est néanmoins accentué en 2009 en Guadeloupe. Le lancement d'une nouvelle offre 3G avec l'opérateur Outremer Telecom en 2009 y a contribué. Par ailleurs, Digicel et Guadeloupe Téléphonie Mobile devraient lancer une offre 3G en 2010.

Concernant le marché du haut-débit fixe, l'opérateur dominant reste France Télécom. Il détient 71 % des parts de marché (contre 50 % en métropole). Quant aux opérateurs Mediaserv et Only, ils détiennent respectivement 17 % et 10 % de parts de marché. Les opérateurs alternatifs gagnent progressivement du terrain sur France Télécom sur la technologie de l'ADSL en utilisant la technique du dégroupage<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le dégroupage est le fait pour un opérateur de louer des équipements sur le réseau historique pour y disposer des offres.

En Guadeloupe, seuls 6 000 foyers (soit 3 % des 200 000 lignes téléphoniques du territoire) sont déclarés inéligibles à des offres ADSL. Les offres « haut-débit »<sup>1</sup> se sont fortement développées en Guadeloupe en 2009. Presque tous les opérateurs (Only, Mediaserv, Numéricâble) proposent désormais des forfaits tripleplays (Télévision, Haut-débit et Téléphonie). Mediaserv a été le premier à lancer son offre à 20 Mbps sur la technologie ADSL. Le décalage avec la métropole en termes de taux de pénétration, de tarifs et de diversité des offres haut débit proposées reste important, même s'il a été sensiblement réduit au cours des dernières années<sup>2</sup>, notamment avec la mise en service, en octobre 2006, du câble sous-marin en fibres optiques GCN (Global Caribbean Network).

De nombreuses initiatives en matière de promotion du Haut-Débit ont été lancées en 2009 en France tels que des appels à projet divers pour développer les infrastructures et usages sectoriels, la mise en œuvre d'instance de concertation régionale sur l'aménagement numérique,... L'année 2010 devrait être celle de la définition de la stratégie de développement numérique du territoire et de la conception de nombreux projets RIP (Réseaux d'Initiative Publics) tendant à résorber les zones blanches, accroître la concurrence et anticiper l'innovation.

#### LES OPERATEURS DE RESEAU

Il existe deux types d'opérateurs de réseau de téléphonie mobile : les opérateurs de réseau classiques, ou Mobile Network Operator (MNO) et les opérateurs de réseau virtuel mobile, ou Mobile Virtual Network Operator (MVNO). Ces derniers ne possèdent pas de fréquences ou d'infrastructures de réseau propres. Ils passent donc des contrats avec les opérateurs mobiles traditionnels afin de leur acheter un forfait d'utilisation en vente auprès de leurs propres clients.

Les opérateurs virtuels tentent de s'installer dans des niches laissées libres par les opérateurs traditionnels en raison de la flexibilité réduite de leur système d'information qui s'adresse à des millions d'abonnés. Le marché des opérateurs virtuels peut être également un levier de croissance pour les opérateurs de réseau classiques. Ils leur permettent en effet d'attirer une clientèle non traditionnelle exploitant ainsi la partie du réseau non utilisée.

---

<sup>1</sup> Supérieur ou égal à 512 Kbps

<sup>2</sup> Source : ARCEP

## Section 10

# Les services non marchands

---

Le secteur des services non marchands (éducation, santé et action sociale) emploie 26 719 personnes en 2008, soit 22,8 % de l'effectif salarié total. Après une progression annuelle moyenne de 2,3 % entre 2002 et 2005, le nombre d'emplois du secteur a baissé de 1,2 % par an depuis 2006, sous l'effet d'une diminution de l'effectif salarié du sous-secteur de l'éducation<sup>1</sup> (- 2,7 % en variation annuelle moyenne depuis 4 ans). Le nombre d'emplois dans le domaine de la santé et de l'action sociale enregistre pour sa part une augmentation moyenne de 3,8 % par an depuis 2002.

La valeur ajoutée du secteur des services non marchands a crû de 5,6 % par an entre 1993 et 2008, contre 4,7 % pour l'ensemble des branches de l'économie guadeloupéenne. Il contribue à hauteur de 22,3 % à la valeur ajoutée totale du département en 2008, en hausse de 2,4 points depuis 1993.

### 1. L'éducation

---

Jusqu'en 1996, la Guadeloupe dépendait de l'académie des Antilles et de la Guyane, créée par décret du 31 août 1973 et dont le siège se situait à la Martinique. L'autonomie croissante des services de chaque département associée à un souci de gestion de proximité a conduit à la création du rectorat de la Guadeloupe, formalisée par le décret du 26 décembre 1996. Ses compétences sont les suivantes :

- gestion des moyens : personnels de direction, enseignants, ATOSS (administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé), maîtres et surveillants d'internat ;
- installation des commissions académiques paritaires (CAPA) enseignants et ATOSS ;
- défense des contentieux devant le tribunal administratif.

Avec le premier projet académique 1999-2002, l'académie de Guadeloupe est passée d'un fonctionnement d'inspection académique dépendant d'un rectorat de métropole à un fonctionnement de rectorat de « plein exercice » doté d'une contractualisation des moyens accordés par le ministère de l'Education Nationale. Le projet académique 2005-2009 conforte les orientations prises par le précédent projet lancé le 10 mars 2004 en précisant ses priorités.

---

<sup>1</sup> L'éducation concentre 52 % des effectifs du secteur des services non marchands en 2008, contre 55,6 % en 2005 et 60,8 % en 2001.

#### LE PROJET ACADEMIQUE 2005-2009

Le projet académique de 2005-2009 est décliné en trois priorités.

Priorité 1 : faire apprendre.

- 1-1 Mieux prendre en compte la réalité géographique et socioculturelle de l'académie et assurer son ouverture sur l'international ;
- 1-2 Repérer et prendre en charge les difficultés des élèves dans les apprentissages.

Priorité 2 : améliorer et consolider le pilotage de l'académie.

- 2.1 Assurer le pilotage de la mise en œuvre et de l'évaluation ;
- 2.2 Construire des outils de pilotage ;
- 2.3 Développer la responsabilisation collective des acteurs ;
- 2.4 Renforcer la politique de communication.

Priorité 3 : accompagner les évolutions et professionnaliser les personnels

- 3-1 Améliorer la formation des personnels ;
- 3-2 Favoriser l'accueil et l'intégration des élèves, contribuer à la construction d'élèves citoyens et les responsabiliser quand à la prise en charge de leur santé ;
- 3-3 Moderniser les structures et les équipements.

En 2006, la Guadeloupe, comme les autres départements d'outre-mer, est caractérisée par une forte proportion de la population ressortant du système scolaire sans diplôme (37,9 % contre 17,2 % en métropole et 44,8 % en Guyane) et par des niveaux de scolarité validés inférieurs à la métropole. L'écart par rapport à la France métropolitaine tend néanmoins à se réduire par rapport au dernier recensement de l'INSEE en 1999 : la part de la population sans diplôme dans l'archipel est en baisse de 3,4 points sur 7 ans (-0,5 point en métropole) et la part de la population ayant le baccalauréat s'inscrit en progression de 3 points à 12,1 % de la population totale contre +2,5 points en métropole (13,3 % de la population).

25,5 % de la population guadeloupéenne est titulaire d'un diplôme d'un niveau inférieur au baccalauréat, en baisse de 2,2 points par rapport à 1999 (-6,4 points à 38,1 % en métropole).

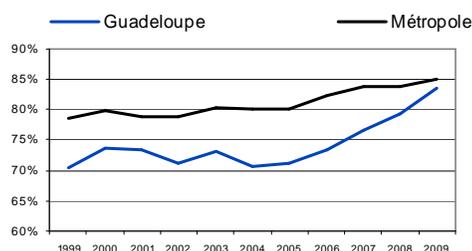
#### Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le diplôme

	Population scolarisée	Sans diplôme	CEP	BEPC	CAP-BEP	BAC	Diplôme 1er cycle univ.	Diplôme 2ème ou 3ème cycle univ.
Guadeloupe	12,3%	37,9%	5,1%	4,6%	15,7%	12,1%	6,3%	5,9%
Martinique	12,4%	34,1%	6,2%	5,1%	16,8%	11,7%	6,7%	7,0%
Guyane	15,0%	44,8%	2,3%	3,4%	13,6%	9,2%	5,5%	6,2%
Réunion	12,9%	44,1%	3,1%	4,1%	14,2%	10,1%	5,3%	6,2%
Métropole	11,5%	17,2%	11,0%	5,8%	21,2%	13,3%	9,6%	10,2%
<b>Var. 2006/1999 Guadeloupe (pts)</b>	-0,9	-3,4	-1,1	1,9	0,8	3,0	2,0	1,5

Source : INSEE - recensement 2006

La part de la population ayant un diplôme d'études supérieures est en nette progression sur 7 ans (+3,5 points à 12,2 %) mais à un rythme cependant inférieur à celui de la métropole (+4,2 points, 19,8 % de la population). Plus précisément, 6,3 % de la population guadeloupéenne est titulaire d'un diplôme du premier cycle universitaire et 5,9 % d'un diplôme du deuxième ou troisième cycle universitaire (contre respectivement 9,6 % et 10,2 % dans l'hexagone).

#### Evolution du taux de réussite au baccalauréat

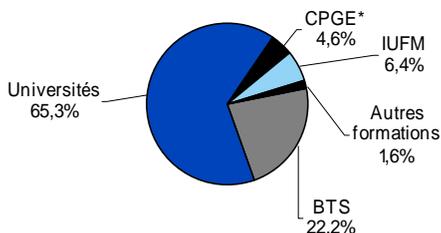


Source : Ministère de l'Education

Le taux de réussite au baccalauréat<sup>1</sup> s'inscrit en progression de 13 points sur dix ans. Il est de 83,6 % en 2009, soit +4 points par rapport à 2008. Il est de 85 % en métropole.

A la rentrée scolaire 2008-2009, 5 176 étudiants étaient inscrits à l'Université Antilles-Guyane de Fouillole, soit 65,3 % des effectifs du supérieur (75 % en 2001). Depuis 10 ans, de nouvelles filières se sont développées dans l'académie<sup>2</sup> : le nombre d'inscrits en BTS a progressivement augmenté (+3,8 % en moyenne annuelle depuis 1999) pour atteindre 22,2 % des étudiants du supérieur en 2008. De même, bien qu'il ne constitue que 4,6 % des effectifs totaux, le nombre d'étudiants inscrits en classe préparatoire aux grandes écoles est en progression continue depuis 1999 (+7,2 % en variation annuelle moyenne).

### Répartition des étudiants du supérieur durant l'année scolaire 2008 - 2009



Source : Rectorat

\* Classes préparatoires aux grandes écoles

## 2. La santé<sup>3</sup>

### 2.1 CARACTERISTIQUES EPIDEMIOLOGIQUES DE LA POPULATION

Alors que le taux de mortalité en Guadeloupe (6,5 ‰) est inférieur à celui de la métropole (8,4 ‰) en 2006, le taux de mortalité infantile reste préoccupant (8,99 ‰, contre 3,6 ‰ au niveau national). Les principales causes médicales de décès diffèrent peu de celles observées dans les autres DOM et en métropole : en 2005, les maladies de l'appareil circulatoire et les tumeurs ont été responsables de 30 % et 22,9 % des décès (en baisse de 0,7 et 0,6 points par rapport à 2002), contre 27,3 % et 22,7 % dans la région Antilles-Guyane ainsi que 28,9 % et 27,8 % en France métropolitaine. La prévalence des cancers en Guadeloupe est inférieure à celle rencontrée en métropole, à l'exception du cancer de la prostate et du cancer du sein, dont le taux de dépistage plafonne à 43 %.

La Guadeloupe se distingue également par le nombre et la précocité des insuffisances respiratoires et rénales chroniques, des accidents vasculaires cérébraux, et des maladies métaboliques telles que l'hypertension artérielle et le diabète de type II dont le nombre de sujets atteints est deux fois plus élevé qu'en métropole. Le surpoids et l'obésité sont largement répandus et concernent 50 % des femmes de plus de 50 ans, entraînant des troubles ostéo-articulaires et cardiovasculaires.

<sup>2</sup> Ce taux correspond à la moyenne pondérée des taux de réussite aux baccalauréats général, professionnel et technologique.

<sup>3</sup> L'ensemble des statistiques médicales comprennent les Iles du nord, sauf celles concernant le VIH/sida.

Outre la drépanocytose, maladie génétique très répandue au sein de la population antillaise<sup>4</sup>, d'autres affections telles que la dengue et la leptospirose<sup>5</sup> sévissent dans le département. De plus, la Guadeloupe est la région française la plus touchée par le VIH/sida derrière la Guyane avec 13 cas dépistés pour 100 000 habitants en 2005.

## 2.2 L'OFFRE DE SOINS

L'analyse des services proposés par les établissements de santé du département met en lumière une offre de soins peu adaptée au regard des évolutions démographiques et sociologiques constatées. Elle se caractérise par des densités médicales et des taux d'équipement inférieurs au niveau national et surtout des établissements de santé vétustes qui ne sont souvent plus conformes aux nouvelles normes parasismiques et aux réglementations en matière d'hygiène, de surfaces de soins et de médicalisation des patients.

Partant de ces différents constats, l'Agence régionale de l'hospitalisation<sup>6</sup> (ARH) et la Direction départementale de la santé et du développement social<sup>7</sup> (DSDS) se sont engagées, par le biais du Schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) et du Plan régional de santé publique (PRSP) programmés sur la période 2006-2010, à une meilleure orientation de l'offre de soins vers la satisfaction des besoins de santé de la population. La prolongation du volet investissement du plan Hôpital 2007 par le plan Hôpital 2012 devrait permettre d'accompagner la mise en œuvre de ces deux documents de planification sanitaire.

### 1) Les professionnels de santé

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le département de Guadeloupe comptait 4 776 professionnels de santé, soit +0,5 % par rapport aux effectifs en 2007. Malgré une croissance continue du nombre des professionnels de santé, la densité médicale reste une des plus faibles de France, en particulier pour les médecins généralistes, les médecins spécialistes et les chirurgiens dentistes. La Guadeloupe se distingue néanmoins par une forte densité d'infirmiers diplômés d'Etat de 191 pour 100 000 en hausse de 12,4 % par rapport à 2007. Ce niveau élevé d'infirmiers n'est pas sans lien avec l'augmentation des places en Institut de formation aux soins infirmiers (IFSI) et la création des écoles d'infirmiers anesthésistes et de puériculture.

Densité des professionnels de santé au 1<sup>er</sup> janvier 2008

Nombre pour 100 000 habitants	Guadeloupe	Antilles Guyane	Métropole	Var.08/07 (en %)
Médecins généralistes	82	73	112	-1,2
Médecins spécialistes	60	48	87	30,4
Chirurgiens dentistes	42	35	61	10,5
Infirmiers diplômés d'Etat et autorisés	191	179	113	12,4
Masseurs-kinésithérapeutes	68	60	83	9,7

Sources : DREES, DRASS, ADEL

La répartition de l'offre de soins du département souffre d'un déséquilibre sectoriel (public/privé). Elle se caractérise par un secteur public prépondérant en soins de court séjour

<sup>4</sup> 1 naissance sur 300 aux Antilles contre 1 naissance sur 3 500 en métropole.

<sup>5</sup> L'incidence annuelle de la leptospirose s'élève de 400 à 5 000 cas pour 100 000 habitants dans les collectivités d'outre-mer, contre 0,4 à 0,5/100 000 en métropole. Source : Institut Pasteur.

<sup>6</sup> Institution née de l'ordonnance du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée, l'Agence régionale de l'hospitalisation a une triple mission : définir et mettre en œuvre la politique régionale de l'offre de soins hospitaliers à travers le schéma régional d'organisation sanitaire, analyser et coordonner l'activité des établissements de santé publics et privés et déterminer leurs ressources à travers la campagne budgétaire. A compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, l'ARH est remplacée par l'Agence régionale de santé (ARS).

<sup>7</sup> Du fait du statut de région monodépartementale de l'archipel, la Direction de la santé et du développement social (DSDS) regroupe les compétences des Directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales de métropole.

(médecine générale, chirurgie et gynécologie-obstétrique), en psychiatrie et un secteur privé bien implanté pour les soins de moyen séjour (soins de suite et réadaptation). De plus, la configuration insulaire archipélagique du département a favorisé le développement de pôles urbains, entraînant un déséquilibre géographique dans la répartition de l'offre de soins. Ainsi les soins de moyen séjour sont concentrés essentiellement en Basse-Terre (75 %) alors que les bassins les plus éloignés des grandes agglomérations, souffrant déjà de l'insuffisance des moyens de transports, sont caractérisés par la densité médicale la plus faible.

## 2) Les équipements sanitaires

Le parc hospitalier se compose de dix établissements publics de santé (un CHU, sept centres hospitaliers dont un psychiatrique et deux hôpitaux locaux) et de douze cliniques privées. Par ailleurs, le permis de construire pour le nouvel hôpital de Saint-Sauveur situé à Capesterre-Belle-Eau, a été déposé début juin 2009 à la mairie de la commune et sera opérationnel en 2010.

Le taux d'équipement de la Guadeloupe, mesuré par le nombre de lits et places pour 1 000 habitants, se révèle globalement au-dessus de la moyenne de la région Antilles-Guyane mais se situe encore en deçà du niveau relevé en métropole en 2008. Alors que des spécialités telles que la médecine générale et la gynécologie-obstétrique sont bien représentées avec des taux d'équipement de respectivement 2,32 et 2,05 lits et places pour 1 000 habitants (2,12 ‰ et 1,57 ‰ en métropole). D'autres métiers tels que les soins de suite et réadaptation ou la chirurgie affichent un faible taux d'équipement : respectivement 1,38 ‰ et 1,13 ‰ contre 1,61 ‰ et 1,58 ‰ au niveau national.

Taux d'équipement sanitaire en lits et places pour 1 000 habitants

1er janvier 2008	Guadeloupe	Région Antilles Guyane	Métropole
Médecine	2,32	2,15	2,12
Chirurgie	1,13	1,15	1,58
Gynécologie-Obstétrique	2,05	2,21	1,57
Soins de suite et réadaptation	1,38	1,18	1,61
Psychiatrie infanto-juvénile (lits et places)*	0,77	0,42	0,92
Psychiatrie générale (lits et places)**	1,29	1,11	1,52

Source : Direction de la santé et du développement social

\* Enfants de 0 à 16 ans inclus \*\* Population de plus de 16 ans

L'analyse des taux d'équipement médico-social<sup>8</sup> fait apparaître d'importantes disparités entre la Guadeloupe, la région Antilles-Guyane et la métropole. La Guadeloupe présente un déficit important d'équipement médico-social envers les personnes âgées. En 2008, le nombre de lits médicalisés est de 30,1 ‰ alors qu'il est de 45,4 ‰ dans la région Antilles-Guyane et de 97,7 ‰ en métropole. Par ailleurs, il s'inscrit en baisse de 20 % par rapport à 2007. Le taux d'équipement en hébergement de personnes est de 15,6 ‰ en Guadeloupe contre 35 ‰ et 118 ‰ pour la région Antilles Guyane. L'absence de filière de soins gériatriques conduit à un engorgement des urgences et des lits d'hospitalisation. Dans les années à venir, l'offre de soins gériatriques devra de plus répondre à l'accélération du vieillissement de la population. A l'horizon 2030, la part des personnes âgées de 60 ans et plus serait alors supérieure à 30 %.

<sup>8</sup> Activités de long séjour.

**Taux d'équipement médico-social et social en lits et places pour 1 000 habitants**

1er janvier 2008	Guadeloupe	Région Antilles Guyane	Métropole	Var.08/07
<b>Equipement médico-social</b>				
Hébergement des personnes âgées	15,6	35,0	118,0	4%
Personnes âgées (lits médicalisés)	30,1	45,4	97,7	-20%
Soins à domicile (places)	15,6	13,3	17,4	-20%
<b>Equipement social</b>				
Aide sociale à l'enfance	3,0	3,0	4,4	3%
Enfants handicapés	3,9	5,2	8,9	4%
Centre d'hébergement et de réinsertion soci	0,2	0,2	1,0	7%
Crèches collectives et parentales	112,3	101,6	112,0	-1%

*Source : Direction de la santé et du développement social*

Les taux d'équipement des structures spécialisées dans l'aide sociale à l'enfance et la prise en charge des enfants handicapés sont également bien inférieurs à ceux de la métropole au premier janvier 2008.

Il convient de souligner que les services de soins à domicile estimés à 15,6 places pour 1 000 habitants sont en revanche plus développés que dans la région (13,3 ‰) mais restent inférieurs à la métropole (17 ‰). Ils affichent une baisse de 20%. Par ailleurs, la Guadeloupe se distingue avec un taux d'équipement en crèches collectives et parentales de 112,3 places pour 1 000 enfants nés au cours des trois dernières années contre 112 pour la France hexagonale.

**LE PLAN HOPITAL 2008-2012**

Lancé par le ministère de la Santé en 2003, le plan Hôpital 2007 destiné aux établissements publics et privés avait pour but de moderniser la gestion interne des hôpitaux publics et d'alléger les contraintes extérieures aux établissements. Le plan Hôpital 2012 s'inscrit dans la continuité du précédent. Il porte l'effort d'investissement total en Guadeloupe à 92 M€ (75 M€ dans le cadre du plan Hôpital 2007). L'effort s'ajoute aux investissements qui auraient été réalisés sans ce nouveau plan. La première tranche de projets éligibles, plafonnée à 46 M€, regroupe :

- les opérations de recomposition hospitalière et de mise en œuvre des SROS ;
- l'accélération de la mise en œuvre des Systèmes d'information hospitaliers (SIH), dès lors qu'elle correspond à une informatisation du processus de soins ;
- la mise aux normes exceptionnelles des établissements (mises aux normes parasismiques, désamiantage).

A fin 2009, neuf projets ont été retenus dans le cadre des projets hôpital 2012. Les investissements pour ces projets s'élèvent à 42,92M€.

Le montant des aides est de 21,46 M€ et finance à hauteur de 50 % le montant total des investissements.

Deux projets de construction, d'un centre d'hémodialyse et du bâtiment des médecins, se sont achevés en 2009. D'autres projets liés aux opérations SIH (système d'information hospitalier) telles que l'informatisation des laboratoires au CHU-SIH ou d'autres concernant les opérations visant à une remise aux normes parasismiques ou encore le renouvellement de l'équipement du bloc opératoire pour les CHU ont été menés en 2009. En 2009, trois nouveaux projets ont été lancés. En cumul, leur montant est de 5,75 M€. Ils portent sur la « restructuration et l'humanisation dermatologie et maladies infectieuses » pour le CHU, le but est d'améliorer l'accueil physique des patients touchés par des maladies infectieuses. Par ailleurs, est prévu le « remplacement de « l'accélérateur de particules CLINAC 600 » pour le CHU dans le cadre d'opérations relevant de la prise en charge du cancer. Enfin, la mise en sécurité incendie pour le CHM Selbonne a débuté en 2009 et devrait être achevée en 2010.

## PRIORITES DU PRSP ET RECOMMANDATIONS DU SROS

### Priorités du PRSP

La loi n°2004-806 portant politique de santé publique du 9 août 2004 prévoit l'élaboration de plans régionaux de santé publique pour une durée de 5 ans. Le PRSP 2006-2010, mis en œuvre en Guadeloupe par la Direction de la santé et du développement social, comporte les axes prioritaires suivants :

- organiser avec et pour les populations, un service public d'éducation pour la santé ;
- lutter contre les inégalités sociales en matière de santé ;
- promouvoir les comportements favorisant la santé chez les jeunes en milieu scolaire ;
- promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique favorables à une bonne santé ;
- mieux prendre en compte le poids des maladies chroniques ;
- réduire l'incidence du VIH-SIDA et améliorer la prise en charge médico-psycho-sociale des personnes vivant avec le VIH ;
- décliner localement les plan quinquennaux gouvernementaux de lutte contre les addictions et le cancer ;
- promouvoir la santé sexuelle et reproductive de la population et renforcer la santé maternelle et périnatale ;
- assurer la continuité de la prise en charge des maladies infectieuses et des patients drépanocytaires ;
- décliner localement le plan national santé environnement ;
- alerte et gestion des urgences sanitaires.

### Recommandations du SROS 2006-2010

Aux termes de l'article L. 6121-2 du code de la santé publique, le schéma d'organisation sanitaire a pour objet de prévoir et susciter les évolutions nécessaires de l'offre de soins préventifs, curatifs et palliatifs afin de répondre aux besoins de santé physique et mentale. Il inclut également l'offre de soins pour la prise en charge des femmes enceintes et des nouveau-nés et vise à susciter les adaptations et les complémentarités de l'offre de soins, ainsi que les coopérations, notamment entre les établissements de santé. Les recommandations du SROS 2006-2012 (troisième génération) sont les suivantes :

- développer l'accès aux soins de proximité ;
- améliorer la prise en charge des urgences ;
- renforcer les transports sanitaires et l'organisation des filières directes de transfert des patients ;
- implanter des plateaux techniques ;
- renforcer l'accessibilité aux soins psychiatriques, la qualité de l'offre de soins dispensés ainsi que la continuité et cohérence de la prise en charge.

Par ailleurs, l'arrêté du 27 avril 2004 a fixé un certain nombre de matières telles que la périnatalité, la prise en charge des personnes âgées, la médecine, la chirurgie et l'obstétrique devant figurer obligatoirement dans le SROS.



## CHAPITRE IV

# L'évolution monétaire et financière

# Remarques méthodologiques

L'objet de ce chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière de ce secteur dans le département. Le champ des établissements de crédit retenu diffère selon la statistique présentée. Deux critères cumulatifs sont retenus pour l'attribution du statut d'établissement local : la présence d'un guichet sur place et la production de bilans et de comptes de résultat retraçant l'activité locale. Les établissements ne remplissant pas l'une de ces conditions sont considérés comme non installés localement<sup>1</sup>.

La production de statistiques relatives à la situation financière des établissements de crédit (section 2-2), est relativement complexe. En effet, certains établissements locaux sont des succursales de banques implantées en France hexagonale. Dès lors, il peut se révéler difficile de distinguer les charges d'exploitation qui résultent de l'activité de l'établissement dans le département (sauf lorsque les activités de back-office, réalisées hors du département, sont refacturées selon des critères précisément définis). Aussi, l'analyse de l'évolution du produit net bancaire et des résultats sur un échantillon d'établissements, telle que présentée à la section 3 se révèle-t-elle pertinente.

Les extractions du Service central des risques (SCR) de la Banque de France permettent de connaître l'évolution de l'endettement global de la clientèle Entreprises et Collectivités déclaré par établissement de crédit. Il s'agit d'un dispositif de prévention géré sous la responsabilité des autorités monétaires, avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire. Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises sises dans les DOM directement auprès du SCR de la Banque de France. A partir du 1<sup>er</sup> février 2006, la Centrale des risques de la Banque de France a procédé à un abaissement du seuil de collecte des déclarations de risques portés par les établissements de crédit. Depuis cette date, le recensement des encours est effectué dès lors que les crédits accordés atteignent le seuil de 25 000 euros quelle que soit la localisation de l'établissement déclarant.

---

<sup>1</sup> Il s'agit notamment de l'Agence française de développement, de la Caisse des dépôts et consignations, de Dexia, de Natexis Banques Populaires et de la Casden.

## Section 1

# La structure du système bancaire et financier

---

## 1. Les évènements majeurs de l'année

---

### 1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

L'exercice 2009 des établissements de crédit installés en Guadeloupe a été marqué, comme pour l'ensemble des acteurs économiques de Guadeloupe, par le mouvement social de grande ampleur du début d'année initié par le collectif Lyannaj kont pwofitasyon (LKP). La place bancaire locale a accompagné la sortie de crise en s'engageant, au sein d'une charte signée dès le 4 février 2009 avec l'Etat et les collectivités locales, à mettre en œuvre un plan de sauvetage des entreprises par l'octroi de facilités de découvert et à proposer aux particuliers des crédits spécifiques de sortie de crise à des conditions préférentielles, au cas par cas. Une convention signée le 6 mars 2009, après plusieurs rencontres entre le LKP et les banques de Guadeloupe, a ainsi précisé, pour les particuliers, les facilités offertes par la place bancaire en matière de crédit et la suppression des frais bancaires directement liés aux difficultés nées du conflit pour la période allant du 20 janvier au 1er mars 2009. Le protocole d'accord notifie par ailleurs les engagements pris par la majorité des établissements de la place locale de baisser de 5 à 10 % les tarifs de trois produits courants proposés à leur clientèle.

En février 2009, le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a confié à l'IEDOM la mise en place dans les économies ultramarines d'un observatoire des tarifs bancaires<sup>1</sup>. Cette étude comprend des tarifs moyens par géographie pour une série d'indicateurs puis le détail de ces mêmes tarifs par établissement. Elle est actualisée semestriellement.

En 2009, le paysage bancaire guadeloupéen n'a pas connu de changement majeur. Deux nouveaux acteurs se sont implantés dans le département, Natixis financement et Eurofactor. Le premier, installé depuis avril 2009 au sein de la zone industrielle de Jarry, renforce la commercialisation par les banques du réseau BPCE (Banque Populaire-Caisse d'Epargne) de crédits à la consommation, notamment les crédits revolving. Le second, également basé à Jarry, filiale à 100 % du Crédit Agricole SA, propose des services d'affacturage depuis septembre 2009.

En dépit d'une atonie de l'activité au cours de l'exercice, les banques de Guadeloupe ont poursuivi la modernisation de leurs structures, avec notamment la recherche d'un large espace dédié au conseil au détriment des opérations courantes. Elles ont ouvert de nouvelles agences, notamment des centres d'affaires, et ont renforcé l'implantation de bornes libre service.

---

<sup>1</sup> La première production de l'observatoire des tarifs bancaires dans les DOM, présentant les données par établissement au 1<sup>er</sup> octobre 2009, a été publiée par l'IEDOM en décembre 2009.

Après la municipalité de Petit-Bourg en 2008<sup>1</sup>, deux communes de Guadeloupe, Le Lamentin et Sainte-Rose, ont signé en 2009 le protocole d'accord expérimental du microcrédit social, avec la Caisse des dépôts et consignation et la Caisse de crédit agricole mutuel de Guadeloupe.

Enfin, l'IEDOM a célébré son cinquantenaire au mois de décembre 2009, en organisant une exposition sur l'histoire de la monnaie, dont l'inauguration s'est déroulée en présence du gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer. L'exposition a été ouverte au public durant quatre jours au Centre Rémy Nainsouta de Pointe-à-Pitre.

## 1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2009 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

Le paysage bancaire a été marqué en 2009 par la création du groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne (BPCE). L'organe central commun aux Caisses d'Épargne et aux Banques Populaires a vu le jour le 31 juillet 2009. Il se substitue à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et à la Banque Fédérale des Banques Populaires. En revanche, les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne restent indépendants dans leur politique commerciale et la gestion de leur clientèle.

L'année 2009 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à prévenir les dérives du système financier et assurer la transparence dans le déroulement des opérations financières.

L'ordonnance 2009-104 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été publiée le 30 janvier 2009. Ce texte, qui transpose en droit français la 3<sup>e</sup> directive européenne anti-blanchiment, a pour objet d'assurer la transparence dans le déroulement des opérations financières. Pour cela, il dote l'Etat d'instruments de régulation efficaces dans la lutte contre les flux financiers illicites et la surveillance accrue des systèmes financiers susceptibles de financer le terrorisme.

La création du Conseil de Stabilité Financière (CSF) s'inscrit également dans un objectif de renforcement de la stabilité financière. A l'initiative du sommet du G 20 qui s'est tenu le 2 avril 2009, le CSF se substitue au Forum de Stabilité Financière créé en 1999. Rassemblant les autorités nationales des pays membres du G20 contribuant à la stabilité financière, il se positionne comme un dispositif de supervision et régulation bancaire.

Dans le même esprit, la commission européenne a adopté en septembre 2009 un ensemble de propositions législatives visant à renforcer de manière significative la surveillance financière en Europe. L'objectif de ces dispositions est d'accroître la stabilité financière dans l'ensemble de l'Union européenne, de garantir l'application des mêmes règles techniques partout, de déceler aussitôt que possible les risques qui menacent le système et permettre une action collective plus efficace dans les situations d'urgence. A cet effet, par les dispositions législatives adoptées, ont été créés le Comité Européen du Risque Systémique (CERS), chargé de détecter les risques pesant sur le système financier, et le Système Européen de Surveillance Financière (SESF), chargé de la surveillance des établissements financiers.

---

<sup>1</sup> Convention signée le 17 décembre 2008 entre la municipalité de Petit-Bourg, la Caisse d'épargne et la Caisse des dépôts et consignation.

Avec un objectif de modernisation du système de collecte de l'information financière, la Commission Bancaire a publié le 19 juin 2009 l'instruction n°2009-01 relative à la mise en place du système unifié de rapport financier (SURFI). Le projet SURFI représente une évolution majeure du système de collecte des informations auprès des agents financiers. SURFI, qui succédera à BAFI à compter du 30 juin 2010, a pour objet de faire évoluer le système de reportings financier adressés aux autorités de contrôle vers une plus grande harmonisation et un allègement. Les nouveaux reportings SURFI adopteront le langage standard XBRL, déjà utilisé pour le ratio de solvabilité COREP<sup>1</sup> et les états financiers en IFRS FINREP<sup>2</sup>, format davantage évolutif que le format propriétaire utilisé jusqu'alors par la Commission Bancaire.

L'année 2009 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires.

En application de la loi de modernisation de l'économie adoptée le 4 août 2008, la distribution du Livret A a été étendue à compter du 1er janvier 2009. Désormais, tous les établissements de crédit habilités à recevoir du public des fonds à vue et qui s'engagent par convention avec l'Etat, ont la possibilité de commercialiser le Livret A. Parallèlement, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi a modifié à trois reprises le taux de rémunération du Livret A dans le courant de l'année 2009, l'abaissant de 4 % en début d'année à 1,25 % en août 2009, soit son plus bas niveau depuis 1946.

Homologuée par un arrêté du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et adoptée par l'AFECEI (Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), la charte d'accessibilité permettant de renforcer l'effectivité du droit au compte est entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Le code monétaire et financier prévoit que toute personne, physique ou morale, domiciliée en France et dépourvue d'un compte de dépôt a droit à l'ouverture d'un tel compte dans un établissement de crédit de son choix. La charte d'accessibilité précise les modalités et délais des échanges entre les établissements de crédit et la Banque de France ainsi que l'information des clients.

Le 15 juillet 2009 a été publiée l'ordonnance n° 2009-866 relative aux conditions régissant la fourniture de services de paiement et portant création des établissements de paiement. Ce texte a pour objet de garantir la stabilité et la solidité du système de paiement français et d'assurer un haut niveau de sécurité dans la fourniture de services de paiement, tout en favorisant la concurrence. Pour cela, il crée le statut d'établissement de paiement qui devrait permettre à de nouveaux acteurs, non bancaires notamment, d'entrer sur le marché.

Toujours en vue d'assurer la bonne information des consommateurs, les banques françaises mettent à disposition de leurs clients depuis le 1er novembre un nouveau service pour faciliter la mobilité bancaire, conformément à l'engagement pris en mai 2008. La banque dans laquelle un client vient d'ouvrir un nouveau compte de dépôt agira, après accord formel, pour le compte de ce dernier afin d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à sa domiciliation bancaire.

Enfin l'année 2009 aura également été marquée par la pérennisation du dispositif de médiation du crédit aux entreprises. Un accord de place a été signé le 27 juillet 2009 entre l'Etat, le médiateur du crédit et les différents partenaires du dispositif dont l'IEDOM et l'IEOM.

---

<sup>1</sup> Common solvency ratio REPorting, nouveau schéma de reporting réglementaire comptable.

<sup>2</sup> FINAncial REPorting, nouveau schéma de reporting réglementaire prudentiel.

La médiation du crédit a été créée en novembre 2008 pour, d'une part, aider les entreprises à résoudre leurs problèmes de trésorerie et de financement et, d'autre part, veiller au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre du plan national de soutien à l'économie. Depuis sa création, la médiation a été sollicitée par près de 22 000 entreprises, 64 % des dossiers ayant connu une issue favorable. Les TPE et PME sont les premières bénéficiaires du dispositif de médiation dans lequel elles trouvent un soutien dans leurs relations avec leurs établissements bancaires, particulièrement en période de conjoncture difficile.

### **LA MEDIATION DU CREDIT EN GUADELOUPE**

Opérationnelle depuis novembre 2008 dans l'hexagone comme dans toutes les géographies d'Outre-mer, la médiation du crédit est ouverte à tout chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, créateur ou repreneur d'entreprise, entrepreneur individuel qui rencontre des difficultés de financement (refus de crédit signifiés, exigences accrues en matière de garanties ou d'assurance crédit...).

Les objectifs prioritaires de ce dispositif national d'accompagnement des entreprises sont de ne laisser aucune entreprise seule face à ses problèmes de trésorerie ou de financements, et de veiller au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre du plan de soutien à l'économie. Le dépôt de dossier se fait exclusivement sur le site dédié : [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr).

En Guadeloupe, et dans les autres départements ultramarins, la médiation du crédit est conduite par le directeur de l'agence de l'IEDOM. L'application des directives gouvernementales a conduit à la création d'une cellule opérationnelle de suivi et d'une commission départementale de financement de l'économie. A l'initiative du préfet de région, ces comités se réunissent régulièrement afin de vérifier le bon fonctionnement des dispositifs mis en place et de dresser un état de la situation économique locale.

Entre novembre 2008, date de mise en place du dispositif, et décembre 2009, 97 entreprises de Guadeloupe ont saisi la médiation départementale du crédit. Seuls 62 dossiers se sont révélés éligibles au dispositif (soit 64 %), parmi lesquels 19 ont obtenu un avis favorable sur l'octroi d'un financement. Le taux de succès du dispositif en Guadeloupe s'établissait ainsi à 47,5 % fin décembre 2009.

## 2. Organisation du système bancaire

---

### 2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière de la Guadeloupe s'organise autour de réseaux d'établissements de crédit et assimilés, installés localement ou non.

Les établissements locaux se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies en application de l'article I. 511-9 du Code monétaire et financier :

- banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) ;
- banques mutualistes et coopératives ;
- sociétés financières ;
- institution financière spécialisée.

Après la création de la société financière CAFINEO en 2008, la place bancaire locale n'a enregistré en 2009 aucune nouvelle implantation<sup>1</sup>. Elle totalise 18 établissements de crédit, contre 16 en 2005.

#### Nombre d'établissements de crédit

	2005	2006	2007	2008	2009
Banques AFB	4	5	5	5	5
Banques mutualistes ou coopératives	5	5	5	5	5
Sociétés financières	6	6	6	7	7
Institutions financières spécialisées	1	1	1	1	1
<b>Total EC locaux</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>18</b>

Source : IEDOM

Des établissements de crédit non installés localement (ECNIL) interviennent également en Guadeloupe depuis l'hexagone et assurent principalement le financement des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), établissement assimilé non soumis à la loi bancaire, assure essentiellement le financement des collectivités locales et de l'habitat social.

---

<sup>1</sup> Natixis Financement et Eurofactor, installés en Guadeloupe en 2009, ne font pas l'objet de déclaration de guichet auprès du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

## 2.2 LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

### Liste des établissements de crédit implantés en Guadeloupe au 31/12/2009

Dénomination	Capital social (M€)	Siège social	Adresse locale	Groupe bancaire de référence	Nombre d'agences	Effectif	Total bilan Guadeloupe (M€)
<b>Les Banques AFB</b>							
Banque des Antilles Françaises	55,9		Parc d'Activités de La Jaille - Bâtiments 5/6 97 122 Baie-Mahault	Groupe BPCE	12	243	918,5
Banque Française Commerciale Antilles Guyane	51,1	19, Boulevard des italiens 75 002 Paris	Immeuble BFCAG Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre	Groupe Crédit Agricole SA	10	201	537,7
BNP Paribas Guadeloupe	6,4	16, Boulevard des italiens 75 009 Paris	Place de la Rénovation 97 110 Pointe-à-Pitre	Groupe BNP Paribas	16	255	784,1
Société Générale de Banque aux Antilles	32,6	30, Rue Frébault 97 110 Pointe-à-Pitre	Siège administratif Immeuble le Diamant Jarry - Baie-Mahault	Groupe Société Générale	6	100	209,6
Banque Postale	2 342,4	34, Rue de la Fédération 75 115 Paris	Basse-Terre	La Poste	52	55	851,6
<b>Les Banques Mutualistes ou coopératives</b>							
BRED - Banque Populaire	341,4	18, Quai de la Rapée 75 604 Paris	Bd Marquisat de Houëlbourg Jarry - Baie-Mahault	Groupe BPCE	20	183	925,7
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe	39,2		Z.A. Petit-Pérou 97 176 Les Abymes Cedex	Groupe Crédit Agricole SA	33	447	1 382,2
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	2,4	Rue du professeur Garcin 97 200 Fort-de-France	Centre d'activité de la Jaille Baie-Mahault	Groupe Crédit Mutuel	4	21	301,7
Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse Réunion	649,3	Place Estrangin Pastré BP 108 13 254 Marseille	20, Lotissement Plaza Rocade Grand Camp 97 139 Les Abymes	Groupe BPCE	11	82	338,0
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer	2,9		36, Rue Achille René-Boisneuf 97 110 Pointe-à-Pitre	Groupe BPCE	4	15	57,5
<b>Les Sociétés Financières</b>							
Crédit Moderne Antilles Guyane	18,7		Rue René Rabat Z.I. Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe BNP Paribas	1	81	641,8
Société anonyme de gestion et de financement (SAGEFI)	3,1		Le Patio Grand-Camp 97 139 Les Abymes	RR Investissement	1	2	14,7
Société Financière Antilles-Guyane (SOFIAG)	2,2	12, Boulevard du Gal de Gaulle BP 575 97 200 Fort-de-France	Carrefour Raizet-Baimbridge BP 294 97 178 Pointe-à-Pitre Cedex	Groupe BPCE	1	9	97,7
Société guadeloupéenne de financement (SOGUAFI)	6,1		Rue Ferdinand Forest Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe Général Electric Money	2	112	306,8
BRED - Coflease	12,2	18, Quai de la Rapée 75 012 Paris	Bd Marquisat de Houëlbourg Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe BPCE	1	2	28,5
Natixis Factor	15,0	30, Avenue Pierre Mendès France 75 013 Paris	Centre d'affaires BRED Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe BPCE	1	9	25,2
Cafineo	8,3		Rue René Rabat - ZI Jarry 97122 - Baie Mahault	Groupe BNP Paribas	1	0*	33,0
<b>Les Institutions Financières Spécialisées</b>							
OSEO Financement et Garanties	449,3	27-31, Avenue du Gal Leclerc 94 710 Maison-Alfort	AFD - Centre d'activité de la Jaille 97 122 Baie-Mahault	OSEO	1	6	12,5
<b>Total</b>	<b>1550,2</b>		<b>18 établissements installés localement</b>		<b>177</b>	<b>1 823</b>	<b>7 466,6</b>

\* L'activité de Cafineo est assurée par l'effectif du Crédit Moderne Antilles-Guyane.

Source : IEDOM

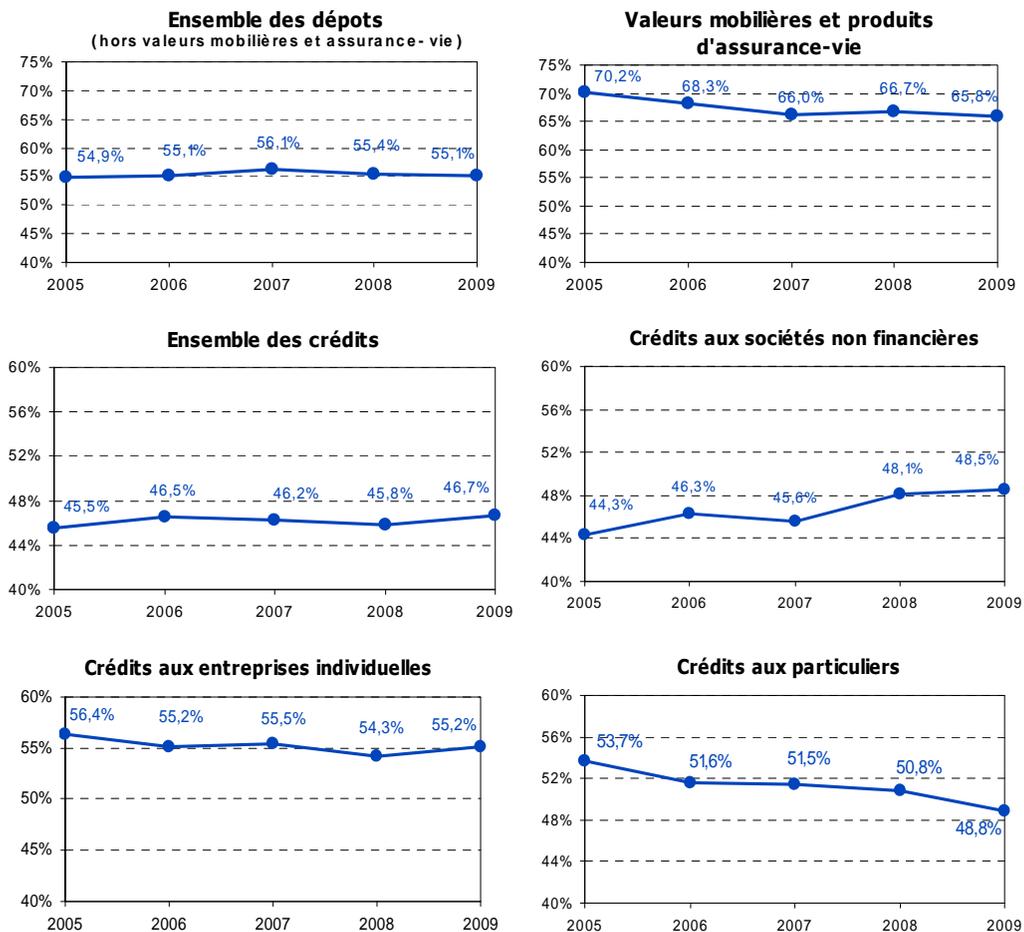
## 2.3 ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA REPARTITION DU MARCHÉ

En dépit du grand nombre d'établissements intervenant sur la place bancaire guadeloupéenne (18 au total), la concentration du marché est relativement élevée : à fin 2009, les parts de marché des trois principaux établissements de crédit s'établissaient à 55,1 % sur la collecte de dépôts et à 46,7 % sur la distribution de crédit. En cinq ans, la concentration du marché est demeurée stable sur l'activité de crédit tandis qu'elle s'est légèrement renforcée sur la collecte de dépôts (+0,2 point).

L'activité de collecte de dépôts en Guadeloupe présente un degré de concentration nettement moins élevé qu'en Guyane (72,5 %) et qu'à la Réunion (63 %) et légèrement plus important qu'en Martinique (57,7 %). En revanche, sur le marché du crédit, les rapports concurrentiels demeurent plus perceptibles sur la place guadeloupéenne qu'au sein des autres DOM, les degrés de concentration atteignant respectivement 53,7 %, 55,3 % et 57,3 % en Guyane, en Martinique et à la Réunion.

### Evolution du poids relatif des trois principaux établissements de crédit locaux

(Source : IEDOM)



La banalisation de la commercialisation du livret A, intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2009, a induit une réduction de 0,3 point en un an du degré de concentration du marché de l'épargne. Le développement rapide des produits d'épargne longue par l'ensemble des banques sur la dernière décennie a également généré une diminution significative de la concentration de la gestion des valeurs mobilières et des produits d'assurance-vie ; tandis qu'ils détenaient 70,5 % de ce compartiment d'épargne en 2005, les trois principaux établissements n'en gèrent plus que 65,8 % à fin 2009.

Le marché du crédit apparaît très légèrement plus concentré en 2009 qu'en 2008 (+0,9 point). Le segment du crédit aux entreprises, hors entrepreneurs individuels, affiche en effet une concentration plus importante (+0,4 point), s'expliquant par une meilleure résistance des principaux établissements bancaires à la baisse de la demande de crédit. Ces banques ont en effet pu bénéficier d'une bonne qualité de portefeuille et d'un effet report d'opérations commerciales d'importance bouclées en fin d'année 2008. Le compartiment des crédits aux entreprises individuelles, qui demeure le plus concentré (55,2 % en 2009 contre 54,3 % en 2008), a connu une évolution similaire compte tenu d'un recours significatif de ces agents économiques à des produits spécifiques (affacturation, crédit-bail...), offerts par un nombre limité d'établissements bancaires. A l'inverse, la concentration du segment des crédits aux particuliers s'est nettement amoindrie sur un an (-2 points), en raison de l'activité d'un nouvel acteur (Cafinéo<sup>1</sup>), d'une réduction marquée du volume d'affaires des leaders du marché des crédits affectés à l'achat de véhicules, en lien avec la forte baisse du commerce automobile dans le département mais aussi d'un renforcement de l'offre des banques traditionnelles en termes de crédits à la consommation, avec notamment le développement de l'activité de crédit revolving.

## 2.4 VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

### 2.4.1 Les emplois

Les banques AFB et les banques mutualistes, établissements de crédit généralistes dont l'offre commerciale couvre l'ensemble de la palette des financements, présentent une part de marché de 80,3 %, en progression régulière depuis 2005 (+ 2,2 points en moyenne annuelle). A fin 2009, elles détiennent 97,1 % des encours de crédits à l'habitat et 92,4 % des encours de crédits à l'équipement, des proportions en hausse de respectivement 0,6 point et 1,5 point sur un an.

Les 5 **banques mutualistes** maintiennent une position dominante sur le marché de la distribution du crédit (43,6 %), en augmentation de 1,2 point entre 2005 et 2009 et de 1,5 point sur le seul exercice 2009. Cette dernière évolution est, pour l'essentiel, liée à un renforcement de l'offre commerciale du réseau mutualiste en matière de crédits à la consommation ; sur ce segment, leur position s'élève en effet à 41,8 % (39 % en 2008), dépassant pour la première fois celle des sociétés financières (41,6 %) jusqu'ici leaders sur ces produits. Les banques mutualistes dominent également le marché des crédits à l'équipement (56,7 %) et présentent un taux de créances douteuses nettement inférieur à celui des réseaux concurrents (5,2 % contre 9,7 % et 25,8 % respectivement pour les banques AFB et les sociétés financières), même si un assainissement significatif du portefeuille des banques AFB a pu être observé au cours des dernières années<sup>2</sup>.

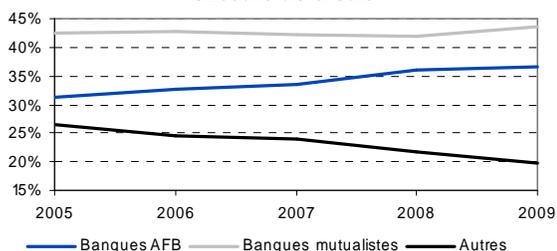
Après avoir fortement augmenté en 2008 (+2,5 points), la part de marché des 5 **banques AFB** a connu une moindre hausse en 2009 (+0,6 point) pour s'établir à 36,7 %. Ce réseau a en effet renforcé sa position sur les crédits de trésorerie aux entreprises (18,9 % contre 15,2 % en 2008) mais a perdu des parts de marché sur le segment des crédits à l'équipement (-2,4 points en un an). Il se distingue surtout par une position largement dominante sur le financement de l'immobilier des entreprises, avec 76,9 % du marché.

---

<sup>1</sup> Société financière agréée par le CECEI en mai 2008 en vue de proposer des financements à la clientèle des particuliers du groupe CAFOM (magasins But, Conforama...) ; son activité n'a réellement débuté qu'en 2009.

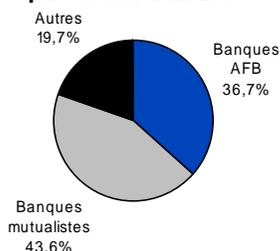
<sup>2</sup> Le taux de créances douteuses des banques AFB a perdu 7,4 points entre 2005 et 2009.

### Evolution des parts de marché sur les encours de crédit



Source: IEDOM

### Ventilation des concours par réseau à fin 2009



Les **sociétés et institutions financières** (8 établissements) sont davantage spécialisées dans le financement de la trésorerie des entreprises et de la consommation des ménages, activités sur lesquelles leur part de marché atteint respectivement 55,2 % et 41,6 %. Cette dernière proportion, qui ne cesse de diminuer depuis 2004, s'est de nouveau effritée en 2009, perdant 3 points en un an, en lien avec une amélioration de l'offre commerciale des banques traditionnelles et la recherche plus prononcée par la clientèle de meilleures conditions d'octroi dans un contexte de crise économique. Afin de palier ce recul continu de leur part de marché sur le financement de la consommation, les sociétés financières ont diversifié leur activité depuis plusieurs années en se positionnant sur les crédits à plus long terme. Fin 2009, elles détiennent ainsi 7,5 % de parts de marché sur les crédits d'équipement et 3,4 % sur les crédits à l'habitat octroyés aux ménages.

### Répartition des crédits par réseau bancaire à fin 2009

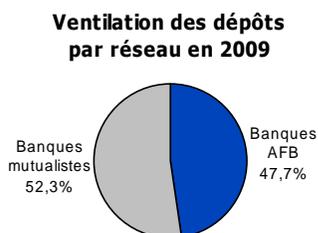
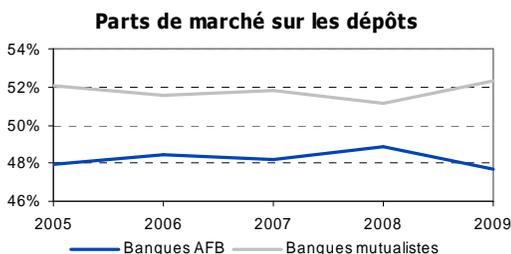
	Banques AFB	Banques mutualistes	Autres
Crédits de trésorerie	18,9%	25,9%	55,2%
Crédits à la consommation	16,6%	41,8%	41,6%
Crédits à l'équipement	35,8%	56,7%	7,5%
Crédits à l'habitat	49,0%	48,2%	2,8%
<i>dont aux ménages</i>	43,2%	53,4%	3,4%
<i>dont aux entreprises</i>	76,9%	22,9%	0,2%
Crédit-bail, affacturage et autres	23,0%	23,3%	53,7%
Comptes ordinaires débiteurs	60,4%	39,2%	0,4%
<b>Total (brut)</b>	<b>36,7%</b>	<b>43,6%</b>	<b>19,7%</b>

Source : IEDOM

## 2.4.2 Les ressources

La collecte de ressources<sup>1</sup> auprès de la clientèle ne concerne que les banques AFB et mutualistes, les sociétés financières ne disposant pas d'agrément dans ce domaine. Au cours des cinq derniers exercices, les banques mutualistes ont globalement dominé l'activité de collecte de ressources, leur avance se renforçant à fin décembre 2009. Elles détiennent 52,3 % des dépôts collectés (51,1 % en 2008), leur position étant particulièrement forte sur les comptes d'épargne (55,4 %). Le réseau AFB conserve cependant un net avantage s'agissant de la collecte de dépôts à terme (55,6 %), malgré un recul de 13 points en un an lié notamment au niveau de rémunération peu attractif de ces placements en 2009. Le marché collecte de dépôts à vue est, pour sa part, partagé en part égale entre les deux réseaux.

<sup>1</sup> Hors valeurs mobilières et assurance-vie.



Source : IEDOM

### Part de marché par réseau et catégorie de dépôts en 2009

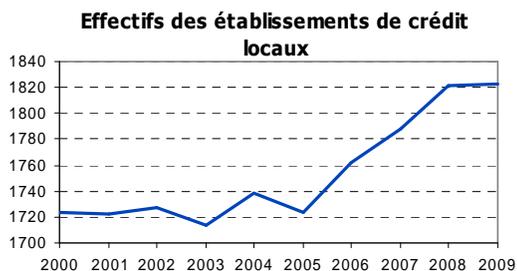
	Dépôts à vue	Comptes épargne	Dépôts à terme	Total dépôts
Banques AFB	50,0%	44,6%	55,6%	47,7%
Banques mutualistes	50,0%	55,4%	44,4%	52,3%

Source : IEDOM

## 2.5 LES RESSOURCES HUMAINES

En 2009, les établissements de crédit locaux ont globalement contenu la croissance de leurs moyens humains ; les effectifs ont en effet très légèrement augmenté (+0,1 %, après +1,8 % en 2008) pour s'élever à 1 823 personnes. A titre de comparaison, ils ont progressé en moyenne de 0,8 % chaque année, entre 2001 et 2008.

En 2009, seul le réseau mutualiste a réduit ses effectifs (-2,7 %, après +1,5 %), les banques AFB ayant continué de renforcer leurs équipes (+2 %, après +3,7 % en 2008). Les autres établissements, essentiellement des sociétés financières, ont également enregistré un accroissement de leurs effectifs (+2,3 % après -3,1 %), en lien avec le recours ponctuel à des contrats à durée déterminée ou à l'intérim pour faire face à la croissance de leur activité de recouvrement.



Source : IEDOM

### Effectifs des établissements de crédit locaux

	2005	2006	2007	2008	2009	Var.08/07	Var.09/08
Banques AFB	762	764	807	837	854	3,7%	2,0%
Banques mutualistes	781	785	758	769	748	1,5%	-2,7%
Autres	181	213	223	216	221	-3,1%	2,3%
Total	1 724	1 762	1 788	1 822	1 823	1,9%	0,1%

Source : IEDOM



Université des Antilles-Guyane, Campus de Fouillole  
© PHOTO : M. MINATCHY



Panneaux photovoltaïques, Marie-Galante  
© Photo : D. VANOUKIA



Rénovation de la maison Darracq, Saint-Claude  
© Photo : V. MORIAME



Chantier de la résidence universitaire, Saint-Claude  
© Photo : V. MORIAME

## 3. La densité du système bancaire

### 3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

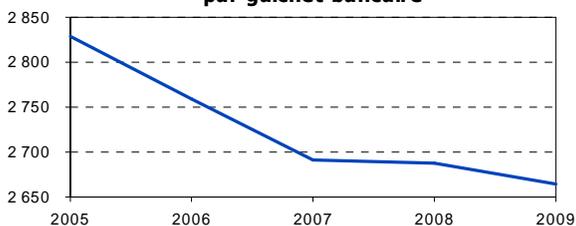
A fin décembre 2009, la Guadeloupe comptait 168 guichets bancaires de plein exercice, soit 2 unités supplémentaires nettes correspondant à 2 ouvertures d'agences. Les nouvelles implantations ont concerné aussi bien le réseau AFB que celui des banques mutualistes, avec une ouverture chacun. Entre 2004 et 2009, la Guadeloupe aura enregistré l'implantation de 9 agences bancaires, soit une moyenne de 1,8 guichet par année, contre 2 en Martinique et 6,6 à la Réunion.

Le taux d'équipement de la Guadeloupe a connu une amélioration modérée sur un an. Le département compte en effet un guichet pour 2 664 habitants<sup>1</sup> fin 2009, contre un pour 2 686 l'année précédente. Sur cinq ans, ce taux s'est très légèrement renforcé, le nombre d'habitants par guichet bancaire diminuant de 0,8 % en moyenne chaque année.

L'équipement de la Guadeloupe en guichets bancaires est perfectible au regard du ratio de la France (1 623 habitants par guichet<sup>2</sup>) mais se situe ainsi à un niveau très proche de celui de la Martinique (un guichet pour 2 623 habitants) et apparaît nettement supérieur à celui de La Réunion (un pour 3 583 habitants).

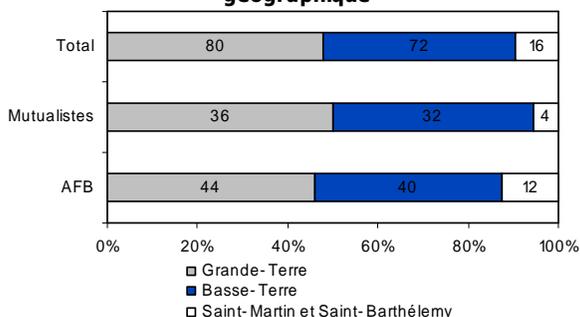
Les guichets permanents sont concentrés au sein de l'agglomération pointoise (Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Abymes et Gosier), principal centre économique et administratif de l'île. Elle regroupe ainsi 39 % du nombre total d'agences.

Evolution du nombre d'habitants par guichet bancaire



Source : IEDOM

Guichets bancaires permanents par zone géographique



Source : IEDOM

#### Nombre de guichets permanents

	2005	2006	2007	2008	2009	Var. 08/07	Var. 09/08
Banques AFB	92	94	96	95	96	-1,0%	1,1%
Banques mutualistes ou coopératives	65	67	69	71	72	2,9%	1,4%
<b>Total Guichets bancaires</b>	<b>157</b>	<b>161</b>	<b>165</b>	<b>166</b>	<b>168</b>	<b>0,6%</b>	<b>1,2%</b>
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 828	2 759	2 692	2 687	2 664	-0,2%	-0,9%

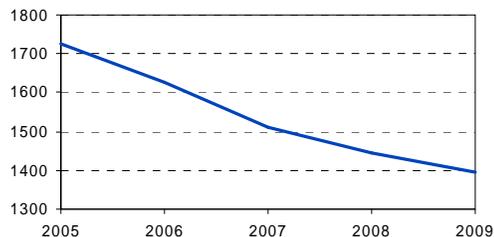
Source : IEDOM

<sup>1</sup> Estimation INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour la Guadeloupe (404 000) et données INSEE 2006 pour Saint-Martin (35 260) et Saint-Barthélemy (8 255), correspondant à un total de 447 515 habitants.

<sup>2</sup> Données 2008.

Au 31 décembre 2009, la Guadeloupe comptait 321 distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB), contre 309 en 2008. En cinq ans, le parc d'automates bancaires s'est renforcé de 82 DAB-GAB en raison d'une politique d'ajustement de l'offre bancaire à l'évolution du paysage commercial de la Guadeloupe. Elles ont notamment renforcé leur présence dans les principaux centres commerciaux et au sein des villes présentant un fort potentiel de développement. Sur la période sous revue, dans l'objectif de diminuer le nombre d'opérations réalisées par la clientèle aux guichets traditionnels et favoriser une amélioration de la productivité bancaire ainsi qu'un renforcement des équipes commerciales des établissements de crédit, sont apparus les bornes libre service (BLS). Elles proposent la distribution de billets et une diversité d'opérations de banques (consultation de compte, virements, dépôts de chèques et d'espèces).

**Evolution du nombre d'habitants par DAB-GAB**



Source : IEDOM

L'évolution favorable relevée en 2009 (12 unités supplémentaires) est exclusivement liée à l'activité du réseau AFB, les banques mutualistes et coopératives enregistrant une légère réduction de leur parc d'automates (-1 DAB-GAB).

L'évolution favorable relevée en 2009 (12 unités supplémentaires) est exclusivement liée à l'activité du réseau AFB, les banques mutualistes et coopératives enregistrant une légère réduction de leur parc d'automates (-1 DAB-GAB).

Le taux d'équipement en automates bancaires s'est, de nouveau, notablement amélioré. La Guadeloupe compte 1 394 habitants par DAB-GAB, contre 1 443 en 2008. Elle demeure moins bien équipée que la Martinique (1 174 habitants par DAB-GAB) et la France entière (1 233 habitants par DAB-GAB<sup>1</sup>) mais plus que La Réunion (1 684 habitants par DAB-GAB).

**Nombre de guichets automatiques de banques**

	2005	2006	2007	2008	2009	Var. 08/07	Var. 09/08
Banques AFB	131	137	148	151	164	2,0%	8,6%
Banques mutualistes ou coopératives	125	135	145	157	156	8,3%	-0,6%
Sociétés Financières	1	1	1	1	1	0,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>257</b>	<b>273</b>	<b>294</b>	<b>309</b>	<b>321</b>	<b>5,1%</b>	<b>3,9%</b>
Nb d'habitants par guichet automatique	1 769	1 627	1 511	1 443	1 394	-4,4%	-3,4%

Source : IEDOM

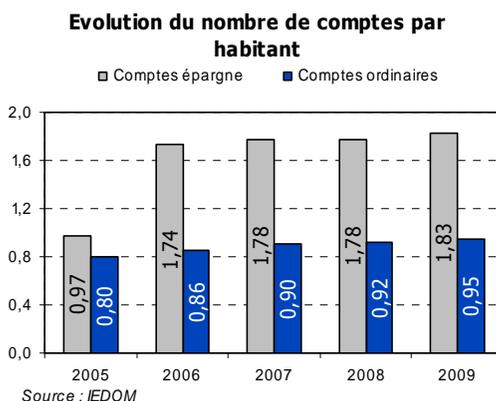
Plus de la moitié des automates est installée en Grande-Terre (51,1 % du total), zone ayant de surcroît enregistré la plus forte progression annuelle du nombre de DAB-GAB en 2009 (+6 unités). En raison de l'importance du nombre de transactions dans le centre économique de l'île, l'équipement en automates bancaires est très concentré au sein de l'agglomération pointoise (44,5 %), même si cette situation tend à légèrement s'atténuer au profit de certaines communes dont le développement urbain est particulièrement marqué depuis cinq ans (Le Moule et Sainte-Rose notamment).

<sup>1</sup> Données 2008.

## 3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2009, le nombre de comptes de dépôts et d'épargne gérés par les établissements de crédit installés localement s'établissait à 1 243 816. Les banques mutualistes en détenaient 52,2 %, contre 47,8 % pour le réseau AFB. Après avoir enregistré un léger tassement en 2008 (+ 1,2 %, soit + 13 821 comptes), le nombre de comptes bancaires a affiché une hausse significative (+3,4 % sur un an, soit + 41 237 comptes). La Guadeloupe compte également 39 814 comptes titres (+ 0,2 %, soit + 99 comptes sur un an) et 135 275 contrats d'assurance-vie (+9,2 %, soit +11 348 souscriptions sur un an).

La croissance d'ensemble<sup>1</sup> enregistrée en 2009 est portée, à hauteur de 85 %, par la performance des comptes sur livrets (+ 5,2 %, soit +34 668 comptes). En début d'année 2009, ces produits ont bénéficié simultanément d'un niveau de rémunération attractif (au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> février<sup>2</sup>) et d'une campagne commerciale vigoureuse liée à l'ouverture à la concurrence de la commercialisation du livret A. Ces deux éléments, combinés à un renforcement du comportement d'épargne en période d'incertitude économique, expliquent le succès initial des comptes d'épargne réglementée, qui ne s'est pas maintenu au second semestre, compte tenu du repli du niveau de rémunération (1,25 % pour le livret A, soit un minimum historique, à partir du 1<sup>er</sup> août 2009).



En dépit de ces éléments, le nombre de livrets A et bleus a affiché, en 2009, un taux de croissance record (+14,6 %, +48 359 comptes), ce paradoxe étant lié à la banalisation de leur commercialisation au 1<sup>er</sup> janvier. Ce produit demeure ainsi le placement préféré des guadeloupéens, avec 46,3 % du nombre de comptes d'épargne ouverts au 31 décembre 2009 (41,8 % en 2008). Par un effet de substitution, les autres placements réglementés ont souffert de l'intérêt porté par les agents au livret A ; ils s'inscrivent tous en diminution à l'exception du livret de développement durable, en progression néanmoins très modérée (+0,4 %). Le nombre de livrets ordinaires a enregistré la baisse la plus marquée (-7,2 %) ; le repli des comptes d'épargne logement, observé en 2008, s'est poursuivi (-1,7 %) et le nombre de plans d'épargne logement a continué de subir les effets de la modification de fiscalité intervenue en janvier 2007 (-3,8 %).

Parmi les autres évolutions marquantes en 2009, le nombre de comptes à terme a subi une forte diminution (-17,1 %, soit -3 985 comptes), liée à la faiblesse des taux sur le marché monétaire<sup>3</sup>, tandis qu'après avoir ralenti suite à la crise financière de 2008, les souscriptions de

<sup>1</sup> Hors assurance-vie et comptes-titres.

<sup>2</sup> 4 % pour le livret A, soit un maximum depuis 2003.

<sup>3</sup> A fin décembre 2009, le taux moyen monétaire mensuel (Eonia) s'établit à 0,3476 % contre des valeurs supérieures à 2 % fin 2008.

contrats d'assurance-vie se sont accélérées (+9,2 %, soit +11 348 contrats). En effet, en mai puis en août 2009, la chute du taux de rémunération du livret A (1,75 % puis 1,25 %) a conduit de nombreux particuliers à reporter l'épargne placée sur les comptes à régime spécial sur les produits d'assurance-vie alors mieux rémunérés, en raison d'une remontée de la bourse dès mars 2009.

Rapporté à la population, le nombre de comptes ordinaires par habitant s'établit à 0,95 en Guadeloupe, contre 1,1 en Martinique. Ce ratio s'accroît légèrement sur un an (0,92 en 2008) et apparaît plus élevé sur l'épargne, avec 1,83 compte épargne en moyenne par habitant (1,78 en 2008). Le ratio relatif aux comptes-titres demeure stable sur un an, à 0,09 par habitant, tandis que le taux d'équipement des guadeloupéens en contrats d'assurance-vie est passé de 0,22 à 0,29 sur la période sous-revue.

### Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Nature de comptes	2005	2006	2007	2008	2009	Var.08/07	Var.09/08
Dépôts à vue	356 387	381 850	399 847	410 802	425 209	2,7%	3,5%
Dépôts à terme	26 479	23 715	23 998	23 290	19 305	-3,0%	-17,1%
Comptes sur livrets	293 617	642 586	661 888	670 935	705 603	1,4%	5,2%
-Livrets A et Bleu	-4 710	327 527	330 792	330 920	379 279	0,0%	14,6%
-Livrets ordinaires	139 976	153 648	157 533	158 803	147 445	0,8%	-7,2%
-Livrets jeunes	55 995	49 171	51 310	51 571	50 182	0,5%	-2,7%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	27 506	30 136	32 457	33 293	31 971	2,6%	-4,0%
-Livrets de développement durable	74 850	82 104	89 796	96 348	96 726	7,3%	0,4%
Autres comptes à régime spécial	2 188	2 876	3 190	2 924	2 560	-8,3%	-12,4%
Epargne-logement	89 503	86 137	83 764	80 156	77 770	-4,3%	-3,0%
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	31 784	31 666	32 040	31 245	30 706	-2,5%	-1,7%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	57 719	54 471	51 724	48 911	47 064	-5,4%	-3,8%
Plan d'épargne populaire (PEP)	18 884	17 562	16 071	14 472	13 369	-9,9%	-7,6%
<b>Total Comptes de dépôt</b>	<b>787 058</b>	<b>1 154 726</b>	<b>1 188 758</b>	<b>1 202 579</b>	<b>1 243 816</b>	<b>1,2%</b>	<b>3,4%</b>
Comptes titres	37 801	38 877	39 471	39 715	39 814	0,6%	0,2%
Contrats d'assurance-vie	nd	103 519	115 353	123 927	135 275	7,4%	9,2%

Source : IEDOM

A fin 2009, l'encours moyen d'un compte de dépôt (hors assurance-vie et comptes titres) s'élevait à 4 111 € en Guadeloupe. Sur un an, cette moyenne a légèrement diminué (-0,6 %, soit - 24,4 €), le recul étant expliqué en premier lieu par la chute de l'encours moyen des comptes à terme (-6,2 % après +46 % en 2008) et par une baisse de 12,8 % de celui des livrets d'épargne populaire. Le tassement notable de l'encours moyen du livret A (+0,8 % après +10,4 % en 2008) est lié à l'explosion des ouvertures de livrets caractérisés par un premier dépôt faible (en réponse à la campagne commerciale du début d'année) mais aussi par un transfert, en cours d'année, de l'épargne disponible sur les livrets A, sans clôture du compte, vers des placements plus rémunérateurs. L'encours moyen des comptes de dépôts à vue a pour sa part augmenté de 2,6 % (+130,4 €), en raison du comportement de précaution adopté par les agents face aux incertitudes économiques.

## Encours moyen des comptes bancaires de la clientèle (au 31 décembre)

Encours moyen en euros	2005	2006	2007	2008	2009	Var 08-07	Var 09-08
Dépôts à vue	4 798	4 852	5 056	4 954	5 084	-2,0%	2,6%
Dépôts à terme	6 332	8 858	13 811	20 169	18 927	46,0%	-6,2%
Comptes sur livrets	1 549	1 604	1 621	1 739	1 767	7,3%	1,6%
-Livrets A et Bleu	1 144	1 162	1 202	1 327	1 337	10,4%	0,8%
-Livrets ordinaires	3 209	3 162	3 045	3 204	3 587	5,2%	11,9%
-Livrets jeunes	237	280	289	306	305	5,6%	-0,2%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	2 143	2 072	2 118	2 178	1 899	2,9%	-12,8%
-Livrets de développement durable	1 026	1 075	1 248	1 354	1 394	8,5%	2,9%
Epargne-logement	6 664	6 777	6 813	6 918	7 118	1,5%	2,9%
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	3 282	3 326	3 348	3 491	3 580	4,3%	2,6%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	8 526	8 783	8 960	9 108	9 427	1,7%	3,5%
Comptes-titres	14 345	14 987	15 650	14 537	15 336	-7,1%	5,5%
<b>Total hors assurance-vie</b>	<b>3 757</b>	<b>3 873</b>	<b>4 022</b>	<b>4 136</b>	<b>4 111</b>	<b>2,8%</b>	<b>-0,6%</b>
Contrats d'assurance-vie	nd	8 034	8 053	7 981	8 222	-0,9%	3,0%
<b>Total</b>	<b>nd</b>	<b>4 593</b>	<b>4 804</b>	<b>4 958</b>	<b>5 005</b>	<b>3,2%</b>	<b>0,9%</b>

Source : IEDOM

## 4. Les moyens de paiement

### 4.1 LES CARTES BANCAIRES

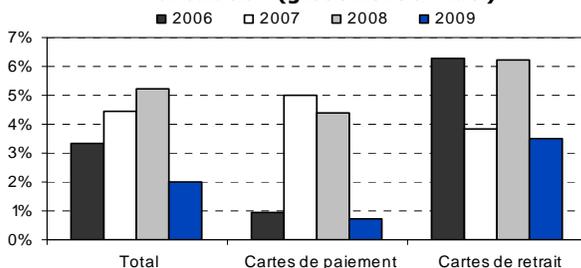
A fin 2009, le nombre de cartes de retrait ou de paiement en circulation en Guadeloupe s'établissait à 555 388 unités, affichant une croissance inférieure à celle relevé en 2008 (+2 %, contre +5,2 %). Dans une conjoncture économique difficile, la clientèle s'est en effet montrée plus réticente à s'équiper en cartes, ce constat étant plus marqué pour les cartes de paiement. Plus de

60 % des cartes (60,3 %) sont émises par les banques AFB, dont la part de marché a de nouveau augmenté en 2009 (+ 1,4 point, après +0,8 point en 2008).

Comme en 2008, la hausse enregistrée en 2009 est essentiellement imputable aux cartes de retrait, en augmentation de 3,5 %. Même si elles restent majoritaires, avec 52,6 % des cartes émises, les cartes de paiement, traditionnellement préférées par la clientèle aux cartes de retrait simple, ont progressé très faiblement (+0,7 %). Les banques de la place ont en effet pour la plupart reporté leur campagne commerciale relative à ce type de produit à 2010, compte tenu d'une conjoncture économique morose peu propice à la vente de moyens de paiement.

Le nombre de cartes bancaires émises a été multiplié par 1,2 entre 2004 et 2009 et par 2,6 sur la dernière décennie. La commercialisation de cartes sur la période 2004-2009 s'est effectuée à un rythme près de deux fois plus rapide que la progression du nombre de comptes

### Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (glissement annuel)



Source : IEDOM

de dépôts (en moyenne annuelle, + 4,4 % contre +2,3 %). Cette amélioration du taux d'équipement de la clientèle est partiellement liée à la délivrance de cartes de retrait adossées au livret A par la Banque Postale depuis 2004 et dans une moindre mesure à la commercialisation de cartes co-brandées d'enseignes ou affinitaires depuis 2007<sup>1</sup> par certains établissements. A fin 2009, le nombre de cartes émises par compte de dépôt à vue s'établissait à 1,3 en moyenne, contre 0,9 au début de la décennie.

#### Nombre de cartes bancaires en circulation

	2005	2006	2007	2008	2009	Var.08/07	Var.09/08
Cartes bancaires	479 222	495 301	517 270	544 401	555 388	5,2%	2,0%
dont Cartes de retrait	216 996	230 658	239 446	254 341	263 203	6,2%	3,5%
dont Cartes de paiement	262 226	264 643	277 824	290 060	292 185	4,4%	0,7%

Source : IEDOM

En 2009, 13,8 millions de retraits ont été effectués dans les GAB-DAB du département, soit 1 million de moins qu'en 2008. Cette évolution s'explique par la paralysie de l'activité économique au 1<sup>er</sup> trimestre et par le comportement attentiste des agents<sup>2</sup> sur le reste de l'exercice. Néanmoins, en montant, les retraits ont légèrement progressé (+2,8 % contre +13,9 % en 2008). Le retrait moyen par carte s'établit à 112,90 €. Il est à noter qu'en Guadeloupe, les guichets et distributeurs automatiques de billets sont majoritairement alimentés en billets de 50 et 20 €.

#### Transactions dans les DAB/GAB

	2006	2007	2008	2009	Var. 08/07	Var. 09/08
Nombre de transactions (en millions)	12,9	14,0	14,8	13,8	5,9%	-6,6%
Montant des transactions (en millions d'euros)	1 218,7	1 331,7	1 517,2	1 560,4	13,9%	2,8%
Montant moyen d'un retrait (en euros)	94,5	95,3	102,5	112,9	7,6%	10,2%
Retrait annuel moyen par carte (en euros)*	2 460,5	2 574,5	2 787,0	2 809,6	8,3%	0,8%

\* Approché par le ratio : montant global des transactions/nombre de cartes de retrait et de paiement en circulation au 31 décembre

Source : IEDOM

## 4.2 LES CHEQUES

Depuis la mise en place de l'image chèque le 8 mars 2002, la chambre de compensation interbancaire de Guadeloupe a cessé son activité. Les chèques sont dématérialisés (transformés en fichiers informatiques) par les banques pour être traités par le SIT<sup>3</sup> basé dans l'hexagone, pour une compensation automatique. Cette évolution a permis de réduire les délais d'encaissement des chèques dans le département.

En 2009, le SIT a enregistré 11 millions d'opérations de traitement d'images-chèques concernant la Guadeloupe. Sur un an, le nombre de chèques compensés s'est inscrit en diminution de 9,4 %, après une baisse de 5,5 % en 2008. Les banques mutualistes (hors Banque Postale), qui regroupent 57,4 % des chèques présentés au SIT, affichent une

<sup>1</sup> La levée de l'interdiction du co-branding (pratique commerciale visant à promouvoir deux marques) sur les cartes bancaires en France est intervenue le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Ce produit vient compléter la commercialisation de cartes dites « privatives », déjà largement répandues en France.

<sup>2</sup> Il est rappelé que l'encours des dépôts à vue a augmenté de 6,2 % en 2009, après +0,7 % en 2008.

<sup>3</sup> SIT : système interbancaire de télécompensation.

diminution des échanges moins prononcée que celle des banques AFB<sup>1</sup> (-8,9 % contre -12,1 %). En dépit de ces évolutions, la Guadeloupe demeure le département français d'Amérique au sein duquel l'utilisation du chèque est la plus prononcée (47,6 % de l'ensemble des DFA).

La tendance à la réduction de l'usage du chèque qui prévaut depuis plusieurs années s'est renforcée depuis le lancement, le 28 janvier 2008, du virement européen SCT (SEPA Credit Transfer) dans le cadre du projet SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros). Cette harmonisation des moyens de paiements européens favorise en effet l'usage de trois instruments : le virement, le prélèvement et le paiement par carte. Le repli de l'usage du chèque devrait ainsi de nouveau s'accroître en 2010, avec la mise en place programmée du prélèvement SEPA.

#### **Nombre de chèques compensés entre établissements de crédit en Guadeloupe\***

	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Var. 08/07</b>	<b>Var. 09/08</b>
Nombre de chèques	13 369 640	12 977 123	12 814 781	12 115 820	10 975 099	-5,5%	-9,4%
<i>Banques AFB</i>	<i>5 521 048</i>	<i>5 164 001</i>	<i>4 922 005</i>	<i>4 597 296</i>	<i>4 040 484</i>	<i>-6,6%</i>	<i>-12,1%</i>
<i>Banques mutualistes</i>	<i>7 309 063</i>	<i>7 285 546</i>	<i>7 330 709</i>	<i>6 916 853</i>	<i>6 302 103</i>	<i>-5,6%</i>	<i>-8,9%</i>
<i>Autres</i>	<i>539 529</i>	<i>527 576</i>	<i>562 067</i>	<i>601 671</i>	<i>632 512</i>	<i>7,0%</i>	<i>5,1%</i>

\* Ces données ne comprennent ni les échanges internes de chèques au sein de chaque établissement ni les chèques provenant de la Banque Postale.

Source : *Système interbancaire d'échanges des Antilles et de la Guyane*

## **5. L'activité de fonds de garantie**

En fin d'année 2008, l'Agence française de développement a repris la totalité de la responsabilité du fonds DOM, jusqu'alors géré en partenariat avec OSEO Garantie<sup>2</sup>. Le fonds DOM est un fonds de garantie, abondé par des dotations de l'Etat, de la Région Guadeloupe et du FEDER, destiné à faciliter l'accès des PME et TPE au financement bancaire, en partageant avec les établissements financiers les risques pris sur celles-ci. Les PME et les TPE installées dans les DOM qui bénéficient d'un prêt à moyen ou long terme auprès d'un établissement bancaire sont éligibles au Fonds DOM, à l'exception des activités d'intermédiation financière et des entreprises non inscrites au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou qui, après création, ne produisent pas de bilans. La quotité maximale garantie est de 70 %. La garantie est accordée pour la durée du prêt.

A côté de cette garantie classique, l'AFD propose, depuis décembre 2008, deux nouveaux instruments financiers mis en place dans le cadre du plan de relance de l'économie : une garantie aux lignes de crédit à court terme confirmées (LCCTC) et une section de « renforcement de la trésorerie des entreprises » (RTE) dont l'objectif est de garantir des prêts de consolidation à moyen terme des concours bancaires de court terme des entreprises présentant des difficultés de trésorerie non structurelles<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Hors La Banque Postale.

<sup>2</sup> Dans le cadre d'une convention de prestations de services, Oseo continue néanmoins d'assurer l'activité de back office.

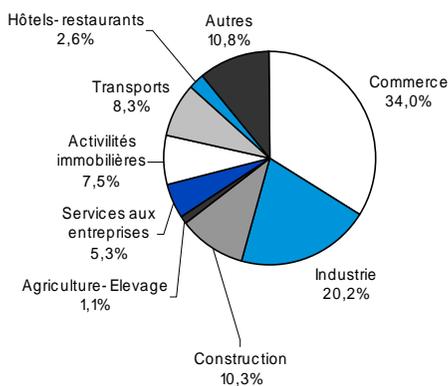
<sup>3</sup> Avec la garantie RTE, sous certaines conditions, la quotité garantie peut atteindre 90 % du crédit.

Tous produits confondus, en 2009, l'activité globale du Fonds DOM de l'agence AFD de Guadeloupe affiche une hausse de 44 % en nombre et montant sur un an, soit une croissance de 9,5 millions € portée exclusivement par les deux nouveaux dispositifs LCCTC et RTE.

L'activité classique du fonds a en effet diminué de 10 % en montant sur un an pour s'établir à 19,6 millions €. Outre une activité perturbée par le mouvement social au 1<sup>er</sup> trimestre, cette évolution résulte essentiellement d'une tendance des entreprises à limiter leurs dépenses d'investissement aux seuls besoins de renouvellement du matériel nécessaire au fonctionnement courant, à l'origine d'un repli du montant moyen des crédits d'équipement garantis.

Le nombre de dossiers concernés par une garantie Fonds DOM ne s'est pas inscrit en baisse (239 contre 238 en 2008). Le fonds DOM est principalement sollicité pour le financement des entreprises du commerce (34 % des montants garantis), de l'industrie (20 %) et de la construction (10 %). L'analyse des finalités d'utilisation du fonds fait ressortir une particularité en 2009, l'objet principal n'étant plus la création d'entreprises (34,2 % des risques garantis contre 54 % entre 1999 et 2008) mais le développement des entreprises existantes (46,7 %, contre 38,3 %), et la transmission (16,7 % contre 6,8 %).

#### Répartition des montants garantis par secteur d'activité



Source : AFD

Parallèlement, les nouveaux dispositifs, LCCTC et RTE ont concerné 103 dossiers, soit le tiers de l'activité de garantie gérée par l'AFD Guadeloupe, pour un montant de 11,7 millions €. Ces dispositifs ont essentiellement concerné les entreprises du secteur du commerce (52,2 % des risques), de la construction (15,6 %) et de l'industrie (13,4 %)<sup>1</sup> et ont principalement intéressé les petites structures. En effet, un peu plus des trois quarts des interventions LCCTC et RTE ont porté sur des TPE<sup>2</sup> comportant au plus 10 salariés.

<sup>1</sup> Ces éléments sectoriels sont considérés hors prise en compte d'un dossier à caractère exceptionnel.

<sup>2</sup> Très petite entreprise.

## Section 2

# Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

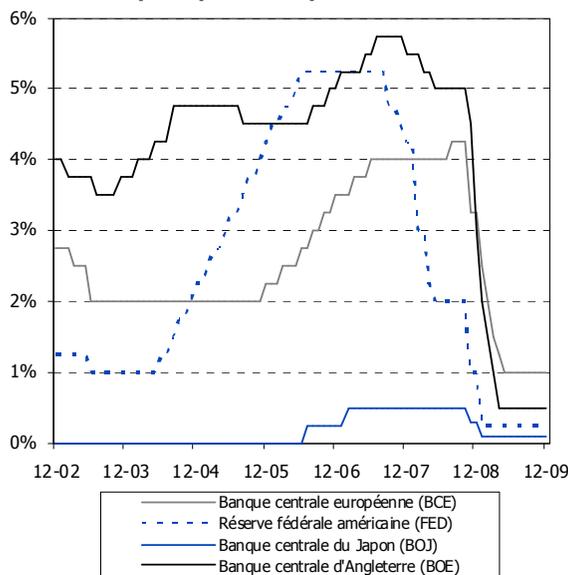
### 1. Les taux

#### 1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Les principales banques centrales ont poursuivi au début de l'année 2009 leur politique de baisse de taux directeurs pour les porter à un niveau historiquement bas, dans un climat économique mondial fragilisé par les effets de la crise financière débutée à l'été 2007 avec la crise des « subprimes » aux Etats-Unis.

La Banque centrale européenne a ainsi abaissé<sup>1</sup> à quatre reprises en 2009 son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit REPO) pour le ramener à 1% à compter du 13 mai 2009, soit son niveau le plus bas jamais enregistré. Ce niveau a été maintenu inchangé tout au long de l'année 2009 et au début de l'année 2010.

Taux directeurs des principales banques centrales



La Banque centrale européenne a également maintenu des apports exceptionnels de liquidité au système bancaire européen, mis en œuvre notamment à l'automne 2008 pour faire face à l'assèchement du marché monétaire à la suite de la faillite de la banque américaine Lehman Brothers. Elle a réalisé des opérations de prêts de liquidité à 6 et 12 mois pour apporter au système bancaire des ressources sur des durées plus longues.

#### Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	10/12/08	21/01/09	11/03/09	08/04/09	13/05/09
Taux de soumission REPO	2,50%	2,00%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%
Facilité de dépôt	2,00%	1,00%	0,50%	0,25%	0,25%

Source : Banque centrale européenne

<sup>1</sup> La Banque centrale européenne avait initié le cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008, en portant son taux REPO de 4,25% à 3,75%.

Les taux sur le marché monétaire se sont en conséquence fortement détendus à compter du milieu de l'année 2009 pour tomber en dessous des taux de refinancement de la BCE. En décembre 2009, le taux au jour le jour (EONIA<sup>1</sup>) s'établissait en moyenne à 0,35 % tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR<sup>2</sup>) s'établissait à 0,71 %.

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du système fédéral de réserve américain (FOMC) a également maintenu inchangé tout au long de l'année 2009 et au début de l'année 2010 son principal taux directeur à son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre 0 et 0,25 % à la suite d'une décision du 16 décembre 2008). Un premier signe de sortie des mesures exceptionnelles de soutien au crédit a toutefois été donné le 18 février 2010 par l'annonce d'un relèvement de 0,25 point de base du taux d'escompte.

De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a abaissé à plusieurs reprises son principal taux directeur (bank rate) en début d'année 2009 pour le porter à un niveau exceptionnellement bas de 0,5 % en mars 2009. Il est ensuite demeuré inchangé.

Enfin, la Banque centrale du Japon (BOJ) a ramené au début de l'année 2009 son principal taux directeur à 0,1 % (contre 0,3 % précédemment).

## 1.2 LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2008, le taux du livret A, référence de calcul des taux de rémunération des principaux produits d'épargne réglementée, est égal à la moyenne arithmétique de l'inflation<sup>3</sup> et de la moitié de la somme des moyennes mensuelles des taux courts (Euribor et Eonia), avec un plancher correspondant à l'inflation majorée de 0,25 point ; ce mode de calcul, qui vise à mieux neutraliser les surs réactions des taux courts aux turbulences financières, succède ainsi à la formule d'indexation automatique<sup>4</sup> instaurée en juillet 2004.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, deux règles dont l'objectif consiste à la fois à éviter des variations trop brutales et à garantir une rémunération de l'épargne supérieure à l'inflation sont introduites :

- le taux du livret A ne peut pas dépasser une variation de plus de 1,5 point, à la hausse ou à la baisse, entre deux fixations consécutives. Ainsi, lorsque le taux du livret A s'élève à 2,50%, il ne pourra être inférieur à 1 % ni supérieur à 4 % lors de la détermination du nouveau taux ;
- le Gouverneur de la Banque de France peut proposer une révision intermédiaire des taux, le 15 avril et le 15 octobre (pour une application le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre) s'il la juge nécessaire par l'évolution des conditions économiques<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

<sup>2</sup> Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

<sup>3</sup> Inflation mesurée par la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice des prix à la consommation des ménages calculé par l'INSEE.

<sup>4</sup> Cette formule consistait à appliquer la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France (hors tabac) et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois, majorée de 0,25 point.

<sup>5</sup> Le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi conserve la possibilité de ne pas suivre cette recommandation.

Les taux des autres produits d'épargne réglementée (LDD, LEP, CEL), à l'exception de celui des PEL, obéissent à une formule indexée sur le taux du livret A. Notamment, en vertu de l'arrêté du 28 juillet 2008, le taux du livret d'épargne populaire est égal à celui du livret A majoré d'un demi-point, contre trois-quarts de point en février 2008 et un point entre 2004 et 2007<sup>1</sup>.

### Rémunération des principaux placements à taux réglementés

	depuis le 01/02/2008	depuis le 01/08/2008	depuis le 01/02/2009	depuis le 01/05/2009	depuis le 01/08/2009
Livret A et bleu	3,50%	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%
Compte d'épargne-logement (1)	2,25%	2,75%	1,75%	1,25%	0,75%
Plan d'épargne-logement (1)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire	4,25%	4,50%	3,00%	2,25%	1,75%
Livret de développement durable	3,50%	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%

(1) Hors prime d'Etat

Source : Banque de France

Au cours de l'exercice 2009, la rémunération de l'épargne réglementée a enregistré trois baisses successives, pour descendre à un niveau historiquement faible. Les principaux taux ont subi une diminution forte au mois de février (-1,50 point pour le livret A, le livret de développement durable et le livret d'épargne populaire et -1 point pour le compte d'épargne-logement), avant de connaître deux nouvelles baisses de moindre ampleur en mai et août 2009. Le PEL fait exception avec un taux de rémunération inchangé depuis 2005, à 2,50 %.

### 1.3 LES TAUX DEBITEURS

L'Institut d'émission réalise, depuis 1987, des enquêtes semestrielles destinées à apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises. Ces enquêtes recensent au cours des mois de janvier et juillet, l'ensemble des concours accordés par les banques de la place aux entreprises locales, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées.

#### Evolution des taux moyens pondérés du crédit aux entreprises

Taux moyens		janv.06	janv.07	janv.08	janv.09	janv.10*	Var. an. (pts)
Guadeloupe	Escompte	6,29%	6,67%	8,80%	8,53%	5,90%	-2,63
	Découvert	8,87%	10,76%	12,34%	11,19%	6,94%	-4,24
	Autres crédits à court terme	6,44%	5,76%	6,95%	9,14%	6,85%	-2,29
	Court terme agrégé	7,55%	8,73%	10,62%	10,20%	6,57%	-3,63
	Moyen et long termes	4,78%	4,86%	5,87%	6,10%	5,11%	-0,99
France hexagonale	Escompte	5,30%	5,63%	5,99%	4,67%	2,34%	-2,33
	Découvert	7,01%	6,58%	7,12%	5,98%	4,19%	-1,79
	Autres crédits à court terme	4,54%	5,12%	5,73%	5,02%	3,17%	-1,85
	Moyen et long termes	3,86%	4,29%	4,91%	5,10%	3,82%	-1,28

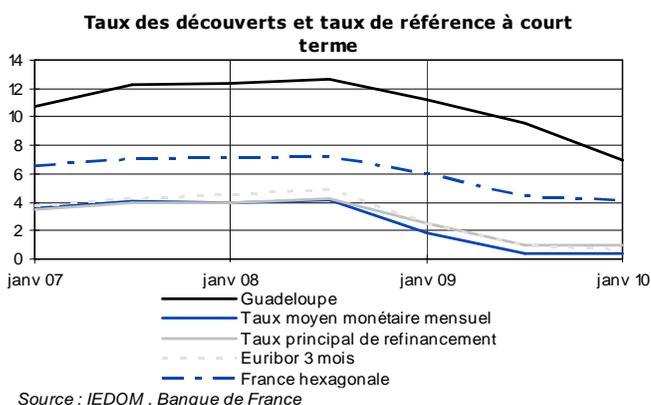
\* octobre 2009 pour la France hexagonale

Source : IEDOM - Banque de France

<sup>1</sup> Le mode de calcul du taux du CEL reste inchangé ; il est égal au 2/3 du taux du Livret A, arrondi au 1/4 point le plus proche.

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises réalisée par la Banque de France (BDF) au mois d'octobre 2009 révèle une baisse annuelle de l'ensemble des taux débiteurs dans l'hexagone. Les résultats de l'enquête sur le coût du crédit réalisée par l'IEDOM en janvier 2010 traduisent une tendance similaire en Guadeloupe.

En janvier 2010, pour la deuxième année consécutive, le coût des crédits à **court terme** a diminué. Le taux moyen sur ce segment est, pour la première fois, passé en dessous de 7 % (6,57 %), compte tenu d'une baisse nettement plus prononcée que celle relevée en 2009 (-3,63 points contre -0,41 point). Cette évolution est essentiellement liée à une chute (-4,24 points) du taux moyen pondéré du **découvert**<sup>1</sup>, succédant à un repli déjà marquée en 2009 (-1,15 point). S'établissant ainsi à 6,94 %, le coût du découvert en Guadeloupe demeure nettement plus élevé qu'en France hexagonale (4,19 %), malgré une réduction significative du différentiel en janvier 2010. Parallèlement, le coût des **opérations d'escompte** et celui des **autres crédits à court terme** ont diminué de respectivement 2,63 points et 2,29 points.



Le recul du coût des crédits à court terme relevé dans le département est en partie lié à l'effet direct de la baisse continue, depuis novembre 2008, des principaux taux de référence à court terme. L'Euribor 3 mois, caractérisant 43,8 %<sup>2</sup> des crédits à court terme recensés par l'IEDOM en janvier 2010, s'est notamment replié de 1,8 point entre janvier 2009 et janvier 2010.

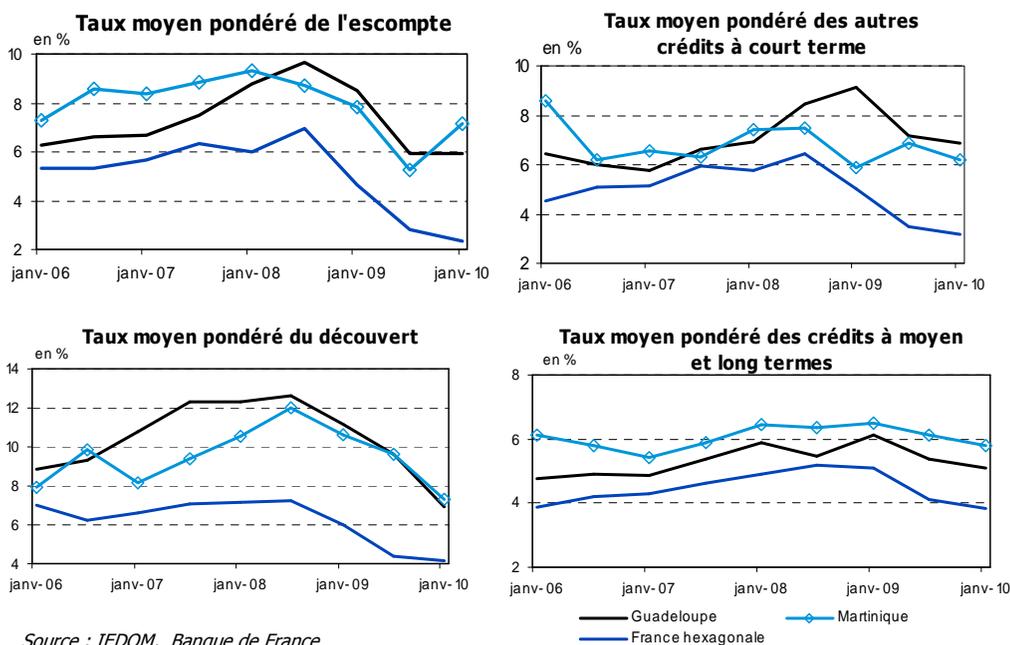
Sur la période sous revue, les conditions débitrices à **moyen et long termes** offertes aux entreprises ont diminué de 0,99 point, rompant une tendance haussière amorcée depuis 2005 ; le coût du crédit à moyen et long termes s'établit ainsi à 5,11 % fin janvier 2010. Le repli relevé serait lié à la fois à une répercussion, sur les taux débiteurs pratiqués par les banques, des deux baisses successives du taux moyen des emprunts d'Etat à long terme (-0,59 point en janvier 2009 et -0,04 point sur un an en janvier 2010) et à la volonté de la place bancaire locale de capter une demande de crédit rare dans un contexte économique morose, peu propice à l'investissement.

<sup>1</sup> Le découvert représente plus de 60 % des crédits à court terme recensés au mois de janvier 2009.

<sup>2</sup> Proportion calculée sur les montants octroyés. En nombre de crédits, cette proportion s'établit à 16,5 %.

Les conditions débitrices proposées aux entreprises guadeloupéennes sont globalement plus onéreuses que celles dont bénéficient les entreprises de l'Hexagone<sup>1</sup>. Cette situation est nettement perceptible sur le segment des crédits à court terme, même si l'écart de taux des découverts s'est réduit en janvier 2010, passant de 5,21 points à 2,75 points en un an. S'agissant des crédits à moyen et long termes, le différentiel de taux demeure moins conséquent (1,3 point en janvier 2010 contre 1 point en janvier 2009).

Le coût des crédits à court terme en Guadeloupe était, jusqu'en 2009, le plus élevé des DOM. Depuis janvier 2010, la Martinique présente globalement les conditions débitrices les plus coûteuses sur ce segment de crédit. Notamment, s'agissant des découverts, l'écart de taux entre la Guadeloupe et la Martinique est passé de 0,61 point à -0,34 point en un an ; par rapport à La Réunion, il s'est également considérablement réduit (0,83 point contre 3,97 points). De façon similaire, le coût du crédit à moyen et long termes en Guadeloupe ressort moins élevé qu'en Martinique (5,78 %) mais plus élevé qu'à La Réunion (3,95 %).



## 1.4 LES TAUX DE L'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un Taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par

<sup>1</sup> Les écarts avec la France hexagonale doivent être appréciés avec prudence. Les échantillons étudiés par la Banque de France sont en effet constitués de crédits plus importants que ceux de l'IEDOM, tant en terme de montant, qu'en nombre de concours analysés. Par ailleurs, pour des raisons de couverture des risques, les opérations de financement importantes peuvent être réalisées par les maisons mères métropolitaines des établissements de crédit de la place.

les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n°2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME :

- L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière ; seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.
- L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

#### Evolution des seuils de l'usure

	1T09	2T09	3T09	4T09	1T10
<b>Particuliers</b>					
<b>Prêts immobiliers</b>					
Prêts à taux fixe	7,80%	7,83%	7,01%	6,72%	6,57%
Prêts à taux variable	7,80%	7,93%	7,03%	6,12%	5,92%
Prêts relais	7,72%	8,05%	7,03%	6,59%	6,40%
<b>Autres prêts</b>					
Prêts < ou = à 1524 € (*)	21,32%	21,36%	21,59%	21,40%	21,45%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à	21,11%	20,92%	20,63%	20,20%	19,71%
Prêts personnels et autres prêts > 1524 €	9,92%	10,04%	9,43%	9,20%	8,88%
<b>Entreprises</b>					
Découvert en compte (**)	14,55%	14,13%	13,45%	13,16%	13,21%

(\*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(\*\*) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

## 2. Le bilan agrégé des banques locales<sup>1</sup>

Au 31 décembre 2009, le total du bilan agrégé des quatre banques locales constitutives de l'échantillon s'élevait à 3 milliards €, accusant un net ralentissement en rythme annuel. Il progresse en effet seulement de 0,4 %, contre + 6 % en 2008 et + 6,6 % en moyenne annuelle sur les cinq exercices précédents. Ce taux se rapproche du minimum enregistré sur la période 2000-2009, soit +0,3 % en 2004.

<sup>1</sup> Etude réalisée à partir des documents comptables d'un échantillon stable d'établissements de crédit représentant, au 31 décembre 2009, 51,5 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 45,8 % sur les crédits.

## Bilan agrégé de l'échantillon stable de 4 banques locales (en millions d'euros)

ACTIF					PASSIF					
2005	2006	2007	2008	2009		2005	2006	2007	2008	2009
960	806	797	797	788	Opérations trésorerie et interbancaires	717	760	852	936	961
1345	1 534	1 732	1 889	1 945	Opérations avec la clientèle	1 412	1 464	1 577	1 651	1 652
37	79	84	106	110	Opérations sur titres	0	0	0	0	0
120	180	177	167	126	Opérations diverses	212	224	203	204	184
-	-	-	-	-	Capitaux propres	152	182	192	203	209
32	31	33	35	36	Valeurs immobilisées	-	-	-	-	-
<b>2 494</b>	<b>2 630</b>	<b>2 824</b>	<b>2 994</b>	<b>3 006</b>	<b>Total</b>	<b>2 494</b>	<b>2 630</b>	<b>2 824</b>	<b>2 994</b>	<b>3 006</b>

Source : IEDOM

Le tassement relevé en 2009 est lié à un fort ralentissement des opérations avec la clientèle, principale composante du bilan des banques locales mais aussi à une baisse significative (-24,6 %) des opérations diverses<sup>1</sup>.

En 2009, les ressources clientèle représentent 55 % du passif du bilan et 64,7 % de l'actif. Le solde des opérations avec la clientèle s'est de nouveau dégradé (-23,4 % sur un an) pour s'établir à -293 millions €. La croissance des encours de crédit, quoique faible (+3 % contre +9,1 % en 2008), a en effet été plus rapide que celle des encours de dépôts. Ces derniers sont demeurés stables sur un an, la chute des comptes à terme (-20,1 % après +26 % en 2008) n'ayant pu être compensée par l'augmentation de l'encours des comptes d'épargne à régime spécial (+11,2 % après +1,6 % en 2008) et des dépôts à vue (+1,8 % contre +2,1 % en 2008). A cet égard, il est à noter qu'en 2009 les agents économiques ont souvent préféré placer leur épargne sur des supports mieux rémunérés que ceux répertoriés au sein du bilan de la banque, notamment les produits d'assurance-vie.

### Solde par type d'opérations (en millions d'euros)

	2005	2006	2007	2008	2009
Opérations avec la clientèle	67	-71	-155	-238	-293
Opérations sur titres	-37	-79	-84	-106	-110
Opérations diverses	92	45	26	37	57
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	121	151	159	168	173
<b>Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)</b>	<b>243</b>	<b>47</b>	<b>-54</b>	<b>-139</b>	<b>-174</b>

Source : IEDOM

Dans ce contexte, afin de compenser l'atonie des ressources clientèles, les opérations de trésorerie et interbancaires ont de nouveau progressé au passif du bilan, mais dans des proportions plus faibles qu'en 2008 (+2,7 % contre +9,9 % en 2008). Le besoin de trésorerie des banques de l'échantillon s'est accentué, passant de -139 millions € à -174 millions € sur un an. Par conséquent, les établissements de crédit locaux demeurent, en 2009, emprunteurs nets sur le marché interbancaire pour la troisième année consécutive.

<sup>1</sup> Cette rubrique comprend notamment le compte « siège et succursales » regroupant les opérations internes au sein d'un réseau d'établissements.

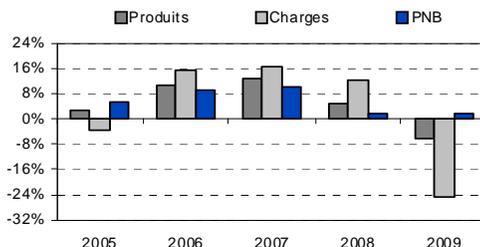
## 3. Les performances financières des banques locales

### 3.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE<sup>1</sup>

#### 3.1.1 Evolution d'ensemble

En 2009, les résultats d'exploitation de l'échantillon des banques de Guadeloupe ont souffert de la persistance de la morosité économique. En effet, après une année 2008 déjà peu dynamique en terme de richesse produite, le produit net bancaire<sup>2</sup> (PNB) a de nouveau ralenti en rythme annuel ; il a augmenté de 1,4 % contre +1,9 % en 2008 et +10,3 % en 2007, soit le plus faible taux de croissance enregistré depuis 2004 (-0,02 %). La chute des charges (-24,5 % sur un an) n'a pas permis de compenser la diminution de 6,1 % des produits.

Evolution du produit net bancaire et de ses composantes



Source : IEDOM

Le ralentissement observé est essentiellement lié à un recul marqué des produits nets sur opérations de trésorerie et interbancaires (-64,4 %) et à une perte de vitesse notable de ceux réalisés sur les opérations avec la clientèle (+1,7 % après +5,1 % en 2008). Ces dernières opérations restent cependant prédominantes dans la formation du PNB, leur poids atteignant 77,8 % en 2009.

#### Décomposition du PNB au 31 décembre (milliers €)

	2005	2006	2007	2008	2009	Var. 08/07	Var. 09/08
Opérations de trésorerie et interbancaires *	2 894	3 738	-154	-5 525	-9 085	-3487,7%	-64,4%
Opérations avec la clientèle *	93 072	103 461	119 286	125 346	127 468	5,1%	1,7%
Opérations sur titres *	487	478	1 263	928	735	-26,5%	-20,8%
Opérations de financement à long terme	1 216	2 225	3 290	3 899	4 003	18,5%	2,7%
Opérations de change	1 757	2 184	2 376	2 270	1 921	-4,5%	-15,4%
Opérations de hors-bilan	7 818	4 648	2 246	1 408	2 116	-37,3%	50,3%
Opérations de services financiers	19 772	19 632	21 726	22 566	22 905	3,9%	1,5%
Autres opérations d'exploitation bancaire	1 498	1 759	2 342	3 487	3 357	48,9%	-3,7%
Produits accessoires et divers nets	3 588	5 628	6 081	7 630	9 958	25,5%	30,5%
Dotations nettes prov. dépr. titres activ. portef.	0	0	-111	0	0	ns	ns
Dot. nettes prov. dépr. titres activ. de plac.	0	0	0	445	-433	ns	-197,3%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>132 102</b>	<b>143 753</b>	<b>158 567</b>	<b>161 564</b>	<b>163 811</b>	<b>1,9%</b>	<b>1,4%</b>

(\*) Hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEDOM

<sup>1</sup> Différence entre produits et charges d'exploitation bancaires.

<sup>2</sup> Etude réalisée à partir des comptes de résultat départementalisés d'un échantillon d'établissements de crédit représentant, au 31 décembre 2009, 51,5 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 45,8 % sur les crédits.

En 2009, dans un contexte de recul du marché du crédit, en liaison avec la crise économique sévissant dans le département, les établissements de crédit locaux ont cherché à limiter la contraction de leur marge. S'ils ont pu tirer profit de la baisse du coût moyen des ressources (-0,5 point) compte tenu de la baisse des taux de rémunération des principaux placements (épargne réglementée et dépôts à terme, notamment), ils n'ont en revanche pas pu éviter une diminution du rendement moyen des crédits (-0,6 point). La marge sur les opérations avec la clientèle diminue ainsi pour le cinquième exercice consécutif (-0,1 point en 2009).

#### Coût et rendements moyens des opérations avec la clientèle (intérêts et commissions)

	2005	2006	2007	2008	2009
Coût moyen des ressources	0,7%	0,8%	0,9%	1,1%	0,6%
Rendement moyen des crédits	8,2%	8,0%	8,2%	7,9%	7,3%
Marge	7,2%	7,1%	7,0%	6,5%	6,4%

Source : IEDOM

### 3.1.2 Les produits et charges d'intérêts

En raison de la baisse des intérêts versés à la clientèle, les charges sur opérations avec la clientèle ont chuté en 2009 (-43,5 % contre +19,6 %). Cette forte diminution résulte à la fois d'un effet prix (la révision à la baisse des taux de rémunération de l'épargne réglementée<sup>1</sup>) et d'un effet volume négatif expliqué par le moindre intérêt suscité par les placements courts indexés sur les taux de marché au bénéfice de l'assurance-vie.

Parallèlement, les produits d'intérêts ont diminué de 2,6 % après avoir fortement ralenti en 2008 (+9,6 %, contre +18,2 % en 2007). Cette situation tient à un effet prix négatif, le rendement moyen d'un crédit ayant perdu 0,6 point sur l'exercice, mais aussi à l'atonie de la demande de crédit induisant un effet volume négatif. En particulier, le repli des crédits à la consommation dans un contexte de crise économique a fortement pesé sur les produits d'intérêts dégagés par les banques en 2009.

#### Evolution des produits sur opérations avec la clientèle

Montants en millions €	2005	2006	2007	2008	2009	var.08-07	var.09-08
Produits sur opérations avec la clientèle	102,7	114,8	133,2	142,0	136,9	6,6%	-3,6%
- dont intérêts	70,3	77,0	91,0	99,7	97,1	9,6%	-2,6%
- dont commissions	32,4	37,9	42,3	42,3	39,8	0,2%	-5,9%

Source : IEDOM

### 3.1.3 Les commissions

Le commissionnement représente 40,8 % du PNB en Guadeloupe. Cette proportion qui se renforçait régulièrement sur cinq années d'observation, a reculé de 2,1 points en 2009.

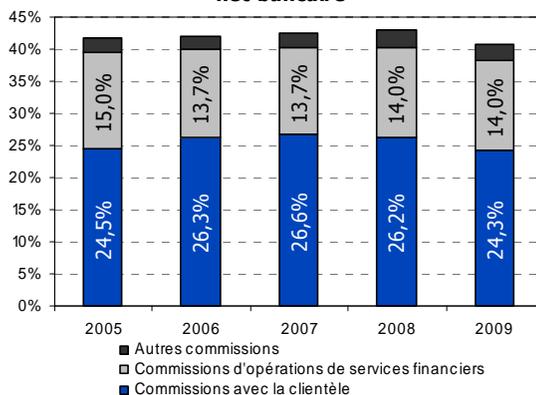
En effet, après avoir ralenti suite au plafonnement des frais bancaires en cas d'incidents de paiement depuis mai 2008 (+0,2 %), les commissions sur opérations avec la clientèle se sont repliées de 5,9 % en 2009. Ce recul s'explique notamment par les baisses de tarifs consenties par les banques locales dans le cadre du mouvement social du début d'année 2009, par l'entrée en vigueur de la directive européenne relative à la gratuité de certains

<sup>1</sup> Depuis août 2009, la rémunération de l'épargne réglementée est descendue à un minimum historique (1,25 % pour le livret A).

services bancaires (opposition sur prélèvement et sur carte) et au report à 2010 de la plupart des campagnes commerciales portant sur la vente de moyens de paiement, qui se seraient révélées peu porteuses dans une conjoncture déprimée. La part des commissions nettes sur opérations avec la clientèle dans le PNB a par conséquent fortement régressé (-1,9 point) pour s'établir à 24,3 %.

Parallèlement, pour la deuxième année consécutive, les commissions sur prestations de services financiers ont ralenti (+1,5 %, contre +3,9 % en 2008). Tandis que plusieurs établissements de crédit locaux avaient profité, ces dernières années, de l'intégration de leurs systèmes d'information à ceux de leurs mères pour proposer de nouveaux produits d'épargne à moyen et long termes, tels que les portefeuilles titres et l'assurance-vie, la crise financière de 2007-2008 a pesé durablement sur la collecte de hors-bilan des établissements de crédit. Ainsi, en dépit d'une légère remontée de la Bourse depuis mars 2009, cette situation explique la hausse très modérée des commissions sur prestations de services financiers.

**Poids des commissions dans le produit net bancaire**



Source : IEDOM

### 3.1.4 Les opérations interbancaires et les opérations sur titres

Le nouveau recul du produit net tiré des opérations de trésorerie et interbancaires (-64,4 %) constitue également l'une des évolutions marquantes de l'exercice. Si, grâce à la baisse des taux sur le marché interbancaire<sup>1</sup> en 2009, les charges liées aux opérations interbancaires ont reculé de 19,7 % (+20,1 %), les produits de même nature ont diminué dans des proportions plus marquées (-39,2 %)<sup>2</sup>. Le PNB tiré des seules opérations de trésorerie et interbancaires demeure ainsi négatif pour le troisième exercice consécutif.

## 3.2 LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

En 2009, le résultat brut d'exploitation (RBE) dégagé par l'échantillon de banques retenu a connu une légère accélération de son rythme de croissance annuel (+5,6 % contre +4,6 % en 2008). Cette hausse, qui demeure néanmoins très éloignée des taux de croissance à deux chiffres enregistrés entre 2005 et 2007, tient essentiellement à deux facteurs : une réduction de 2,4 % des frais de personnel (en lien avec une stabilité des effectifs sur la place bancaire locale en 2009) et un recul de 20,6 % de la quote-part des frais de siège social. Les frais de services extérieurs sont en revanche demeurés en hausse, mais ont légèrement ralenti (+4,1 % contre +4,3 % en 2008).

<sup>1</sup> Depuis le 13 mai 2009, le taux des opérations principales de refinancement s'établit à 1 %, soit le taux le moins élevé depuis la création de la BCE.

<sup>2</sup> Il est à noter que le solde des opérations interbancaires fait en effet apparaître un déficit de 174 millions € en 2009, se creusant de 35 millions € sur un an.

### Soldes intermédiaires de gestion (millions €)

	2005	2006	2007	2008	2009	var.08-07	var.09-08
Produit net bancaire	132,1	143,8	158,6	161,6	163,8	1,9%	1,4%
Résultat brut d'exploitation	19,8	32,0	38,5	40,2	42,5	4,6%	5,6%
Résultat d'exploitation	4,1*	31,5	41,2	43,6	21,9	5,9%	-49,9%
Résultat courant avant impôts	4,2	31,5	41,2	43,7	21,9	6,1%	-49,9%
Résultat net	-2,4	19,7	23,8	25,8	11,3	8,1%	-56,0%

(\*) Exercice marqué par d'importantes provisions pour risques et charges liées à une restructuration intervenue au sein de l'un des EC de l'échantillon.

Source : IEDOM

Après s'être caractérisé par un impact positif sur la rentabilité d'exploitation en 2007 et 2008, le coût du risque n'a pas résisté, en 2009, à la dégradation du contexte économique dans le département. Compte tenu notamment d'une politique plus prudente de provisionnement et de l'achèvement de procédures d'apurement de portefeuille entamées sur la période 2005-2007 par certains établissements, il enregistre une croissance très forte (+708,3 %). En effet, les pertes nettes sur créances irrécupérables ont été multipliées par 3,5 sur un an tandis qu'en parallèle, les dotations nettes aux provisions sur créances douteuses ont fortement diminué (-222,7 %), allant de pair avec l'absence de sinistralité forte sur la place<sup>1</sup>. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges ont également significativement contribué à la dégradation du coût du risque (+234,2 %).

Au final, le résultat net dégagé par l'échantillon a affiché une diminution très marquée en 2009 (-56 %, après +8,1 % en 2008). En élargissant le périmètre d'analyse<sup>2</sup>, 64 % des établissements de crédit de la place afficheraient une perte en 2009, une situation inédite sur neuf années d'observation.

### 3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITE ET DE PRODUCTIVITE

En raison essentiellement de la baisse des frais de personnel, le coefficient net d'exploitation s'est légèrement amélioré (-0,8 point sur un an) pour s'établir à 73,5 %. Les principaux indicateurs de productivité ont également continué de s'améliorer en 2009, le PNB par agent ayant notamment augmenté de 3 % sur un an (+1,5 % en 2008).

#### Rentabilité et productivité (milliers €)

	2005	2006	2007	2008	2009	var.08-07	var.09-08
Coefficient net d'exploitation	85,3%	76,3%	75,3%	74,3%	73,5%	-1 pt	-0,8 pt
PNB/agent	136,9	154,2	169,6	172,1	177,3	1,5%	3,0%

Source : IEDOM

<sup>1</sup> Le taux de créances douteuses brutes est demeuré relativement stable entre 2008 et 2009 (10,9 % contre 10,8 %).

<sup>2</sup> Le périmètre initial est élargi aux établissements de crédit dont les comptes de résultats sont disponibles mais non exploités pour des raisons d'éclatement par DOM et/ou de centralisation de certains frais au sein des comptes de leur maison-mère.

## Section 3

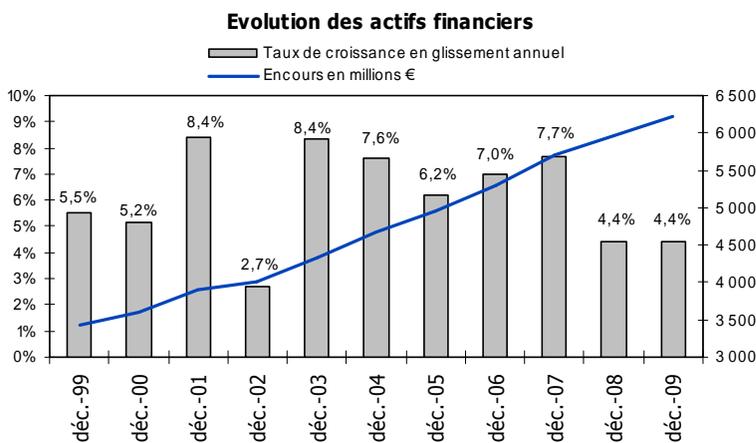
# L'évolution de la situation monétaire

### 1. Les avoirs financiers de la clientèle

#### 1.1 ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

##### Stabilité du rythme de croissance des actifs financiers en 2009

La faible croissance des avoirs financiers observée en Guadeloupe dès 2008 s'est maintenue en 2009. Toutes catégories d'actif confondues, l'encours a augmenté de 4,4 % (+263,7 millions €), soit un rythme stable par rapport à 2008 mais le plus faible enregistré sur sept ans. Il s'établit ainsi à 6,23 milliards €. Cette évolution d'ensemble fait néanmoins ressortir des divergences marquées selon les types de placements.



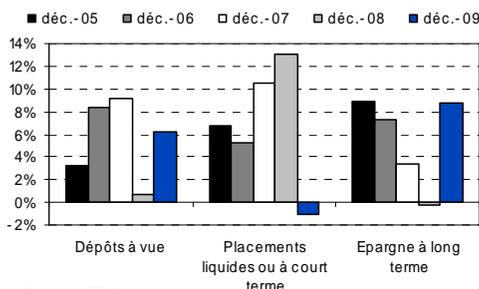
Les tensions économiques ont conduit les agents à adopter un comportement de précaution, à l'origine d'une croissance relativement forte des dépôts à vue dans le département (+6,2 %, contre +0,7 % en 2008).

L'évolution de l'épargne, pour sa part, fait ressortir à la fois une tendance à la réduction de la prise de risque dans un contexte économique et financier difficile et une recherche accrue de la meilleure rémunération par les agents économiques. L'encours est en effet influencé par le rendement des différents supports d'épargne à court, moyen et long termes, lui-même soumis aux décisions de politique monétaire prises par la Banque Centrale Européenne. Or, au cours de l'exercice 2009, celle-ci a abaissé à quatre reprises son principal taux de refinancement pour le placer, depuis mai 2009, à son plus bas niveau jamais enregistré (1 %). Par conséquent, si l'encours d'épargne longue a affiché une bonne performance (+8,7 %, contre -0,3 % en 2008) grâce notamment à la remontée de la Bourse depuis mars 2009, la faiblesse des taux sur le marché monétaire a engendré, pour la première fois sur longue période, un recul des placements liquides ou à court terme (-1 %, contre +7,3 % l'année précédente), en particulier des dépôts à terme.

## Une répartition relativement équilibrée des ressources de la place bancaire locale

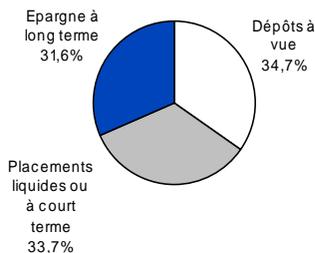
La structure des ressources des banques du département est demeurée relativement équilibrée en 2009. Après deux années consécutives de hausse liée à des niveaux de rémunération particulièrement attractifs<sup>1</sup>, le poids des placements liquides ou à court terme s'est réduit de 1,9 point en un an pour s'établir à 33,7 %. Cette évolution a profité à l'épargne longue, qui concentre désormais 31,6 % des actifs gérés par la place bancaire locale (30,4 % en 2008), et dans une moindre mesure à la collecte de dépôts à vue (34,7 % en 2009, contre 34,1 % en 2008).

### Glissement annuel de l'encours des avoirs financiers de la clientèle



Source : IEDOM

### Ventilation des actifs financiers

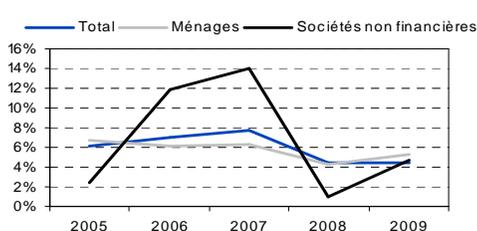


Source : IEDOM

## Les ménages, premiers créanciers des établissements de crédit

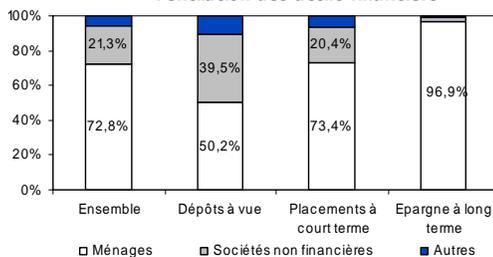
Par agent économique, les ménages demeurent les principaux contributeurs (3,8 points) à la croissance des actifs financiers, avec une hausse de 5,3 % sur un an. Cette clientèle demeure ainsi le principal créancier des établissements de crédit, avec 72,8 % des ressources. Les entreprises ont contribué plus modérément à l'évolution d'ensemble (1 point), avec une hausse de 4,7 % de leurs actifs, néanmoins nettement plus rapide que celle relevée en 2008 (+1 %).

### Evolution des actifs financiers



Source : IEDOM

### Ventilation des actifs financiers



Source : IEDOM

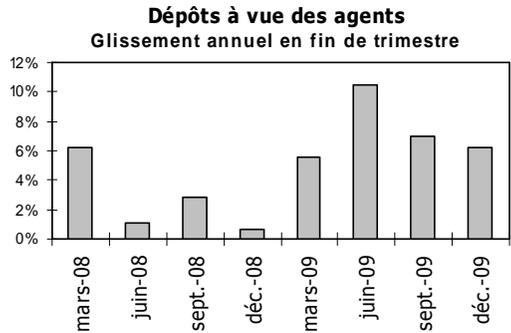
<sup>1</sup> Du 1<sup>er</sup> août 2008 au 1<sup>er</sup> février 2009, les taux de rémunération du livret A et du livret de développement durable s'élevaient en effet à 4 %, celui du LEP à 4,5 % et celui du compte épargne logement à 2,75 % (contre respectivement 1,25 %, 1,75 % et 0,75 % en décembre 2009). S'agissant des placements indexés sur les taux de marché, le taux moyen monétaire mensuel a atteint un point haut (4,2996 %) en août 2008 avant de s'établir à 2,4511 % en décembre 2008 et de descendre à 0,3476 % en décembre 2009.

## 1.2 LES DEPOTS A VUE

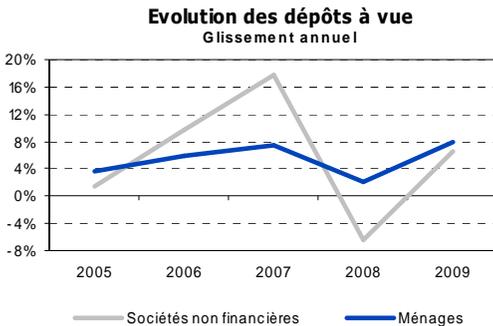
La morosité du climat des affaires n'a pesé que modérément sur les comptes ordinaires de la clientèle, les agents affichant, tout au long de l'année, un relatif attentisme face aux incertitudes économiques et sociales. L'encours (2,16 milliards €) a augmenté de 6,2 % sur un an, après une très faible progression en 2008 (+0,7 %).

Un pic de croissance des dépôts à vue à la fin du premier semestre (+10,7 % sur un an) a été enregistré, suivi d'une nette décélération en fin d'année. En effet, dans un premier temps, une absorption du choc économique et social du premier trimestre a été rendue possible par un moindre besoin de liquidités de la part des agents, compte tenu d'une forte restriction des dépenses de consommation<sup>1</sup> aux mois de février et mars liée notamment à la fermeture des principaux commerces du département.

Dans la seconde moitié de l'année, le prolongement de la morosité économique a pesé sur l'encours des comptes ordinaires, dont le rythme de croissance a accusé un ralentissement, jusqu'à descendre à +6,2 % (+126,8 millions €) à fin décembre.

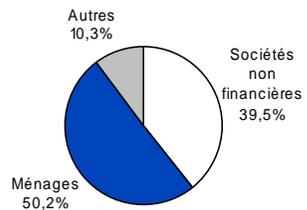


Source : IEDOM



Source : IEDOM

### Ventilation des dépôts à vue par agent



Cette moindre croissance des liquidités a principalement concerné les entreprises (-6,7 points de croissance annuelle entre juin et décembre). En effet, elles n'ont pu poursuivre jusqu'en fin d'année leur stratégie d'ajustement des charges d'exploitation à la faiblesse de leur volume d'affaires. Pour autant, en dépit de l'impact négatif de la morosité économique sur leur trésorerie, les entreprises sont parvenues à maintenir une croissance positive de leur dépôts à vue en fin d'année 2009. Après une baisse de 6,4 % en 2008, l'encours a finalement augmenté de 6,5 % sur un an (+52,2 millions €), pour atteindre 853,9 millions € en décembre 2009. En parallèle, la vulnérabilité des entreprises du département s'est atténuée, le montant des incidents de paiement sur effets de commerce recensés en 2009 s'étant réduit de 18,3 %

<sup>1</sup> De moindre ampleur s'agissant des biens alimentaires.

(-4,3 millions €) et le nombre de personnes morales en situation d'interdit bancaire (3 019) ayant enregistré une progression modérée (+2 %, après +8,8 % en 2008).

Le comportement de précaution induit par les incertitudes économiques locales et extérieures a engendré un gonflement plus marqué des dépôts à vue des ménages, principaux détenteurs de cette catégorie d'actif financier (50,2 % du total). L'encours (1,09 milliard €) a progressé de 7,9 %, soit une croissance record sur les cinq dernières années<sup>1</sup>. Cette évolution est allée de pair avec une relative amélioration des indicateurs de vulnérabilité de la clientèle des particuliers ; le nombre de personnes physiques en situation d'interdit bancaire et le nombre d'incidents de paiement sur chèques ont en effet diminué de respectivement 2,1 % et 10,3 %<sup>2</sup>. En revanche, les décisions de retraits (confiscations) de cartes bancaires se sont inscrites en croissance de 24,3 % en 2009, après +13,8 % en 2008.

### 1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Si, de la mi-2007 à fin 2008, les agents économiques affichaient leur préférence pour l'épargne liquide face aux turbulences financières et aux rémunérations attractives des placements monétaires, cette situation s'est inversée en 2009. La faiblesse continue des taux sur le marché monétaire (0,3476 % pour le taux moyen monétaire mensuel en décembre 2009, contre 2,4511 % un an plus tôt) a induit une diminution marquée de la rémunération des principaux placements, y compris celle de l'épargne réglementée. L'encours des placements liquides ou à court terme s'est légèrement contracté, avec une diminution de 1% sur un an (-22 millions €), succédant à une hausse exceptionnelle en 2008 (+13,1 %). Une analyse détaillée de l'épargne liquide fait ressortir une chute plus brutale des placements indexés sur les taux de marché.

En effet, après avoir été très prisés par la clientèle en 2008 en raison du niveau élevé de leur rémunération<sup>3</sup>, les placements indexés sur les taux de marché ont souffert en 2009 de la chute des taux d'intérêt à court terme, passés en dessous de 1 % dans la deuxième moitié de l'année. Sous l'effet essentiellement d'un retournement brutal des dépôts à terme (-22,2 %, contre +41,7 % en 2008), l'encours total a diminué de 14,5 % (-117,6 millions €) en 2009, contre une augmentation de 22,4 % l'année précédente. De surcroît, la clientèle a maintenu un faible intérêt pour les OPCVM monétaires dont l'encours a progressé de 3,1 % sur un an, soit un rythme relativement proche de celui enregistré en 2008 (+1,8 %) mais très éloigné des taux observés en 2006 et 2007 (+11 % et +19,7 %).

En dépit de l'ouverture à la concurrence de la commercialisation des livrets A au 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'épargne réglementée a affiché une croissance légèrement inférieure à celle de 2008 (+7,3 %, soit +95,6 millions €, après +7,9 %). Ce léger ralentissement s'explique par le recul de la rémunération des comptes d'épargne à régime spécial, passée de 4 % en décembre 2008 pour le livret A (référence de calcul de la rémunération des principaux produits) à 1,25 % en décembre 2009, soit un niveau historiquement faible. Il a néanmoins été noté un dynamisme record des livrets A au premier trimestre 2009<sup>4</sup>, ce produit bénéficiant jusqu'en février à la fois d'une rémunération très attractive et d'une campagne commerciale vigoureuse sur la place bancaire. Ainsi, hors livrets A et bleus, l'encours de l'épargne réglementée aurait augmenté de

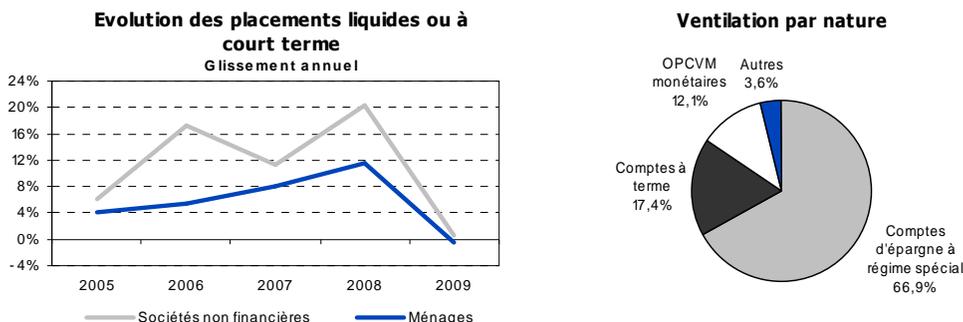
<sup>1</sup> La croissance annuelle moyenne entre 2004 et 2009 s'établit à +5,4 %.

<sup>2</sup> Il s'agit, pour cet indicateur de vulnérabilité des ménages, de la plus forte baisse enregistrée sur l'ensemble des DOM.

<sup>3</sup> Fin août 2008, le taux moyen monétaire mensuel avait même atteint un point haut (4,2996 %).

<sup>4</sup> +18,2 % en glissement annuel à fin mars.

seulement 3,2 % en 2009 (+6,7 % en 2008), porté essentiellement par les livrets ordinaires (+3,9 %, soit +20 millions €). L'encours des livrets de développement durable connaît depuis fin 2008 un ralentissement continu (+3,3 % en décembre 2009, contre +16,4 % un an plus tôt), en raison notamment du report des actions commerciales des banques vers le livret A. L'encours des comptes d'épargne logement, dont le taux d'intérêt est descendu à 0,75 %, a affiché une croissance très faible (+0,8 %, contre +1,7 % en 2008). A l'inverse, les livrets d'épargne populaire, qui présentaient pourtant le taux le plus rémunérateur (1,75 %), ont fortement diminué (-16,3 % sur un an à fin décembre), en lien avec une possible clôture d'office de nombreux livrets pour lesquels aucun justificatif d'imposition n'aurait été fourni à la banque<sup>1</sup>.



Source : IEDOM

Par agent économique, l'épargne à court terme des ménages, principaux détenteurs de ce type d'actif (73,4 %), a diminué de 0,6 % (-9,4 millions €) tandis que celle des entreprises a progressé dans les mêmes proportions (+0,6 %, soit +2,5 millions €). La baisse la plus marquée concerne les autres agents (regroupant essentiellement les collectivités locales), avec -10,3 % sur un an (-15,1 millions €).

#### 1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

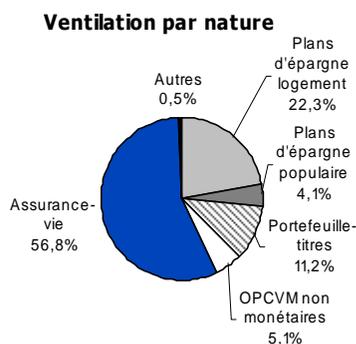
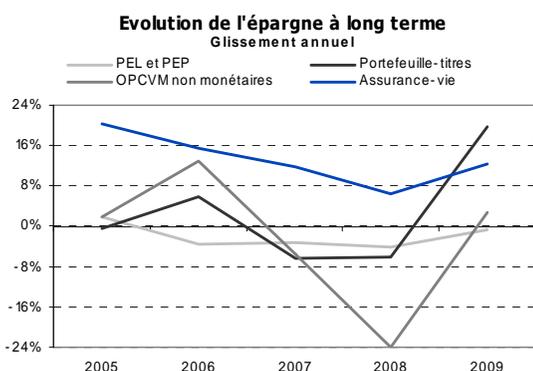
Le ralentissement de l'après-crise financière perceptible tout au long de l'année 2008 a laissé la place à un dynamisme des placements à long terme en 2009. L'encours a en effet retrouvé un rythme de croissance soutenu (+8,7 %, soit +157,9 millions €) après avoir marqué le pas au cours des deux années précédentes (-0,3 % en 2008 et +3,4 % en 2007). Pour autant, si elle est révélatrice d'une reprise certaine de l'épargne longue, cette hausse demeure nettement en deçà du taux de croissance relevé avant la crise financière (+21,1 % en 2006).

Après avoir enregistré une baisse historique en 2008, l'épargne longue des ménages, qui représente 96,9 % du total, a renoué avec la croissance (+9 %, soit + 156,8 millions €). Cette reprise a surtout été permise par une orientation favorable de l'assurance-vie et une bonne tenue des portefeuilles titres, ces deux placements contribuant pour respectivement 7 points et 2 points à l'évolution d'ensemble.

<sup>1</sup> Pour bénéficier de l'ouverture d'un livret d'épargne populaire, le niveau d'imposition du foyer fiscal ne doit pas dépasser 754 € en 2009 (757 € en 2010). Pour conserver le LEP d'une année à l'autre, il est nécessaire de transmettre un avis d'imposition à la banque, qui vérifie ainsi que le respect des conditions d'octroi.

La reprise de la collecte d'assurance-vie (+12,5 %, soit +123,3 millions €), singulièrement celle des contrats en unités de compte, tient notamment à l'atténuation des conséquences de la crise financière sur l'évolution des marchés boursiers. En effet, dès mars 2009, les principales places boursières ont laissé entrevoir une légère amélioration, aboutissant en fin d'année à un gain de +22,3 % pour le CAC 40, contre -42,7 % en 2008. L'assurance-vie collectée dans le département dépasse désormais le milliard d'euros (1,11 milliard € à fin décembre 2009) ; ce placement demeure ainsi le premier produit d'épargne à long terme des ménages (58,3 % du total).

La répercussion de la bonne orientation des marchés boursiers est également marquée sur les encours de portefeuilles titres gérés par les établissements de crédit du département, en hausse de 19,8 % (toutes clientèles confondues), soit +36,7 millions €, après une baisse de 6,1 % en 2008. Néanmoins, l'intérêt porté par la clientèle à ce type de produits demeure relativement faible (11,3 % de l'épargne à long terme).



Source : IEDOM

Les OPCVM non monétaires affichent une croissance plus modérée (+2,6 %, +2,6 millions €) : il s'agit néanmoins d'une bonne performance compte tenu de la chute enregistrée en 2008 (-24 %).

La modification de la fiscalité intervenue en 2006<sup>1</sup> continue de peser sur le plan d'épargne logement ; l'encours a poursuivi son recul, perdant 0,4 % sur un an (- 1,8 millions €). Il reste cependant l'une des composantes essentielles de l'épargne longue des ménages guadeloupéens, avec 23,2 % de l'encours total.

Enfin, la gestion extinctive des plans épargne populaire s'est traduite pas une contraction de 3 % (-2,5 millions d'euros) de l'encours de ce produit, qui s'établit à 81,7 millions d'euros au 31 décembre 2009.

<sup>1</sup> Jusqu'en 2005, les intérêts du PEL étaient exonérés de l'impôt sur le revenu et n'étaient soumis aux prélèvements sociaux que lors de la clôture du plan. La loi de Finances pour 2006 a prévu qu'à compter du 1er janvier 2006, les intérêts des plans d'épargne logement de plus de 10 ans seraient soumis aux prélèvements sociaux, même en l'absence de clôture. Sauf pour les plans ouverts avant le 1er avril 1992, dont la durée réglementaire n'était pas limitée à 10 ans, le premier prélèvement de contribution s'opèrera à la date du terme du contrat. Enfin, pour les PEL de plus de 12 ans, les intérêts et la prime acquis à partir de la 13ème année, sont dorénavant imposables, seuls les intérêts acquis dans le cadre des plans ouverts avant le 1er avril 1992 sont exonérés d'impôt jusqu'à la date du terme contractuel.

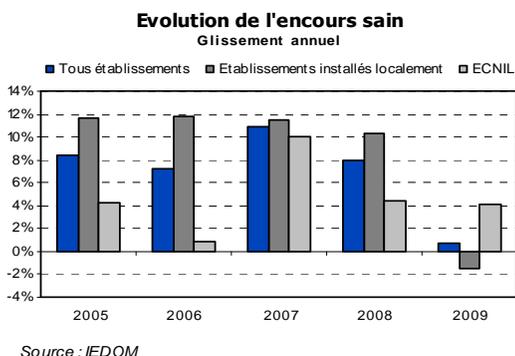
## 2. Les concours de la clientèle non financière

### 2.1 ENSEMBLE DES CONCOURS

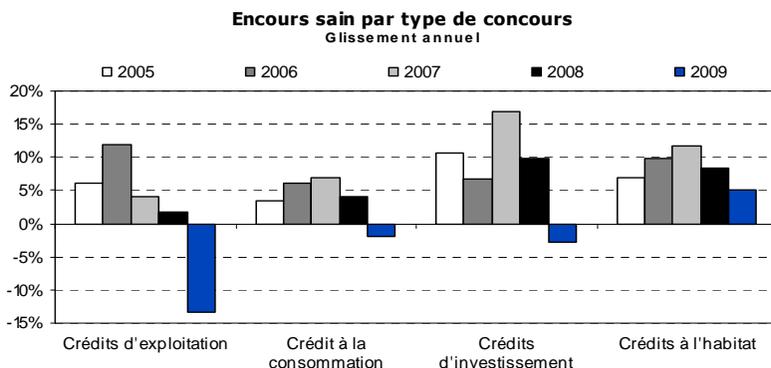
#### 2.1.1 Vue d'ensemble

La morosité économique du 1<sup>er</sup> semestre, perceptible dès la fin de l'année 2008, et l'absence de signe de reprise du climat des affaires dans la seconde moitié de l'année ont été à l'origine d'un ralentissement historique du marché du crédit en 2009. Au 31 décembre, l'encours sain s'établissait à 6,70 milliards €, en augmentation de seulement 0,7 % sur un an (+43,3 millions €), contre +8 % tant en 2008 qu'en moyenne annuelle sur les cinq années précédentes. La perte de vitesse de l'activité de crédit est plus marquée pour les

établissements de la place bancaire locale, lesquels enregistrent pour la première fois depuis 2002 un recul des encours totaux (-1,4 %, soit -59 millions €). L'activité des établissements non installés localement (ECNIL) a au contraire connu une embellie (+4,1 %, soit +102,4 millions €).

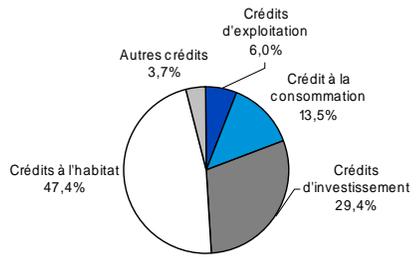


Après avoir montré des signes d'essoufflement dès le second semestre 2008, l'ensemble des catégories de crédit s'est inscrit en baisse en 2009, à l'exception du financement de l'habitat qui a néanmoins continué de ralentir (+ 5% contre + 8,3 % en 2008). En lien avec un ajustement des charges d'exploitation des entreprises à leur faible volume d'affaires, le segment des crédits d'exploitation est apparu en berne fin 2009 (-13,4 % après +1,8 % en 2008). La décélération continue du rythme de progression des crédits d'investissement (entreprises et collectivités locales) observée tout au long de l'année 2008 s'est également soldée par un recul brutal et historique (-2,8 %, après +9,8 %). Les crédits à la consommation des ménages, en perte de vitesse dès 2008, ont connu un repli moins marqué (-1,9 % contre +4,1 % en 2008).



L'habitat, dont le financement regroupe 47,4 % des concours sains, est le premier poste d'endettement des guadeloupéens. Les crédits d'investissement, majoritairement composés de crédits d'équipement des entreprises (55,5 %), représentent 29,4 % de l'ensemble, contre 19,5 % pour les crédits à la consommation ou d'exploitation. Sur cinq ans, il est noté un renforcement du poids des crédits à l'habitat (+3,4 points) et des crédits d'investissement (+1,7 point) au détriment des crédits à la consommation (-2,2 points) et des crédits d'exploitation (-1,7 point).

#### Ventilation de l'encours sain par nature

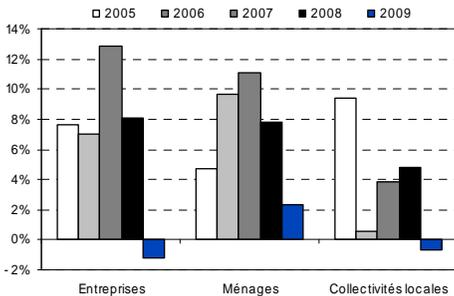


Source : IEDOM

Par agent économique, la dégradation de l'activité de crédit est plus prononcée sur la clientèle des entreprises, dont l'encours de crédit a diminué de 1,2 % en 2009 après une hausse de 8,1 % l'année précédente. Les crédits aux ménages ont subi un tassement moins marqué, passant d'une croissance de 7,6 % à 2,4 % sur la période sous revue.

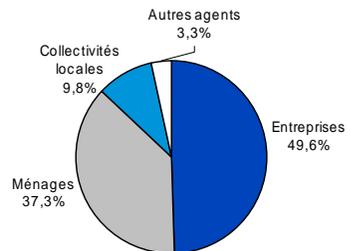
Les entreprises sont ainsi demeurées les principaux bénéficiaires du financement bancaire, avec 49,6 % de l'encours sain, les ménages et les collectivités locales concentrant respectivement 37,3 % et 9,8 % des crédits consentis. Sur quatre ans, cette structure est demeurée relativement stable, seule la part des collectivités locales ayant subi une baisse notable (-1,2 point).

#### Encours sain par agent Glissement annuel



Source : IEDOM

#### Ventilation de l'encours sain par agent



Source : IEDOM

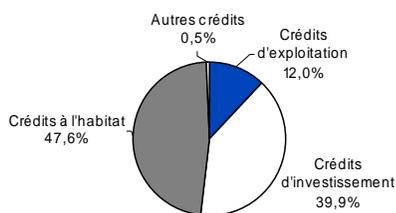
### 2.1.2 Concours consentis aux entreprises

A fin décembre 2009, l'encours de crédits porté par les entreprises (3,32 milliards €) a diminué de 1,2 % en glissement annuel, après avoir affiché une hausse de 8,1 % en 2008.

Si, fin 2008, dans un contexte économique difficile, les établissements de crédit avaient réussi à maintenir une croissance à deux chiffres de l'encours des crédits d'investissement des entreprises (+13,3 %), ce marché s'est retourné en 2009, accusant une baisse de 4,5 % (-62,6 millions €). L'encours sain s'est ainsi établi à 1,33 milliard €. Cette évolution historique s'inscrit dans une conjoncture économique peu propice à l'investissement, dont témoignent la

réduction de 14,7 % des importations de biens d'équipement par rapport à l'année 2008 et la sévère contraction du marché des véhicules utilitaires neufs (-26,7 %). Devant une conjoncture économique morose et incertaine, les chefs d'entreprise ont en effet adopté un comportement attentiste, en contenant leurs dépenses d'investissement aux seuls besoins de renouvellement. Accentuant cette tendance à l'atonie de l'investissement, la situation dégradée du secteur du BTP<sup>1</sup>, en souffrance face au retard pris dans de nombreux projets, n'a pas permis de relancer le segment des crédits d'équipement. Les entrepreneurs individuels sont particulièrement concernés, avec une baisse continue de leur encours de crédits depuis juin 2008 (-4,3 % sur un an en décembre 2009).

#### Ventilation de l'encours sain



Source : IEDOM

Les encours de crédits à moyen et long termes et le crédit-bail déclarés au Service Central des Risques de la Banque de France sur des entreprises de Guadeloupe, hors services publics, confirment le tassement de l'investissement. S'établissant à 2,81 milliards € à fin décembre 2009, ils progressent de seulement 3,3 % sur un an (+88,7 millions €), contre +10,2 % en décembre 2008.

La dégradation la plus marquée concerne l'agriculture dont les encours se contractent de 35 % sur un an (-7,1 millions €). Le faible optimisme des acteurs de l'hôtellerie-restauration, en dépit du léger frémissement de la fréquentation touristique en fin d'année, se traduit également par une nouvelle baisse des encours de crédits d'investissement dans ce secteur (-13,8 % en décembre 2009, soit -6,2 millions €, après -5 % l'année précédente) ; en particulier, l'activité de location de véhicules ne montre pas de signe d'embellie, les encours de crédits diminuant de 8,7 % (-4,5 millions €) sur la période sous revue. La chute de l'activité dans le BTP ne favorisant pas les efforts d'investissement des entreprises du secteur, l'encours diminue de 5,7 % sur un an (-4,4 millions €). En revanche, les encours du secteur immobilier maintiennent un rythme de croissance positif, quoiqu'en nette décélération (+2,4 % contre +5,8 % en septembre). Les encours du commerce enregistrent également une très légère hausse (+0,7 % sur un an, soit +1,6 millions €), en phase avec une amélioration légère des indicateurs de consommation des ménages en fin d'année. Seules les entreprises d'ingénierie et d'architecture affichent un fort dynamisme de leurs efforts d'investissement, avec des encours en hausse de 11 % sur un an (+50,7 millions €), augurant des perspectives plus optimistes dans le secteur de la construction pour le premier semestre 2010.

L'encours de crédits à l'habitat des entreprises (1,58 milliard €) a enregistré, pour la deuxième année consécutive, un ralentissement de son rythme de croissance (+5 % après +6,8 % en 2008), qui demeure inférieur à la moyenne annuelle relevée sur la période 2003-2008 (+7,3 %). Outre une faible demande pour ce type de crédit, la profession bancaire a notamment affiché une prudence accrue en matière de financement de la promotion immobilière. A fin 2009, les crédits à l'habitat représentaient 47,6 % de l'encours total porté par les entreprises et sont majoritairement à l'actif des établissements de crédit non installés localement (82,9 % de l'ensemble).

<sup>1</sup> Sur les dix années écoulées, la consommation de ciment a atteint son plus bas niveau en 2009 (231 966 tonnes).

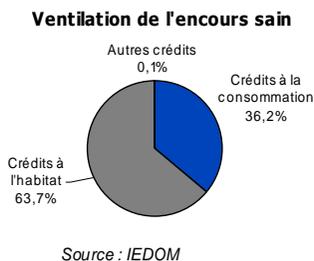
Dès la fin de l'année 2008, l'encours des crédits d'exploitation a affiché une progressive contraction ; en décembre 2009, le repli du recours à ce type de financement est apparu très marqué (-11,7 % sur un an, soit - 52,6 millions €). Cette évolution est à mettre en regard d'une bonne tenue des comptes à vue des entreprises, en hausse de 6,5 % sur un an. L'ajustement mécanique des charges d'exploitation des entreprises à leur volume d'affaires réduit se traduit en effet par une diminution des stocks et une limitation de leur besoin en fond de roulement. Ainsi, le recours au découvert et l'encours de crédits de trésorerie reculent de respectivement 12 % (-21,9 millions €) et 12,7 % (-25,6 millions €). Dans le même temps, les encours d'affacturage et de créances commerciales diminuent dans des proportions significatives (respectivement -9,2 % et -6,7 % sur un an).

D'après les risques recensés au Service central des risques de la Banque de France, le commerce (y compris automobile) a notamment fortement réduit son recours aux crédits de court terme (-9,5 %, correspondant à -15,3 millions €, contre +9,2 % en moyenne entre 2006 et 2008).

Hors prise en compte d'un déclassement en *douteux* à caractère exceptionnel intervenu sur la place, à l'origine d'une forte accélération de l'encours de créances douteuses nettes au mois de septembre 2009 (+38,1 % sur trois mois), le degré de sinistralité des entreprises ne s'est pas intensifié de façon prononcée. En effet, si la croissance de l'encours des créances douteuses nettes apparaît élevée en glissement annuel (+16,6 % sur un an, soit +22,8 millions €), elle s'élèverait à seulement 2,8 % en excluant le déclassement en douteux d'un encours de montant exceptionnel.

### 2.1.3 Concours consentis aux ménages

La dégradation de l'activité de crédit observée sur la clientèle des ménages est moins prononcée que celle relevée pour les entreprises. L'encours n'a en effet pas diminué mais a affiché un taux de croissance annuel le plus faible sur une décennie (+2,4 %, soit +57,6 millions €). Composé de 63,8 % de crédits à l'habitat, il s'élevait à 2,50 milliards € à fin décembre 2009.



Le nombre d'immatriculations de véhicules de tourisme neufs achetés par des particuliers au cours de l'année 2009 s'inscrivant en recul de 5,2 % (-507 voitures) et la morosité économique persistante n'incitant pas les agents à la dépense, l'encours des crédits à la consommation (hors comptes ordinaires débiteurs), déjà en net ralentissement en 2008, n'est pas parvenu à redémarrer. Il diminue de 1,6 %, soit -14,3 millions €, après avoir affiché une augmentation modérée en 2008 (+3,5 %).

Aucune amélioration du compartiment des crédits à l'habitat des particuliers n'a été perceptible en 2009, l'encours ralentissant de manière continue depuis le troisième trimestre 2008. Compte tenu de la rareté de la demande en 2009<sup>1</sup>, il augmente de 5 % (+76 millions €),

<sup>1</sup> Le nombre d'attestations du Consuel pour les logements neufs délivrés en 2009 a diminué de 9,5 % sur un an.

soit un taux de croissance inférieur de moitié aux évolutions moyennes relevées au cours de l'exercice 2008, proches de +10 %.

Enfin, en lien avec un gonflement des comptes à vue des ménages engendré par un comportement de précaution, l'encours des comptes ordinaires débiteurs des ménages a fortement reculé (-7,5 %, soit -3,5 millions €), contrastant avec une année 2008 marquée par de fortes tensions sur les comptes de la clientèle (+16,6 % de croissance de l'encours des comptes ordinaires débiteurs). Suivant une tendance similaire, l'encours de créances douteuses nettes relatif aux ménages a diminué de 7,2 % en 2009 (-2 % en 2008).

### 2.1.4 Concours consentis aux collectivités locales

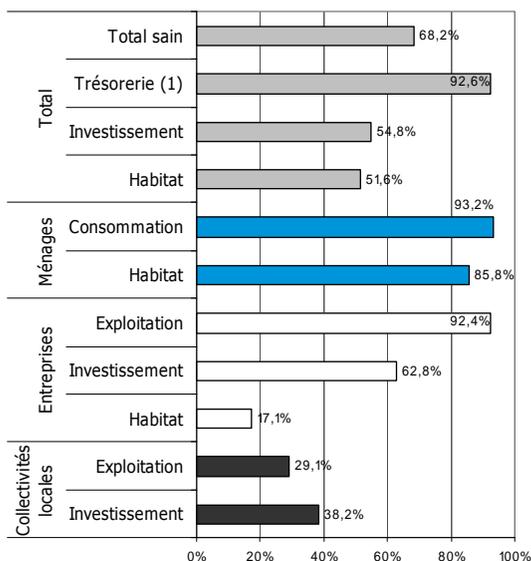
Les crédits aux collectivités locales, qui avaient fait exception en 2008 grâce à une accélération du taux de croissance de l'encours (+4,9 %)<sup>1</sup>, n'échappent pas en 2009 à l'atonie de l'activité. L'encours, détenu à hauteur de 62,5 % par les établissements non installés localement, diminue en effet légèrement (-0,7%, soit -4,4 millions €). Les crédits d'investissement, moteur de ce marché (97 % de l'ensemble), ont notamment faiblement augmenté (+1 %, après +2,9 % l'année précédente).

## 2.2 CONCOURS CONSENTIS PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

### 2.2.1 Poids du financement bancaire local

Les établissements de crédits locaux se positionnent comme les principaux bailleurs de fonds de l'économie guadeloupéenne. Tous types de concours confondus, ils concentrent 60,7 % de l'encours sain, ce poids reculant néanmoins de 1,3 point en 2009. Leur position est nettement prépondérante sur le marché des crédits d'exploitation et à la consommation (92,6 %) tandis que la concurrence avec les établissements non installés localement (ECNIL) apparaît davantage sur les segments de l'habitat et de l'investissement (respectivement 51,6 % et 54,8 %). Ainsi, s'agissant de la clientèle des entreprises, 83 % des encours de crédits immobiliers sont portés par les ECNIL. Le faible poids des établissements locaux sur ce marché peut s'expliquer par le mode de financement des opérateurs de logement social, principalement des sociétés d'économie mixte (SEM), davantage tournées vers les ECNIL.

**Poids des établissements de crédit locaux dans le financement des agents économiques**



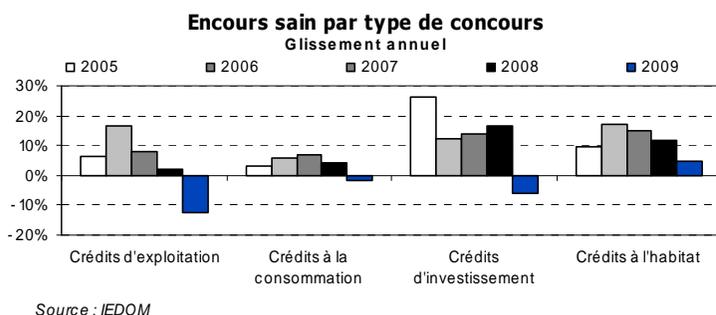
<sup>(1)</sup> Crédits à la consommation et crédits d'exploitation  
Source : IEDOM

<sup>1</sup> En 2008, l'un des faits marquant avait concerné le quintuplement de l'encours de crédit de trésorerie (+13,4 millions €).

Malgré la progression observée depuis 2007 (+6,9 points entre 2006 et 2008), le poids du financement des collectivités locales par les établissements de crédit locaux demeure faible, aussi bien pour le financement de l'exploitation (51,8 %) que des investissements (38,4 %). Cette situation peut s'expliquer par l'activité des institutions et établissements spécialisés dans ce type de financement installés en France hexagonale.

## 2.2.2 Concours par nature

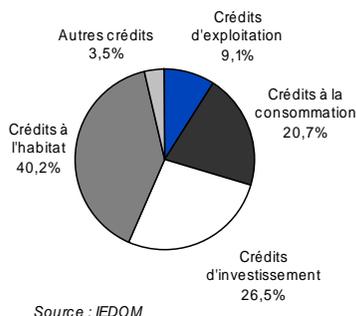
Au 31 décembre 2009, l'encours total des crédits octroyés par les établissements de crédit locaux s'est établi à 4,57 milliards €, affichant son premier recul en rythme annuel depuis 2002 (-1,3 %, soit - 61,6 millions €). L'encours sain a accusé un repli de 59 millions € (- 1,4 %) pour s'établir 4,07 milliards €<sup>1</sup> ; le retournement, correspondant à une perte de 11,8 points de croissance entre 2008 et 2009, apparaît brutal. Pour comparaison, la croissance annuelle moyenne entre 2003 et 2008 s'établissait à +10,3 %.



Les crédits d'investissement se caractérisent par la contribution négative de la plus marquée (-1,7 point). L'encours a en effet diminué de 6,1 % après avoir affiché une très forte croissance en 2008 (+16,3 %). Les crédits à la consommation et les crédits d'exploitation se sont inscrits en berne, avec des diminutions respectives de 1,8 % (- 15,7 millions €) et 12,7 % (- 53,5 millions €). Même si leur évolution demeure positive (+4,9 %, contre +11,4 % en 2008), les crédits à l'habitat ont également subi un net ralentissement.

La répartition de l'encours sain par nature fait apparaître le poids prépondérant des crédits à l'habitat qui représentent 40,2 % de l'encours déteu par les établissements de crédit locaux. Les crédits d'investissement en concentrent 26,5 % contre 20,7 % pour les crédits à la consommation. En 2009, compte tenu des diminutions d'encours relevés sur la quasi-totalité des catégories de crédits à l'exception du financement de l'habitat, la prépondérance de ce dernier s'est accentuée (+2,4 points en un an). A l'inverse, les poids des crédits d'exploitation et d'investissement ont reculé de respectivement 1,2 point et 1,3 point ; celui des crédits à la consommation est demeuré relativement stable sur un an (-0,1 point).

### Ventilation de l'encours sain par nature

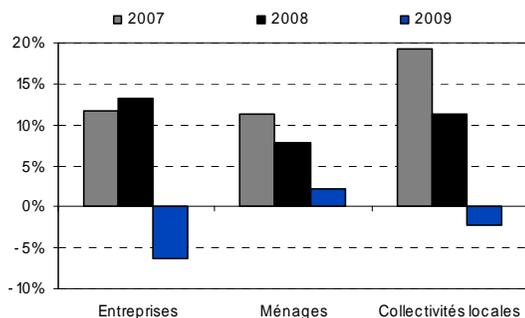


<sup>1</sup> Cf. Annexe « Statistiques monétaires et financières ».

## 2.2.3 Concours par agent

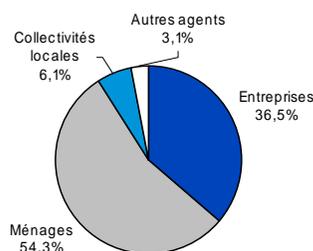
En 2009, les ménages sont demeurés les premiers clients des établissements de crédit locaux, concentrant 54,3 % de l'encours sain. Si, depuis 2004, cette proportion accusait un repli continu (- 2,2 points en moyenne annuelle) au bénéfice des entreprises, cette tendance s'est rompue en 2009, le poids des ménages dans l'ensemble gagnant 1,8 point en un an. Les ménages constituent en effet en 2009 la seule clientèle dont l'encours de crédit a augmenté (+2 %). En lien avec une diminution d'encours de 6,3 %, le poids du financement des entreprises s'est réduit en 2009 pour s'établir à 36,5 % (-1,9 point en un an) ; l'encours de crédit des collectivités locales a enregistré une évolution d'encours similaire (-2,2 % sur un an) correspondant néanmoins à un poids dans l'ensemble stable sur un an (6,1 %).

Encours sain par agent



Source : IEDOM

Ventilation de l'encours sain par agent

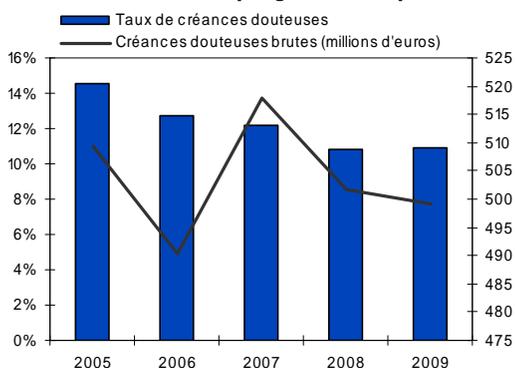


Source : IEDOM

## 2.2.4 Qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux

En 2009, le taux de créances douteuses brutes porté par la seule place bancaire locale s'établit à 10,9 %. En dépit d'une conjoncture économique dégradée, il demeure stable sur un an (10,8 % en 2008). L'encours des créances douteuses brutes a même connu une légère diminution (-0,5 % sur un an, soit -2,6 millions €). Toutes clientèles confondues, l'augmentation de l'encours de créances douteuses nettes est demeurée relativement contenu en 2009 (+5,5 % sur un an, soit +8,2 millions €) et a été partiellement compensée par une réduction des provisions sur créances douteuses (-3,1 %, soit -10,8 millions €).

Evolution du risque global de la place



Source : IEDOM

L'évolution de la qualité du risque apparaît contrastée selon le marché considéré. L'encours des créances douteuses nettes relatif aux entreprises a affiché une hausse de 5,5 % sur un an<sup>1</sup> tandis que celui des ménages s'est inscrit en baisse de 4,1 %.

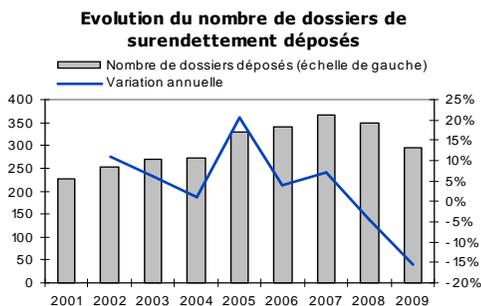
<sup>1</sup> Il diminuerait cependant de 9 % hors prise en compte d'un déclassement en douteux à caractère exceptionnel.

Au regard des autres départements d'outre-mer, le taux de créances douteuses brutes de la place bancaire guadeloupéenne reste relativement élevé (10,9 % contre 6,5 % à La Réunion, 9 % en Martinique et 9,2 % en Guyane). L'écart est plus marqué par rapport au ratio de l'hexagone (3,1 %). Sur ces dernières années, une amélioration significative de la gestion du risque de contrepartie a néanmoins été observée en Guadeloupe, le taux de créances douteuses ayant diminué de 3,6 points par rapport à décembre 2004 (14,5 %).

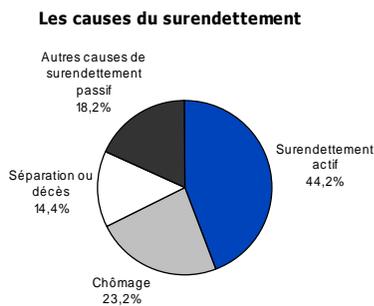
## LE SURENDETTEMENT EN GUADELOUPE

Dans le cadre de ses missions de service public, l'IEDOM assure le secrétariat de la Commission de surendettement de la Guadeloupe. Celle-ci est présidée par le préfet de Région représenté par le directeur de la DDCCRF (Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes). Elle compte également un représentant du trésorier payeur général, du directeur des services fiscaux, des établissements de crédit, des institutions financières et des associations de consommateurs ou familiales.

Depuis sa création jusqu'à fin décembre 2009, 4 858 dossiers ont été reçus par la commission de surendettement de l'IEDOM. Ce nombre a augmenté au rythme moyen annuel de 3,1 % sur dix ans. Néanmoins, en 2009, pour la deuxième année consécutive, le nombre de dossiers reçus a diminué (-15,5 % après - 4,4 % en 2008). Rapporté au nombre d'habitants, le nombre de dossiers déposés est largement inférieur à celui enregistré en France hexagonale. Il est en effet de l'ordre de 8 pour 10 000 contre une trentaine de dossiers pour 10 000 habitants dans l'hexagone (une dizaine pour 10 000 à La Réunion). Cette situation s'expliquerait par une solidarité et une entraide familiale forte, un souci de l'image ainsi que par le poids de l'activité informelle dans l'économie guadeloupéenne. Le taux de succès en phase amiable est passé de 16,7 % en 2001 à 50,2 % en 2009 et le taux de succès global de 33,9 % à 63,8 %.



Source : IEDOM



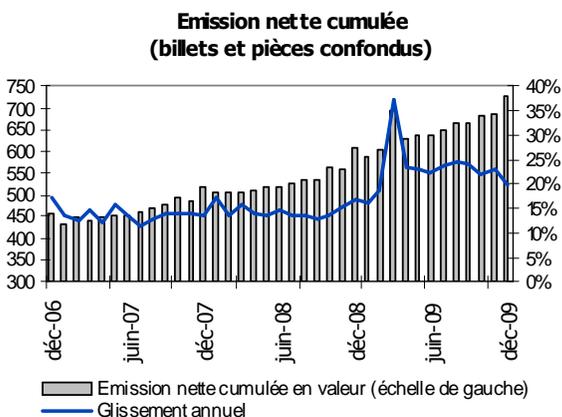
Source : IEDOM

L'analyse de la typologie du surendettement en Guadeloupe fait ressortir les éléments suivants :

- 71,4 % des surendettés vivent seuls (célibataires, séparés, divorcés, veufs) contre 66 % en France hexagonale ;
- 59 % des surendettés sont âgés de 35 à 54 ans ;
- 55 % des surendettés ont au moins une personne à charge, contre environ 51 % dans l'hexagone ;
- la proportion de chômeurs et inactifs dans la population surendettée est nettement plus élevée en Guadeloupe que dans l'hexagone (50 % contre 36 %) ; par ailleurs, la catégorie socio-professionnelle la plus touchée demeure celle des employés et ouvriers (48 %) ;
- un peu moins de 50 % des surendettés (46 %) ont un revenu mensuel inférieur à 1 210 € ;
- dans 55,8 % des cas, le surendettement est passif : la situation de chômage demeure l'une des principales causes du surendettement (23,2 %) ; dans 44,2 %, la cause de l'endettement est le résultat d'un comportement excessif de la part du surendetté.

### 3. La circulation fiduciaire

Depuis l'introduction de l'euro fiduciaire en janvier 2002, l'émission nette cumulée a été multipliée par 3,5. Au 31 décembre 2009, elle atteint 726 millions € grâce à une croissance annuelle de 19,8 %, supérieure à la fois à celle observée en 2008 (+16,7 %) et à la croissance annuelle moyenne sur la période 2002-2008 (+15,5 %). Cette progression pourrait refléter un comportement de thésaurisation chez certains agents économiques, induit par la morosité économique observée dans le département depuis le troisième trimestre 2008. L'évolution infra-annuelle de l'activité fiduciaire, essentiellement au 1<sup>er</sup> trimestre 2009, retranscrit le contexte social tendu dans le département ; l'émission nette cumulée a en effet atteint un pic au mois de mars.



#### 3.1 LES BILLETS EUROS

L'IEDOM, agissant pour le compte de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer les billets ayant cours légal dans la zone euro depuis le passage à l'euro fiduciaire le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Les données présentées ci-après sont exprimées en émissions nettes de billets, c'est-à-dire la différence entre les émissions et les retraits de circulation effectués par l'IEDOM depuis 2002 dans le département, pour chaque coupure. Elles ne sauraient toutefois être considérées comme représentant les billets effectivement en circulation en Guadeloupe. En effet, les émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission ne prennent pas en compte le solde des entrées et des sorties de billets à l'occasion des mouvements de voyageurs, et qui ne peuvent être recensés. L'Eurosystème est également confronté à d'importantes difficultés d'évaluation de la circulation monétaire dans chaque pays de la zone euro<sup>1</sup>.

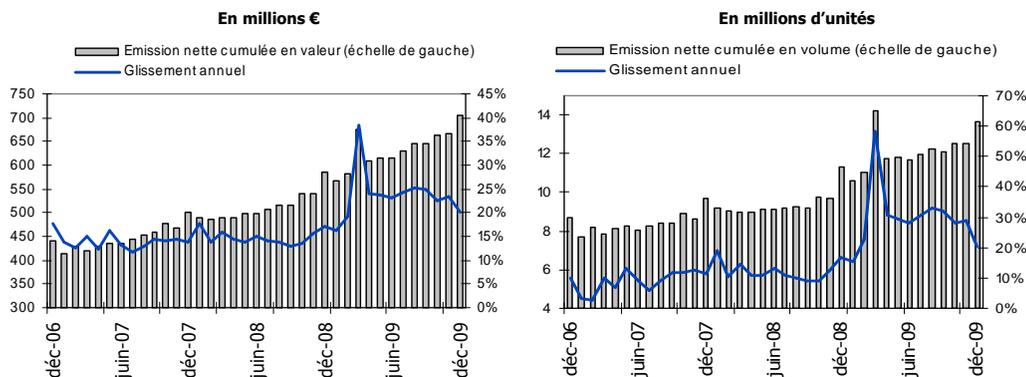
Au 31 décembre 2009, le cumul des émissions nettes de billets depuis l'introduction de l'euro atteint 704,8 millions €, correspondant à un volume de 13,7 millions d'unités. Sur un an, l'émission nette cumulée progresse de 20,2 % en valeur et 20,5 % en volume.

Pour le seul exercice 2009, 53,9 millions de billets euros ont été mis en circulation, soit 9 millions de moins qu'en 2008. En parallèle, 51,6 millions de billets ont été retirés du circuit, (-9,7 millions par rapport à 2008). Ces évolutions ont mécaniquement engendré une forte augmentation en volume de l'émission nette (+42,3 %) qui, à 2,3 millions de billets

<sup>1</sup> La Banque centrale européenne estime que 10 à 20 % de la valeur totale des billets émis, sont utilisés hors de la zone euro.

(118,4 millions €), atteint un maximum sur six ans. Il est à noter que le nombre de coupures délivrées et le nombre de coupures retirées de la circulation par l'IEDOM ont tous deux touché un minimum historique, respectivement aux mois de février 2009 (2 millions de billets délivrés) et mars 2009 (309 milliers de billets retirés de la circulation), en lien avec les tensions sociales qui ont perturbé l'activité. En conséquence, l'émission nette de billets s'est avérée particulièrement faible en février puis très élevée en mars.

### Emissions nettes cumulées de billets

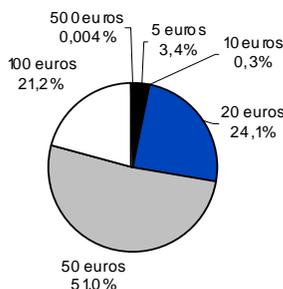


Source : IEDOM

Ramenée au nombre d'habitants<sup>1</sup>, la circulation fiduciaire apparente en billets s'établit à 1 575 € en 2009 contre 1 314,8 € en 2008, soit une augmentation annuelle de 260,2 € (+ 19,8 % après + 16,6 %). En France hexagonale, ce ratio croit de 99,5 € sur un an (+ 8,8 %), pour s'établir à 1 224,6 € par habitant<sup>2</sup>.

La coupure de 50 € demeure la valeur faciale prédominante en Guadeloupe. Cette position se renforce de nouveau en 2009 puisque la part des billets de 50 € dans le total des émissions nettes cumulées en volume gagne 2,1 points sur un an (après +2,4 points en 2008) pour atteindre 51 %. L'usage des coupures de 20 € reste également significatif dans l'île (24,1%) mais s'inscrit en recul sur un an (-0,8 point). Cette structure de la circulation fiduciaire va de pair avec le mode de chargement des guichets et distributeurs automatiques de billets, majoritaire en coupures de 50 et 20 €. La part des billets de 100 € dans l'ensemble (21,2 %) diminue de 0,6 point en 2009 ; celle des coupures de 500 € perd 0,1 point pour se

### Répartition des émissions nettes cumulées de billets au 31 décembre 2009<sup>3</sup> en Guadeloupe (en volume)



Source : IEDOM

<sup>1</sup> Estimation de la population par l'Insee au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour la Guadeloupe et données démographiques 2006 pour les COM de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

<sup>2</sup> Les données démographiques relatives à la France hexagonale, arrêtées au 1<sup>er</sup> janvier 2010, sont des estimations publiées par l'Insee et sont donc provisoires.

<sup>3</sup> La répartition présentée est calculée sur un total hors billets de 200 euros.

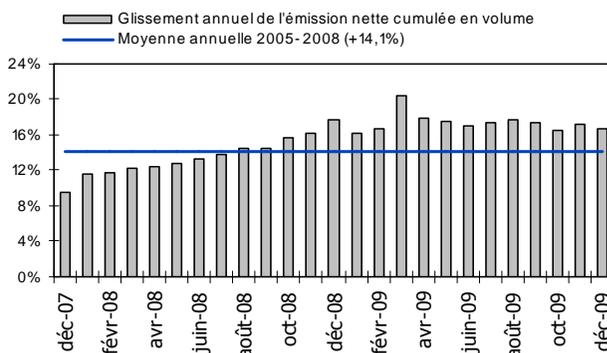
retrouver à un niveau quasi-nul (0,004 %, soit 499 unités). S'agissant des vignettes de 10 € et de 200 €, il convient de souligner que le nombre de billets reçus aux guichets de l'IEDOM est régulièrement supérieur à celui des billets émis, d'où une émission nette cumulée négative ; cette situation pourrait s'expliquer par d'importants retours de billets provenant de l'importation de devises par les touristes. La coupure de 10 € qui s'inscrivait dans cette tendance depuis juin 2006 a retrouvé une émission nette positive fin 2009 (36 milliers d'unités, soit 0,3 % de la circulation fiduciaire), en lien probablement avec la baisse de la fréquentation touristique.

Au total, les coupures de transaction<sup>1</sup> représentent 78,8 % de la circulation fiduciaire en Guadeloupe. Cette structure est relativement proche de celle observée au sein de l'Eurosystème, composée de 83 % de coupures de transaction. La coupure centrale y est également le billet de 50 €, avec 38,3 % de l'ensemble. La prédominance des coupures de transaction dans l'ensemble des billets émis est nettement plus marquée en France hexagonale (95,3 %<sup>2</sup> contre 4,7 % pour les coupures de thésaurisation). Contrairement à la Guadeloupe, la coupure la plus utilisée est celle de 20 € (64,5 % des émissions nettes).

Outre ces similitudes, il est à noter un usage plus important en Guadeloupe des quatre plus grosses coupures (72,2 % contre 55,3 % au sein de l'Eurosystème et 15,3 % en France hexagonale), particulièrement celles de 50 et 100 €. Cette situation pourrait tenir à des facteurs tels que l'existence d'une économie informelle significative, une préférence à l'utilisation du numéraire comme moyen de paiement courant en Guadeloupe et de transfert vers les pays voisins de la zone, ou encore à une forte thésaurisation locale et régionale, en période de ralentissement et d'incertitude économique.

Quoique forte en 2009 (+16,7 %), la progression de l'émission des coupures d'une valeur supérieure à 50 € demeure inférieure à celle relevée en 2008 (+17,8 %). Toutefois, un comportement de thésaurisation des agents économiques reste perceptible dans l'évolution de ces coupures, leur taux de progression en 2009 dépassant de 2,6 points la croissance moyenne annuelle entre 2005 et 2008.

**Emission nette cumulée des coupures de thésaurisation (supérieures à 50 €)**



Source : IEDOM

En 2009, la valeur moyenne du billet en circulation en Guadeloupe atteint 51,6 € (contre 61 € au sein de la zone Euro et 26,6 € dans l'hexagone). Cette moyenne diminue très légèrement (-15 centimes), rompant une hausse continue depuis 2002.

<sup>1</sup> Les billets de 50, 20, 10 et 5 euros sont des coupures de transaction, par opposition aux billets de 100, 200 et 500 euros, coupures de thésaurisation.

<sup>2</sup> Hors billets de cinq euros dont les émissions nettes sont négatives depuis août 2006.

### Emissions nettes cumulées de billets (en milliers d'unités)

	500 €	200 €	100 €	50 €	20 €	10 €	5 €	Total
2004	28	27	1 303	2 324	2 306	542	483	7 014
2005	25	18	1 620	2 758	2 476	561	472	7 930
2006	21	8	1 888	3 704	2 595	-15	511	8 711
2007	12	0	2 087	4 627	2 720	-237	493	9 702
2008	8	-8	2 473	5 564	2 831	-26	497	11 338
2009	0,5	-13	2 897	6 975	3 299	36	471	13 666
<i>Variation 2009/2008</i>	<i>-93,4%</i>	<i>ns</i>	<i>17,1%</i>	<i>25,4%</i>	<i>16,5%</i>	<i>236,7%</i>	<i>-5,2%</i>	<i>20,5%</i>

Source : IEDOM

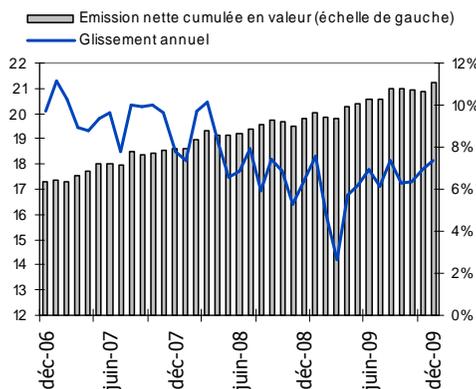
## 3.2 LES PIECES EUROS

L'IEDOM assure, pour le compte du Trésor, la mise en circulation des monnaies métalliques dans les départements et collectivités d'Outre-mer. Les émissions font l'objet d'un paiement au Trésor et les retraits de circulation d'un remboursement.

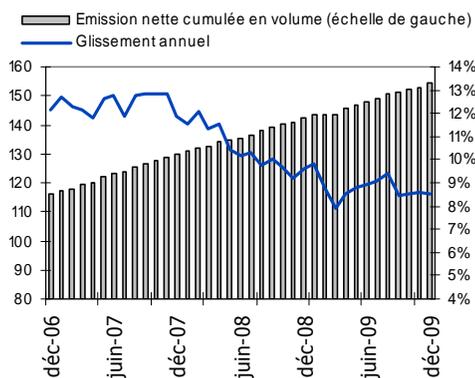
Au 31 décembre 2009, les émissions nettes cumulées de pièces métalliques atteignent 154,4 millions d'unités, affichant un ralentissement par rapport à 2008 (+8,5 % en glissement annuel après + 9,6 %). Ce volume correspond à une valeur nette cumulée de 21,3 millions € (+ 7,3 % sur un an, après + 6,3 % en 2008).

### Emissions nettes cumulées de pièces

En millions €



En millions d'unités



Source : IEDOM

### Emissions nettes cumulées de pièces

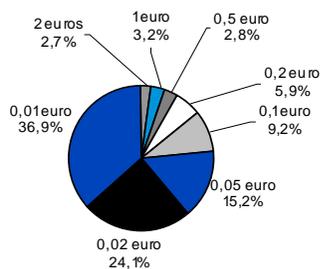
en millions d'unités

	2 €	1 €	0,50 €	0,20 €	0,10 €	0,05 €	0,02 €	0,01 €	Total
2004	2,8	3,7	3,3	6,1	9,3	13,0	21,4	29,6	89,3
2005	3,0	3,9	3,5	6,8	10,4	15,2	25,0	35,5	103,4
2006	3,4	4,2	3,7	7,2	11,1	17,4	28,1	40,8	116,0
2007	3,7	4,5	4,0	7,9	12,1	19,7	31,5	46,4	129,8
2008	3,9	4,7	4,1	8,4	13,1	21,5	34,3	52,2	142,2
2009	4,2	5,0	4,4	9,1	14,3	23,4	37,2	57,0	154,4
<i>Variation 2009/2008</i>	<i>7,9%</i>	<i>5,9%</i>	<i>5,8%</i>	<i>7,7%</i>	<i>8,5%</i>	<i>8,9%</i>	<i>8,4%</i>	<i>9,2%</i>	<i>8,5%</i>

Source : IEDOM

L'émission nette cumulée des pièces de faible valeur (1, 2 et 5 centimes €), qui représente plus des trois quarts du total, progresse à un rythme moins soutenu qu'en 2008 (+ 8,9 % après +10,5 % en 2008). Les pièces rouges demeurent cependant le principal contributeur à l'évolution d'ensemble (6,7 points). La structure de l'émission des pièces en Guadeloupe est relativement proche de celle de l'Eurosystème et de la France hexagonale même si, au sein de ces deux ensembles, la part des pièces rouges est nettement moins importante (respectivement 60 % et 67,6 % contre 76,1 % en Guadeloupe).

#### Répartition des émissions nettes cumulées de pièces au 31 décembre 2009 (en volume)



Source : IEDOM

En 2009, la valeur moyenne de la pièce en circulation dans le département demeure stable, à 14 centimes. Cette moyenne, relativement faible, est liée à l'importance de la circulation des pièces rouges. Elle s'élève à 24 centimes au sein de l'Eurosystème et à 19 centimes en France hexagonale.

Le nombre moyen de pièces détenues par habitant atteint 345 pièces pour une valeur de 47,5 € (41 € dans l'hexagone). Ces données s'inscrivent en hausse sur un an (+26 pièces, soit +3,1 euros).

## 4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

### 4.1 TENDANCE GENERALE

A fin 2009, 7 970 bénéficiaires étaient recensés au Service central des risques<sup>1</sup> (SCR) de la Banque de France pour un encours total de 4,2 milliards €<sup>2</sup>.

En Guadeloupe, le financement bancaire des entreprises montre une concentration sectorielle élevée.

Trois secteurs d'activité mobilisent 72,5% de l'encours total :

- les activités immobilières (33,8 % des concours),
- les services aux entreprises<sup>3</sup> (24,6 % des encours),
- l'administration publique (14,1 % des encours).

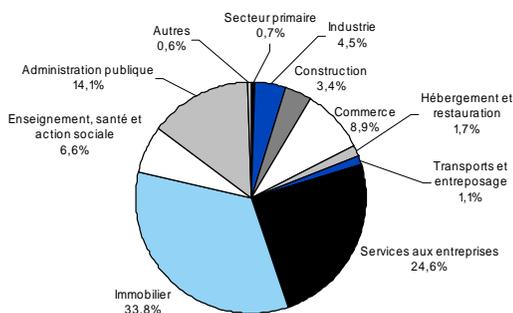
<sup>1</sup> Le Service central des risques de la Banque de France est défini en début de chapitre.

<sup>2</sup> Le montant total de risques présenté ici concerne les crédits aux bénéficiaires de Guadeloupe par l'ensemble des établissements de crédit, installés localement ou non. Il exclut les engagements de hors bilan et les crédits titrisés.

<sup>3</sup> Les services aux entreprises ici considérés regroupent les secteurs « information et communication », « activités financières et d'assurance », « activités spécialisées scientifiques et techniques », « activités de services administratifs et de soutien » et « autres activités de service ».

Le secteur des transports demeure le moins représenté, avec 1,1 % de l'encours total. Cette répartition tient à la structure économique du département, caractérisée par la prédominance des activités tertiaires, notamment des services marchands<sup>1</sup>.

### Répartition sectorielle des risques



Source : SCR - Banque de France

Les crédits à moyen et long termes, destinés principalement au financement d'investissements, concentrent 82,4 % de l'encours total. Les crédits à court terme, moins sollicités en 2009 par les entreprises du département, en représentent 12,4 % contre 13 % en 2008. Le recours au crédit-bail demeure minoritaire, même si son poids s'accroît légèrement sur un an (5,1 % contre 4,8 % en 2008).

Compte tenu d'une conjoncture économique difficile, le nombre de bénéficiaires de Guadeloupe recensés au SCR, en croissance de 7,8 % en 2008, est en diminution de 2,8 % en 2009 (231 bénéficiaires de moins), tandis que l'encours a connu un ralentissement relativement marqué (+4,5 % contre +8,2 % en 2008). Plus de la moitié de la croissance annuelle est portée par le secteur des services aux entreprises, dont l'encours progresse de 10,7 % sur un an, en lien avec un recours accru au crédit du sous-secteur « activités spécialisées, scientifiques et techniques ». Le secteur « enseignement, santé et action sociale » et l'administration publique apparaissent également comme les principaux soutiens à l'activité de crédit dans le département en 2009 (respectivement +18,9 % et +5,4 %). A l'inverse, le secteur primaire, le commerce et l'hôtellerie-restauration, qui figurent parmi les principaux utilisateurs de financements de court terme, se caractérisent par les plus fortes contributions négatives à l'évolution d'ensemble, avec des baisses respectives de 25,2 %, 3,6 % et 10,2 %.

## 4.2 ANALYSE DES PRINCIPAUX SECTEURS

### 4.2.1 Le financement de l'immobilier

A fin 2009, les risques déclarés sur le secteur de l'immobilier représentaient un montant de 1,42 milliard €. Sur un an, ils accusent un net ralentissement (+ 2,1 % sur un an, après +8,9 % en 2008) en lien avec une faible demande sur le marché immobilier.

<sup>1</sup> En Guadeloupe, les services marchands représentaient plus de la moitié de la valeur ajoutée totale.

L'encours total est concentré à plus de 94,1 % sur le sous-secteur de la « location et l'exploitation de biens immobiliers » qui recouvre les activités de promotion immobilière. Les sociétés civiles immobilières représentent 36,7 % des risques portés par ce sous-secteur. Les « activités des marchands de biens immobiliers » (achat et vente d'immeubles résidentiels ou non, maisons d'habitation et terrains...) mobilisent 3,1 % du montant total des risques du secteur tandis que les « activités immobilières pour compte de tiers » (agences immobilières essentiellement) en concentrent 2,8 %.

#### Evolution des risques sur le secteur de l'immobilier (en millions €)

	2006	2007	2008	2009	Var. 08/07	Var. 08/09
Activités des marchands de biens immobiliers	40,7	49,1	52,0	43,6	6,0%	-16,1%
Location et exploitation de biens immobiliers	1 086,8	1 195,7	1 297,2	1 336,2	8,5%	3,0%
- dont sociétés civiles immobilières	299,9	398,1	461,5	490,0	15,9%	6,2%
Activités immobilières pour compte de tiers	37,3	32,0	39,5	39,6	23,3%	0,3%
<b>Total</b>	<b>1 164,8</b>	<b>1 276,8</b>	<b>1 388,7</b>	<b>1 419,5</b>	<b>8,8%</b>	<b>2,2%</b>

Source : SCR – Banque de France

La nature de l'activité du secteur de l'immobilier explique le recours prédominant aux crédits à moyen et long termes. Ceux-ci représentent en effet 89,4 % de l'encours total, contre respectivement 5,2 % et 5,4 % pour les financements à court terme et le crédit-bail.

#### 4.2.2 Le financement du secteur public local

Le montant total des risques sur les administrations publiques locales<sup>1</sup> s'élevait à 591,5 millions € à fin 2009, en hausse de 5,4 % sur un an, après + 2,3 % en 2008. L'exercice 2009 a été marqué par un effort d'investissement plus marqué de certaines collectivités locales. Cette évolution ne concerne cependant pas le Conseil régional de Guadeloupe, qui a poursuivi sa politique de désendettement progressif ; ses encours diminuent en effet de 12,6 % en 2009, après une baisse de 11,3 % l'année précédente. Le conseil général s'inscrit dans la même dynamique, avec des encours en baisse de 8,7 %.

#### Montant total des risques des administrations publiques locales<sup>2</sup>

	2006	2007	2008	2009	Var. 08/07	Var. 09/08
Communes	179,2	231,6	248,3	275,1	7,2%	10,8%
Communautés de communes	9,0	11,5	13,9	13,3	20,7%	-4,3%
Conseil général	97,4	105,3	123,1	112,4	17,0%	-8,7%
Conseil régional	185,8	167,1	148,2	129,6	-11,3%	-12,6%
Autres	29,2	32,8	27,5	61,2	-16,3%	122,7%
<b>Total</b>	<b>500,6</b>	<b>548,3</b>	<b>561,0</b>	<b>591,5</b>	<b>2,3%</b>	<b>5,4%</b>

Source : SCR – Banque de France

Les communes et communautés de communes concentrent 48,7 % de l'encours des risques déclarés au SCR sur les collectivités locales, contre 21,9 % pour le Conseil régional et 19 % pour le Conseil général.

La quasi-totalité des financements de l'administration publique locale (99,7 % du total) concerne des lignes à moyen et long termes, en lien avec les investissements mis en place par les collectivités.

<sup>1</sup> Communes, communautés de communes, Conseil général, Conseil régional et syndicats.

<sup>2</sup> Y compris Collectivité de Saint-Martin.

**A** lors que l'économie nationale laisse entrevoir les premiers signes d'une reprise encore fragile, les perspectives économiques de la Guadeloupe semblent plus incertaines : les indicateurs disponibles au début de l'année 2010 sont ceux d'une économie en convalescence.

Le niveau historiquement élevé du **chômage** devrait continuer à peser sur la **consommation des ménages**, confrontée par ailleurs dès le premier trimestre à une nette résurgence de l'inflation, dont le rythme annuel atteignait 2,1 % fin mars.

**L'investissement privé**, qui s'est fortement contracté en 2009, reste en proie aux incertitudes : la commande publique pourrait prendre le relais et jouer un rôle d'entraînement primordial dans le rythme de la reprise. Les dispositifs nationaux et européens de soutien à l'économie devront être pleinement mobilisés en ce sens, la capacité d'endettement des collectivités locales étant limitée. Le taux de programmation des fonds européens, de 22 % fin 2009, reste faible.

Le retour à la confiance et à une croissance génératrice d'emplois reste suspendu à la concrétisation rapide des grands projets actés ou prévus dans le cadre du **plan de relance**. La montée en puissance au second semestre des chantiers de la rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre et des Abymes, qui doivent mobiliser sur deux ans des financements importants (près de 800 M€), devrait redonner un peu d'espoir **au secteur du BTP**, durement affecté en 2009. Le vaste chantier de la mise aux normes parasismiques des bâtiments d'enseignement public, dont le coût est estimé à 1 milliard d'euros, pourrait également apporter des perspectives à un secteur fragilisé.

La **fréquentation touristique** semble bénéficier d'une embellie : l'hôtellerie retrouve en début d'année un taux d'occupation équivalent à celui des années 2007 et 2008, avec cependant un parc hôtelier plus réduit. La saison des croisières s'annonce également prometteuse, avec près de 83 000 croisiéristes accueillis en Guadeloupe à fin mars.

Le secteur **agricole** devrait bénéficier de la poursuite des efforts de restructuration entamés et de la bonne tenue de la filière banane, en dépit d'un début d'année rendu difficile par la sécheresse et l'impact des pluies de cendres provoquées par la soufrière Hills de Montserrat.

Dans ce contexte difficile, **le système bancaire** devrait avoir un rôle accru dans le financement de l'économie, favorisé par la faiblesse persistante des taux d'intérêt : les établissements de crédit comptent sur un lent redémarrage du financement de l'investissement des entreprises et dans une moindre mesure de l'immobilier des ménages, plus que sur les crédits à la consommation. Le dispositif de **la médiation du crédit** devrait plus qu'en 2009 être sollicité dans l'accompagnement des entreprises, finançant leur sortie de crise.

La reprise lente et hésitante qui s'esquisse en 2010 appelle à poursuivre la réflexion, dans la lignée des États généraux de l'outre-mer, sur les fondamentaux de l'économie guadeloupéenne et les conditions d'un **développement régional** durable.



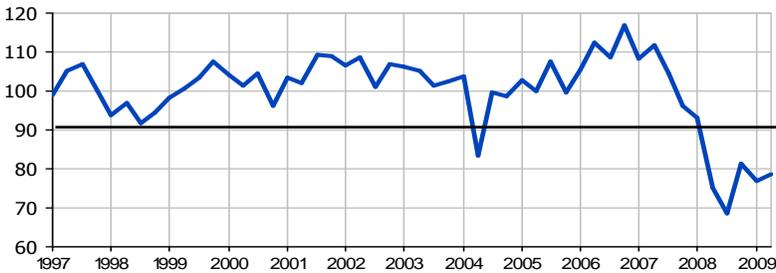


# ANNEXES

# Annexe 1 : Statistiques économiques

**Tableau 1- L'indicateur du climat des affaires**

100 = moyenne période.



Source : IEDOM

L'ICA est un indicateur synthétique calculé à partir des soldes d'opinion des chefs d'entreprise interrogés dans le cadre des enquêtes de conjoncture de l'IEDOM.

**Tableau 2- Emplois et ressources de biens et services aux prix courants**

Années	Ressources			Emplois					
	PIB	Importations	Total	Dépenses de consommation finale	Formation brute de capital fixe	Variations de stocks	Exportations	Total	
				Ménages	Administrations publiques et ISBL*				
Niveau annuel en millions d'euros courants et part dans le PIB en valeur									
2008e	8 127	2 731	10 863	5 395	3 066	1 863	35	498	10 863
Poids dans le PIB	100%	34%	-	66%	38%	23%	0%	6%	-
Taux de croissance au prix courants									
2007e	3,8%	6,2%	4,4%	2,5%	3,4%	5,6%	ns	1,6%	4,5%
2006	5,0%	1,7%	4,2%	3,1%	8,1%	1,6%	ns	0,3%	4,2%
2005	6,1%	22,1%	9,6%	12,2%	4,5%	4,0%	ns	4,5%	9,6%
2004	3,3%	-4,1%	1,6%	3,7%	6,8%	-3,3%	ns	3,9%	1,6%
2003	8,7%	0,9%	6,8%	4,6%	4,8%	15,7%	ns	-5,2%	6,8%
2002	4,4%	-1,9%	2,8%	2,4%	8,1%	0,7%	ns	-8,8%	2,8%
2001	6,2%	2,4%	5,2%	7,1%	4,8%	2,3%	ns	2,8%	5,2%

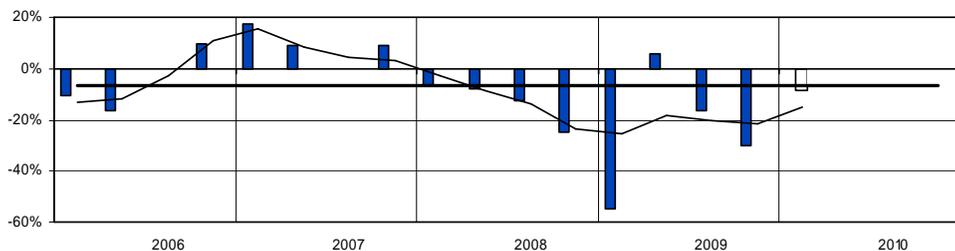
Source : INSEE, CEROM pour les estimations 2007 et 2008

\* Instituts sans but lucratif aux services des ménages.

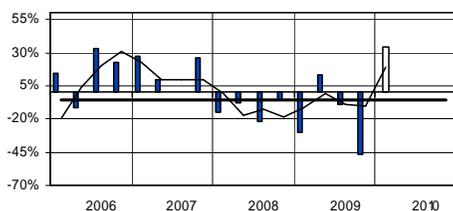
**Tableau 3 - Soldes d'opinions des dirigeants d'entreprises relatifs au niveau d'activité**

■ activité passée      □ activité prévue      — tendance de l'activité passée  
— linéaire (moyenne longue période)

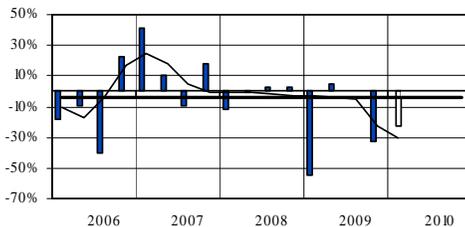
ACTIVITE – VUE D'ENSEMBLE



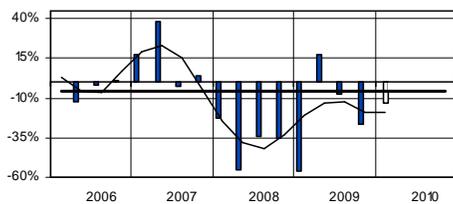
ACTIVITE – BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS



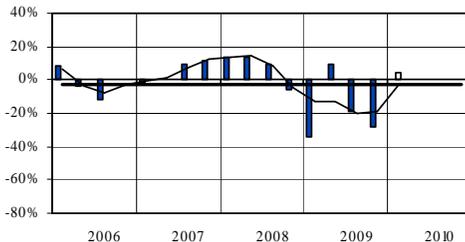
ACTIVITE – INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE



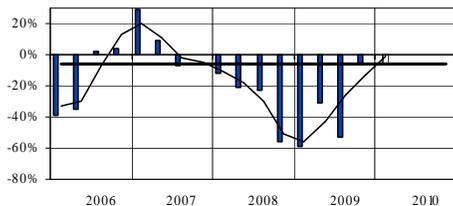
ACTIVITE – AUTRES INDUSTRIES



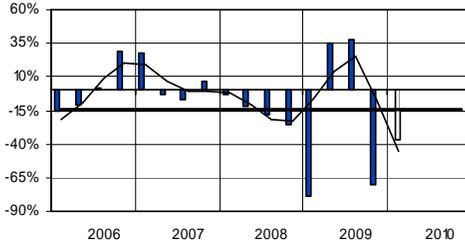
ACTIVITE – SERVICE AUX ENTREPRISES



ACTIVITE – COMMERCE



ACTIVITE – HOTELIERIE / TOURISME



Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM en 2009.

**Tableau 4 - Ventilation sectorielle de la valeur ajoutée**

Années	Valeur ajoutée totale	Agriculture, pêche	I.A.A	Industrie manufacturière	Construction	Services marchands	Services administrés
Niveau annuel en millions d'euros courants							
2008e	7 701	201	87	294	673	3 936	2 511
Part dans la Valeur ajoutée							
2008e	100%	2,6%	1,1%	3,8%	8,7%	51,1%	32,6%
2007e	100%	2,8%	1,3%	3,9%	9,2%	54,3%	33,8%
2006	100%	3,0%	1,0%	4,0%	10,0%	52,6%	33,6%
2005	100%	3,2%	1,4%	4,1%	8,9%	54,5%	33,2%
2004	100%	3,2%	1,4%	4,3%	8,6%	53,7%	33,1%
2003	100%	3,7%	1,5%	4,3%	9,0%	53,1%	32,3%
2002	100%	3,4%	1,3%	4,4%	7,8%	54,1%	33,0%
2001	100%	3,9%	1,4%	4,5%	9,3%	52,8%	32,0%

Source : INSEE, CEROM pour les estimations 2007 et 2008

**Tableau 5 - Evolution des indices des prix à la consommation**

Années	Ensemble	Produits			
		Alimentation*	manufacturés	Energie	Services
<b>Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 : 1998</b>					
déc-09	0,8%	1,05%	1,3%	-6,3%	0,9%
déc-08	1,6%	5,4%	1,5%	-8,3%	2,4%
déc-07	1,2%	2,3%	-0,8%	-0,1%	2,0%
déc-06	2,6%	0,4%	1,5%	8,3%	3,1%
<b>Moyenne annuelle</b>					
2009	0,2%	2,2%	1,8%	-18,7%	2,4%
2008	2,2%	4,1%	-0,1%	3,9%	2,5%
2007	1,4%	2,2%	0,0%	0,2%	2,0%
2006	2,0%	-0,4%	0,5%	9,6%	2,5%
2005	3,2%	2,6%	1,9%	12,4%	1,6%
<b>Contribution des postes à l'évolution moyenne de l'IPC (en point de %)</b>					
2009	0,2	0,2	0,2	-0,8	0,4
2008	2,2	0,8	0,0	0,4	1,0
2007	1,4	0,4	0,0	0,0	0,8
2006	2,1	-0,1	0,2	1,0	1,0

\*hors tabac

Source : INSEE

**Tableau 6 - Taux de chômage au sens du BIT**

Années	Hommes	Femmes	Total
2009	20,3%	26,4%	<b>23,5%</b>
2008	18,3%	25,7%	<b>22,0%</b>
2007	19,2%	26,1%	<b>22,7%</b>
2006	22,4%	28,1%	<b>25,1%</b>
2005	20,2%	28,5%	<b>24,3%</b>

Source : INSEE, enquête emploi

**Tableau 7 - Emploi salarié par secteur**

	2001	2006	2007	2008	Var 2008/2001	Part dans l'emploi salarié
<b>Primaire</b>	<b>2945</b>	<b>2609</b>	<b>2486</b>	<b>2375</b>	<b>-19,4%</b>	<b>2,0%</b>
Agriculture, sylviculture, pêche	2 945	2 609	2 486	2 375	-19,4%	2,0%
<b>Secondaire</b>	<b>13 695</b>	<b>15 117</b>	<b>16 656</b>	<b>16 809</b>	<b>22,7%</b>	<b>14,0%</b>
IAA	2 480	2 655	2 937	2 801	12,9%	2,3%
Industrie des biens de consommation	1 258	1 355	1 372	1 427	13,4%	1,2%
Industrie automobile	12	15	15	23	91,7%	0,0%
Industrie des biens d'équipement	1 051	1 287	1 340	1 307	24,4%	1,1%
Industrie des biens intermédiaires	1 611	1 663	1 689	1 679	4,2%	1,4%
Energie	1 322	1 032	1 027	1 010	-23,6%	0,8%
Construction	5 961	7 110	8 276	8 562	43,6%	7,2%
<b>Tertiaire</b>	<b>93 427</b>	<b>97 721</b>	<b>101 735</b>	<b>100 489</b>	<b>7,6%</b>	<b>84,0%</b>
Commerce	15 798	17 046	17 773	17 661	11,8%	14,8%
Transports	4 166	4 623	4 968	5 076	21,8%	4,2%
Activités financières	2 559	2 770	2 807	2 852	11,4%	2,4%
Activités immobilières	740	783	895	903	22,0%	0,8%
Services aux entreprises	9 789	11 137	11 411	11 495	17,4%	9,6%
<i>dont postes et télécommunications</i>	<i>2 612</i>	<i>2 850</i>	<i>2 816</i>	<i>2 672</i>	<i>2,3%</i>	<i>2,2%</i>
<i>conseils et assistances</i>	<i>2 406</i>	<i>2 842</i>	<i>3 056</i>	<i>3 208</i>	<i>33,3%</i>	<i>2,7%</i>
<i>services opérationnels</i>	<i>4 001</i>	<i>4 610</i>	<i>5 124</i>	<i>5 181</i>	<i>29,5%</i>	<i>4,3%</i>
<i>recherche et développement</i>	<i>770</i>	<i>835</i>	<i>415</i>	<i>434</i>	<i>-43,6%</i>	<i>0,4%</i>
Services aux particuliers	13 485	13 916	14 925	13 925	3,3%	11,6%
<i>dont Hôtels et restaurants</i>	<i>6 960</i>	<i>6 882</i>	<i>7 308</i>	<i>6 947</i>	<i>-0,2%</i>	<i>5,8%</i>
<i>Activités récréatives, culturelles et sportives</i>	<i>1 952</i>	<i>1 830</i>	<i>1 975</i>	<i>2 183</i>	<i>11,8%</i>	<i>1,8%</i>
<i>Services personnels et domestiques</i>	<i>4 573</i>	<i>5 204</i>	<i>5 642</i>	<i>4 795</i>	<i>4,9%</i>	<i>4,0%</i>
Education, santé, action sociale	25 331	26 852	27 170	26 719	5,5%	22,3%
<i>dont éducation</i>	<i>15 396</i>	<i>14 203</i>	<i>14 466</i>	<i>13 888</i>	<i>-9,8%</i>	<i>11,6%</i>
<i>santé, action sociale</i>	<i>9 935</i>	<i>12 649</i>	<i>12 704</i>	<i>12 831</i>	<i>29,1%</i>	<i>10,7%</i>
Administration	21 559	20 594	21 786	21 858	1,4%	18,3%
<i>Administration publique</i>	<i>19 328</i>	<i>18 169</i>	<i>19 338</i>	<i>19 123</i>	<i>-1,1%</i>	<i>16,0%</i>
<i>Activités associatives</i>	<i>2 231</i>	<i>2 425</i>	<i>2 448</i>	<i>2 735</i>	<i>22,6%</i>	<i>2,3%</i>
<b>Total population salariée</b>	<b>110 067</b>	<b>115 447</b>	<b>120 877</b>	<b>119 673</b>	<b>8,7%</b>	<b>100%</b>

Source : INSEE, estimations d'emploi 2008

**Tableau 8 - Structure des importations par produits (en millions €)**

	1998	2006	2007	2008	2009	% part 2009	Var 09/ 08
Agriculture, sylviculture, pêche	43,2	39,6	42,9	43,4	37,8	2,1	-12,9
Industries agricoles et alimentaires	285,7	345,3	356,5	357,3	312,5	17,4	-12,5
Habillement, cuir	80,8	94,1	93,9	87,3	73,9	4,1	-15,4
Édition, imprimerie, reproduction	38,5	34,3	30,8	30,3	24,9	1,4	-17,9
Pharmacie, parfumerie et entretien	105,1	182,9	187,1	182,1	179,4	10,0	-1,5
Industries des équipements du foyer	121,4	146,8	117,1	115,1	102,3	5,7	-11,1
Industrie automobile	206,1	284,5	265,2	287,0	211,6	11,8	-26,2
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	99,9	47,8	33,1	50,3	55,7	3,1	10,7
Industries des équipements mécaniques	114,2	153,4	155,7	159,4	121,2	6,7	-23,9
Industries des équipements électriques et électroniques	104,7	149,3	82,5	83,5	73,8	4,1	-11,6
Industries des produits minéraux	45,3	53,6	56,0	60,0	48,9	2,7	-18,4
Industrie textile	19,6	20,3	19,0	18,3	12,8	0,7	-30,1
Industries du bois et du papier	67,0	82,0	75,1	76,9	64,1	3,6	-16,6
Chimie, caoutchouc, plastiques	95,1	119,5	108,3	118,1	97,4	5,4	-17,5
Métallurgie et transformation des métaux	70,2	91,5	108,9	116,3	74,3	4,1	-36,1
Industrie des composants électriques et électroniques	42,6	61,4	67,5	94,5	90,7	5,0	-4,0
Production de combustibles et de carburants	102,9	334,2	409,9	473,4	214,0	11,9	-54,8
Eau, gaz, électricité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Produits divers	8,7	6,7	4,1	5,0	4,0	0,2	-18,3
<b>TOTAL</b>	<b>1651,1</b>	<b>2247,2</b>	<b>2213,5</b>	<b>2358,2</b>	<b>1799,5</b>	<b>100,0</b>	<b>-23,7</b>

Source : DNSCE

**Tableau 9 - Structure des exportations par produits (en millions €)**

	1998	2006	2007	2008	2009	% part 2009	Var 09/ 08
Agriculture, sylviculture, pêche	37,4	31,7	24,1	28,4	31,9	21,4	12,5
Industries agricoles et alimentaires	36,6	63,5	67,5	57,0	50,4	33,8	-11,5
Habillement, cuir	0,7	4,2	4,1	3,7	2,4	1,6	-34,4
Édition, imprimerie, reproduction	0,9	2,4	2,1	2,2	1,6	1,1	-25,5
Pharmacie, parfumerie et entretien	1,4	4,9	4,7	8,1	6,5	4,4	-19,6
Industries des équipements du foyer	1,3	9,2	7,5	9,3	8,1	5,4	-13,0
Industrie automobile	2,3	5,0	3,5	5,6	5,9	3,9	5,2
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	10,2	12,2	5,9	4,5	5,5	3,7	24,4
Industries des équipements mécaniques	6,0	6,4	5,3	5,8	7,6	5,1	29,8
Industries des équipements électriques et électroniques	3,9	18,4	4,6	2,4	5,0	3,4	107,1
Industries des produits minéraux	0,1	0,8	0,5	1,1	1,7	1,1	49,8
Industrie textile	0,1	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	-42,4
Industries du bois et du papier	0,7	1,0	1,0	1,4	1,6	1,1	13,6
Chimie, caoutchouc, plastiques	1,9	3,9	3,1	7,1	5,7	3,8	-19,2
Métallurgie et transformation des métaux	4,4	6,3	8,9	14,6	6,3	4,2	-57,1
Industrie des composants électriques et électroniques	1,1	1,8	1,7	2,9	3,6	2,4	24,7
Production de combustibles et de carburants	0,3	22,9	10,5	7,2	5,1	3,4	-29,3
Eau, gaz, électricité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Produits divers	0,4	0,3	0,0	0,1	0,1	0,1	-19,9
<b>TOTAL</b>	<b>109,6</b>	<b>195,5</b>	<b>155,4</b>	<b>161,5</b>	<b>149,2</b>	<b>100,0</b>	<b>-7,7</b>

Source : DNSCE

## Annexe 2 : Statistiques monétaires

Tableau 1 - Les actifs financiers de la clientèle

en millions €	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	Var. 08/07	Var. 09/08
<b>Sociétés non financières</b>	<b>985</b>	<b>1 102</b>	<b>1 257</b>	<b>1 270</b>	<b>1 329</b>	<b>1,0%</b>	<b>4,7%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>663</b>	<b>727</b>	<b>856</b>	<b>802</b>	<b>854</b>	<b>-6,4%</b>	<b>6,5%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>271</b>	<b>317</b>	<b>353</b>	<b>425</b>	<b>427</b>	<b>20,2%</b>	<b>0,6%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	2	3	2	1	3	-26,1%	113,9%
Placements indexés sur les taux de marché	269	314	352	423	425	20,5%	0,3%
dont comptes créditeurs à terme	92	128	136	199	192	46,6%	-3,4%
dont OPCVM monétaires	128	153	176	173	192	-2,0%	11,3%
dont certificats de dépôts	49	33	40	52	40	30,6%	-22,4%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>52</b>	<b>58</b>	<b>47</b>	<b>43</b>	<b>48</b>	<b>-7,4%</b>	<b>10,4%</b>
dont OPCVM non monétaires	32	39	29	21	21	-27,9%	-1,9%
<b>Ménages</b>	<b>3 654</b>	<b>3 881</b>	<b>4 127</b>	<b>4 302</b>	<b>4 530</b>	<b>4,2%</b>	<b>5,3%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>866</b>	<b>917</b>	<b>986</b>	<b>1 006</b>	<b>1 086</b>	<b>2,1%</b>	<b>7,9%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>1 219</b>	<b>1 283</b>	<b>1 386</b>	<b>1 546</b>	<b>1 537</b>	<b>11,6%</b>	<b>-0,6%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	1 072	1 129	1 180	1 276	1 357	8,1%	6,4%
dont Livrets ordinaires	436	481	480	509	529	6,1%	3,9%
dont Livrets A et bleu	382	379	398	439	507	10,4%	15,6%
dont livrets jeunes	13	14	15	16	15	6,1%	-2,9%
dont Livrets d'épargne populaire	59	62	69	73	61	5,5%	-16,3%
dont CODEVI	77	88	112	130	135	16,4%	3,3%
dont comptes d'épargne logement	104	105	107	109	110	1,7%	0,8%
Placements indexés sur les taux de marché	147	154	205	271	180	31,8%	-33,5%
dont comptes créditeurs à terme	91	105	139	197	118	41,6%	-39,9%
dont bons de caisse	2	1	1	1	1	-26,2%	-8,5%
dont OPCVM monétaires	54	48	65	73	61	11,9%	-16,4%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>1 570</b>	<b>1 680</b>	<b>1 756</b>	<b>1 750</b>	<b>1 906</b>	<b>-0,3%</b>	<b>9,0%</b>
Plan d'épargne logement	492	478	463	445	444	-3,9%	-0,4%
Plan d'épargne populaire	99	93	89	84	82	-5,2%	-3,0%
Autres comptes d'épargne	3	5	7	7	7	1,7%	-4,1%
Porte-feuilles titres	164	173	166	146	181	-12,2%	24,1%
OPCVM non monétaires	91	99	101	78	81	-22,9%	3,8%
Contrats d'assurance-vie	720	832	929	989	1 112	6,5%	12,5%
<b>Autres agents</b>	<b>317</b>	<b>320</b>	<b>327</b>	<b>390</b>	<b>367</b>	<b>19,5%</b>	<b>-6,1%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>182</b>	<b>208</b>	<b>179</b>	<b>227</b>	<b>222</b>	<b>26,7%</b>	<b>-2,3%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>120</b>	<b>93</b>	<b>134</b>	<b>146</b>	<b>131</b>	<b>9,2%</b>	<b>-10,3%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	42	30	28	29	42	2,9%	44,4%
Placements indexés sur les taux de marché	78	63	106	117	89	10,9%	-23,9%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>26,6%</b>	<b>-19,6%</b>
<b>Total actifs financiers</b>	<b>4 957</b>	<b>5 303</b>	<b>5 710</b>	<b>5 963</b>	<b>6 225</b>	<b>4,4%</b>	<b>4,4%</b>
Dépôts à vue	1 710	1 853	2 022	2 035	2 162	0,7%	6,2%
Placements liquides ou à court terme	1 610	1 694	1 873	2 117	2 095	13,1%	-1,0%
Epargne à long terme	1 637	1 757	1 816	1 810	1 968	-0,3%	8,7%

Source : IEDOM

**Tableau 2 - Les encours de crédits sains (ensemble des établissements de crédit)**

en millions €	déc 05	déc 06	déc 07	déc 08	déc 09	Structure déc.09	Var. 08/07	Var. 09/08
<b>ENTREPRISES</b>								
Crédits d'exploitation	391	418	456	450	397	5,9%	-1,4%	-11,7%
-Créances commerciales	41	38	42	39	36	0,5%	-8,9%	-6,7%
-Crédits de trésorerie	193	212	190	201	175	2,6%	5,7%	-12,7%
-Comptes ordinaires débiteurs	134	139	188	183	161	2,4%	-2,7%	-12,0%
-Affacturage	24	29	36	28	25	0,4%	-23,1%	-9,2%
Crédits d'investissement	918	1 033	1 225	1 388	1 325	19,8%	13,3%	-4,5%
-Crédits à l'équipement	718	839	1 004	1 170	1 092	16,3%	16,5%	-6,6%
-Crédit-bail	199	194	221	218	234	3,5%	-1,3%	6,9%
Crédits à l'habitat	1 196	1 289	1 409	1 505	1 580	23,6%	6,8%	5,0%
Autres crédits	71	16	19	17	18	0,3%	-10,2%	3,9%
<b>Encours sain</b>	<b>2 576</b>	<b>2 756</b>	<b>3 109</b>	<b>3 360</b>	<b>3 321</b>	<b>49,6%</b>	<b>8,1%</b>	<b>-1,2%</b>
<b>MENAGES</b>								
Crédits à la consommation	780	828	885	921	903	13,5%	4,1%	-1,9%
-Crédits de trésorerie	706	747	805	835	829	12,4%	3,7%	-0,7%
-Comptes ordinaires débiteurs	41	44	40	46	43	0,6%	16,6%	-7,5%
-Crédit-bail	33	38	40	40	31	0,5%	-1,7%	-21,1%
Crédits à l'habitat	1 075	1 206	1 380	1 516	1 592	23,8%	9,8%	5,0%
Autres crédits	3	3	2	2	2	0,0%	-1,9%	-29,6%
<b>Encours sain</b>	<b>1 858</b>	<b>2 037</b>	<b>2 267</b>	<b>2 439</b>	<b>2 497</b>	<b>37,3%</b>	<b>7,6%</b>	<b>2,4%</b>
<b>COLLECTIVITES LOCALES</b>								
Crédits d'exploitation	3	23	3	18	8	0,1%	ns	ns
Crédits d'investissement	559	541	617	634	641	9,6%	2,9%	1,0%
Autres crédits	46	47	14	13	12	0,2%	-9,3%	-5,5%
<b>Encours sain</b>	<b>608</b>	<b>611</b>	<b>634</b>	<b>665</b>	<b>661</b>	<b>9,8%</b>	<b>4,9%</b>	<b>-0,7%</b>
<b>AUTRES AGENTS</b>								
<b>Encours sain</b>	<b>137</b>	<b>147</b>	<b>150</b>	<b>191</b>	<b>220</b>	<b>3,3%</b>	<b>26,7%</b>	<b>15,6%</b>
<b>ENSEMBLE</b>								
Crédits d'exploitation	394	441	459	467	405	6,0%	1,8%	-13,4%
Crédit à la consommation	780	828	885	921	903	13,5%	4,1%	-1,9%
Crédits d'investissement	1 476	1 574	1 842	2 022	1 966	29,4%	9,8%	-2,8%
Crédits à l'habitat	2 271	2 495	2 789	3 021	3 172	47,4%	8,3%	5,0%
Autres crédits	257	213	186	223	252	3,8%	19,8%	13,0%
<b>Encours sain</b>	<b>5 178</b>	<b>5 551</b>	<b>6 161</b>	<b>6 655</b>	<b>6 698</b>	<b>100,0%</b>	<b>8,0%</b>	<b>0,7%</b>

Source : IEDOM

**Tableau 3 - Les encours de crédits (établissements de crédit installés localement)**

en millions €	déc 05	déc 06	déc 07	déc 08	déc 09	Structure déc.09	Var.08/07	Var.09/08
<b>ENTREPRISES</b>								
Crédits d'exploitation	326	382	413	413	367	9,0%	0,0%	-11,3%
Créances commerciales	41	38	42	38	35	0,9%	-9,6%	-8,2%
Crédits de trésorerie	169	196	178	186	164	4,0%	4,7%	-12,1%
Comptes ordinaires débiteurs	91	119	158	161	143	3,5%	2,4%	-11,4%
Affacturage	24	29	36	28	25	0,6%	-22,8%	-9,2%
Crédits d'investissement	551	679	760	904	833	20,5%	19,0%	-7,9%
Crédits à l'équipement	459	574	652	794	742	18,2%	21,8%	-6,6%
Crédit-bail	91	105	108	110	91	2,2%	1,6%	-17,1%
Crédits à l'habitat	114	181	211	253	270	6,6%	19,8%	6,8%
Autres crédits	68	13	16	14	15	0,4%	-11,9%	5,3%
<b>Encours sain</b>	<b>1 057</b>	<b>1 254</b>	<b>1 401</b>	<b>1 585</b>	<b>1 485</b>	<b>36,5%</b>	<b>13,1%</b>	<b>-6,3%</b>
<b>MENAGES</b>								
Crédits à la consommation	724	768	822	858	842	20,7%	4,4%	-1,8%
Crédits de trésorerie	650	687	742	772	768	18,9%	4,1%	-0,5%
Comptes ordinaires débiteurs	41	43	39	46	43	1,0%	16,7%	-7,2%
Crédit-bail	33	38	40	40	31	0,8%	-1,7%	-21,1%
Crédits à l'habitat	913	1 034	1 188	1 306	1 365	33,6%	10,0%	4,5%
Autres crédits	2	3	2	2	2	0,0%	-1,9%	-29,6%
<b>Encours sain</b>	<b>1 653</b>	<b>1 805</b>	<b>2 012</b>	<b>2 166</b>	<b>2 209</b>	<b>54,3%</b>	<b>7,7%</b>	<b>2,0%</b>
<b>COLLECTIVITES LOCALES</b>								
Crédits d'exploitation	3	1	1	9	2	0,1%	ns	ns
Crédits d'investissement	194	190	227	244	245	6,0%	7,4%	0,4%
Autres crédits	-	0	0	1	1	0,0%	ns	ns
<b>Encours sain</b>	<b>197</b>	<b>191</b>	<b>228</b>	<b>253</b>	<b>248</b>	<b>6,1%</b>	<b>11,4%</b>	<b>-2,2%</b>
<b>AUTRES AGENTS</b>								
<b>Encours sain</b>	<b>106</b>	<b>102</b>	<b>101</b>	<b>123</b>	<b>127</b>	<b>3,1%</b>	<b>21,8%</b>	<b>3,1%</b>
<b>ENSEMBLE</b>								
Crédits d'exploitation	328	383	414	422	369	9,1%	2,0%	-12,7%
Crédits à la consommation	724	768	822	858	842	20,7%	4,4%	-1,8%
Crédits d'investissement	774	868	987	1 148	1 078	26,5%	16,3%	-6,1%
Crédits à l'habitat	1 035	1 215	1 399	1 559	1 636	40,2%	11,4%	4,9%
Autres crédits	136	118	119	140	144	3,5%	17,4%	3,0%
<b>Encours sain</b>	<b>2 999</b>	<b>3 352</b>	<b>3 741</b>	<b>4 128</b>	<b>4 069</b>	<b>100,0%</b>	<b>10,3%</b>	<b>-1,4%</b>
Créances douteuses brutes	509	490	518	502	499	10,9%	-3,1%	-0,5%
Créances douteuses nettes	143	123	152	149	157	3,4%	-2,1%	5,5%
entreprises	77	65	87	87	98	2,1%	-1,0%	13,0%
ménages	63	55	62	60	58	1,3%	-2,7%	-4,1%
<b>Encours total</b>	<b>3 508</b>	<b>3 842</b>	<b>4 259</b>	<b>4 629</b>	<b>4 568</b>	<b>100,0%</b>	<b>8,7%</b>	<b>-1,3%</b>
Provisions	366	367	366	353	342		-3,6%	-3,1%
Taux de créances douteuses	14,5%	12,8%	12,2%	10,8%	10,9%		-1,3 pt	0,1 pt
Taux de provisionnement	71,9%	74,9%	70,7%	70,3%	68,5%		-0,3 pt	-1,8 pt

Source : IEDOM

**Tableau 4 - Le bilan agrégé de l'échantillon de quatre banques locales**

en millions €	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Var. 08/07	Var. 09/08
<b>ACTIF</b>								
Opérations de trésorerie et interbancaires	841	960	806	797	797	788	-0,1%	-1,1%
Opérations avec la clientèle	1 200	1 345	1 534	1 732	1 889	1 945	9,1%	3,0%
<i>dont crédits de trésorerie</i>	246	262	285	311	327	336	5,2%	2,5%
<i>dont crédits à l'équipement</i>	248	296	379	458	503	506	9,8%	0,5%
<i>dont crédits à l'habitat</i>	532	609	731	820	888	926	8,3%	4,3%
Opérations sur titres	35	37	79	84	106	110	26,1%	3,8%
Opérations diverses	73	120	180	177	167	126	-5,6%	-24,6%
Valeurs immobilisées	32	32	31	33	35	36	5,4%	3,3%
<b>Total ACTIF</b>	<b>2 181</b>	<b>2 494</b>	<b>2 630</b>	<b>2 824</b>	<b>2 994</b>	<b>3 006</b>	<b>6,0%</b>	<b>0,4%</b>
<b>PASSIF</b>								
Opérations de trésorerie et interbancaires	567	717	760	852	936	961	9,9%	2,7%
Opérations avec la clientèle	1 316	1 412	1 464	1 577	1 651	1 652	4,7%	0,0%
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	884	931	997	1 068	1 091	1 110	2,1%	1,8%
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial</i>	266	272	272	270	275	305	1,6%	11,2%
<i>dont comptes créditeurs à terme</i>	121	135	162	206	260	208	26,0%	-20,1%
Opérations sur titres	0	0	0	0	0	0	0,0%	-14,3%
Opérations diverses	122	212	225	203	204	184	0,4%	-10,0%
Capitaux propres, provisions et assimilés	176	152	182	192	203	209	5,8%	2,6%
<i>dont capital</i>	47	48	48	49	49	49	0,4%	0,7%
<b>Total PASSIF</b>	<b>2 181</b>	<b>2 494</b>	<b>2 631</b>	<b>2 824</b>	<b>2 994</b>	<b>3 006</b>	<b>6,0%</b>	<b>0,4%</b>
<b>SOLDES (ACTIF-PASSIF)</b>								
Opérations avec la clientèle	116	67	-71	-155	-238	-293	-53,4%	-23,4%
Opérations sur titres	-35	-37	-79	-84	-106	-110	-26,1%	-3,8%
Opérations diverses	49	92	45	26	37	57	41,2%	56,6%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	144	121	151	159	168	173	5,8%	2,5%
<b>Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)</b>	<b>274</b>	<b>243</b>	<b>47</b>	<b>-54</b>	<b>-139</b>	<b>-174</b>	<b>-156,0%</b>	<b>-24,9%</b>

Source : IEDOM (échantillon stable de quatre banques locales représentant 51,5 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 45,8 % sur les crédits au 31 décembre 2009)

**Tableau 5 - Le compte de résultat agrégé de l'échantillon de quatre banques locales**

en millions €	2005	2006	2007	2008	2009	Var. 08/07	Var. 09/08
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	2,9	3,7	-0,2	-5,5	-9,1	-3487,7%	-64,4%
(+) Opérations avec la clientèle	93,1	103,5	119,3	125,3	127,5	5,1%	1,7%
<i>dont Opérations de crédit bail et assimilé</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
(+) Opérations sur titres	0,5	0,5	1,3	0,9	0,7	-26,5%	-20,8%
(+) Opérations de financement à long terme	1,2	2,2	3,3	3,9	4,0	18,5%	2,7%
(+) Opérations de change	1,8	2,2	2,4	2,3	1,9	-4,5%	-15,4%
(+) Opérations de hors-bilan	7,8	4,6	2,2	1,4	2,1	-37,3%	50,3%
(+) Opérations de services financiers	19,8	19,6	21,7	22,6	22,9	3,9%	1,5%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	1,5	1,8	2,3	3,5	3,4	48,9%	-3,7%
(+) Produits accessoires et divers nets	3,6	5,6	6,1	7,6	10,0	25,5%	30,5%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	100,0%	ns
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	0,0	0,0	0,0	0,4	-0,4	ns	ns
<b>(=) Produit net bancaire</b>	<b>132,1</b>	<b>143,8</b>	<b>158,6</b>	<b>161,6</b>	<b>163,8</b>	<b>1,9%</b>	<b>1,4%</b>
(-) Frais généraux	107,0	105,6	115,0	115,8	116,1	0,7%	0,2%
<i>dont frais de personnel</i>	<i>65,5</i>	<i>64,0</i>	<i>71,1</i>	<i>70,3</i>	<i>68,6</i>	<i>-1,1%</i>	<i>-2,4%</i>
<i>dont services extérieurs</i>	<i>38,9</i>	<i>39,0</i>	<i>41,1</i>	<i>42,8</i>	<i>44,6</i>	<i>4,3%</i>	<i>4,1%</i>
(-) Dotations aux amortissements	5,7	4,1	4,4	4,3	4,4	-3,4%	2,7%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(-) Quote-part des frais de siège social	1,0	2,4	1,2	1,4	1,1	13,1%	-20,6%
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(-) Charges refacturées	1,0	0,5	0,6	0,0	0,2	ns	ns
<b>(=) Résultat brut d'exploitation</b>	<b>19,8</b>	<b>32,0</b>	<b>38,5</b>	<b>40,2</b>	<b>42,5</b>	<b>4,6%</b>	<b>5,6%</b>
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	-3,2	2,5	3,1	-6,3	-20,2	-303,7%	-222,7%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	18,4	0,3	-8,7	-4,3	5,7	51,0%	234,2%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	2,6	1,2	6,4	11,1	39,2	73,7%	254,0%
(+) Intérêts sur créances douteuses	2,1	3,4	3,5	3,9	4,0	13,1%	2,6%
<b>(=) Résultat d'exploitation</b>	<b>4,1</b>	<b>31,5</b>	<b>41,2</b>	<b>43,6</b>	<b>21,9</b>	<b>5,9%</b>	<b>-49,9%</b>
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelle	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	122,5%	444,4%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
<b>(=) Résultat courant avant impôt</b>	<b>4,2</b>	<b>31,5</b>	<b>41,2</b>	<b>43,7</b>	<b>21,9</b>	<b>6,1%</b>	<b>-49,9%</b>
(+) Produit net exceptionnel	-3,1	-1,7	-4,8	-6,7	-0,1	-38,3%	98,8%
(-) Dotations nettes au FRBG	-2,9	-0,6	1,3	0,8	0,8	-39,2%	-4,8%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	ns	ns
(-) Impôt sur les bénéfices	6,3	10,7	11,2	10,5	9,8	-6,3%	-6,6%
<b>(=) Résultat net</b>	<b>-2,4</b>	<b>19,7</b>	<b>23,8</b>	<b>25,8</b>	<b>11,3</b>	<b>8,1%</b>	<b>-56,0%</b>

Source : IEDOM (échantillon stable de quatre banques locales représentant 51,5 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 45,8 % sur les crédits au 31 décembre 2009)

## Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2009

### Janvier

- Le 19 janvier, les gérants des stations-services de Guadeloupe débutent une grève illimitée, contestant le plan d'implantation de nouvelles stations-service automatiques dans le département.
- Début d'un mouvement de grève générale contre la vie chère en Guadeloupe le 20 janvier 2009, à l'initiative du LKP (*Liyannaj Kont Pwofitasyon*, mouvement contre l'exploitation outrancière), constitué d'une cinquantaine d'organisations regroupant un ensemble significatif de centrales syndicales ainsi que des associations d'horizons divers. Les revendications présentées portaient notamment sur le relèvement immédiat de 200 euros nets des bas salaires et sur la baisse des prix des produits et services de base, y compris les tarifs bancaires.

### Février

- Le 19 février 2009, un protocole d'accord actant la limitation du nombre de stations-service sur le territoire et la mise en place d'un moratoire gelant l'implantation de nouvelles stations pour une durée de 3 ans a été signé entre l'organisation professionnelle des gérants de stations-service (OPGSS) et l'Etat.
- Suite au mouvement de grève générale initié par le LKP, un accord régional interprofessionnel sur les salaires, dit « Accord Jacques Bino », a été entériné le 26 février 2009 à Pointe-à-Pitre par des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés. Applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009, cet accord stipule que tous les salariés représentés par les organisations signataires dont le salaire horaire de base (hors primes et accessoires de salaire) est égal au SMIC et jusqu'à 1,4 SMIC inclus, voient leurs revenus mensuels augmenter de 200 euros nets.

### Mars

- Signature le 4 mars 2009, d'un protocole d'accord mettant fin à 44 jours de grève générale, en présence des représentants de l'Etat, des collectivités locales, de l'association des maires et des établissements publics de coopération intercommunale ainsi que du collectif « Liyannaj kont pwofitasyon ».
- Les 3 et 6 mars 2009 s'est tenue une réunion tripartite comprenant les banques de la place, l'Etat et le collectif LKP. Il a été décidé des mesures d'accompagnement de sortie de crise pour les particuliers ayant rencontré des difficultés avérées liées au conflit, ainsi que d'un dispositif particulier pour les TPE et les entreprises individuelles.
- Publication du rapport de l'Inspection générale des finances sur la fixation des prix des carburants dans les départements d'outre-mer. Ce rapport fait suite aux actions

menées en fin d'année 2008 contre le niveau jugé élevé des prix des carburants dans les DOM.

## Avril

- Accords sur les prix de la grande distribution entre les enseignes (Carrefour, Champion, Cora, Match, Ecomax, Leader Price, Super U et Boisripeaux supermarché) et le collectif LKP. Une baisse de prix a été actée impactant jusqu'au 31 décembre 2009 plus de 1 400 produits de première nécessité répertoriés sur près de 100 familles de produits.
- Le Conseil d'administration de l'AFD a approuvé le 2 avril 2009 la couverture jusqu'à fin 2009 de la garantie des lignes de crédit court terme confirmées (LCCCT) accordées par les banques à des entreprises situées notamment dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.
- Lancement des Etats généraux de l'outre-mer le 22 avril par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. M. Richard Samuel, préfet, délégué général à l'outre-mer, a été nommé coordinateur national de cette consultation nationale.

## Mai

- La loi du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer (LODEOM) a été publiée au Journal Officiel de la République du 28 mai 2009.
- Le décret d'application du Revenu supplémentaire temporaire d'activité - RSTA a été publié au Journal Officiel du 29 mai 2009. Prestation versée par l'Etat en vue de soutenir le pouvoir d'achat des salariés outre-mer, le RSTA apporte un complément de revenu forfaitaire de 100 euros aux salariés ayant un revenu mensuel inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel, soit 1 849,46 euros brut par mois.
- Un accord commercial, dénommé Liyannaj komès alimentant pwoksimité (LKAP) a été signé entre 170 commerces de proximité alimentaires et Discount center (centrale d'achat et plate forme de distribution). Une baisse des prix sur près de 100 produits a ainsi été actée à partir du 25 mai jusqu'au 31 décembre 2009, à l'instar des grandes surfaces.

## Juin

- Succédant à M. Yves Jego, Mme Marie-Luce Penchard a été nommée secrétaire d'Etat, chargée de l'Outre-Mer auprès de M. Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales.
- Après le rapport de l'Inspection générale des finances, l'Autorité de la concurrence, saisie depuis le 18 février 2009 par le secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, a rendu le 24 juin son avis concernant la situation de la concurrence sur le secteur des carburants dans les départements d'outre-mer.

## Juillet

- L'Observatoire des loyers de la Guadeloupe a été mis en place à la préfecture de Basse-Terre. L'objectif est d'assurer plus de transparence dans l'élaboration des prix.

## Septembre

- Saisie le 18 février 2009 par le Secrétaire d'Etat à l'outre-mer sur la situation de la concurrence dans les départements d'outre-mer, l'Autorité de la concurrence a rendu un avis relatif aux mécanismes d'importation et de commercialisation des produits de grande consommation dans les DOM.

## Octobre

- Le groupe de distribution SISB a décidé de se retirer de la région. Considéré comme étant le premier distributeur alimentaire dans la zone Antilles-Guyane, le groupe exploitait quatre hypermarchés Cora, quinze supermarchés Match, cinquante-sept Ecomax, un Leader Price, une plateforme de distribution et onze dépôts, desservant la totalité des magasins aux Antilles-Guyane.
- Le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a confié à l'IEDOM la réalisation d'un « Observatoire public sur les tarifs bancaires » pour les départements et collectivités territoriales d'outre-mer. Les premiers travaux ont été publiés en octobre. Cette étude comprend des tarifs moyens par géographie pour une série d'indicateurs puis le détail de ces mêmes tarifs par établissement. Elle est actualisée semestriellement.

## Novembre

- Le Président Nicolas Sarkozy a présidé le 6 novembre le premier conseil interministériel de l'Outre-mer (CIOM). Le chef de l'Etat a annoncé une centaine de mesures visant à développer les départements et Collectivités d'Outre-mer ainsi que la promotion au rang de ministre de Mme Marie-Luce Penchard.
- Jean-Luc Fabre, préfet de la Creuse depuis le 18 février 2009, a été nommé préfet de la région Guadeloupe. Il remplace M. Nicolas Desforges, qui a été nommé préfet de l'Oise.

## Décembre

- La Holding SESG (Société d'exploitation des supermarchés de Guadeloupe) est le nouveau propriétaire des 7 supermarchés Match de Guadeloupe. Ces derniers cherchaient acquéreurs depuis la fin du mois d'octobre, date à laquelle le groupe SISB, exploitant des supermarchés Cora, Match, Leader Price et Ecomax aux Antilles-Guyane, annonçait son départ de la région pour des raisons financières.
- La Commission européenne a donné son accord à la mise en œuvre des dispositions de la LODEOM (loi pour le développement économique des outre-mer) relatives aux zones franches d'activité, aux exonérations de charges sociales et à l'investissement pour le logement social.

## Annexe 4 : Liste des publications de l'IEDOM

### La Lettre de l'Institut d'émission

**Bulletin trimestriel de conjoncture :** Suivi de la conjoncture financière et bancaire  
Suivi de la conjoncture économique

**Rapport annuel :** Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,  
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

### Rapport annuel du siège de l'IEDOM

*Ces publications sont disponibles en ligne sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)*

### Les Notes de l'Institut d'émission

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2005 (*janvier 2007*)  
Enquête typologique 2005-2006 sur le surendettement dans les DOM (*juillet 2007*)  
Evolutions statutaires et institutionnelles de l'outre-mer (*septembre 2007*)  
La formation du produit net bancaire dans les DOM (*octobre 2007*)  
Compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional (*décembre 2007*)  
Le secteur des transports dans les DCOM (*décembre 2007*)  
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2006 (*décembre 2007*)  
Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises OM ? (*décembre 2007*)  
La gestion des déchets ménagers dans les DCOM (*septembre 2008*)  
La filière des déchets en Guadeloupe (*octobre 2008*)  
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2007 (*décembre 2008*)  
Le développement économique de Singapour et de l'Ile Maurice (*Juillet 2009*)  
Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles au 1er trimestre 2009 (*Décembre 2009*)  
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2008 (*Décembre 2009*)  
L'habitat dans les outre-mer français (*Février 2010*)  
Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer (*Mars 2010*)

### Les Notes expresses

N°49 - Le tourisme à la Réunion (*janvier 2008*)  
N°50 - La gestion des déchets ménagers et assimilés en Guyane (*juillet 2008*)  
N°51 - Le financement bancaire des entreprises en Guyane (*juillet 2008*)  
N°52 - La gestion des déchets à Mayotte (*octobre 2008*)  
N°53 - Synthèse de la conjoncture à Mayotte en 2008 (*mars 2009*)  
N°54 - Synthèse de l'année 2008 à la Réunion (*mars 2009*)  
N°55 - Synthèse de l'année 2008 en Guyane (*mars 2009*)  
N°56 - Synthèse de l'année 2008 en Guadeloupe (*mars 2009*)  
N°57 - Synthèse de la conjoncture de St-Pierre & Miquelon en 2008 (*mars 2009*)  
N°58 - La gestion des déchets à la Martinique (*avril 2009*)

- N°59 - Synthèse de l'année 2008 en Martinique (*avril 2009*)
- N°60 - Les crédits à l'économie guadeloupéenne: caractéristiques, évolution et gestion du risque (*avril 2009*)
- N°61 - Réduction de la commande publique à la Réunion en 2009 (*Juin 2009*)
- N°62 - L'habitat à Saint-Pierre-et-Miquelon (*Novembre 2009*)
- N°63 - L'habitat à la Réunion (*Novembre 2009*)
- N°64 - Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles début 2009 (*Décembre 2009*)
- N°65 - Les caractéristiques de l'habitat en Guyane (*Janvier 2010*)
- N°66 - L'habitat à Mayotte (*Février 2010*)
- N°67 - L'année 2009 à la Martinique (*Mars 2010*)
- N°68 - L'économie de Saint-Martin : à la recherche de ses avantages comparatifs (*Mars 2010*)
- N°69 - Saint-Barthélemy : une économie fondée sur le tourisme haut de gamme (*Mars 2010*)
- N°70 - Premier bilan économique de l'année 2009 en Guyane (*Mars 2010*)
- N°71 - L'année 2009 à Saint-Pierre-et-Miquelon - Une inflexion qui résulte de facteurs internes (*Mars 2010*)
- N°72 - Synthèse de l'année 2009 en Guadeloupe (*Mars 2010*)
- N°73 - Synthèse de l'année 2009 à La Réunion (*Mars 2010*)
- N°74 - La conjoncture à Mayotte en 2009 : ralentissement de l'activité (*Mars 2010*)
- N°75 - L'habitat dans les outre-mer français (*Avril 2010*)

### **Les Notes CEROM en partenariat IEDOM, INSEE, AFD**

- Guadeloupe : Une économie en déficit... d'image (*mars 2004*)
- Réunion : Une double transition presque réussie : Chômage, productivité et politique d'emploi (*octobre 2004*)
- Martinique : L'économie martiniquaise au passage de l'an 2000 : une trajectoire vertueuse ? (*juin 2005*)
- Réunion : Émergence de nouveaux moteurs de croissance : Le rattrapage économique réunionnais expliqué 1993-2002 (*novembre 2005*)
- Le tourisme en Guadeloupe : une application de la théorie du cycle du produit (*octobre 2007*)
- Guyane : Un développement sous contraintes (*Juin 2008*)
- Guyane-Suriname, une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée (*décembre 2008*)

### **Les études sectorielles** (études disponibles pour les années 1993 à 2004)

- Le système productif dans les DOM (situation d'ensemble et des sous secteurs de l'Industrie)
- Etudes comparatives (principaux ratios financiers) dans les DOM : BTP/Industrie/Commerce

**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Charles APANON

Guy DELAMAIRE

Aurélien GUINGAND

Claire LEMOINE

Michelle MINATCHY

Mickaëlla MOLOZA

Eric MORIAME

Dora VANOUKIA

Directeur de la publication : Y. BARROUX  
Responsable de la rédaction : C. APANON

Editeur: IEDOM

Imprimé par PRIM

Achevé d'imprimer : juin 2010 - Dépôt légal : juin 2010

Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X

ISBN : 978-2-916119-36-6

**ISSN 1632-420X**

**ISBN 978-2-916119-36-6**

